## BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

## BULLETIN

# d'Information et de Documentation

PUBLICATION MENSUELLE

Département d'Etudes et de Documentation

XXXII<sup>me</sup> année, Vol. I, Nº 5

Mai 1957

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif. Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE: L'élasticité de la masse monétaire, par M. P. Dieterlen — Evolution récente de la situation économique en Belgique — Fonds des Rentes: rapport sur les opérations de l'année 1956 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

## L'ELASTICITE DE LA MASSE MONETAIRE

par M. P. DIETERLEN

Directeur de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique - Paris

## I. — Théorie quantitative et équilibre monétaire.

1. La très ancienne querelle provoquée par la théorie quantitative de la monnaie (1) ne s'est pas complètement apaisée. Au sein de l'école française et pour s'en tenir à un passé récent, son adversaire et son avocat les plus marquants furent, de part et d'autre, les regrettés Bertrand Nogaro et Charles Rist. Le premier avait raison à court terme, le second, à long terme (2). La théorie quantitative est presque toujours infirmée dans l'immédiat. Elle se vérifie grossièrement à la longue. Elle joue à peu près dans les pays sous-développés (3) et s'estompe au point de devenir à peine discernable dans les nations évoluées.

Pour autant que le débat demeure actuel, son champ s'est à la fois rétréei et approfondi : depuis Wicksell et chez la plupart des monétaristes contemporains, il gravite autour du concept d'équilibre monétaire. Concept fécond, à en juger par le nombre

2. A l'idée d'équilibre monétaire se rattache celle d'élasticité de la masse monétaire, c'est-à-dire les élasticités combinées de l'offre et de la demande de monnaie.

L'élasticité de l'offre de monnaie est liée au régime monétaire et au système bancaire. Historiquement, le passage de la monnaie métallique à la monnaie fiduciaire convertible, puis à la monnaie fiduciaire et scripturale non convertible, correspond à autant d'étapes d'un système rigide vers un système de plus en plus souple. Une fois la création de monnaie complètement affranchie de toute attache avec une base métallique ou une monnaie fondamentale

et la qualité des travaux qui, à partir de Myrdal, lui ont été consacrés et dont l'étude du Professeur de Jong, publiée dans cette même revue (1), constitue à notre connaissance la meilleure mise au point.

<sup>(1)</sup> Cf. Paul Lambert, La Théoric quantitative de la monnaie, Paris, 1934.

<sup>(2)</sup> En l'absence de tout changement de structure.

<sup>(3)</sup> Cf. Alexandre Chabert, Structure économique et théorie monétaire, Paris, 1956.

<sup>(1)</sup> Cf. E. J. de Jong : « Méthodes statistiques d'analyse de la situation monétaire », Extrait des  $n^{\rm os}$  de mars et avril 1956. Bien qu'elle traite principalement de la pensée monétaire néerlandaise, d'ailleurs très remarquable et trop peu connue à l'étranger, cette étude se réfère explicitement aux thèses importantes élaborées ailleurs sur des points homologues. A cet égard, elle doit être tenue pour exhaustive.

quelconque, et par le jeu réciproque des crédits et des dépôts, l'élasticité de l'offre de monnaie doit être tenue pour infinie au taux d'intérêt courant (1). Elle n'est limitée que par l'évolution prévue des taux (2) et par l'élasticité de la demande de monnaie devenue le régulateur primordial (3) de la masse monétaire.

3. Cette régulation, comment s'opère-t-elle? A cette question, la réponse la plus rigoureuse est fournie par l'important ouvrage de Don Patinkin (4) qui rassemble, critique et enrichit les efforts épars de formalisation tentés par les monétaristes les plus autorisés. Les conditions, à vrai dire très restrictives, de l'analyse monétaire classique, ses liaisons généralement méconnues avec l'analyse économique au sens large telle qu'elle a été formalisée par Hicks (5) y sont parfaitement mises en lumière. Répudiant délibérément la dichotomie habituelle, mais fausse (invalid dichotomy) entre monnaie et biens, la contribution de l'éminent professeur de l'Université de Jérusalem consiste à combiner avec les effets hicksiens de substitution et de revenu ce qu'il appelle l'effet d'encaisse réelle (real balance effect) (6). Lorsque la monnaie est neutre, l'élasticité de la demande de monnaie est en tous points égale à 1 et la courbe d'équilibre du marché monétaire revêt la forme d'une hyperbole équilatère (7). Nous laisserons de côté, car elles ne ressortissent pas à notre propos, les multiples considérations qui conduisent l'auteur à nuancer cette constatation, après l'avoir précisée. D'un bout à l'autre de ses développements, il s'en tient à l'hypothèse de la prévision parfaite, car, affirme-t-il (8): « Une fois ouverte la boîte de Pandore des prévisions et de l'incertitude... n'importe quoi peut arriver ».

4. Ce « n'importe quoi » ne se prête assurément point aux formalisations rigoureuses dont notre au-

(1) Opinion généralement admise par les théoriciens, et dont Hayek attribue l'origine à Joplin, dès 1863. Cf. Price and Production, Londres, 1935. Il s'agit ici de l'offre de crédir rapportée à la masse monétaire. Dans la suite de l'étude, l'élasticité sera rapportée aux variations du niveau des prix ou du revenu global nominal ou bien encore aux variations du taux de l'intérêt. Ces diverses acceptions du concept d'élasticité sont usuelles. Mais leur différence ne doit pas être perdue de vue.

teur a l'aptitude et le goût. Est-ce une raison pour le tenir pour nul et non avenu et pour limiter l'analyse monétaire à un cadre qui rejette l'une des fonctions essentielles de la monnaie, celle qui précisément la soustrait à la neutralité, qui la rend de toute façon active : sa fonction d'incertitude? Nous nous expliquerons plus loin sur le sens qui s'attache à cette dernière, et cela, sans prétendre apporter une contribution positive quelconque à la théorie encore bien imparfaite des choix aléatoires.

Que ceci nous plaise ou non, il y a là une difficulté inéluctable : l'usage de la monnaie est lié aux choix aléatoires; il est en soi le fait d'un tel choix. Ce choix qui consiste à dépenser ou à thésauriser et, dans le premier cas, à dépenser pour consommer ou pour investir, la monnaie l'impose, pour ainsi dire à chaque instant, à qui la détient. En présence d'occasions de dépenses constamment réitérées, le fait de ne pas dépenser est pareillement un choix constamment recommencé, tout de même que la moindre dépense en est un. La détention de monnaie exprime une option, une option effectivement exercée et dont l'exercice se prolonge et se répète. En ce sens, si l'on peut parler de monnaie ou d'encaisses oisives, il s'agit d'une oisiveté délibérée par le détenteur d'encaisse et qui traduit l'activité de son jugement économique. Car il importe ici de dissiper une confusion : une usine qui ne tourne pas est techniquement oisive; elle est économiquement active, puisque sa mise hors circuit affecte la formation du revenu; elle exerce, si l'on peut dire, une activité négative (1). Il en va de même de la thésaurisation monétaire : implicitement, toute encaisse oisive correspond soit à une usine qui ne tourne pas ou qui tourne au ralenti, c'est-à-dire à une réduction ou à une moindre augmentation de l'investissement en volume s'il y a sous-emploi, en valeur nominale s'il y a plein emploi, soit encore à une réduction ou à une moindre augmentation de la consommation en volume ou en valeur, soit à tous ces phénomènes simultanément.

Réciproquement, toute déthésaurisation ou, si l'on préfère, toute transformation d'encaisses oisives en monnaie active produit des effets de sens inverse, traduit une activité positive de développement sans hausse sensible des prix en cas de sous-emploi, inflationniste en cas de plein emploi. Mais — et c'est ce qu'il importe de souligner — la monnaie est active dans les deux cas; elle ne peut être qualifiée de neutre (2). A plus forte raison, le crédit joue-t-il toujours un rôle actif : positif lors de son utilisation, négatif lors de son remboursement.

5. C'est pourquoi, comme le montrent les défini-

<sup>(2)</sup> La hausse éventuelle des taux exposant les banques à des pertes sur leur portefeuille courant, la prévision d'une telle hausse détermine ipso facto une restriction du crédit. Cela est particulièrement vrai des systèmes bancaires anglo-saxons où une partie des dépôts est remployée en effets publics à long terme.

<sup>(3)</sup> En ce sens que l'autorité monétaire exerce ses contrôles, plus particulièrement ses contrôles quantitatifs, suivant la façon dont la demande courante de monnaie lui semble devoir être interprétée.

<sup>(4)</sup> Cf. Don Patinkin, Money, Interest and Prices. Evaston (III), White Plain (N.Y.) 1956.

<sup>(5)</sup> Dans Value and Capital. La publication du dernier ouvrage de Hicks, A Revision of Demand Theory, Oxford, 1956, est postérieure au travail de Don Patinkin mais ne paraît pas cu affecter les conclusions.

<sup>(6)</sup> C'est-à-dire l'incidence des variations du niveau des prix sur la valeur réelle des encaisses et les rajustements qui en découlent.

<sup>(7)</sup> Don Patinkin, op. cit., p. 44.

<sup>(8)</sup> Op. cit., p. 180.

<sup>(1)</sup> L'accouplement de ces deux mots ne laisse pas de choquer la logique classique. La micro-physique contemporaine n'en use pas autrement lorsqu'elle parle d'énergie négative. Ce dualisme, qui conduit à réviser la logique aristotélicienne, correspond encore mieux aux comportements humains et à leur caractère dialectique.

<sup>(2)</sup> La neutralité de la monnaie n'est que neutralisation réciproque d'effets actifs de sens contraire.

tions les mieux élaborées (1), l'équilibre monétaire n'est atteint, en statique, que lorsque la déthésaurisation et le recours au crédit d'une part, la thésaurisation et le remboursement des crédits d'autre part s'ajustent (2) à un niveau donné du revenu réel, et, en dynamique, lorsque le même ajustement s'opère au cours d'une ou de plusieurs périodes successives, compte tenu des variations du revenu ou produit

Dans les développements qui suivent, nous nous référerons à l'équation de M. J.G. Koopmans:

$$C + S + \Delta M = C + I + \Delta L \quad (3)$$

où C désigne la consommation, S l'épargne (saving), M la monnaie active (et non pas la masse monétaire totale), I l'investissement et L les encaisses oisives (liquidités). Dans cette équation, C est neutre par définition.

Si 
$$C+I=C+S$$
, alors  $I=S$  et  $\Delta M=\Delta L$  (4).

Suivant la formule de M. Koopmans, l'équilibre monétaire est distinct de l'équilibre du revenu. Comme le souligne M. de Jong (5), il peut y avoir équilibre monétaire sans équilibre du revenu, mais il n'y a pas d'équilibre du revenu, à savoir C+I=C+S sans équilibre monétaire. « L'équilibre du revenu est un cas spécial de l'équilibre monétaire » (6).

A l'encontre des équilibres micro-économiques de la statique classique, l'équilibre monétaire, comme tout équilibre macro-économique, est essentiellement instable. Tout écart accidentel à partir d'une position d'équilibre conduira le système à une position d'équilibre différente (7). Au surplus, comme le

(1) Dans tout ce qui suit, et pour ne pas compliquer ni allonger outre mesure l'analyse, le système est supposé clos et il n'est pas fait état des mouvements de la balance des paie-ments. Leur inclusion ne modifierait d'ailleurs pas nos conclusions.

(2) Ce qui ne veut pas dire qu'ils se compensent. On verra

plus loin (§ 29) dans quel sens l'ajustement doit s'entendre.

(3) Cf. J. G. Koopmans, « Zum Problem des neutrales

Geldes », in Beiträge zur Geldtheorie, 1933.

(4) Cf. de Jong, art. cit. p. 5, note 1. Comme le souligne M. Goedhart, seules entrent ici en ligne de compte la création de monnaie et la déthésaurisation spontanées d'une part, la destruction de monnaie et la thésaurisation spontanées d'autre part. Les variations des mêmes grandeurs induites par l'inflation ou la déflation sont au contraire un aspect de déséquilibre. Cf. M. C. Goedhart, « L'équilibre monétaire et l'équilibre de la balance des paiements : buts de la politique monétaire », en ce Bulletin, juillet 1955, p. 3.

(5) Cf. art. précité p. 6.

(6) A propos des analyses du Centraal Plan Bureau néerlandais, l'auteur dénonce une autre confusion fréquemment commise entre équilibre monétaire et équilibre de la balance des paiements. Il s'agit en réalité de deux problèmes distincts.

(7) Cf. Don Patinkin, op. cit., p. 189. Dans son article précité, le Professeur Goedhart adopte une position plus nuancée : il distingue des ruptures d'équilibre monétaire qui sont réversibles, résultant par exemple de la constitution anormale et momentanée de stocks, et celles qui sont irréversibles. Cette opposition, admissible en tant qu'approximation utile à un jugement de politique économique, n'est pas recevable en toute rigueur analytique. Compte tenu de l'interdépendance des phénomènes en jeu et du seul fait que la monnaie n'est pas neutre, l'équilibre monétaire ne revient jamais exactement à sa position antérieure. On ne peut donc pas parler d'équilibre stable.

seul équilibre significatif en l'espèce est l'équilibre ex ante (Myrdal), l'équilibre ex post étant toujours réalisé par définition, l'obtention d'un équilibre au sens complet du terme, c'est-à-dire la compensation ex ante des grandeurs en jeu, est purement fortuite; autant dire que cet équilibre n'est presque jamais rigoureusement atteint et vaut surtout de manière sous-jacente, par les effets de correction ou d'amplification qui se produisent à partir d'un déséquilibre

Ces effets sont de trois sortes :

- ou bien la monnaie active (M) s'accroît et les encaisses oisives (L) diminuent; c'est l'effet d'amplification inflationniste (1);
- ou bien la monnaie active diminue et les encaisses oisives s'accroissent; c'est l'effet d'amplification déflationniste;
- ou bien la monnaie active et les encaisses oisives varient dans le même sens (2); c'est, ainsi qu'on le verra par la suite de cette étude (3), l'effet de correction ou équilibrant.

L'élasticité de la masse monétaire résulte de la manifestation alternée de l'un de ces trois effets.

#### II. - La masse monétaire et ses motivations.

6. Il n'est pas un interprète des statistiques monétaires qui n'ait souligné la difficulté de trouver dans l'arsenal des chiffres un critère de référence valable. C'est reconnaître que les théories en cause ne se prêtent pas, si ce n'est avec une marge d'approximation grossière, à la vérification statistique (4). Plus que les chiffres eux-mêmes, ce qui est révélateur, c'est ce qu'on pourrait appeler leur gravitation, en d'autres termes, leurs variations les uns par rapport aux autres, affranchies autant qu'il se peut des altérations tant accidentelles que structurales. Par exemple, pour s'en tenir à une grandeur cardinale, depuis une vingtaine d'années, les variations nominales de la masse monétaire ont été considérables. Interprétée en fonction des grandeurs courantes : produit et revenu global, niveau général des prix, la masse monétaire fera apparaître des écarts par rapport, non point, répétons-le, à un insaisissable équilibre, mais par rapport à une période de référence quelconque. Tantôt, par rapport à ces critères de référence, la masse monétaire sera moins élevée, tantôt, elle le sera plus et l'on se préoccupera d'expliquer ces différences.

Problème complexe, disons-le tout de suite, et en partie insoluble, mais non point sans doute quant à ses inconnues principales. Si, en effet, les altérations d'origine structurale et non réversibles, les alté-

<sup>(1)</sup> Soulignons qu'il s'agit ici uniquement d'un effet d'amplification et non pas de l'effet inflationniste total. Celui-ci ne sera abordé qu'incidemment dans cette étude. Nous doutons d'ailleurs qu'il ait jamais été analysé de manière exhaustive.

<sup>(2)</sup> Mais pas nécessairement de manière égale.

<sup>(3)</sup> Cf. § 29.

<sup>(4)</sup> Cf. Goedhart, art. précité, p. 4.

rations accidentelles et sans lendemain ne peuvent être clairement décelées, elles ne revêtent pas dans une analyse de courte période une importance décisive. Les fluctuations les plus dignes d'attention sont d'ordre conjoncturel. Elles tiennent à l'élasticité propre de la masse monétaire. C'est donc aux caractères de cette élasticité qu'il convient de s'attacher et c'est à eux qu'est consacrée la présente étude.

7. Une difficulté liminaire réside dans la définition même de la masse monétaire. Quelles grandeurs convient-il d'y faire entrer ou d'en exclure? Retiendra-t-on les liquidités primaires seules: monnaie + dépôts à vue, y compris les comptes courants postaux? Les liquidités secondaires: dépôts à terme, comptes d'épargne, devises, effets publics immédiatement mobilisables, ce que les Anglais appellent « near money »? Les liquidités tertiaires, c'est-à-dire les actifs négociables sur le marché des capitaux?

Cela dépend de l'objet de l'analyse, également des circonstances. On sait l'importance qu'a revêtue à certains moments le problème de la monétisation des bons du Trésor, accroissement subit et massif des liquidités primaires issues de liquidités secondaires. Mais de tels accidents sont le plus souvent liés à l'inadaptation des taux, à une politique outrancière d'argent bon marché. Ils se corrigent soit par une politique d'argent moins bon marché (1) (comme ce fut le cas aux Etats-Unis à partir de 1951), soit par consolidation partielle des liquidités secondaires en question (comme c'est le cas en France depuis septembre 1948 avec l'institution des « planchers d'effets publics »).

Inversement, il n'est pas certain que les comptes chèques postaux se comportent exactement comme les dépôts bancaires, surtout, parmi ces derniers, comme les dépôts issus de découverts en compte courant ou d'une opération quelconque de crédit. Les comptes chèques postaux alimentent principalement des encaisses de transactions ou de précaution. Les comptes courants bancaires alimentent aussi, et dans une mesure parfois importante, des encaisses de spéculation. Ils sont donc plus volatils. Mais nous touchons ici à l'un des aspects essentiels du problème que nous aurons à traiter et y reviendrons ultérieurement (2).

Ce qui est certain, c'est que plus on étend le concept de masse monétaire, plus la ventilation des chiffres devient malaisée, ne serait-ce que pour éviter les doubles emplois, plus aussi leur interprétation est délicate. Dans le développement qui suit et sauf mention expresse, on s'en tiendra à l'acception étroite de la masse monétaire : monnaie + dépôts à vue. Aussi bien est-ce la plus usuelle.

8. Quelque frontière qu'on lui assigne, la véritable dichotomie de la masse monétaire n'est pas celle, assez formelle, qui se fonde sur le degré de liquidité,

(2) Cf. ci après § 8.

c'est celle qui distingue les motivations auxquelles répond la préférence pour la liquidité (1). Sans nous attarder à un thème déjà trop rebattu, surtout par les critiques auxquelles il a donné naissance, affirmons simplement que la dichotomie keynésienne entre encaisses de transactions et de précaution (L) et encaisses de spéculation (L) (2) nous paraît fondamentale, parce qu'elle correspond à deux types de comportements, complémentaires en un certain sens, mais en un autre, presque antagoniques.

Le motif de transactions se fonde, on le sait, sur les décalages qui se produisent entre formation et utilisation du revenu. Il est lié au mécanisme du revenu. Le motif de précaution est lié à l'absence d'un capital immédiatement mobilisable en cas de besoin, absence liée elle-même, le plus souvent, à la nature du revenu. Non seulement le salarié n'est pas en tant que tel détenteur de capital; mais s'il lui advient de jouir de quelque fortune, il est en général un très modeste capitaliste, peu rompu au maniement des capitaux, peu enclin à spéculer, peu apte à emprunter (3). Il en résulte que ses encaisses sont gérées en fonction de ses besoins et de ses revenus courants. Les motifs de transactions et de précaution sont alors prédominants.

Le détenteur de capitaux, au contraire, est spéculateur par vocation. S'il a pu exister au XIXº siècle des rentiers qui n'avaient d'autre souci que d'encaisser régulièrement leurs coupons, cette espèce est disparue. A l'heure actuelle, le capitaliste qui ne veille pas au grain (4) se ruine plus ou moins rapidement. La gestion avisée d'une fortune est beaucoup plus rémunératrice que les revenus courants qu'elle procure, ces derniers étant inférieurs, parfois très inférieurs à la valorisation du capital que des arbitrages judicieux permettent d'obtenir (5), ou, dans les conjonctures moins favorables, à sa moindre dépréciation. Autrement dit, les variations du capital prévalent, et de beaucoup, sur celles du revenu. De surcroît, le capitaliste au sens complet du terme, qu'il soit grand capitaliste ou qu'il ait la fibre capitaliste, ne compte pas sur son revenu pour vivre. En certaines circonstances, par exemple en période d'inflation ouverte, cette manière de voir vaut pour les entreprises comme pour les particuliers. Le bénéfice d'exploitation compte alors moins que le profit

<sup>(1)</sup> Ce qui ne veut pas dire : d'argent cher.

<sup>(1)</sup> Pour les raisons que nous allons exposer, l'aphorisme de Hicks, suivant lequel « la demande de monnaie elle-même est obligatoirement et toujours spéculative » (cf. Valeur et capital, trad. fr. Paris, 1956, p. 50), nous paraît à la fois exact et un peu sommaire.

<sup>(2)</sup> Suivant les notations keynésiennes, désormais classiques.
(3) Le crédit à la consommation ne contrevient pas à notre thèse, en ce sens que l'achat à tempérament d'un appareil ménager ou d'un bien quelconque de consommation durable est le contraire d'une spéculation. D'ailleurs, même aux Etats-Unis, le crédit à la consommation représente une faible part de la masse du crédit.

<sup>(4)</sup> Personnellement, ou par le truchement d'un Investment Trust, ou d'un spécialiste.

<sup>(5)</sup> Ce point est bien connu. Les meilleurs monétaristes en ont dès longtemps souligné l'importance. Cfr. Albert Aftalion, Les Fondements du socialisme, Paris, 1923 p. 128. Bien entendu aussi, toutes ses analyses monétaires ultérieures.

de spéculation. Il en résulte que, pour le capitalistespéculateur ou pour l'entrepreneur-spéculateur, le revenu courant est chose adventice; la valorisation ou au moins la défense du capital, la préoccupation première : il raisonne en termes de capital.

Mais ce n'est pas tout : détenteur de capitaux, rompu au maniement des capitaux, il a accès au crédit et est apte à en user. Comme disait Schumpeter (1), il est le débiteur typique. Il emprunte, ajouterons-nous, parce qu'il est riche. Les liquidités secondaires ne lui faisant point défaut, le motif de précaution lui est étranger. Ses dépenses courantes étant peu de chose auprès de ses opérations en capital, le motif de transactions, au sens strict du terme, joue un rôle restreint. En revanche, son encaisse est stratégiquement une encaisse de spéculation.

9. Dans toute trésorerie bien gérée (2), l'encaisse de transactions est considérée comme une charge : on la réduit au minimum. Conformément à sa définition, elle répond à l'échéancier d'un chiffre d'affaires; elle est donc déterminée par le volume d'activité et par le niveau des prix, indépendamment de toute autre considération, en particulier du taux d'intérêt. Surtout, entièrement déterminée, elle n'est nullement déterminante : la monnaie qui passe à travers les encaisses de transactions est neutre.

On peut en dire autant des encaisses de précaution. Sans doute à l'échelle micro-économique sontelles sujettes à de brusques prélèvements lorsque l'une des éventualités accidentelles en vue desquelles elles ont été constituées vient à se réaliser. Mais à l'échelle macro-économique, ces éventualités obéissent à la loi des grands nombres. Le comportement des encaisses de précaution globales est aussi régulier que celui des encaisses de transactions auxquelles elles sont entièrement assimilables.

En temps normal du moins. Dans des situations exceptionnelles, par exemple en cas d'hyper-inflation, les encaisses de précaution sont affectées et tendent à se comporter comme des encaisses de spéculation, c'est-à-dire à s'évanouir. Le motif de précaution constituerait ainsi une catégorie hybride, très proche, la plupart du temps, du motif de transactions, mais sujette le cas échéant à la contagion spéculative.

10. Ayant défini la masse monétaire, il nous est maintenant possible, à la lumière des remarques qui précèdent, de définir les encaisses oisives (L): ce sont essentiellement les encaisses de précaution jusqu'au moment où, l'une des éventualités en vue desquelles elles sont constituées se réalisant, elles donnent lieu à une transaction et se transforment de

(1) Dans un autre cadre d'analyse, il est vrai, où l'entrepreneur est nettement dissocié du capitaliste. Mais cette dissociation, qui n'est pas très réaliste, n'importe point à notre propos. ce fait momentanément en monnaie active (M). Ce sont d'autre part les encaisses de spéculation jusqu'au moment où la préférence pour la liquidité qui leur a donné naissance fait place à la préférence inverse.

11. Mais en quoi consiste cette dernière? Elle consiste à arbitrer des liquidités primaires contre des biens réels ou des valeurs (mobilières ou autres) assimilées à des biens réels. Elle suscite, suivant l'expression de H. Neisser, une demande pure (reine Nachfrage) qui n'a pas de contre-partie immédiate, puisqu'elle s'ajoute à la demande courante en présence d'une offre courante donnée sur laquelle elle exerce une surenchère. Ce faisant, elle transforme un capital liquide en capital investi par un prélèvement opéré sur le revenu courant disponible. Les transactions qu'alimentent les encaisses de spéculation lorsque la monnaie oisive qu'elles contiennent se mue en monnaie active sont donc des transactions en capital (1), inspirées par la valorisation ou la défense ou, en termes plus généraux, par la gestion du capital. Alors que les encaisses de transactions et de précaution sont fonctionnellement associées à la formation et à l'emploi du revenu, les encaisses de spéculation le sont au capital.

Elles ne le sont au revenu que dans la mesure où le capital est lui-même formateur de revenu et où sa valeur est celle d'un revenu futur escompté (Irving Fisher). C'est en quoi aussi les encaisses de spéculation sont liées au taux d'intérêt de manière beaucoup plus intime que les encaisses de transactions et de précaution. Autant celles-ci sont peu sensibles au taux d'intérêt et agissent peu sur lui, autant les encaisses de spéculation sont, en ce qui le concerne et dans des limites que nous préciserons (2), agissantes et réagissantes.

Bien entendu, ces oppositions ne valent qu'à court terme. A long terme, capital et revenu, tout se rejoint et se confond, et la notion d'équilibre monétaire n'a plus grand sens. Pour être complet et pour mieux marquer les nuances, on dira que, dans la perspective de l'équilibre monétaire à court terme, les encaisses de transactions et de précaution dépendent directement du revenu, indirectement du capital, alors que les encaisses de spéculation sont directement liées à la gestion du capital dont elles font partie intégrante, indirectement à la formation ultérieure du revenu que le capital escompte.

Mais on soulignera que, de toute façon, alors que les encaisses de transactions et de précaution subissent passivement l'influence de « l'environnement », les détenteurs d'encaisses de spéculation l'interprètent, parfois le créent de toute pièce, le plus souvent réagissent. En ce sens, ces encaisses matériellement oisives du jour où elles se constituent jusqu'à celui

(2) Cf. § 17 ci-après.

<sup>(2)</sup> Nous verrons cependant (cf. ci-après § 31) que les trésoreries bien gérées sont l'exception.

<sup>(1)</sup> Ces transactions méritent une place à part du seul fait qu'elles ne contribuent pas directement à la formation du revenu. Dans ce sens, cf. F. W. Paish: « Open and Repressed Inflation », Economic journal, sept. 1953, pp. 527-552.

où elles s'évanouissent sont actives et le sont toujours, déterminantes plus encore que déterminées. Un déséquilibre monétaire se produit-il, c'est d'abord à elles qu'il est imputable.

## III. - La demande individuelle de monnaie.

12. Une économie monétaire où ne règneraient que des encaisses de transactions et de précaution ne s'écarterait guère des normes de la théorie quantitative entendue au sens de Tooke. La demande de monnaie s'adapterait à toute variation des revenus et des prix, dans les délais inhérents à l'inertie du système et sous réserve des altérations forcément lentes de la structure. La prévision serait parfaite par définition. Plus exactement, il n'y aurait pas de prévision. Les effets de substitution, de revenus, d'encaisses réelles joueraient comme des « effets », de manière entièrement déterminée, exempte d'aléas autres que des chocs exogènes. Le mécanisme économico-monétaire serait conforme à l'analyse de Don Patinkin.

Le malheur est que, sauf dans des périodes de grand calme relativement courtes, l'observation statistique la moins raffinée dévoile un tout autre tableau. L'évolution à court terme semble démentir la théorie quantitative. Même exprimée en valeur réelle, la masse monétaire atteste des variations considérables et relativement durables. Les encaisses de transactions et de précaution étant déterminées par le volume de l'activité et le niveau des prix, c'est-à-dire par le revenu global nominal, et étant à peu près stables par rapport à ce dernier (1), les variations des encaisses oisives que traduisent forcément celles de la masse monétaire rapportée au revenu proviennent donc de la préférence pour la liquidité et, corrélativement, des encaisses de spéculation. Or, si l'on doit admettre, pour les raisons précédemment exprimées, que l'élasticité de la demande de monnaie par rapport aux prix et par rapport aux revenus est sensiblement égale à 1 (2) en ce qui concerne les motifs de transactions et de précaution, il n'en va point de même du motif de spéculation.

13. On ne peut plus parler d'élasticité par rapport au revenu, puisque, nous l'avons vu, le motif de spéculation n'est pas lié au revenu, mais au capital, puisqu'il détermine une modalité d'emploi du capital. Parler d'une élasticité du capital par rapport au capital serait absurde. Quant aux prix, il est clair que ceux qui interviennent en l'occurrence ne sont pas, comme dans le cas du motif de transactions, des prix actuels, mais les prix prévus.

Lesquels? Ceux, vraisemblablement, d'où s'ensuivra, en hausse ou en baisse, une nouvelle valeur du capital sur lequel porte la spéculation. Le concept hicksien d'élasticité de prévisions (3) rend

(1) Par nature et par définition, elles devraient être totalement stables. L'à peu près tient aux phénomènes d'inertie. compte de cette perspective, de façon cependant un peu grossière.

14. On notera tout d'abord que les deux élasticités de prévisions positive (rapport de la hausse prévue à la hausse courante des prix) et négative (rapport de la baisse prévue à la hausse courante) n'exercent pas des effets symétriques. L'effet d'une élasticité positive n'est nettement déstabilisateur qu'au-dessus de 1, c'est-à-dire pour une hausse prévue d'un taux supérieur à celui de la hausse courante, alors que l'effet d'une élasticité négative est déstabilisateur de toute façon (1).

A vrai dire, dans un système laissant quelque place à la spéculation, par exemple dans un système capitaliste ou dans un système collectiviste imparfaitement contrôlé, on n'imagine guère une hausse des prix se poursuivant de manière sporadique à taux constant. La hausse doit ou s'accentuer, ce qui implique une élasticité de prévisions supérieure à 1, soit s'arrêter pour faire place ou ne pas faire place à une baisse, ce qui implique, dans l'un et l'autre cas, une élasticité de prévisions négative à un moment donné au moins.

Les élasticités qui nous intéressent pour le moment, celles qui mettent en cause l'équilibre monétaire, sont soit les élasticités positives supérieures à 1 (2), soit les élasticités négatives de valeur quelconque. Les premières incitent à passer de la liquidité aux biens réels; elles conduisent à augmenter le volume de la monnaie active (M) et à réduire les encaisses oisives (L). Les secondes ont l'effet inverse.

Les élasticités de prévisions étant le fait de sujets calculant chacun pour son compte, n'ont aucune raison d'agir toutes dans le même sens. Les sondages d'opinion sont à cet égard édifiants : les avis qu'ils mettent en lumière sont presque toujours divisés. Ils le sont à la Bourse, faute de quoi celle-ci ne connaîtrait d'autre alternative que le boom ou la panique.

15. En revanche, ces avis divisés ne le sont jamais rigoureusement. C'est pourquoi la Bourse fluctue, c'est pourquoi l'équilibre monétaire, au sens usuel que l'on donne à ce terme, fait abstraction des variations courantes de C, S, I, M et L, aussi longtemps que celles-ci demeurent de faible amplitude. C'est pourquoi enfin, lorsqu'une évolution monétaire pathologique est discernée, ce sont les altérations brutales de M et de L, directement issues d'élasticités de prévisions positives ( $E_p$ ) supérieures à 1 ou d'élasticités négatives ( $E_n$ ) qui révèlent cet état de chose.

<sup>(2)</sup> Sous les réserves formulées par Don Patinkin et qui se fondent sur l'effet d'encaisse réelle.

<sup>(3)</sup> Cf. Value and Capital, chap. XVI.

<sup>(1)</sup> Par rapport à la tendance courante des prix. Si, conformément au cas qui va être envisagé, l'élasticité négative met fin sans plus à un mouvement de hausse, l'effet est stabilisateur, mais c'est fortuitement.

<sup>(2)</sup> Cf. N. Kaldor: « Speculation and Economic Stability », Review of Economic Studies, vol. VII., 1989-1940. L'auteur fait intervenir également l'élasticité de la demande. On verra ci-après (§ 15) pourquoi une élasticité, même supérieure à 1, peut ne pas exercer d'effet déstabilisateur.

Le critère de cette situation pathologique, c'est que, non seulement  $E_p$  et  $E_n$  ne se compensent plus même approximativement, mais que l'un des deux types d'élasticité disparaît. Non seulement  $\Delta M$  et  $\Delta L$  ne s'ajustent plus, mais l'un élimine l'autre en sorte que à partir de notre équilibre de base (1)

Solve que a partir de noue equinire de base (1) 
$$C + S + \Delta M = C + I + \Delta L \quad \text{nous avons}$$
 soit  $S < I$  et  $\Delta L = 0$  donc  $S + \Delta M = I$  soit  $S > I$  et  $\Delta M = 0$  donc  $S = I + \Delta L$ 

16. Le recours aux élasticités de prévisions soulève en ce point une difficulté. L'analogie des termes ne doit pas faire illusion. L'élasticité de prévisions ne se prête pas à des utilisations aussi faciles que l'élasticité classique de la demande par rapport aux prix.

Au lieu d'une relation fonctionnelle, linéaire, mesurable (2), pour autant que les élasticités soient connues, entre la demande et le prix d'un bien, nous avons une relation plus complexe dont le concept même d'élasticité de prévisions rend mal compte.

Tout d'abord, le problème ne consiste plus à savoir de combien augmente ou diminue la demande d'un bien, mais si, pour l'emploi de la partie disponible de son capital, le sujet préfère les biens réels ou la liquidité.

Les éléments du calcul sont : la variation prévue du prix du ou des biens réels (3); le coût de leur détention, c'est-à-dire grossièrement, le taux d'intérêt (4).

Si la hausse du prix prévue est supérieure, de si peu que ce soit, au taux d'intérêt majoré des frais accessoires (5), le spéculateur a avantage à investir ses liquidités propres, c'est-à-dire à se les prêter à lui-même, et à emprunter autant qu'il le peut. C'est ce que nous appellerons le seuil de spéculation inflationniste (6).

(2) Sous les réserves indiquées ci-après au § 18.

Si la hausse du prix prévu est inférieure à ce seuil, à plus forte raison, si c'est une baisse du prix qui est prévue, le spéculateur a intérêt à conserver ses liquidités, à rembourser ses précédents emprunts en liquidant ses positions antérieures, à prêter son argent s'il le peut, voire, compte tenu des risques ou des possibilités, à ne pas le prêter. C'est ce que nous appellerons le seuil de spéculation déflationniste.

A supposer, pour fixer les idées, que le seuil de spéculation inflationniste soit de 10 % l'an (1) et que la hausse courante soit de 5 %, une élasticité de prévisions au moins égale à 2 sera nécessaire pour déterminer le passage de la liquidité aux biens réels. En revanche, cette condition nécessaire sera entièrement suffisante : une élasticité supérieure à 2 ne déterminera, en stricte rationalité, nulle spéculation supplémentaire.

17. On voit ainsi à quel point les conditions qui gouvernent l'encaisse de spéculation sont opposées à celles de la monnaie neutre.

Au voisinage de l'équilibre monétaire et pour autant que les variations prévues des prix demeurent inférieures aux frais de liquidation des positions existantes et aux frais inhérents à la prise de positions nouvelles, les encaisses de spéculation sont insensibles, en ce sens que, en vertu du partage de prévisions opposées,  $\Delta M$  et  $\Delta L$  se compensent approximativement. En revanche, l'élasticité de la demande de monnaie en fonction du taux d'intérêt est élevée : une faible variation du taux peut modifier du tout au tout l'horizon des spéculateurs.

Une fois franchi, au contraire, l'un des deux seuils de spéculation, l'élasticité de la demande de monnaie devient quasiment nulle : en cas d'inflation, le spéculateur emprunte à n'importe quel taux, étant à peu près sûr que ce taux est inférieur au rendement de l'opération, qu'en d'autres termes, il acquitte en termes réels un taux d'intérêt négatif. En cas de déflation, toute autre substitution que celle des liquidités aux biens réels étant ruineuse, aucun taux n'est assez bas pour la provoquer, l'élasticité de la demande de monnaie est pareillement nulle.

18. Par conséquent, et à s'en tenir aux encaisses de spéculation, c'est-à-dire à la prévision imparfaite, la courbe de demande de monnaie en fonction du taux d'intérêt, loin d'avoir la forme d'une hyperbole équilatère, revêtirait celle de deux branches verticales séparées par une branche à peu près horizontale.

Figurant en abscisse les quantités de monnaie demandées (Q), en ordonnée l'échelle des taux d'intérêt (t), nous aurions une branche à peu près horizontale exprimant une grande élasticité de la demande de monnaie entre les deux seuils de spéculation inflationniste et déflationniste. Au delà du seuil de spéculation déflationniste  $(S_d)$ , c'est-à-dire en ouest, une demande de monnaie inélastique et quasiment

<sup>(1)</sup> Cf. ci-dessus § 5.

<sup>(3)</sup> Aux yeux du spéculateur, de l'homme qui achète pour revendre, ou qui vend à découvert pour racheter, les biens n'ont d'autre utilité que la variation des prix.

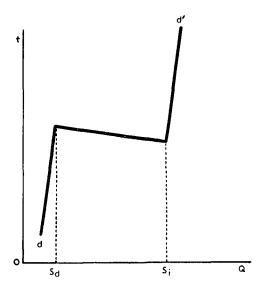
<sup>(4)</sup> En y comprenant tous frais accessoires : commissions, primes d'assurances, frais d'entrepôts, frais d'achat et de revente, etc.

<sup>(5)</sup> Et le cas échéant, d'une marge de sécurité tenant compte de l'incertitude propre au spéculateur, et de son goût du risque. Cette marge sera d'autant plus grande que le spéculateur sera plus timoré et moins sûr de son fait.

<sup>(6)</sup> En langage wicksellien, on pourrait dire que le seuil de spéculation inflationniste est atteint lorsque le taux « naturel » s'élève au-dessus du taux monétaire. Nous ne reviendrons pas sur les contestations auxquelles a donné lieu le concept de taux naturel. Plus simpliste, notre référence au prix prévu ne s'y expose pas. Le prix prévu peut résulter d'une hausse pure et simple (spéculation au sens strict) ou de la valorisation de facteurs par leur combinaison productive (spéculation au sens large). La ligne du raisonnement est la même dans l'un et l'autre cas. La hausse prévue du prix est la forme objective de la dépréciation du futur, telle que la conçoit le spéculateur.

<sup>(1)</sup> Ce qui, compte tenu des taux d'intérêt usuels et des frais annexes, n'a rien d'extraordinaire.

nulle (1), donc une courbe presque verticale et presque tangente à l'ordonnée. Au delà du seuil de spéculation inflationniste  $(S_i)$ , c'est-à-dire en est,



une demande de monnaie pareillement inélastique, mais quantitativement très élevée (1), donc une courbe presque verticale et très éloignée sur l'axe des X.

19. Cette présentation, pour « réaliste » qu'elle soit, soulève une objection : loin de se référer à une situation univoque, elle fait état de trois situations différentes, susceptibles de se produire successivement, mais manifestement exclusives l'une de l'autre, si l'on s'en tient à un équilibre statique de courte période (2). Du moins a-t-elle le mérite de mettre en évidence une limitation qui ne lui est pas propre et qui vaut probablement, encore qu'elle soit généralement négligée, pour toute analyse en termes de courbes d'offre et de demande ou de courbes d'indifférence.

Pour reprendre l'exemple célèbre de Pareto, il est probable que les taux de substitution entre pain et vin et la ligne de prix relatifs qui s'en déduit sont valables pour de faibles variations de quantités en jeu: 1 kg de pain - 1 litre de vin; 1,2 kg - 0,8 litre de vin; 0,8 kg de pain - 1,2 litre de vin; mais qu'au delà, la relation cesse d'être linéaire, qu'elle cesse peut-être même d'avoir un sens. Les courbes d'indifférence sont prolongées de façon à couvrir dans sa plus grande partie l'aire du diagramme et à rendre ainsi l'analyse plus frappante. Elles ne sont sans doute entièrement valables qu'au voisinage de l'optimum. De même, en ce qui concerne les courbes

(1) Demande de monnaie étant, en l'espèce, synonyme de demande de crédit.

d'offre et de demande, les élasticités figurées sont de plus en plus sujettes à caution, au fur et à mesure que l'on s'éloigne du point d'équilibre.

Si, toutes choses égales d'ailleurs, les quantités de pain et de vin dont dispose le consommateur varient fortement, la pure logique de son choix devient incertaine, et il en va de même de la plupart des biens sur lesquels porte un calcul économique conçu en termes réels.

20. En ce qui concerne la demande de monnaie, au contraire, nous savons à peu près ce qui se passe non seulement au voisinage de l'équilibre, mais dans des situations inflationnistes ou déflationnistes caractérisées, c'est-à-dire éloignées de l'équilibre. Passant d'ouest en est, notre courbe dd' n'est pas moins vraisemblable à ses deux extrémités, en deçà de  $S_d$  et au delà de  $S_i$  qu'entre ces deux points, et sa vérification historique est assez fréquente. Nous sommes mieux instruits du comportement du sujet économique en ce qui concerne sa demande de monnaie que sa demande de n'importe quel autre bien. Et c'est ce qui habilite la présentation un peu insolite à laquelle nous avons eu recours.

Comme toute analyse statique nous laisse ignorer, par sa nature même, dans quel délai le point d'équilibre est atteint et comme ce point est déterminé sous la seule condition que les données ne changent pas, on est en droit d'en dire autant de la courbe représentative de la demande de monnaie et il est normal, puisqu'il s'agit après tout seulement d'une virtualité, que cette courbe chemine de l'une de ses extrémités à l'autre en passant par un point d'équilibre et par deux seuils dont l'un est déflationniste, l'autre inflationniste.

On pourrait dire aussi — encore que l'expression ait revêtu plusieurs sens — que la partie de la courbe comprise entre  $S_d$  et  $S_i$  est celle où l'illusion monétaire persiste, ses deux extrémités exprimant au contraire l'absence d'illusion monétaire.

## IV. — La demande collective de monnaie.

21. Comme on le fait pour la courbe de demande d'un bien quelconque, on passera sans difficulté de la courbe de demande individuelle à la courbe de demande collective, et cela d'autant plus volontiers qu'en matière monétaire c'est la courbe de demande collective qui est la grandeur significative. Significative, elle l'est par sa portée stratégique, elle l'est aussi par sa structure sociologique, l'aspect stratégique étant d'ailleurs lié à l'aspect sociologique.

Pour éclairer le sens donné ici au mot structure sociologique, nous dirons, par exemple, que la demande de perles fines ne se recrute pas dans les mêmes milieux que la demande de pommes de terre. Si la demande de monnaie est la chose du monde la plus répandue, encore doit-on remarquer que, compte tenu de ses motivations, elle ne se manifeste pas partout de la même façon, la demande monétaire de la ménagère ne se confond pas avec celle du spécula-

<sup>(2)</sup> En toute rigueur, nous sommes en présence, non pas d'une courbe non linéaire, mais de trois courbes de demande différentes correspondant à des données différentes. Entre  $S_d$  et  $S_i$  la demande de monnaie est une fonction décroissante du taux de l'intérêt, c'est-à-dire du prix, ce qui est normal. En deçà de  $S_d$  et au delà de  $S_i$ , la relation s'inverse en apparence En réalité elle revêt une autre signification, comme on le verra au § 28.

teur, encore moins que, selon une distinction classique, la demande monétaire de la firme ne se confond avec celle du consommateur.

Du strict point de vue monétaire, cependant, la dichotomie entreprises-ménages ne nous apprend pas grand-chose, car les deux types correspondants de demande monétaire sont réciproquement complémentaires, étant déterminés l'un par l'autre, interdépendants au sens de Walras. Aux coûts de l'entreprise correspond sa demande. De même, la demande du ménage exprime un coût, celui de sa subsistance. Envisagée sous cet angle, la vieille distinction entre inflation par les coûts et inflation par la demande est stérile (1). La question essentielle est en revanche celle de savoir quelle part, au sein de la demande monétaire, ressortit au motif de transactions ou de précaution (L1), c'est-à-dire au coût d'exploitation courante, s'il s'agit de l'entreprise, à la subsistance, s'il s'agit du ménage, quelle part au motif de spéculation  $(L_a)$ , c'est-à-dire à la valorisation ou à la défense du capital, et comment ces deux demandes typiques réagissent l'une sur l'autre.

22. Toute demande monétaire individuelle — estil besoin de le rappeler? — obéit à la fois aux motifs de transactions et de précaution et au motif de spéculation (2), mais à des degrés divers. Les motifs de transactions et de précaution peuvent être considérés comme des constantes relativement au revenu réel du sujet. Le motif de spéculation est au contraire la variable essentielle (3). La demande collective résulte donc d'un faisceau de demandes individuelles où les motifs de transactions et de précaution varient, du moins élevé au plus élevé, en fonction des revenus réels correspondants, le motif de spéculation en fonction des tempéraments individuels des sujets et des capitaux (capitaux propres et crédit) dont ils disposent.

En un autre sens, on peut dire que la demande monétaire collective exprime un faisceau d'élasticités de prévisions et de délais de réaction, les délais de réaction les plus lents étant naturellement associés aux élasticités de prévisions les plus faibles, les délais les plus brefs aux élasticités les plus fortes.

Il n'est naturellement pas possible de dresser l'éventail complet de ces élasticités et des délais qui leur correspondent, et cela ne serait pas utile. Le fait significatif, celui qui confère à la demande monétaire collective son caractère opérationnel, c'est l'existence d'une disparité des élasticités de prévisions et des temps de réaction. On ne s'attachera donc pas aux comportements moyens, par euxmêmes insignifiants, mais aux comportements ex-

(1) Les raisons différentes invoquées par M. Emile James nous paraissent également valables. Cf. son article « L'inflation par la hausse des coûts », dans ce même Bulletin, décembre 1956.

(3) Cf. ci-dessus § 12.

trêmes (élasticité de prévisions maximales et minimales), à leur coexistence, aux actions et réactions qui en découlent ou, en termes dialectiques, à leur complémentarité antagonique.

23. Dans la partie centrale de la courbe comprise entre  $S_d$  et  $S_i$ , ces disparités sont négligeables. Elles deviennent au contraire sensibles aux alentours de ce que nous avons appelé les seuils de spéculation inflationniste et déflationniste. En effet, ces seuils ne sont pas franchis simultanément par tous les sujets à la fois, mais en premier lieu par ceux chez qui le motif de spéculation est le plus sensible, ensuite seulement, et parfois beaucoup plus tard, par les autres, en fonction de leurs propres délais de réaction. C'est grâce à ce décalage et au délai qu'il ménage qu'inflation et déflation sont des phénomènes progressifs, durables, et ne se transforment pas immédiatement en hyper-inflation ou en hyperdéflation. C'est également grâce à ce même décalage que, pour des raisons que nous préciserons, la spéculation est payante (1).

24. En termes de déterminismes sociaux (2), le phénomène s'analyse en une suite (séquence) dualiste d'actions et de réactions exprimant une « réciprocité de perspectives » (3). Supposons, pour fixer les idées et en simplifiant les choses au maximum, que le système économique soit composé de deux catégories sociales : des entrepreneurs-capitalistes et des consommateurs-salariés (4). Il est plausible d'admettre que les premiers auront l'élasticité de prévisions la plus élevée, les délais de réaction les plus brefs, que les seconds auront l'élasticité de prévision la plus faible (5), les délais de réaction les plus longs. En vertu de leur déterminisme social propre, l'élasticité de prévisions des entrepreneurscapitalistes correspond à un « horizon économique » (6) profond puisqu'il comporte des prévisions à long terme, étendu et hétérogène puisqu'il embrasse n'importe quel événement de nature à affecter la conjoncture. L'élasticité de prévisions du consommateur-salarié se limite, et encore non sans myopie, au coût de la vie et à ses éléments constitutifs. Elle n'est sensible à ses variations qu'à partir d'un certain seuil, et il est assez significatif que des législa-

<sup>(2)</sup> Il arrive que ces motifs interfèrent au point de se confondre.

<sup>(1)</sup> C'est à notre avis avec raison que, dans son *Treatise*, Keynes a mis en vedette les « windfall profits ». Certes, comme l'indique M. de Jong (art. précité, p. 39), ces profits ne sont pas statistiquement enregistrés. En revanche, pour des raisons que nous avons développées ailleurs (dans Au delà du capitalisme, chap. XII) et dans notre article sur « Schumpeter, analyste du profit », *Economie appliquée*, nos 3-4, 1950, la valeur théorique du critère nous paraît démontrée.

<sup>(2)</sup> Cf. Georges Gurvitch : Déterminismes sociaux et

liberté humaine, Paris, 1953.

(3) Selon l'expression de M. Georges Gurvitch, cf. Vocation actuelle de la sociologie, Paris, 1950. Quant au mot « dualiste », nous lui donnons la connotation épistémologique définie par M. Gaston Bachelard. Cf. notamment : Le rationalisme appliqué et La Philosophie du non.

<sup>(4)</sup> Suivant un modèle voisin de celui de Kalecki.

<sup>(5)</sup> A en juger par les revendications des délégués syndicaux, cette élasticité est presque toujours comprise entre 0 et 1, sauf en cas d'hyper-inflation.

<sup>(6)</sup> Au sens de Tinbergen.

tions récentes aient fixé ce seuil à 5 % d'un indice composé et manipulé de telle façon que les variations du revenu réel soient systématiquement amorties (1).

Le phénomène bien connu appelé « spirale des salaires et des prix » ne nous intéresse ici que par la lumière qu'il projette sur l'aspect dualiste de la demande monétaire collective, sur l'enchaînement des actions et des réactions qui la déterminent.

Cet enchaînement est-il réversible? Est-il interdit d'imaginer une hausse des salaires initiale ultérieurement répercutée dans les prix sans amplification (inflation salariale pure) ou encore intégralement préservée par un blocage effectif ou une restriction suffisamment draconienne du crédit (déflation pure des profits)? Assurément non, et l'on pourrait citer des exemples où l'une ou l'autre de ces deux éventualités s'est produite. Le moins qu'on puisse dire cependant est qu'elles ne sont pas les plus fréquemment constatées, qu'elles supposent de surcroît une intervention délibérée et constante des pouvoirs publics, en d'autres termes une politique d'inflation contenue ou refoulée (2).

Bien que l'hypothèse d'un processus alternatif où ce ne serait pas l'action des entrepreneurs-capitalistes qui entraînerait la réaction des salariés-consommateurs, mais l'inverse, ne soit pas à exclure, ce qui advient le plus souvent, c'est que la hausse des prix précède la hausse prévue des salaires, comme elle précède, le cas échéant, le déficit budgétaire (3) ou les conséquences directes de tel événement quelconque du seul fait que celui-ci n'était pas imprévu. Qu'elle soit salariale, budgétaire ou obsidionale, l'inflation ne présente de sérieux dangers que par les élasticités de prévisions maximales qu'elle met en branle, et celles-ci ne sont point le fait des consommateurs-salariés.

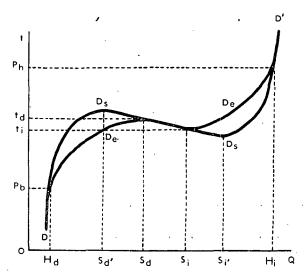
25. Ces derniers ne sont pourtant pas étrangers au processus. Si sa genèse peut difficilement leur être imputée, ils n'en contribuent pas moins à son amplification. Comme nous l'avons déjà laissé entrevoir, tout rajustement des salaires à la hausse des prix a pour effet, si l'on peut dire, de faire rebondir (4) les élasticités de prévisions des entrepreneurs-capitalistes, donc la hausse des prix. D'autre part, les délais de réaction des salariés sont d'autant plus brefs que la hausse des prix est plus rapide.

(1) Le souci de stabilité qui a guidé le législateur est d'ailleurs compréhensible.

Une fois déclenché l'enchaînement des actions et des réactions des deux catégories typiques qui déterminent la demande de monnaie (1), le phénomène prend la forme suivante : d'une part l'élasticité de prévisions des entrepreneurs-capitalistes est une fonction croissante des vitesses et de l'ampleur des réactions des salariés; d'autre part, le retard de réaction de ces derniers est une fonction décroissante de l'élasticité de prévisions des entrepreneurs-capitalistes. Il est clair que ces deux fonctions combinées exercent un effet d'accélération et d'amplification, d'où résulte le caractère exponentiel de toute évolution inflationniste non combattue à temps, mais d'où résulte aussi son caractère durable et le fait que l'inflation ne dégénère pas immédiatement en hyperinflation et n'en arrive que très exceptionnellement à cette extrémité.

26. Comment définir cette dernière? Reprenant les termes mêmes du processus dont elle est l'aboutissement, on dira que le seuil de l'hyper-inflation est atteint lorsque les élasticités de prévisions devenant toutes infinies, les délais de réaction tous nuls, les encaisses oisives tombent à zéro. A partir de ce moment, en effet, la fuite devant la monnaie gagne les encaisses de transactions : les bases mêmes de l'échange monétaire courant, de la formation du revenu monétaire et de son emploi sont à leur tour sapées. C'est la monnaie elle-même qui devient inapte à son office d'intermédiaire.

27. Les développements qui précèdent comportent deux enseignements relatifs l'un à la courbe de la demande de monnaie, l'autre à l'élasticité de la masse monétaire.



En ce qui concerne la courbe de la demande monétaire, rien n'est changé à sa partie médiane, comprise entre  $S_d$  et  $S_i$ . En revanche, sous la forme que nous lui avons donnée précédemment, celle

<sup>(2)</sup> Cf. ci-après § 36. Dans le cas d'inflation salariale pure les pouvoirs publics veilleront à ce que les profits restent constants en valeur réelle; dans le cas de déflation des profits à ce que la hausse des salaires soit entièrement absorbée par la baisse des profits. L'inflation est, dans le premier cas, contenue, dans le second, refoulée.

<sup>(3)</sup> Principalement lorsque la couleur politique du gouvernement n'agrée pas aux capitalistes-spéculateurs. Dans le cas contraire, les conséquences du déficit budgétaire peuvent être durablement neutralisées par des élasticités de prévisions adéquates.

<sup>(4)</sup> Selon le processus analysé notamment par D. Holzman, « Income Determination in open Inflation », Review of Economics and Statistics, mai 1950.

<sup>(1)</sup> On pourrait en introduire d'autres. Cela ne modifierait pas sensiblement l'analyse, car ces deux catégories sont, en régime de capitalisme industriel, les plus importantes. Mais, comme l'indique à raison M. James, toutes les catégories de revenus entrent en jeu. Cf. art. précité, p. 433.

d'une courbe unique, les deux parties extrêmes expriment plutôt une situation d'hyper-déflation et d'hyper-inflation. Pour les raisons qui viennent d'être exposées, l'évolution inflationniste proprement dite, c'est-à-dire le passage de l'équilibre monétaire à l'hyper-inflation, et inversement la déflation proprement dite, s'exprimeront plus valablement par l'évolution exponentielle de deux courbes décalées l'une par rapport à l'autre : l'une  $(D_e)$ , celle entrepreneurs-capitalistes, en avant-garde, l'autre  $(D_s)$ , celle des salariés-consommateurs, en arrière-garde.

Sous cette forme révisée (1), le diagramme appelle les commentaires suivants : en allant d'ouest en est, 5 zones figurent en abscisse :

- entre O et  $H_d$ , la zone d'hyper-déflation, pathologique par excellence, où la demande de monnaie tend vers zéro, non parce que la monnaie n'est pas recherchée, mais parce qu'elle l'est trop, et qu'elle est en quelque sorte chassée de l'usage (2), au sens de la loi de Gresham;
- entre  $H_d$  et  $S_d$ , zone déflationniste où la demande de monnaie diminue, parce que le crédit est moins recherché et que le remboursement des crédits en cours est poursuivi;
- entre  $S_d$  et  $S_i$ , zone approximative de l'équilibre monétaire où le motif de spéculation est neutre et où  $\Delta L$  et  $\Delta M$  s'ajustent réciproquement (nous reviendrons sur ce dernier point (3);
- entre S<sub>i</sub> et H<sub>i</sub>, zone inflationniste, où, sans qu'il y ait là rien de paradoxal, la demande de monnaie augmente par suite d'une fuite devant la monnaie, à savoir : inflation de crédit et transformation simultanée d'encaisses oisives en monnaie active, qui portera d'abord sur les encaisses de spéculation des entrepreneurs-capitalistes (spéculation sur stocks par exemple), ensuite sur les encaisses de précaution des consommateurs salariés (fuite vers les valeurs réelles). C'est pourquoi la courbe  $D_e$ est ascendante sur tout son parcours entre  $S_i$  et  $H_i$ , alors que la courbe  $D_s$  ne l'est qu'à partir de  $S_{i'}$ . En ce point, chacun, selon ses moyens, se met à spéculer. Ce n'est pas encore le seuil de l'hyperinflation, puisque des encaisses oisives subsistent, notamment une partie des encaisses de précaution; c'en est du moins le prélude;
- à partir de  $H_i$ , nous entrons en pleine hyperinflation, la demande de monnaie, devenue entièrement synonyme de fuite devant la monnaie (4), s'élève verticalement.
- 28. Sur le diagramme précédent, les taux d'intérêt figuraient en ordonnée. Mais il résulte de la nouvelle présentation, telle qu'elle vient d'être com-

mentée, que ce taux ne joue de rôle effectif qu'au voisinage de l'équilibre monétaire, c'est-à-dire entre  $t_d$  et  $t_i$  correspondant en abscisse à la zone comprise entre  $S_d$  et  $S_i$ . Au sein de ces limites, les pressions spéculatives n'étant encore que sporadiques, le taux  $t_i$  aura un effet en quelque sorte pré-inflationniste, puisqu'il portera la demande de monnaie jusqu'en  $S_i$ ; le taux  $t_d$  aura un effet pré-déflationniste, puisqu'il ramènera la demande de monnaie jusqu'en  $S_d$ .

En dehors de ces deux limites, c'est-à-dire à l'est de  $S_i$  et à l'ouest de  $S_d$  ou, si l'on préfère, au-dessus de  $t_d$  et au-dessous de  $t_i$ , il faut admettre que le taux de l'intérêt devient impuissant (1) et que les prévisions de prix l'emportent de toute façon, sous réserve, en deçà de  $H_d$  et de  $H_i$ , de l'action retardatrice et modératrice exercée par le décalage de D. par rapport à  $D_e$ . Plutôt qu'une échelle de taux qui ne signifie alors plus rien, il conviendrait de faire figurer en ordonnée entre  $t_d$  et  $P_h$  des prévisions de prix en hausse supposées infinies au-dessus de  $P_h$  et entre  $t_i$  et  $P_b$  des prévisions de prix en baisse supposées infinies au-dessous de  $P_b$  (2). On ne s'arrêtera pas davantage sur ce point et l'on se bornera à répéter qu'une telle représentation vise à fixer grossièrement les idées, mais qu'en pareille matière toute tentative de formalisation rigoureuse est vouée à l'échec ou doit sacrifier l'essentiel du phénomène.

## V. — L'élasticité de la masse monétaire.

29. Afin de mieux mettre en lumière, conformément à l'objet de la présente étude, l'élasticité de la masse monétaire, nous devons cependant pousser l'analyse un peu plus loin.

Nous laisserons de côté, en raison de son peu d'actualité, le problème de la déflation et de l'hyperdéflation et nous bornerons à rappeler qu'il ne présente de symétrie apparente avec celui de l'inflation que dans les lignes générales auxquelles nous nous sommes cantonnés. Dès qu'on y regarde d'un peu près, ce sont au contraire des différences spécifiques qui surgissent. Par exemple, s'il est exact que les salaires s'adaptent avec retard à la baisse comme à la hausse des prix, la baisse du pouvoir d'achat global des salariés-consommateurs est quasi immédiate, du fait du chômage; une partie de la maind'œuvre, celle que les entreprises ont intérêt à conserver car elles risqueraient de ne pas la retrouver, est au contraire favorisée. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le jeu de l'adaptation des revenus est beaucoup plus complexe en baisse qu'en hausse, comme l'est aussi le comportement des encaisses.

<sup>(1)</sup> Sa conception étant la même que celle de la figure 1, appelle les mêmes remarques. Cf. § 19.

<sup>(2)</sup> La thésaurisation étant maximale, et la demande de crédit nulle.

<sup>(3)</sup> Cf. § 29 et 30.
(4) La demande de monnaie s'identifie alors avec la demande de crédit de pure spéculation.

<sup>(1)</sup> L'inélasticité de la demande de monnaie rapportée au taux d'intérêt exprime précisément cette impuissance.

<sup>(2)</sup> Au dessous de  $t_i$ , le taux d'intérêt atteint rapidement le minimum où, pour des raisons techniques, il devient incompressible. A l'encontre de certains théoriciens, nous pensons avec Keynes que le taux d'intérêt ne peut pas tomber à zéro et ne s'en approche pas même asymptotiquement.

Dans la phase d'inflation et jusqu'au seuil de l'hyper-inflation où la fonction d'encaisse disparaît, le comportement des encaisses est relativement simple, et il n'y a rien à ajouter à ce que nous avons déjà dit à ce sujet. On se bornera à souligner — car ce point passe quelquefois inaperçu — que ce qui caractérise la phase inflationniste, c'est le gonflement nominal des encaisses et leur compression en valeur réelle, qu'en d'autres termes, les prix augmentent plus vite que la masse monétaire.

30. En situation voisine de l'équilibre monétaire, les choses sont beaucoup plus déconcertantes. Les prix étant supposés stables ou ne pas varier de manière appréciable, aucune distinction n'est à établir entre les variations nominales de la masse monétaire et celles de sa valeur réelle. Aux yeux des quantitativistes impénitents, les seules variations plausibles seraient celles qui correspondent au volume de l'activité. Or, à supposer qu'existe entre ces deux variables un parallélisme quelconque, ce dernier n'a rien d'euclidien. Il ne s'expliquerait d'ailleurs que par une conception simpliste, tronquée, de la fonction monétaire, celle-là même que les quantitativistes préconisent, et suivant laquelle les fluctuations de C et de I, plus précisément de leur valeur nominale, seraient entièrement et immédiatement déterminées par celles de la masse monétaire.

Or, même si l'on tient avec Keynes la fonction de consommation pour constante à très court terme et dans des circonstances normales, le surgissement est toujours possible de circonstances où les données de la consommation se modifient brusquement, fût-ce de manière temporaire, indépendamment des variations de la masse monétaire, voire en un sens contraire à ces dernières. Il s'agit là évidemment d'une éventualité assez insolite et dont il serait exagéré de dire qu'elle gouverne en quoi que ce soit l'équilibre monétaire. Aussi bien la neutralité de C qu'implique l'équation de M. Koopmans constitue-t-elle une approximation plausible.

L'inégalité ex ante de I et de S, en d'autres termes, le déséquilibre des revenus, dû principalement à l'instabilité de I (1) est au contraire la donnée névralgique : s'il devait se réduire à ces deux termes, l'équilibre monétaire ne serait jamais atteint (2). Le processus d'ajustement par épargne imprévue ou investissement imprévu que définit l'école suédoise n'exprime pas autre chose qu'un déséquilibre chronique du revenu ex ante. Si l'équilibre monétaire est non seulement possible, mais fréquemment approché, c'est grâce à l'effet correctif (3) qu'exercent les variations de  $\Delta M$  et de  $\Delta L$  (4), soit que  $I=S+\Delta M$ , soit que  $S=I+\Delta L$ .

S'ensuit-il que  $\Delta M$  et  $\Delta L$  s'excluent l'un l'autre, comme c'est le cas, nous l'avons vu (1), en situation inflationniste ou déflationniste caractérisée? Nullement. Dans l'équation de M. Koopmans,  $\Delta M$  et  $\Delta L$  figurent côte à côte. Si I > S, alors  $\Delta M > \Delta L$ . Inversement, si S > I, alors  $\Delta L > \Delta M$  (2). Rien n'empêche d'imaginer le produit d'une transaction intervenue en  $T_o$ , thésaurisé en  $T_1$  ( $\Delta L$ ) alors qu'une transaction Y sera financée au même moment par une opération de crédit  $(\Delta M)$ , en sorte que M (3) et L croissent simultanément, mais non pas également.

31. En ce sens encore, l'équilibre monétaire s'oppose aux situations déflationniste ou inflationniste. En situation déflationniste, nous l'avons vu, le tarissement progressif de la demande de monnaie (et de crédit) exprime la diminution de M conjuguée avec l'accroissement de L (thésaurisation), l'accroissement relatif de la masse monétaire rapportée au revenu courant, l'excès d'épargne sur l'investissement, le fléchissement de la demande globale.

En situation inflationniste, l'accroissement de la demande de monnaie (et de crédit) exprime l'augmentation de M conjuguée avec la diminution de L (fuite devant la monnaie), la diminution relative de la masse monétaire rapportée au revenu courant, l'excès d'investissement sur l'épargne, l'augmentation de la demande globale.

Or, tandis que nous avons des variations opposées de M et de L en situation déflationniste et inflationniste, ces variations, en situation d'équilibre monétaire, sont normalement inégales, mais de même sens (4). Il est tout à fait normal, en particulier, qu'au lendemain d'une période d'inflation, dans cette « fin de l'inflation » décrite par M. Jean Gabillard (5), on assiste tout à la fois à un accroissement de M, en fonction du développement de l'activité, de L par reconstitution des encaisses oisives, donc à un accroissement de la masse monétaire beaucoup plus que proportionnel au volume de l'activité.

Le critère du diagnostic est, dans tous les cas, la tendance des prix. Tant que les prix ne montent pas (6), l'accroissement de la masse monétaire n'est pas en lui-même inflationniste. Deux questions se

(2) Des relations correspondantes s'établissent si  $\Delta M$  et  $\Delta L$ sont négatifs. Sur ce point, cf. ci-après § 33.

(3) Pour éviter toute équivoque, rappelons que, dans la symbolisation de M. Koopmans, M désigne la monnaie active.

<sup>(1)</sup> On sait que l'investissement dit autonome est essentiellement instable.

<sup>(2)</sup> Ou ne le serait que fortuitement.
(3) Cf. ci-dessus § 5.

<sup>(4)</sup> Il serait abusif de parler à ce propos de variations prévues, car elles ne sont évidemment pas concertées. S'agissant d'une seule période de revenu, elles ne peuvent davantage être tenues pour induites. Elles sont spontanées, au sens que M. Goedhart donne à ce mot. Cf. ci-dessus § 5.

<sup>(1)</sup> Cf. ci-dessus § 15.

<sup>(4)</sup> C'est pourquoi, comme l'écrit le Professeur de Jong, art. cité, p. 4 : « L'équilibre monétaire peut exister sans stabilité du stock monétaire ». C'est pourquoi aussi, le K marshallien, qui ne tient compte que des encaisses de transactions et de précaution, est un concept trop restrictif.

<sup>(5)</sup> Cf. Jean Gabillard, La fin de l'Inflation, Paris, 1953. (6) Il s'agit bien entendu du niveau général des prix. Les fluctuations de tel prix particulier dues au progrès technique (Davidson), à l'accroissement de la productivité ou, en sens contraire, à un goulot d'étranglement n'affectent point l'équilibre monétaire. De même, le resserrement des liquidités dans un secteur donné n'affecte pas cet équilibre pour autant que les liquidités s'accroissent ailleurs.

posent à ce propos : cet accroissement comporte-t-il une limite ? Emporte-t-il un danger inflationniste à échéance ?

32. L'accroissement des encaisses oisives ne rencontre d'autres limites que celles inhérentes à leur coût, au rendement que procure leur transformation en liquidités secondaires ou tertiaires, enfin, aux règlements édictés par l'autorité monétaire.

La première de ces limites, celle inhérente au coût, est en fait extrêmement floue. Certes, même en régime de papier-monnaie et d'argent bon marché, le coût des encaisses peut n'être pas négligeable. Mais, à l'exception des banques qui en vivent et des grandes sociétés qui gèrent d'importantes trésoreries, il n'est pas exactement calculé. Une partie des encaisses oisives ne répondent ni au motif de précaution, ni au motif de spéculation : ce sont des encaisses de laisser aller (1).

La seconde limite, celle qui résulte de la possibilité de transformer des liquidités primaires en liquidités secondaires ou tertiaires rémunératrices, est fonction des facilités de mobilisation et des risques de dépréciation attachés à ces dernières. Pour des raisons qui n'ont point à être examinées en détail dans la présente étude, le développement des liquidités secondaires a été plutôt favorisé, les liquidités tertiaires découragées (2). Le malheur des temps a rendu incertaines les frontières, non point juridiques, mais opérationnelles qui distinguaient naguère un type de liquidité de l'autre. L'expérience montre que le risque n'est guère plus grand en ce qui concerne les liquidités secondaires (partiellement monétisables en dépit des obstacles institutionnels érigés en vue de prévenir leur monétisation) qu'en ce qui concerne les liquidités primaires exposées à l'élévation des réserves obligatoires là où de telles réserves existent et à leur instauration arbitraire là où elles n'existent pas encore.

Tout compte fait, aucune autre limite rigide que celle de cet arbitraire (3) ne pouvant être assignée aux encaisses oisives, on peut dire que leur marge d'accroissement est théoriquement sans limite. Il en résulte que l'élasticité de la masse monétaire étant fonction de l'accroissement des encaisses oisives en situation d'équilibre, aucune limite théorique ne peut non plus lui être assignée : à un niveau d'activité et de prix donné et en situation d'équilibre, la masse monétaire est indéfiniment (4) extensible. Si la notion d'excédent de liquidité n'est pas à exclure, on n'en peut parler en connaissance de cause, encore moins la mesurer.

33. Mais l'élasticité s'entend en deux sens : celui de l'extension, celui du rétrécissement. Si la

masse monétaire est indéfiniment extensible (sans inflation), il résulte des développements qui précèdent qu'elle n'est pas indéfiniment compressible.

Les encaisses de transactions étant déterminées par le volume de l'activité et le niveau des prix, sont incompressibles par nature (1). Les encaisses de précaution également, mais à un moindre degré, puisque, dans une conjoncture nettement inflationniste, leurs détenteurs ont intérêt à les réduire. Seules, les encaisses de spéculation sont douées d'une élasticité totale, s'élevant au maximum compatible avec les ressources monétaires en cas de déflation, tombant progressivement à zéro en cas d'inflation.

Comme ces encaisses passent en fait de main en main, comme, par exemple, le spéculateur qui augmente ses stocks ne peut le faire que s'il trouve un vendeur à qui il remettra des espèces, on peut se demander de quelle façon celles-ci se résorbent. Elles se résorbent par surenchère, par la hausse des prix et par l'accroissement des besoins d'encaisses de transactions qui en découlent. La disparition des encaisses de spéculation est achevée lorsque, compte tenu de la hausse des prix, elles se sont entièrement métamorphosées en encaisses de transactions.

34. Il est certain qu'un effet inflationniste a été provoqué de ce fait, sans préjudice de ceux qui sont imputables à d'autres causes, lesquelles sont à l'origine du mouvement. Nous abordons ainsi la seconde question : celle du danger inflationniste inhérent aux encaisses oisives ou, selon une expression consacrée, l'inflation potentielle (2) qu'elles représentent. Ce danger qui semble à première vue proportionnel au développement pris par les encaisses oisives, est difficile à chiffrer. Il est fonction, plus que de la masse relative des encaisses oisives et plus particulièrement des encaisses de spéculation, de la vitesse plus ou moins grande avec laquelle ces dernières se transforment, le cas échéant, en monnaie active. Il se conjugue d'autre part presque toujours avec une inflation de crédit par le système bancaire qui fournit à la spéculation de nouvelles armes en quantités parfois beaucoup plus grandes que les encaisses de spéculation initiales.

Faisons abstraction, pour le moment, de cette inconnue supplémentaire, et admettons que les seules encaisses oisives préexistantes soient en cause. Si celles-ci se transformaient en monnaie active au cours d'une seule période de rotation du revenu (3),

<sup>(1)</sup> Il existe aussi des encaisses de prestige.

<sup>(2)</sup> Tout au moins dans les pays qui ont connu une inflation prolongée et en majeure partie du fait de cette dernière.

<sup>(3)</sup> Sont visés ici l'arbitraire du théoricien aussi bien que celui des autorités responsables.

<sup>(4)</sup> Nous ne disons pas infiniment. A vrai dire, nous n'en savons rien.

<sup>(1)</sup> Sauf en cas de baisse du niveau général des prix et proportionnellement à celle-ci, donc dans une mesure modérée.

<sup>(2)</sup> Cf. De Jong, art. précité, p. 10.

<sup>(3)</sup> Sur cette notion, cf. De Jong, art. précité p. 11. Pour une discussion approfondie cf. J. W. Angell, The Behavior of Money: Exploratory Studies, New-York, 1936: « The Components of Circular Velocity of Money», Quarterly Journal of Economics, fév. 1937; D. H. Robertson, Banking Policy and the Price Level, Londres, 1926; A.C. Pigou, Industrial Fluctuations, p. 136 et suiv. 152; Schumpeter, « Das Sozialprodukt und die Rechnenpfennige», Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialforschung, 1917-18, p. 627.

l'effet inflationniste serait proportionnel au rapport  $\frac{L}{Y}$  tel qu'il s'établit au début de la période, ou, ce qui revient au même,  $\frac{L}{M}$ , la masse monétaire active (M) étant par définition égale au revenu Y pour chaque période de revenu (1).

Par exemple, à supposer que les encaisses oisives atteignent un tiers de la masse monétaire, ce qui n'a rien d'extravagant (2), l'inflation serait de près de 50 % et le seuil de l'hyper-inflation aurait été touché en quelques mois (3).

L'expérience montre au contraire que le passage d'une situation équilibrée à l'hyper-inflation est extrêmement lent; il ne se chiffre pas en mois, mais en années, et cela malgré les circonstances les plus catastrophiques et les plus propres à précipiter l'inflation. C'est ainsi que, dans un pays comme la France où le souvenir de l'inflation consécutive à la première guerre mondiale était pourtant loin d'être effacé, l'inflation amorcée pendant l'été 1936 et pratiquement ininterrompue ensuite, n'a dégénéré en hyper-inflation menacante qu'en septembre 1948, c'est-à-dire au bout de 12 ans marqués par la menace de guerre, par l'invasion, par l'occupation, par la libération et par la reconstruction, et alors qu'aucune mesure anti-inflationniste sérieuse n'avait été amorcée au cours de cette période. En 1948, puis, à la suite de l'inflation post-coréenne, en octobre 1951, des mesures relativement peu draconiennes (4) suffirent à arrêter la hausse.

35. Durant ces longues années, au surplus, ce qui a joué beaucoup plus que les encaisses oisives préexistantes, c'est l'inflation de crédit liée aux besoins du Trésor, aux frais d'occupation, aux charges de la reconstruction et, notamment en 1950 et 1951, à la spéculation pure et simple (5), inflation de crédit

qui a eu pour effet de multiplier la masse monétaire totale dans une mesure inférieure à la hausse courante des prix combinée avec le volume de l'activité, mais beaucoup plus élevée que le chiffre d'encaisses oisives que l'on pouvait déceler à la veille de la guerre.

On peut discuter à perte de vue sur les causes profondes de l'inflation. Ces causes ne résidaient pas, dans le cas de la France, dans l'existence des encaisses oisives. Généralement, nous serions tenté de dire qu'il n'y a jamais là une cause spécifique d'inflation.

Ce qui est vrai, c'est que dans une perspective inflationniste, la tendance des encaisses oisives à se muer en monnaie active rend la situation plus difficile à contrôler par la banque centrale. Au cours du boom de 1955-1956, la situation a été plus rapidement reprise en main en Allemagne Fédérale où l'argent était rare, qu'en Grande-Bretagne où les entreprises disposaient de marges importantes d'autofinancement.

Que ce soit au voisinage de l'équilibre monétaire, c'est-à-dire dans la zone où les variations de M et de L sont de même sens, ou dans la phase inflationniste et déflationniste en deça des seuils respectifs d'hyper-inflation et d'hyper-déflation où les variations de M et de L sont de sens contraire, il est probable que les variations de M prévalent sur celles de L.

Dans la phase inflationniste,  $\Delta M$  est égal à la déthésaurisation ( $-\Delta L$ ) augmentée des ouvertures de crédit nouvelles que, toutes choses égales d'ailleurs, l'inflation stimule;  $\Delta M$  est donc supérieur à  $-\Delta L$ . Dans la phase déflationniste,  $-\Delta M$  est égal à la thésaurisation ( $\Delta L$ ) augmentée des remboursements de crédit que la déflation détermine;  $-\Delta M$  est donc supérieur à  $\Delta L$ .

Au voisinage de l'équilibre, et abstraction faite des variations inhérentes au volume de l'activité et du revenu (C+I et C+S), tout accroissement de la masse monétaire provient d'un accroissement du volume du crédit  $(\Delta M)$  dont une partie seulement gonfle les encaisses oisives  $(\Delta L)$ ;  $\Delta M$  est donc supérieur à  $\Delta L$ . En sens inverse, toute diminution de la masse monétaire provient indifféremment de remboursements de crédits  $(-\Delta M)$  et d'un resserrement des liquidités  $(-\Delta L)$ , mais, ne serait-ce qu'en raison du coût du crédit, les détenteurs de monnaie resserreront leur liquidité en remboursant d'abord tout ou partie de leurs crédits;  $-\Delta M$  a donc toutes chances d'être supérieur à  $-\Delta L$ .

En revanche, comme on l'a vu plus haut (1), si S > I, l'action correctrice (2) de L et de M rendra  $\Delta L$  supérieur à  $\Delta M$ , alors que, le cas échéant, —  $\Delta M$  sera normalement supérieur à —  $\Delta L$ .

<sup>(1)</sup> C'est-à-dire pour une période fonctionnelle difficile à chiffrer avec précision, mais en tout cas inférieure à une année. D'après les calculs que nous avons faits pour la France et que confirment des calculs analogues pour les Etats-Unis, cette période serait approximativement de 3 mois. Cf. notre ouvrage Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952, Paris, 1954; F. Machlup « Period analysis and Multiplier Theory », Quarterly Journal of Economics, nov. 1939, pp. 1-27. Dans le même sens, J. Zijlstra, « De omloopsnelheid van het geld en zijn betekenis voor geldwaarde en monetair evenwicht », Leyde, 1948; De Jong, art. cit. pp. 37-38.

<sup>(2)</sup> Cf. les estimations contenues dans notre ouvrage précité.

<sup>(3)</sup> Si les encaisses oisives représentent, par exemple, 50 milliards sur 150 milliards, et si ces encaisses oisives se transforment en monnaie active, le total de cette dernière qui était de 100 milliards passera à 150 milliards, soit une augmentation de 50 %. Le revenu ou produit global étant d'autre part supposé constant, l'indice du niveau général des prix s'élèvera de 100 à 150.

La durée de quelques mois se réfère aux précisions indiquées dans la note (1) ci-avant.

Le seuil de l'hyper-inflation a été défini au § 26.

<sup>(4)</sup> Par comparaison avec celles qui furent prises en Belgique en 1944, en Italie en 1947, en Allemagne en 1948.

<sup>(5)</sup> Sur ce dernier point, les rapports du Conseil National du Crédit donnent d'amples renseignements.

<sup>(1)</sup> Cf. § 30.

<sup>(2)</sup> Qui s'exerce par hypothèse, puisque nous nous plaçons au voisinage de l'équilibre.

36. Le danger inflationniste majeur ne réside d'ailleurs point dans la demande additionnelle (ou demande pure au sens de Neisser (1), que la transformation d'encaisses oisives en monnaie active superpose à la demande courante et qui, répétons-le, demeure relativement modérée, mais dans la demande indirectement dérivée (2) de cette demande additionnelle, qu'il s'agisse des effets de multiplication (revenu induit), d'accélération (investissement induit) ou, d'une manière plus générale et comme nous l'avons déjà souligné (3), de l'élévation progressive et exponentielle des élasticités de prévisions. De ce fait, la transformation d'encaisses oisives en monnaie active a toutes chances de produire des effets plus que proportionnels (4).

On voit aussi combien étroitement non seulement ces effets, mais la transformation qui est à leur origine, sont liés à la politique du crédit. Il est sans exemple, sauf en cas de réforme monétaire radicale entreprise avec le maximum de moyens politiques, comme ce fut le cas de la réforme allemande de 1948, que les mesures de blocage monétaire n'aient pas été en partie neutralisées par l'expansion simultanée du crédit, ce qui pouvait d'ailleurs être souhaitable. Il est pareillement sans exemple que, comme ce fut le cas en Italie en 1947, une politique de restriction du crédit menée avec énergie n'ait pas fait cesser rapidement la transformation d'encaisses oisives en monnaie active, sans qu'il ait été besoin de recourir à des mesures formelles de blocage des liquidités primaires (5).

37. L'efficacité de la politique du crédit, plus particulièrement des intruments classiques du contrôle quantitatif (taux de l'escompte, open market policy, réserves obligatoires) présuppose que les marchés monétaire et financier conservent le plein exercice de leur rôle régulateur. Il est indispensable, notamment, que l'interdépendance des taux demeure entière, ce qui cesse d'être le cas lorsque des prêts à taux priviligiés sont institués en interférence avec le marché libre. Il est nécessaire également que le malaise social inhérent à toute restriction de crédit soit tenu pour supportable, ce qui est peu compatible avec la mystique du plein emploi. A tort ou à raison, certains pays sont devenus sourds à l'orthodoxie monétaire par répugnance envers ses disciplines. Il n'en faut pas davantage pour ôter à celles-ci toute

Malgré cela, et en dépit des apparences, il serait prématuré de conclure à l'instauration sans retour de ce qu'on appelle l'inflation séculaire. De surcroît, autant qu'on en puisse juger, les techniques d'inflation contenue qui lui sont liées ne réduisent en rien l'élasticité de la masse monétaire. Bien au contraire, ces techniques appliquées de manière efficace retardent indéfiniment l'accélération exponentielle de l'inflation, ce qui veut dire qu'elles concourent à un accroissement indéfini de la masse monétaire plus que proportionnel à la hausse des prix. Tout à la fois, elles favorisent le développement des encaisses et elles les figent. C'est au principe même de la liquidité qu'elles s'en prennent, puisque, de manière plus ou moins indirecte et occulte, elles en limitent l'usage et tentent de prévenir la déthésaurisation à grande échelle. L'élasticité à laquelle elles laissent place est à sens unique : le refus simultané de toute restriction énergique du crédit et de toute inflation ouverte soustrait la masse monétaire définie en termes réels aux deux seuls facteurs susceptibles de la comprimer. La notion d'équilibre monétaire conserve-t-elle encore un sens? Elle ne ressortit en tout cas pas à celui auquel nous nous sommes référé dans cette étude. La masse monétaire qui lui correspond appelle une autre typologie.

<sup>(1)</sup> Cf. ci-dessus § 11.

<sup>(2)</sup> Cf. notre étude, « Déflation primaire, déflation secondaire », Revue Economique, janvier 1953, pp. 1-30.

<sup>(3)</sup> Cf. ci-dessus § 25.

<sup>(4)</sup> Cf. notre étude, « Inflation propagée, inflation amplifiée », Revue Politique et parlementaire, nov. 1955.

<sup>(5)</sup> Le traitement des liquidités secondaires pose des problèmes complexes que nous n'avons pas à aborder ici. Il est clair en effet que le problème se pose dans la mesure où les liquidités secondaires monétisables sont monétisées. Cette monétisation faite, les liquidités secondaires sont devenues liquidités primaires incorporées à la masse monétaire, en sorte que nous sommes ramenés à notre problème.

## EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE EN BELGIQUE

Comme les articles précédents parus sous ce titre, le présent exposé décrit principalement l'évolution de l'activité industrielle et commerciale en Belgique; un prochain article du *Bulletin* sera consacré à l'analyse des phénomènes monétaires et financiers.

Depuis le milieu de 1956, la situation de l'économie belge a subi deux changements importants : le centre de l'expansion industrielle s'est déplacé vers les industries de biens de consommation, notamment vers les industries textiles; en même temps, le solde des transactions avec l'étranger est devenu moins favorable à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Ces derniers mois, la demande n'a plus augmenté dans l'industrie lourde qui, suivant les schémas classiques, révèle avant les autres secteurs économiques les mouvements fondamentaux de l'activité industrielle et commerciale. En général, la conjoncture industrielle semble avoir atteint un palier, mais l'absence de positions spéculatives importantes, sous la forme de stocks ou de prix en hausse démesurée, diminue les dangers d'une récession prononcée.

Par rapport au premier semestre de 1956, la balance commerciale s'est sensiblement détériorée - le coefficient de couverture des importations par les exportations est tombé de 101 à 92 p.c. —, mais la situation s'est stabilisée ces derniers mois. Le coefficient 92 n'est pas défavorable, puisqu'il assure l'équilibre des paiements à titre de transactions courantes avec l'étranger. Mais comme les exportations nettes de capitaux se sont poursuivies au rythme antérieur, elles ont nécessité des prélèvements sur les réserves de change, c'est-à-dire une transformation de la nature des créances sur l'étranger. Contrairement à la situation prévalant pendant la période antérieure, l'évolution de la balance des paiements a raréfié les liquidités sur le marché monétaire.

Le retournement de la balance commerciale au second semestre de 1956 résulte d'une légère régression des exportations allant de pair avec un accroissement sensible des importations. Toutefois, il apparaît que celui-ci n'est dû qu'à concurrence d'un tiers environ à l'expansion de la demande intérieure non accidentelle; les facteurs les plus importants du développement des achats à l'étranger ont été les mauvaises récoltes, le gonflement des stocks de produits alimentaires détenus par les particuliers, la stagnation de la production charbonnière et le renchérissement des produits pétroliers, les achats considérables d'avions et de pièces

d'avion. Tous ces facteurs ont contribué également à élargir le déficit commercial vis-à-vis de la zone dollar à partir du mois de novembre, en dépit du niveau élevé des exportations vers cette zone. Le retournement de la position belge à l'Union Européenne de Paiements provient en premier lieu de l'aggravation du déficit vis-à-vis de l'Allemagne occidentale et, subsidiairement, de certains mouvements moins accusés.

La pression à la hausse des prix intérieurs s'est maintenue. Dans quelques branches industrielles l'augmentation des salaires horaires moyens (compte tenu de la réduction de la durée du travail) semble avoir été plus rapide en 1956 que celle des prix de détail et de la productivité physique. Toutefois, cet écart défavorable disparaît dans la plupart des secteurs, à l'exception des charbonnages, lorsqu'on choisit l'année 1953 comme période de référence.

Une comparaison des heures de travail prestées avec le nombre d'ouvriers occupés fait ressortir que si la moyenne annuelle de la durée du travail par ouvrier a légèrement diminué par rapport à 1955 dans les différentes industries, cette régression reste néanmoins sensiblement inférieure à la réduction légale de la durée hebdomadaire du travail de 48 à 45 heures. Dans la plupart des industries textiles, la durée réelle du travail par ouvrier a même augmenté. C'est dire que des heures supplémentaires ont été prestées sur une large échelle.

## TENDANCES DE LA CONJONCTURE MONDIALE

Tous les pays industriels de l'Europe occidentale, de même que les Etats-Unis, ont vu diminuer le taux d'accroissement de leur produit national en termes réels par rapport à celui de l'année précédente. Le ralentissement a été faible aux Pays-Bas et en France, mais plus prononcé en Allemagne, en Italie, en Suède, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Le développement moins rapide des dépenses nationales correspondantes a porté aussi bien sur la consommation que sur la formation brute de capital. Aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie et, dans une mesure moindre, aux Pays-Bas, le taux d'accroissement des investissements a été nettement inférieur à celui de 1955, année pendant laquelle cette catégorie de dépenses constituait de

loin le facteur principal de l'expansion économique. Par contre, au Royaume-Uni et en France le rythme de développement des investissements n'a pas faibli.

Si l'on excepte les Pays-Bas, on ne constate dans aucun des pays examinés une accélération du mouvement de stockage; à cet égard la conjoncture mondiale est restée peu spéculative et par conséquent peu vulnérable.

Les Pays-Bas se sont écartés également de la tendance générale en ce qui concerne la consommation privée; contrairement au mouvement observé chez eux, celle-ci s'est ralentie partout et elle a même diminué en Suède. Le recul de son taux d'accroissement a été faible en France et en Italie. mais plus accentué aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni. Il s'agit toutefois de chiffres globaux relatifs à l'année dans son ensemble, qui ne permettent pas d'isoler les changements de tendance qui se sont manifestement produits au deuxième semestre de 1956.

Tableau I.

## Indices de la production industrielle

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles	Belgique (I.R.E.S.)	Etats-Unis	Allemagne occidentale	France	Pays-Bas	Royaume- Uni	Suède
1950	93,4	83,6	72,0	87,9	85,0	94,2	97,0
1951	106,0	89,6	85,2	98,6	89,0	96,7	101,0
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	105,5	93,3	111,7	108,6	110,0	106,6	104,0
1955	115,8	103,7	128,4	118,6	118,0	112,4	111,0
1956	122,4	106,7	138,4	129,3	124,0	113,2	113,0
1957 Janvier Février Mars Avril	122,6 127,8 128,01	108,2 109,7 110,42 108,22	135,0 140,5 138,9 <sup>2</sup> 147,6 <sup>2</sup>	136,4 <sup>2</sup> 142,0 <sup>2</sup>	128,0 119,0 126,0 <sup>2</sup>	114,0 118,1 <sup>2</sup> 117,8 <sup>2</sup>	118,0 122,0

Les indices de la production industrielle repris au tableau I confirment le ralentissement de l'expansion; cependant, l'activité continue à se développer dans différents pays en 1957, tandis qu'elle se stabilise aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, où la construction d'habitations et l'industrie automobile traversent une période moins favorable.

Ce calme relatif de la conjoncture économique se retrouve dans l'évolution des marchés des matières premières. Les tendances fondamentales qui prédominèrent avant le mois de juillet 1956 - évolution baissière pour les matières industrielles et haussière pour les matières d'origine agricole - n'ont été neutralisées que temporairement par les répercussions de la crise de Suez.

La hausse déclenchée par les événements au Moyen-Orient n'a pas atteint l'ampleur du mouvement qu'on a observé lors de la guerre coréenne : les capacités de production de matières premières ont été notablement élargies depuis cette époque et le gouvernement américain n'a pas procédé à de nouveaux achats de stockage stratégique. Depuis le début de 1957 l'incidence de la tension politique internationale sur les cours mondiaux des matières premières s'est résorbée et les prix sont graduellement revenus à un niveau plus étroitement en rapport avec leur position statistique. Le 20 mai les trois séries d'indices globaux, Reuter, Moody et Agefi, se situaient aux environs du niveau atteint au début de juin 1956. Par rapport au début de décembre, l'indice Moody, dans la composition

duquel les métaux tiennent une large place, accuse une diminution de 6,1 p.c. et les deux autres d'environ 8 p.c.

Tableau II.

Pourcentages d'accroissement de la valeur des importations et des exportations

Pays	par r	nestre 1956 apport nestre 1956	Du 1er trimestre 1957 par rapport au 1er trimestre 1956			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations		
Allemagne France Pays-Bas Royaume-Uni U.E.B.L. Etats-Unis Japon	+ 13,5 + 3,4 + 7,9 - 3,1 + 7,9 - 1,6 + 15,4	+ 2,6  + 3,5  - 0,6	$\begin{array}{c} + 25,7 \\ + 7,5 \\ + 16,5 \\ - 0,4 \end{array}$	$ \begin{array}{rrr} + & 9,9 \\ + & 13,2 \\ + & 2,0 \end{array} $		

<sup>1</sup> Quatre premiers mois pour l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni; deux premiers mois pour les Etats-Unis.

La crise politique au Moyen-Orient répercutée non seulement sur les marchés des matières premières, mais également sur les balances commerciales des pays européens. Déjà au second semestre de 1956, les importations de ces pays s'étaient gonflées à la suite des mauvaises récoltes et, dans certains d'entre eux, sous l'effet de pressions inflationnistes fondamentales. Le renchérisse-

<sup>1</sup> Programme.
2 Chiffre provisoire.

ment des combustibles et la vague d'achats de produits de première nécessité vers la fin de l'année ont accentué cette tendance, provoquant en même temps une nouvelle distorsion dans le commerce mondial : les Etats-Unis ont sensiblement élargi leur excédent commercial dont la contrepartie se retrouve notamment dans une détérioration de la balance commerciale des pays européens.

Cette évolution globale, qui apparaît dans le tableau II, a obligé certains pays à appliquer une politique économique plus restrictive ou d'imposer — c'est le cas de la France — de nouvelles restrictions directes aux importations. Par ailleurs, elle a attiré une nouvelle fois l'attention sur le problème dollar qui n'a pas encore reçu une solution durable. L'aggravation des déséquilibres commerciaux risque d'entraver une expansion ultérieure des échanges internationaux.

## DEMANDE EXTERIEURE

La valeur des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a dépassé au mois de mars — dernier chiffre disponible — tous les

maxima antérieurs. Il en est de même de la moyenne du premier trimestre de l'année, bien que l'indice des prix n'ait probablement plus progressé.

Tableau III.

## Exportations de l'U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Valeurs (millions	Indices 1 du volume	Indices des prix	Indices des termes d'échange
	de francs)	Bas	e : 1953 =	: 100
1951	11.056	97	120	111
1955	11.580	127	97	100
1956 Année	13.177 12.721 13.905 12.494 13.588	136 126 135 122 131	103 102 104 102 104	104 103 105 104 103
1957 1er trimestre Avril	$p13.978 \\ p13.429$			

<sup>1</sup> Les indices annuels du volume sont corrigés pour tenir compte des différences entre les pourcentages des postes relevés dans le total des exportations pendant la période de base et la période de calcul. Les indices mensuels sont toujours des chiffres provisoires.

Depuis 1955, les exportations de l'U.E.B.L. ont connu un développement plus rapide que celles de la plupart des autres pays.

Tableau IV.

#### Composition des exportations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

			1956				
Principaux produits	1948	1955	1er	20	30	40	
			trimestre				
Produits sidérurgiques	1.430	2.471	2.768	3.171	2.951	3.113	
Fabrications métalliques	1.196	2.120	2.216	2.506	2.222	2.288	
Métaux non ferreux	550	1.068	1.250	1.353	1.127	1.243	
Production et transformation des métaux.	3.176	5.659	6.234	7.030	6.300	6.644	
Textiles	1.145	1.950	2.093	2.028	1.957	2.400	
Produits alimentaires	83	250	222	299	254	294	
Produits agricoles	188	255	355	351	249	358	
Papier et livre	71	154	178	185	174	204	
Peaux et cuirs	47	104	108	110	103	116	
Caoutchouc	35	72	90	95	70	96	
Bois et meubles	25	75	71	97	96	97	
Tabac	1	11	14	14	15 .	17	
Diamants	161	468	676	611	477	608	
Biens de consommation	1.756	3.339	3.807	3.790	3.395	4.190	
Produits des carrières	50	65	54	88	82	81	
Céramiques	32	29	33	35	33	37	
Verres et glaces	139	285	332	355	314	298	
Ciments	84	95	50	94	117	86	
Matériaux de construction	305	474	469	572	546	502	
Huiles minérales	92	308	373	462	424	381	
Combustibles	123	526	423	551	461	445	
Produits chimiques	590	879	972	989	921	924	
Divers	135	395	443	511	447	502	
Combustibles et divers	940	2.108	2.211	2.513	2.253	2.252	
Total	6.177	11.580	12.721	13.905	12.494	13.588	

Diverses indications permettent de croire que la position compétitive de l'économie belge ne s'est pas détériorée ou s'est même améliorée : la hausse des salaires et des prix de gros a généralement été d'un même ordre de grandeur que les mouvements constatés à l'étranger et dans certains cas inférieure à ceux-ci, tandis que la part des produits finis dans les exportations totales tend à augmenter, spécialement dans des secteurs où la concurrence internationale est très vive.

L'indice des termes d'échange est arrivé à un maximum au deuxième trimestre de l'année passée; il a légèrement diminué au cours des deux trimestres suivants sous l'effet de la hausse des prix à l'importation. L'évolution de cet indice n'a pas été conforme au schéma classique : au lieu de devenir moins favorable pendant la première phase de la haute conjoncture et de s'améliorer ensuite, il s'est redressé en 1955 et au cours des premiers mois de 1956 pour se retourner au milieu de l'année. C'est que le début de la haute conjoncture n'avait pas été accompagné par un raffermissement général sur les marchés des matières premières.

Les divers secteurs industriels ont participé dans une mesure quelque peu différente au mouvement général des exportations. Si l'on groupe les produits exportés en produits métallurgiques, biens de consommation, matériaux de construction, combustibles et divers, le déplacement du centre de la haute conjoncture vers les biens de consommation apparaît nettement.

Dans la sidérurgie, toutes les quantités disponibles ont été écoulées facilement, mais la hausse des prix pratiqués à la grande exportation s'est arrêtée au début de 1957.

Les ventes à l'étranger de fabrications métalliques ont plafonné à un niveau légèrement supérieur à la moyenne de 1955, à l'exception d'une hausse en partie saisonnière (ventes de voitures automobiles) au deuxième trimestre de l'année passée. Pendant les premiers mois de 1957 les exportations de machines et d'appareils électriques ont accusé un accroissement important par rapport à la même période de l'année précédente.

Le progrès des livraisons totales de biens de consommation est attribuable en premier lieu aux produits textiles qui connaissent un véritable boom depuis le quatrième trimestre de l'année passée. Pendant les trois premiers mois de l'année en cours la valeur des textiles exportés a accusé une augmentation de 13 p.c. par rapport à la même période de l'année précédente.

L'élargissement des débouchés extérieurs de l'industrie du papier a proportionnellement été aussi important que l'expansion des exportations de produits textiles.

Parmi les matériaux de construction, les verres et glaces ont été en recul au deuxième semestre de l'année passée, manifestement à la suite des difficultés dans l'industrie américaine de l'automobile.

En dépit de la stagnation de la production charbonnière, un courant satisfaisant d'exportations s'est maintenu vers les clients traditionnels. De même la crise de Suez n'a presque pas affecté la valeur totale des exportations de combustibles liquides.

L'orientation géographique des exportations de l'U.E.B.L. n'a pas subi de changements globaux importants. Une nouvelle expansion des ventes aux Pays-Bas a été compensée en partie par une légère régression des livraisons à l'Allemagne, à la France et au Royaume-Uni. Dans le cas de l'Allemagne il s'agit en premier lieu d'une demande moins vive de produits sidérurgiques.

Tableau V. Orientation géographique des exportations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

			1956			
Pays de destination	1948	1955	1er	2е	30	46
		<u> </u>		trii	mestre	
Pays-Bas	954	2.397	2.662	2.965	2.775	3.151
Allemagne occidentale	272	1.361	1.294	1.451	1.290	1.318
France	572	1.158	1.323	1.533	1.276	1.504
Royaume-Uni	555	744	944	871	701	846
Total	2.353	5.660	6.223	6.820	-6.042	6.819
Autres pays d'Europe	1.677	2.277	2.100	2.505	2.381	2.468
Total Europe	4.030	7.937	8.323	9.325	8.423	9.287
Etats-Unis	371	1.015	1.303	1.255	1.149	1.323
Canada	54	120	124	265	232	227
Amérique Latine	577	549	532	553	546	567
Afrique	635	992	1.157	1.203	973	974
dont : Congo belge et Ruanda-Urundi	238	551	631	659	499	566
Autres pays d'Afrique	397	441	526	544	474	408
Asie	355	751	1.032	1.080	986	1.023
Océanie	75	147	159	129	99	96
Divers	71	69	91	95	86	91
Total général	6.168	11.580	12.721	13.905	12.494	13.588

Parmi les autres pays européens il y a lieu de signaler le développement des ventes d'acier, de navires et, dans une mesure moindre, de soie à l'U.R.S.S. au deuxième semestre de 1956.

En ce qui concerne les exportations vers les pays d'outre-mer, on relève une stabilisation du commerce avec les Etats-Unis après son essor rapide pendant la période antérieure. Les ventes à ce pays portent principalement sur les diamants, les produits métallurgiques et, subsidiairement, sur les produits textiles et de verrerie.

Le rétrécissement du commerce avec l'Afrique a sans doute été influencé par la situation politique instable dans certains pays de ce continent.

#### DEMANDE INTERIEURE

Dans plusieurs secteurs de l'économie la demande intérieure a été le facteur principal de l'expansion au cours des derniers mois. Le taux d'accroissement des investissements est resté plus élevé que celui de la consommation, mais l'écart entre les deux taux s'est apparemment réduit depuis le second semestre de l'année passée, conformément à la tendance observée sur le plan international.

D'après les calculs provisoires du Département d'Economie Appliquée de l'Université libre de Bruxelles, le produit national brut, calculé aux prix courants, se serait accru en 1956 de 5,7 p.c., passant de 476,4 milliards à 503,5 milliards de francs. Après élimination de la hausse des prix, l'accroissement ne serait plus que de 2,2 p.c., contre respectivement 5,2 et 3,1 p.c. pendant les deux années antérieures. Le ralentissement du rythme de l'expansion est attribuable au fait que les nouveaux progrès dépendent plus de la mise en marche de capacités de production nouvellement créées et d'une augmentation de la productivité que de la remise en activité de facteurs de production en chômage.

La demande de biens de consommation s'est trouvée stimulée par la hausse des rémunérations et des bénéfices ainsi que par le montant croissant des dividendes. Les bénéfices déclarés par les sociétés par actions belges et congolaises au cours du second semestre sont passés de 10.884 millions en 1955 à 13.975 millions en 1956; parallèlement les dividendes bruts mis en paiement se sont élevés

Tableau VI.

Niveaux de consommation 1

Moyennes mensuelles	1:	955	1956		
Moyennes mensuelles	1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre	
I. Consommation de denrées alimentaires et de tabac :					
Indice de la consommation aliment. (1953 = 100) (a)	103 .	106	107	110	
Viande (poids net prêt à la consommation) (milliers de tonnes) (b)	32	33	33,5	33	
Bières (milliers de tonnes) (c)	12,8	13,6	13,3	13,0	
Cigarillos (millions de pièces)	42,0	47,4	43,5	52,2	
Cigarettes (millions de pièces)	70,2	73,8	70,7	77,2	
II. Achats de biens de consommation durables :					
- Fabrications métalliques (Indices 1953 = 100) (d)		116 2		132,72	
Volume des ventes de produits textiles dans les grands magasins (Indices 1953 = 100) (e)	106	118	114	126	
III. Dépenses de tourisme :					
Nombre de nuitées dans les hôtels belges (milliers)	543,6	1.378,4	580,8	1.478,6	

Sources : a) Institut de Recherches Economiques et Sociales.
b) Institut National de Statistique.
c) Ministère des Finances. Il s'agit de la mise en œuvre des matières premières et des matières farineuses déclarées à l'impôt.
d) Fabrimétal.

respectivement à 6.270 millions et à 7.839 millions. Suivant les premières indications cette tendance se poursuit en 1957.

La consommation privée estimée aux prix courants aurait atteint 326,9 milliards en 1956 contre 313,8 milliards pendant l'année précédente. A prix constants, le taux d'accroissement se serait

élevé à 2,5 p.c., analogue à celui observé au cours des deux années précédentes. Sans doute, la tension politique internationale a-t-elle déclenché spéculatifs de quatrième trimestre des achats produits de première nécessité; toutefois, pour l'année dans son ensemble, l'augmentation des dépenses a porté en ordre principal sur les biens

e) Fédération de l'Industrie Textile belge.

<sup>2</sup> Movenne de l'année.

durables et les loisirs. La consommation de denrées alimentaires est encore en légère progression, mais on relève une faible diminution des achats de beurre et de bière.

En revanche, la consommation de tabac a augmenté de manière sensible, spécialement en ce qui concerne les cigarillos et les cigares. Les dépenses de tourisme ont poursuivi leur expansion fondamen-

Les achats de biens de consommation durables ont continué d'augmenter à un rythme rapide au cours des derniers mois. Les ventes de produits textiles se sont fortement développées pendant le second semestre de 1956; il en a été de même pour les fabrications métalliques, grâce notamment à une politique de vente plus active.

Le développement du crédit à tempérament, qui est destiné en grande partie au financement des ventes de biens de consommation durables, a accusé un ralentissement au second semestre de 1956, les restrictions imposées par les pouvoirs publics à la consommation d'essence ayant freiné la demande de voitures automobiles.

## Montants des crédits à tempérament consentis en vue du financement des ventes de biens de consommation durables 1

(Millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.	Total	Auto- mobiles et motos	Articles ménagers
1954 2° semestre	2.419,5	1.220,6	931,5
1955 1er semestre			922,1 1.048,6
1956 1er semestre			1.018,5 1.173,7

Les indices des ventes dans les grands magasins à rayons multiples ont dépassé tous les maxima antérieurs.

Tableau VII.

Indices des ventes à la consommation

(Ventes mensuelles: base 1953 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

	Grands magasins à rayons multiples				
	Alimen- tation	Habille- ment	Ameuble- ment	Total	
1954	113	102	105	106	
1955	120	111	108	114	
1956 Année  1ºr trimestre 2º trimestre 3º trimestre 4º trimestre	133 135 121 115 159	120 104 119 109 147	114 111 117 115 115	124 112 116 115 152	
1957 1er trimestre	128	104	125	115	

Suivant les données provisoires calculées par le Département d'Economie Appliquée de l'Université libre de Bruxelles, la formation brute de capital a

augmenté, à prix constants, d'un peu plus de 6 p.c. en 1956. Une première estimation établie par le Ministère des Affaires Economiques à partir des transactions en biens d'investissements, donne un accroissement des investissements à concurrence de 13 p.c. pour la même année.

A la suite d'une politique plus restrictive dans l'octroi de crédits, les investissements en habitations semblent plafonner, contrairement à la construction industrielle qui a été encouragée par les pouvoirs publics.

Les investissements du secteur public en 1956 sont déjà influencés par l'Exposition Universelle de 1958 qui nécessite de grands travaux publics, notamment en vue d'aménager les voies de communication. D'autre part, le Gouvernement et les pouvoirs subordonnés exécutent des travaux destinés à améliorer l'équipement du pays en voies navigables, en installations portuaires, en voies ferrées et en autoroutes.

Tableau VIII. Niveaux des investissements

	19	955	19	956
	1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre
A. Construction:				
Habitations <sup>1</sup> Autres bâtiments <sup>1</sup> .	16.005 2.469	$15.693 \\ 2.952$	16.206 2.676	$16.278 \\ 3.261$
B. Equipements: Achats de fabrications métalliques (indice 1953 = 100)	12	22 2	139	),3 <sup>2</sup>
C. Secteur public: (en millions au 31 décembre)		7 050		10.150
Investissements réels Engagements		7.950 7.710		8.130

Les investissements en biens d'équipement industriels ont été particulièrement importants grâce aux possibilités accrues d'autofinancement.

Les dépenses de l'Etat, après un léger fléchissement au cours du second semestre de 1956, se sont fortement accrues pendant les premiers mois de 1957. Si la prospérité a eu pour effet une réduction des subventions et des dépenses pour la résorption du chômage, en revanche, les charges de la dette publique et les immobilisations nouvelles, notamment par suite des travaux de l'Exposition Universelle de 1958, accusent une augmentation appréciable.

L'expansion rapide de la demande intérieure et les tensions dans le domaine des prix ont amené le Gouvernement à proposer au Parlement un prélèvement spécial sur les bénéfices; ce projet a été approuvé par le Parlement le 12 mars 1957.

Le prélèvement frappe les revenus réalisés au cours des années 1956-1957 et dépassant un certain montant, d'un taux d'imposition de 5,5 p.c

<sup>1</sup> Nombre d'unités. 2 Il s'agit de la valeur totale des achats du marché intérieur pendant l'année.

Le produit de cette taxe, évalué à 1.500 millions de francs, sera versé à la Banque Nationale, à un compte spécial distinct du compte courant ordinaire du Trésor. Le but de cette mesure est par conséquent de stériliser, dans l'immédiat, une partie

Tableau IX.

# Dépenses comptabilisées de l'Etat (Milliards de francs)

Source : Moniteur belge.

Moyennes mensuelles	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordi- naires	Total
1954	6,6	1,4	8,0
1955	6,7	1,3	8,0
1956 Année  1° trimestre . 2° trimestre . 3° trimestre . 4° trimestre .	6,9 8,2 6,8 6,7 6,0	1,3 1,5 1,0 1,4 1,2	8,2 9,7 7,8 8,1 7,2
1957 1er trimestre	9,1	1,5	10,6

du pouvoir d'achat de l'économie. Cette réserve sera affectée ultérieurement, à concurrence des 30/55°, à des fins sociales, et à concurrence des 25/55° restants, à des fins économiques générales, telles que la recherche scientifique, l'amélioration de

l'équipement des laboratoires universitaires et les recherches en matière d'énergie nucléaire.

En cas de détérioration de la conjoncture économique en 1957, le Gouvernement est autorisé à supprimer la taxe exceptionnelle ou du moins à en réduire le taux.

Tableau X.

## Importations de l'U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

Моу	ennes mensuelles	Valeurs (millions de	Indices du volume 1	Indices des prix		
		francs)	Base 1958 = 100			
1951		10.626	97	109		
1955		11.850	122	96		
	Année  1er trimestre 2e trimestre 3e trimestre 4e trimestre	13.635 12.668 13.584 13.198 15.091	136 124 130 125 143	99 99 98 98 101		
1957	1er trimestre p	14.730				

1 Les indices annuels du volume sont corrigés pour tenir compte des différences entre les pourcentages des postes relevés dans le total des importations pendant la période de base et la période de calcul. Les indices mensuels sont toujours des chiffres provisoires.

Une analyse de l'accroissement des importations de l'U.E.B.L. est d'une importance essentielle en

Tableau XI.

## Composition des importations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique - Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

7.1	1040	****	1075	1956	
Principaux produits	1948	1951	1955	1er   20 semestre	
Total général	7.285	10.600	11.850	13.126	14.145
Biens de production (à l'exclusion des parties et pièces détachées d'autos, etc.)	4.305	7.150	7.576	8.289	9.029
servant à l'agriculture et aux industries alimentaires dont : céréalesautres	905 539 366	1.055 614 441	912 477 435	1.004 518 486	1.175 684 491
servant aux industries métallurgiques, sauf pièces d'autosservant aux industries textiles	987 674	1.422 1.621	1.878 1.211	2.246 1.296	2.333 1.257
servant aux industries du bois	146	181	240	138	255
servant aux industries diamantaires	142	275	417	485	529
servant aux industries du cuir	98	152	116	135	113
servant aux industries du papier et industries gra- phiques	73	160	127	113	150
servant aux industries du tabac	54	82	74	77	80
servant indistinctement aux divers secteurs de production	1.226	2.202	2.601	2.795	3.137
dont : combustibles huiles minérales produits chimiques divers	311 205 125 585	359 351 243 1.249	474 649 306 1.172	486 811 353 1.145	737 7808 382 1.210
Biens de consommation (y compris parties et pièces détachées d'autos, etc.)	2.253	2.570	2.956	3.199	3.276
Biens autres que produits alimentaires prêts à l'usage	$1.043 \\ 295$	1.520 370	1.950 424	2.140 453	2.095 459
et pièces d'autos	359 389	495 65 <b>5</b>	735 791	922 765	740 896
Produits alimentaires prêts à la consommation	1.210	1.050	1.006	1.059	1.181
Biens d'équipement	727	880	1.318	1.638	1.840

vue d'un diagnostic de la situation économique. En effet, comme les achats à l'étranger ont augmenté, du premier au deuxième semestre de 1956, de 6,1 milliards de francs, soit de 7,7 p.c., et que les exportations ont accusé en même temps une légère diminution, on pourrait croire que la demande intérieure a été gonflée de façon excessive par des pressions inflatoires.

Cependant une partie appréciable de l'accroissement est manifestement attribuable à des facteurs accidentels : les importations de combustibles solides et liquides ont augmenté pendant la période mentionnée de 1,5 milliard de francs, notamment par suite de la stagnation de la production charbonnière belge et de la hausse des frets et des prix; les mauvaises récoltes expliquent l'augmentation, à concurrence de 1 milliard de francs, des achats de céréales; signalons enfin que les importations d'avions et de pièces détachées d'avions se sont

accrues de 421 millions à 1.132 millions d'un semestre à l'autre. En admettant qu'une partie de l'accroissement des autres importations soit destinée à être réexportée après transformation, on peut estimer que l'expansion de la demande intérieure non accidentelle n'est responsable que d'un tiers au maximum de la majoration des achats à l'étranger.

A la fin de l'année et au début de 1957, les importations ont traduit également l'accroissement des stocks de produits alimentaires détenus par les particuliers en prévision d'une complication de la situation politique internationale.

A la suite de la nature des achats supplémentaires, l'orientation géographique des importations a subi des changements importants, spécialement au dernier trimestre de l'année. Pendant cette période les Etats-Unis ont fourni à l'U.E.B.L. des avions et des quantités accrues de combustibles.

Tableau XII.

## Orientation géographique des importations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique - Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

				1	956	
Pays de provenance	1948	1955	1er	2e	8e	40
				trin	nestre	
Pays-Bas	599	1.568	1.706	1.676	1.704	2.034
Allemagne occidentale	407	1.642	1.821	2.011	2.002	2.280
France	631	1.474	1.476	1.586	1.586	1.846
Royaume-Uni	706	1.005	1.049	1.120	1.056	1.185
Total des quatre pays voisins	2.343	5.689	6.052	6.393	6.348	7.345
Autres pays d'Europe	1.581	1.520	1.530	1.570	1.747	1.987
Total Europe	3.924	7.209	7.582	7.963	8.095	9.332
Etats-Unis	1.304	1.306	1.550	1.728	1.501	2.030
Canada	102	207	126	210	191	241
Amérique latine	792	604	668	672	728	769
Afrique	687	1.354	1.459	1.628	1.499	1.579
dont : Congo Belge et Ruanda-Urundi	534	973	981	1.076	958	1.029
Autres pays d'Afrique	<b>153</b>	381	478	552	541	550
Asie	<b>269</b>	839	1.009	962	839	784
Océanie	185	330	270	419	344	355
Divers	22	1 .	4	2	11	1
Total général	7.285	11.850	12.668	13.584	13.198	15.091

Les trois pays voisins de la Belgique ont également élargi leurs livraisons d'une large gamme de produits. Signalons enfin le recul de l'Asie et de l'Océanie parmi les fournisseurs d'outre-mer, à la suite de la fermeture du canal de Suez et de mouvements saisonniers, et l'expansion des importations de bois et de fonte en provenance de l'U.R.S.S.

## PRODUCTION

Suivant l'indice général de l'activité industrielle publié par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain, la production industrielle continue à augmenter légèrement, après son essor rapide pendant les deux dernières années. Comme nous l'avons déjà signalé, les effets de la réduction conventionnelle de la durée hebdomadaire du travail sur le volume de la production ont été compensés en grande partie par la prestation d'heures supplémentaires; par ailleurs, l'augmentation de la productivité s'est poursuivie sans qu'on puisse établir dès à présent si son rythme s'est accéléré à la suite de l'introduction de la semaine de 45 heures.

La stagnation de la production charbonnière, à un moment où l'économie belge doit faire appel à des importations considérables, contraste avec l'expansion rapide des industries textiles. Dans la sidérurgie, de nouveaux progrès sont réalisés au fur

et à mesure que les capacités de production s'élargissent. Dans les industries transformatrices de métaux, la progression de l'activité est devenue très faible; la tendance fondamentale d'autres secteurs industriels n'apparaît pas dans les indices des derniers mois, à la suite de l'influence de facteurs saisonniers. Il semble néanmoins que l'activité se maintienne près du maximum dans la construction et les industries connexes, bien que la demande soit devenue moins vive.

Tableau XIII.

## Indices de la production industrielle

 $(Base\ 1953\ =\ 100)$ 

Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales.

Moyennes mensuelles	Indice général	Combus- tibles et énergie	Fer et acier	Métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Industries chimiques	Matériaux de construction	Industries textiles	Industries alimentaires	Divers
1955	116	103	129	113	125	117	118	110	107	110
1956 Année  1º trimestre 2º trimestre 3º trimestre 4º trimestre	122 120 127 116 126	104 108 109 93 107	140 141 142 133 145	120 121 120 116 123	135 130 144 128 137	129 133 131 127 124	124 105 135 128 127	118 115 116 111 131	109 101 114 109 111	116 114 120 112 118
1957 Janvier Février p	123 129 127	102 106 104	152 151 152	126 125 124	134 147 142	107 109 120	114 110 120	125 129 126	99 101 106	121 124 123



Au cours des derniers mois, l'approvisionnement en *charbons* industriels et domestiques a posé de sérieux problèmes à l'économie belge. Il s'agissait non seulement de faire face à une demande très élevée en raison de la haute activité industrielle, mais également de parer aux besoins extraordinaires provoqués par la pénurie existant sur le marché du pétrole.

Tableau XIV.

## Ventes de charbons et d'agglomérés belges sur le marché intérieur

(Moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

Source : Comptoir belge des charbons - a Cobechar ».

			195					
Consommateurs	1951	1955	1956 (année)	1er	20	8e	40	1957 ler trimestre
					trim	estre		
Secteur domestique et administrations publiques	618	468	473	524	450	387	529	513
Cokeries et usines à gaz Centrales électriques Chemins de fer Diverses industries	527 295 151 487	581 294 124 367	602 269 103 376	619 290 124 373	632 290 117 386	558 225 104 330	601 272 68 411	598 284 86 846
Total Total général	1.460 2.078	1.366 1.834	1.350 1.823	1.406 1.930	1.425 1.875	1.217 1.604	1.352 1.881	1.314 1.827

Au mois d'octobre la situation paraissait très grave. Toutefois, les importations accrues de charbons américains et les conditions climatologiques très favorables ont permis de passer l'hiver sans difficultés majeures.

La production charbonnière n'a pu suivre l'augmentation rapide des besoins nationaux. Les exportations, qui s'effectuent pour la plus grande partie en vertu de contrats à long terme, ont été réduites autant que possible, tandis que les importations, notamment celles en provenance des Etats-Unis et de l'Allemagne Fédérale, ont doublé pendant le dernier trimestre de 1956 et les deux premiers mois

de 1957 par rapport à la période correspondante antérieure. Comme les charbons américains rendus en Belgique coûtaient sensiblement plus cher que les combustibles belges, à la suite de la hausse des frets, la différence de prix a été prise en charge, pendant les derniers mois de 1956, par une caisse de compensation alimentée par différents secteurs industriels.

Après la réduction sensible de l'extraction houillère au troisième trimestre de 1956, par suite de l'exode des mineurs et de l'émotion suscitée par la catastrophe de Marcinelle, la production s'est redressée sans toutefois regagner le niveau atteint aupa-

## Importations et exportations belges de charbon

(Milliers de tonnes)

Source : Comptoir belge des charbons - « Cobechar ».

	]	Importations	1				Exportations			
		d	ont				C.E.C.A. don	t		
Moyennès mensuelles	totales	Allemagne	Etats-Unis	totales	total	Italie	Allemagne	France	Pays-Bas	Autres pays
1951	167	27	108	169	130	49	· _	46	32	39
1954	308	166	21	492	375	48	13	132	178	117
1955	300	102	65	612	439	15	49	124	246	173
1956 Année  1 er trimestre 2 e trimestre 3 e trimestre 4 e trimestre  1957 1 er trimestre Avril	397 275 318 392 604 531 446	97 64 77 115 133 144 144	165 119 115 131 295 221 192	404 388 503 352 373	306 279 384 257 303 276	8 9 8 9 6 4	20 5 35 23 17 16	117 117 140 98 111 108	157 142 196 123 165	98 109 119 95 70 67

<sup>1</sup> Y compris les importations du Grand-Duché de Luxembourg.

ravant. Depuis la suspension de l'embauche d'ouvriers italiens, en février 1956, le manque de maind'œuvre minière reste aigu. L'arrivée de travailleurs grecs et le retour à la mine d'un certain nombre d'ouvriers permirent une légère reconstitution des effectifs à la fin de l'année.

Tableau XVI.

## Balance commerciale de l'U.E.B.L. en charbon

Source : Institut National de Statistique.

	Impor	tations	Export	ations	Balance co	ce commerciale		
Moyennes mensuelles	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur		
			Quantité en mi Valeur en million	lliers de tonnes 9 de francs belges				
1951	205	162	157	147	- 48	_ 15		
1954	330	238	454	326	+ 124	+ 88		
1955	314	235	601	440	+ 287	+ 205		
1956 1°r trimestre	290 319 420 627	235 248 336 552	359 474 347 335	305 413 308 310	+ 69 + 155 - 73 - 292	+ 70 + 165 - 28 - 242		
1957 Janvier			236	.232				

Tableau XVII.

## Industrie houillère

Source : Administration des Mines.

Périodes	Production par jour ouvrable	Production par mois	Rende- ment journalier (kg par ouvrier du fond et de la	Stock (milliers de tonnes
	(milliers	de tonnes)	surface réunis)	
	(moy	ennes mens	uellcs)	(fin de période)
1951	97,9	2.471	739	225
1954	96,3	2.437	784	2.815
1955	98,6	2.498	826	371
1956 Année  1 <sup>cs</sup> trimestre .  2 <sup>c</sup> trimestre .  3 <sup>c</sup> trimestre .  4 <sup>c</sup> trimestre .	96,9 100,6 104,3 84,9 97,9	2.463 2.616 2.573 2.151 2.512	841 833 860 829 841	179 377 275 218 179
1957 1er trimestre p	96,5	2.444		213

Le 1<sup>er</sup> octobre 1956 les salaires des ouvriers mineurs ont été majorés d'environ 11 p.c.; par ailleurs une prime de fin d'année de 3.000 fr. a été attribuée à tous les ouvriers. La hausse de l'indice des prix de détail a amené au 1<sup>er</sup> janvier 1957 une nouvelle augmentation de 2,5 p.c. des salaires dans les charbonnages.

Les hausses de salaires se sont traduites à trois reprises par des relèvements des prix du charbon; par rapport au mois d'octobre 1956 l'augmentation moyenne des prix s'élève à 12 p.c. environ.

Dans le cadre de la C.E.C.A. le régime de la péréquation a subi une refonte complète. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957 les mines rentables ne bénéficient plus de la péréquation; elles représentent près de 45 p.c. de la production nationale. Les mines qui ne peuvent être intégrées ont été exclues du bénéfice de la péréquation à partir du 10 février 1957. La totalité de l'aide financière va pour l'instant aux char-

bonnages qui, à la fin de la période transitoire (c'est-à-dire le 10 février 1958) seront à même de soutenir la concurrence à l'intérieur du marché commun.

Les mines marginales du Borinage continuent à bénéficier d'une aide spéciale de la C.E.C.A. et de l'Etat belge.

\* \*

Grâce à la demande très active émanant de la sidérurgie, les cokeries ont maintenu la pleine utilisation de leurs capacités. A la suite de l'insuffisance des fournitures de charbons belges, elles se sont vues obligées d'enfourner des charbons américains très coûteux et parfois de qualité peu satisfaisante.

Tableau XVIII.

#### Activité des cokeries

(Milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	Production	Livraisons			
Moyennes mensuelles	totale	à l'étranger	au marché intérieur		
1951	509	41	494		
1954	512	74	455		
1955	550	64	477		
1956 Année  1° trimestre  2° trimestre  3° trimestre  4° trimestre  1957 Janvier  Février	606 590 597 612 625 628 577	76 71 75 85 74 73	516 511 501 511 541 555		
Mars	638				

Les hausses successives du prix des charbons ont provoqué à deux reprises un rajustement des prix du coke.



Pendant le dernier trimestre de 1956 et les pre miers mois de 1957, la production totale d'énergie électrique en Belgique a progressé d'environ 10 p.c. par rapport à la période correspondante antérieure. Le taux d'accroissement s'est élevé à 12 p.c. dans les sociétés productrices-distributrices qui travaillent en premier lieu pour la consommation privée. Cette évolution permet de croire que la Belgique est en voie de rattraper une partie de son retard par rapport aux pays voisins en ce qui concerne le niveau de la consommation domestique d'électricité.

Pour pallier le manque de charbons, les centrales électriques ont eu recours à un emploi intensif de charbons secondaires et à des produits pétroliers résiduaires; les fournitures de ces derniers ont été handicapées par la crise de Suez.

Le Comité de Gestion des Entreprises d'Electricité a poursuivi la politique d'unification tarifaire. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957 un nouveau tarif national est entré en vigueur, impliquant un abaissement du prix maxima du kwh. pour les quelque 1.130 communes dans lesquelles le prix était encore

Tableau XIX.

## Production d'énergie électrique

(Millions de kWh)

Source : Administration de l'Industrie - Direction : Energie électrique.

	Central producteurs-		Centrales des auto-
Moyennes mensuelles	Régies communales	Sociétés privées	producteurs industriels
1951	33	429	330
1954	35	442	404
1955	33	464	436
1956 Année	36 42 32 29 42	508 529 473 460 572	443 1 458 1 426 1 408 1 480 1
Janvier Février Mars	45 45 40 42	572 617 543 554	485 <sup>1</sup> 445 <sup>1</sup> 465 <sup>1</sup>

1 Production nette à partir de 1956, alors qu'auparavant les chiffres étaient bruts pour les centrales individuelles.

supérieur au nouveau prix maximum, et un tarif automatiquement dégressif, c'est-à-dire sans que l'abonné doive en faire la demande.

Le Comité de Gestion a également pris des décisions au sujet de la coordination des équipements.



Les difficultés dans l'approvisionnement en pétrole brut ont sensiblement freiné l'activité des raffineries de pétrole; les quantités de pétrole brut mises en œuvre pendant le dernier trimestre de 1956 et les trois premiers mois de 1957 ont été inférieures d'environ 17 p.c. à celles travaillées au cours de la période correspondante antérieure.

Tableau XX.

## Raffinerie de pétrole

Source : Ministère des Finances. Service des Accises.

	Mise en œuvre	Production				
Moyennes mensuelles	pétroles bruts	Huiles légères	Huiles co	nbustibles		
		(milliers de kilolitres)	Fuel-oil (milliers	Autres le tonnes)		
1953	308	78	112	66		
1954	365	95	126	75		
1955	453	118	143	97		
1956 Année 1re trimestre 2e trimestre 3e trimestre 4e trimestre	522 528 603 489 467	134 140 142 132 121	164 169 201 152 133	117 123 137 117 91		
1957 1er trimestre	375	105	124	66		

La crise de Suez a modifié la structure des échanges de l'U.E.B.L. en produits pétroliers raffinés : les importations ont fortement augmenté, tandis que les exportations sont restées stables.

L'allongement de la route de transport pour le pétrole brut venant du Moyen-Orient, la hausse sensible des frets pétroliers ainsi que la demande accrue de produits pétroliers américains se sont répercutés sur les prix, qui de septembre à mars ont subi une hausse d'environ 20 p.c. Au début du mois de mars, toutefois, une baisse s'est amorcée sous l'effet du retournement des frets et des perspectives favorables en ce qui concerne la reprise du trafic par Suez

Au milieu du mois de mars, la dernière des mesures que le Gouvernement avait prises à la fin de novembre en vue de restreindre la consommation d'huiles minérales, a été abrogée.

> \* \* \*

Les organismes destinés à assurer en Belgique la production et l'utilisation industrielles de l'énergie nucléaire se constituent et voient leur développement s'étendre progressivement. Les efforts entrepris dans ce domaine sont d'autant plus nécessaires que des études relatives à l'expansion à long terme de l'économie belge font prévoir un manque croissant de sources traditionnelles d'énergie.

Après la fondation du Syndicat d'Etude de l'Energie Nucléaire (S.E.E.N.) en 1954 et du Syndicat d'Etude des Centrales Atomiques (S.Y.C.A.) en 1955, l'année 1956 a vu la constitution de la Société Coopérative Electronucléaire, du Bureau d'Etudes Nucléaires (B.E.N.) et de la Société Belge pour l'Industrie Nucléaire (Belgo-Nucléaire).

La Société Electronucléaire s'est assigné pour tâche la construction et l'exploitation de la centrale nucléaire pilote dont l'initiative avait été prise par le S.E.E.N. et le S.Y.C.A., et dont l'exécution, déjà amorcée en vue de l'Exposition de 1958, a dû être retardée, le site choisi pour son édification ayant dû être abandonné.

Le B.E.N. s'est vu attribuer la tâche d'ingénieurconseil dans l'élaboration des projets de centrales nucléaires. Il participe également aux études des installations du Centre d'Etudes et d'Application de l'Energie Nucléaire de Mol.

Le Centre de Mol a pour but la formation de spécialistes et procède à l'édification de laboratoires spécialisés dans les divers domaines d'applications nucléaires; il a mis en activité en mai 1956 le premier réacteur érigé en Belgique.

Enfin, le rôle de la Société Belgo-Nucléaire est d'orienter les constructeurs belges dans le développement de l'industrie nucléaire belge en formation. Elle s'intéresse tout particulièrement à la construction des réacteurs proprement dits ainsi qu'à la fabrication et au traitement des matières fissiles.

\* \*

La production de l'industrie sidérurgique continue à se développer grâce à l'élargissement des capacités installées et à l'accroissement de l'effectif ouvrier. Après l'expansion des deux dernières années, l'acier Thomas, dont la qualité a été notablement améliorée, représente encore 83 p.c. de la production totale d'acier, contre 84 p.c. en 1955 et 87 p.c. en 1954. La sidérurgie belge semble donc s'orienter davantage vers la fabrication d'aciers Martin et électriques qui nécessitent une utilisation élevée de ferraille.

Tableau XXI.

## Activité de la sidérurgie

Source : Institut National de Statistique.

		Production		Effectif
Périodes	Fonte	Acier brut	Acier fini	ouvrier
		ennes mens Iliers de tor		(fin de période)
1951	404	417	325	50.536
1955	449	492	366	52.955
1956 Année  1° trimestre 2° trimestre 3° trimestre 4° trimestre	480 476 481 471 492	532 532 535 510 552	397 408 397 373 411	55.792 53.747 55.117 55.744 55.792
1957 Janvier p	503	576		55.925

Par rapport à la période correspondante de 1955, la production d'acier brut a augmenté, au deuxième semestre de 1956, de près de 7 p.c. Pendant les quatre premiers mois de 1957 l'expansion s'est élevée à 5 p.c. par rapport aux mêmes mois de l'année passée. Ces dernières années le taux d'accroissement de la production belge d'acier a évolué à peu près parallèlement à celui de l'ensemble des pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Malgré ce relèvement de la production, les besoins n'ont pu être couverts dans les délais normaux. La demande intérieure d'acier s'est maintenue à un niveau très élevé. Les commandes en provenance des marchés extérieurs, particulièrement celles de la zone dollar, ont également été très importantes. Par contre, les nouvelles inscriptions pour compte de l'Allemagne Occidentale font exception à la tendance générale. Cependant, au cours des premiers mois de 1957, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et certains pays de l'Extrême-Orient ont ralenti leurs achats, mais il semble prématuré de considérer ce changement de tendance comme un fléchissement conjoncturel. En effet, les besoins d'acier, particulièrement pour la construction navale, restent considérables.

Les prix de la ferraille de même que ceux de la fonte d'affinage et des minerais ont été orientés à la hausse jusqu'au printemps de 1957.

La demande soutenue et le renchérissement des coûts de production ont donné lieu à une hausse des prix de vente. Les prix de barême belges, parité Seraing, qui s'étaient maintenus depuis janvier 1956 à 5.250 fr. la tonne pour les aciers marchands et à 5.750 fr. pour les tôles fortes et moyennes, ont été portés à 5.500 fr. et 6.150 fr. respectivement en janvier 1957. Les cotations minima fixées par les

Tableau XXII.

## Exportations de produits sidérurgiques

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Prix unitaires (francs par tonne)
1951	2.420	383	6.319
1955	2.471	444	5.565
1956 Année  1er trimestre 2e trimestre 3e trimestre 4e trimestre	3.001 2.768 3.171 2.951 3.113	481 462 509 469 485	6.239 5.991 6.230 6.292 6.419
1957 Janvier p	3.550	540	6.574

entreprises qui ont conclu la convention de Bruxelles et applicables aux ventes dans les pays ne faisant pas partie de la C.E.C.A. ont été relevées pour la plupart des produits. Les aciers marchands autres que les ronds à béton sont passés de 5.650 fr. la tonne en septembre 1956 à 5.900 fr. à la fin de

1956 pour ne plus bouger depuis lors, les tôles fortes et moyennes, de 6.370 fr. la tonne à 6.750 fr.; les minima pour les tôles navales et les profilés navals ont été relevés une nouvelle fois en mars 1957; pour les autres produits les prix réels ont tendance à se rapprocher de plus en plus des minima mentionnés ci-dessus.

La valeur unitaire des exportations a suivi avec un retard normal la hausse des cotations. Du troisième trimestre de 1954 au dernier trimestre de 1956 elle a augmenté de 33 p.c., alors que l'accroissement avait atteint 117 p.c. pendant la période précédente de haute conjoncture, c'est-à-dire du troisième trimestre de 1950 au premier trimestre de 1952. Cette modération relative constitue un facteur de stabilité pour la conjoncture sidérurgique.

Les ventes de produits sidérurgiques à l'étranger ont progressé au second semestre de 1956, grâce notamment à des livraisons accrues en Amérique du Nord, en Indonésie et en France. L'U.R.S.S. a également effectué, pour la première fois, des achats relativement importants. Par contre, les ventes à l'Allemagne Occidentale ont diminué de 18 p.c. par rapport à 1955. Il s'agit là probablement d'un mouvement définitif dû à l'expansion rapide de la production allemande. En même temps, la concurrence de ce pays sur les marchés mondiaux commence à se faire sentir, particulièrement au Moyen-Orient. De ce fait les Pays-Bas sont redevenus le premier client, avec des achats mensuels de l'ordre de 66 milliers de tonnes.

Tableau XXIII. Orientation géographique des exportations de produits sidérurgiques

(Moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

			-		19	56	
Destination	1948	1951	1955	ler .	20	Ве	40
					trim	33,9 32,8 326,5 57,9 36,6 61,2	
Etats-Unis	10,6	43,3	19,4	38,1	35,8	33,9	45,1
Amérique centrale et méridionale	37,8	44,9	36,6	30,5	29,9	32,8	39,9
Pays U.E.P.	_	244,8	341,3	347,3 .	370,2	326,5	319,1
dont : Pays-Bas	44,1	64,8	67,2	64,8	73,5	57,9	68,7
Pays scandinaves	40,7	53,9	46,3	33,1	40,2	36,6	34,7
Allemagne occidentale	0,5	1,4	86,9	76,6	73,0		53,3
Royaume-Uni	18,3	19,3	19,2	39,4	31,8	27,9	21,4
Reste de la zone sterling	n. d.	44,3	39,4	52,5	58,8	54,8	49,1

Les livraisons au Congo, à l'Union indienne et au Canada sont également en progrès. Parmi les marchés d'outre-mer, les Etats-Unis sont restés de loin le débouché le plus important : les quantités expédiées en 1956 vers ce pays accusent une augmentation de 97 p.c. par rapport à l'année antérieure. En Amérique latine, le Venezuela et l'Argentine sont les meilleurs clients. Le Mexique, le Japon et l'Afrique du Sud ont acheté des quantités dépassant largement leur chiffre d'achat traditionnel.

Au deuxième semestre de 1956 et au début de 1957 l'industrie des fabrications métalliques a poursuivi son expansion mais à un rythme très inférieur à celui des mois précédents. Les montants des livraisons effectuées et des commandes inscrites pendant les deux premiers mois de l'année en cours confirment la tendance au plafonnement de l'activité.

Toutefois, l'effectif ouvrier n'a pas cessé d'augmenter, par suite notamment de l'introduction progressive de la semaine de 45 heures. Les embauches ont été particulièrement importantes dans les secteurs des accessoires métalliques du bâtiment, dans les industries des constructions électriques, aéronautiques et navales; par contre, on a enregistré pendant cette période, des licenciements dans le secteur automobile et dans le groupe tréfilerie, étirage et laminage à froid.

Le montant global des nouvelles inscriptions de commandes est resté sensiblement égal à celui du premier semestre de 1956, l'augmentation de la demande émanant du marché intérieur ayant compensé le recul des achats effectués par l'étranger.

Le taux d'accroissement des exportations s'est élevé à 10 p.c. au premier semestre et à 2 p.c. pendant les six derniers mois de l'année. Ce progrès est attribuable principalement aux industries de la construction navale, du travail de la tôle, des accessoires métalliques du bâtiment, au secteur des ponts, charpentes et de la grosse chaudronnerie ainsi qu'à celui des machines motrices, pneumatiques et hydrauliques. Les entreprises de l'assemblage automobile, au contraire, ont vu diminuer leurs exportations. Dans les autres secteurs on constate une stabilité relative à cet égard. L'orientation géographique des exportations reflète, d'une part, des ventes accrues aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, à la France et à l'U.R.S.S. et, d'autre part, une contraction des livraisons à l'Allemagne occidentale et au Royaume-Uni.

Tableau XXIV.

## Activité des industries des fabrications métalliques

Sources : Institut National de Statistique et Fabrimétal.

	Effectif	Marché	intérieur	Marché	extérieur .
Périodes	ouvrier (fin de période)	Expéditions	Commandes inscrites	Expéditions	Commandes inscrites
		( m	oyennes mensuelles	en millions de fran	cs)
1951	169.402	2.529	2.514	1.656	1.878
1955	187.467	3.611	3.487	1.927	1.960
1956 Année       p         1er trimestre          2e trimestre          3e trimestre       p         4e trimestre       p         1957 Janvier       p	202.075 193.871 196.968 201.484 202.075	4.055 3.695 4.373 3.994 4.164	4.353 4.098 4.388 4.265 4.660	2.254 2.128 2.343 2.304 2.236	2.761 3.160 2.561 2.579 2.744 3.219
Février p	203.761	4.146	4.258	2.220	2.397

Les Pays-Bas ont reçu 30 p.c. des exportations de fabrications métalliques. Par rapport au premier semestre de l'année, les ventes dans ce pays ont réalisé une nouvelle progression qui concerne principalement les demi-produits et le matériel électrique et aéronautique.

Le Congo Belge est resté le deuxième client par ordre d'importance, bien que ses achats accusent un léger recul. La part de l'U.E.B.L. dans les importations totales de fabrications métalliques au Congo est néanmoins restée étale.

Les achats de la France sont également en augmentation de 9 p.c. Ils portent sur une large gamme de produits parmi lesquels notamment les tôles revêtues dont le commerce est libéré d'entraves dans le cadre de la C.E.C.A., le matériel de chemin de fer, les machines textiles et agricoles.

Les ventes aux Etats-Unis, quatrième débouché extérieur, ont augmenté de 23 p.c. au deuxième semestre de 1956 par rapport au premier : elles comportent principalement des produits de tréfilerie, des armes et des munitions.

Celles à l'Allemagne occidentale marquent un recul de 16 p.c. pendant la même période; elles comprennent un pourcentage accru de produits finis. La diminution des ventes au Royaume-Uni n'atteint pas moins de 35 p.c.

Par contre, les livraisons à l'U.R.S.S. reflètent l'exécution progressive des commandes importantes conclues en 1955 : elles ont plus que doublé depuis la première moitié de l'année.

Parmi les pays d'outre-mer non mentionnés ci-dessus, l'Inde et le Libéria ont été les meilleurs débouchés; le premier achète surtout du matériel roulant, le second des navires. Le commerce à destination de l'Amérique du Sud n'a pas présenté de changements importants.

Un aperçu des différents secteurs fait ressortir certaines divergences dans l'évolution de leur situation.

Parmi les entreprises de première transformation, les fonderies de fer, les aciéries de moulage, les forges et industries connexes ont maintenu une activité favorable. En tréfilerie, clouterie, visserie et étirage, les expéditions ont augmenté au début de 1957; d'importantes commandes ont été inscrites au cours de la période sous revue. Le laminage à froid et la boulonnerie traversent une période difficile. L'activité des galvanisateurs est restée étale à cause de la concurrence accrue sur les marchés de la grande exportation.

Les branches produisant des accessoires du bâtiment et, dans une mesure moindre, le secteur des ponts, charpentes, et chaudronnerie ont connu un rythme de travail satisfaisant, mais la demande tend à fléchir depuis les derniers mois de 1956.

Comme dans les autres pays industriels, la construction navale a bénéficié d'une demande très soutenue pour différents types de navires; les ordres en carnet assurent une activité élevée pendant plusieurs années.

Le nombre d'automobiles assemblées s'est considérablement accru, mais les ventes au dernier trimestre de l'année se sont ressenties des difficultés d'approvisionnement en essence. Cependant, les nouvelles commandes inscrites à partir de février permettent de croire qu'il ne s'agit là que d'un recul temporaire d'un caractère différent de celui qu'on a observé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

En matériel roulant, les difficultés structurelles se maintiennent; une commande de 2.350 wagons a été remise par la S.N.C.B. Les constructeurs de motocyclettes, scooters et cyclomoteurs, très affectés par la concurrence ètrangère, travaillent au ralenti.

Le haut niveau des investissements dans la plupart des pays et l'application croissante de l'électronique ont permis au secteur important de la construction électrique de poursuivre son expansion. De même les fabricants des différents types de machines pour l'industrie ont bénéficié de la conjoncture d'investissement.

\* \*

La production de l'industrie des métaux non ferreux s'est légèrement développée au second semestre de 1956 et au début de 1957, à l'exception des secteurs du cuivre brut et de l'aluminium. Le

taux de progression est un peu plus élevé dans la branche des demi-produits. L'industrie de l'étain a trouvé un facteur de fermeté dans l'entrée en fonctions du Conseil International de l'Etain le 29 juin 1956. Les fabricants de zinc ont, pour la première fois, dépassé leur niveau d'activité d'avant-guerre; ce fait illustre le retard d'expansion de l'industrie des métaux non ferreux à la suite de la politique protectionniste de certains clients traditionnels.

Les cours des métaux non ferreux ont évolué d'une façon divergente. Le cuivre a accusé une baisse prolongée qui a effacé la hausse des dernières années: à Bruxelles, le prix du cuivre électrolytique est tombé de 53,50 fr. le kilo à la mi-avril 1956 à 34 fr. au début de mai 1957, après une légère reprise en août-septembre.

Le recul du zinc à Londres a fait place à une hausse de novembre 1956 à février 1957; depuis lors une légère tendance à la baisse a prédominé qui s'est accentuée au début du mois de mai en prévision d'un arrêt possible du stockage américain. Le cours du plomb a fluctué dans des limites étroites. Celui de l'étain avait enregistré une hausse de septembre à novembre 1956; au cours des derniers mois, les mouvements ont été peu prononcés.

Si l'évolution des prix n'a pas la même répercussion sur l'activité que dans d'autres industries, en raison de l'importance du travail à façon, elle a évidemment une influence directe sur la valeur des exportations.

Les exportations totales de métaux non ferreux se sont réduites d'une moyenne mensuelle de 1.302 millions de francs pendant la première moitié

Tableau XXV.

## Activité de l'industrie des métaux non ferreux

Source : Union des Industries des Métaux non ferreux.

			Produ (moyennes mensi		es)	,	Effectif
Périodes			Produits bruts			Produits demi-finis	ouvrier (fin
	Cuivre	Plomb	Zine	Etain	Aluminium		de période)
1951	11.846	5.887	16.741	835	117	16.470	17.102
1955	13.076	6.898	17.661	879	201	16.542	16.079
1956 Année  1 or trimestre 2 o trimestre 3 o trimestre 4 o trimestre 1957 1 or trimestre 2 p	14.072 13.853 14.492 14.054 13.888 12.991	8.521 8.471 8.601 8.358 8.652 8.989	19.224 18.788 19.078 19.239 19.791 20.399	871 885 832 790 976	228 249 238 221 203 220	16.604 17.407 16.175 14.817 18.017	15.909 16.151 16.023 16.125 15.909 16.110

de 1956 à 1.185 millions pendant la seconde moitié, par suite de ventes moins élevées en France, aux Pays-Bas, aux pays scandinaves, ainsi qu'au Royaume-Uni et à la zone sterling en général. Du premier au dernier trimestre de l'année, la valeur unitaire des exportations a diminué de 15,5 p.c.

Les ventes à l'étranger de cuivre brut et demi-fini sont passées, pendant la même période, d'une moyenne mensuelle de 776 millions à 620 millions, leur valeur unitaire ayant diminué de 16,5 p.c. du premier au dernier trimestre de l'année. Les Pays-Bas et les pays scandinaves ont réduit leurs achats. La valeur unitaire à l'exportation du zinc brut s'est stabilisée aux environs de 14.500 fr. la tonne. Les courants de vente sont restés pratiquement inchangés; une légère contraction des exportations vers la France et l'Allemagne Occidentale a été compensée par des livraisons plus substantielles aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

La valeur unitaire à l'exportation du plomb brut s'est réduite de 1,4 p.c. du premier au dernier trimestre de 1956. Les achats des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des pays scandinaves ont subi un léger recul.

Les livraisons d'étain brut aux marchés extérieurs sont passées d'une moyenne mensuelle de 88 millions de francs au premier semestre de 1956, à 100 millions au second; du premier au dernier trimestre la valeur unitaire a augmenté de 2,5 p.c.

; \* \* \*

L'obstruction du canal de Suez a sérieusement handicapé l'industrie chimique, et plus particulièrement le secteur de l'azote qui dirigeait 60 p.c. de ses exportations vers les marchés de l'Extrême-Orient. Il en est résulté une réduction de l'activité de 20 p.c., qui s'est répercutée également sur la production d'acide sulfurique. Par ailleurs, la conjoncture internationale des engrais azotés s'est affaiblie sous l'effet de la concurrence américaine; toutefois, la baisse des prix mondiaux pendant le deuxième semestre de 1956 n'a pas immédiatement affecté les ventes belges, puisque celles-ci s'effectuent en vertu de contrats conclus antérieurement. Sur le marché intérieur une hausse de prix progressive est appliquée depuis le mois de mars 1957 en vue de compenser l'aggravation des coûts de production.

Quelques secteurs tels que la savonnerie, les produits d'entretien et les allumettes ont bénéficié, pendant les deux derniers mois de l'année, de la fièvre d'achats qui s'était emparée de la population. Les stocks accumulés à ce moment chez les particuliers ont pesé sur les marchés au cours des mois suivants.

Tableau XXVI.

## Exportations des produits de l'industrie chimique

(Millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. -- Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Pays-Bas	France	Royaume-Uni	Etats-Unis	Allemagne occidentale	Autres pays	Total
1951	109	51	100	49	70	562	941
1955	118	61	51	57	82	510	879
1956 Année  1er trimestre  2e trimestre  3e trimestre  4e trimestre	127 104 137 129 136	71 - 67 - 70 - 72 - 77	49 59 47 38 50	68 67 71 71 65	72 64 77 70 78	565 611 587 541 518	952 972 989 921 924

La production de matières plastiques se trouve favorisée par le développement de nouvelles techniques d'emballage et l'usage accru de bouteilles et corps creux en matières thermoplastiques.

L'activité dans les autres secteurs de l'industrie chimique a généralement peu changé. Toutefois, le relèvement des taxes de compensation à l'importation en France, décidé au mois de mars, freine les exportations, surtout celles de l'industrie du caoutchouc.

\*\*

L'industrie de la construction a connu une activité très favorable pendant la période étudiée. Si les primes de la loi De Taeye et les autorisations de bâtir accordées ont été en régression, par contre, l'effectif occupé a dépassé tous les chiffres antérieurs grâce au grand nombre et à l'importance des chantiers de génie civil. En raison de la température particulièrement clémente, la baisse de l'activité au premier trimestre de 1957 a été inférieure à la diminution saisonnière habituellement enregistrée à cette époque de l'année.

Cependant, la décision de réduire les dépenses gouvernementales par un étalement des programmes de travaux publics de même que la politique plus restrictive dans l'octroi de crédits pour la construction d'habitations, sont de nature à réduire les tensions dans ce secteur d'activité.

Tableau XXVII.

#### Production des matériaux de construction

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Concassés de por- phyre et de grès (milliers de tonnes)	Ciment (milliers de tonnes)	Briques ordinaires (millions de pièces)	Verre plat (indice: base 1953 = 100)
1951	361	366	195	108
1955	338	391	190	136
1956 Année  1er trimestre . 2e trimestre . 3e trimestre . 4e trimestre .	p 419 259 495 491 p 432	389 232 449 474 399	176 107 192 214 190	152 154 162 148 143
1957 Janvier Février Mars		$\begin{array}{c} 317 \\ p \ 347 \\ p \ 430 \end{array}$	128 p 91	144 p 126

La conjoncture des industries productrices des matériaux évolue parallèlement à celle de la construction. Les livraisons au marché intérieur des cimenteries belges ont atteint plus de 3 millions de tonnes en 1956 contre 2,7 millions l'année précédente. Pendant les premiers mois de l'année en cours, l'allure de l'activité a également été très favorable. Cependant, le progrès des livraisons aux clients belges doit compenser le recul des ventes à l'étranger qui se heurtent de plus en plus à la concurrence des fabricants polonais, tchèques, israéliens et portugais. Les prix à l'exportation ont été en baisse.

Par contre, sur le marché intérieur, une hausse de 42 fr. la tonne (soit 7 p.c. environ) a été autorisée pour le ciment Portland.

Les verreries, dont la production avait augmenté de 8 p.c. environ en 1956, ont vu le rythme des nouvelles inscriptions de commandes se ralentir quelque peu ces derniers mois. Les hausses sensibles des coûts de production, en raison de l'utilisation considérable de combustibles solides et liquides, ont donné lieu à un accroissement du prix

moyen à l'exportation, de 300 fr. la tonne environ. De même, un relèvement des prix pour le marché intérieur a été autorisé au mois d'avril.

Les volumes expédiés à l'étranger ont évolué parallèlement à la production. Les principaux clients sont les Pays-Bas, les Etats-Unis, le Canada et l'Italie.

Dans les briqueteries, la production n'a pu suivre la demande, à la suite d'une grève déclenchée en Campine au cours de l'été, et les stocks se sont réduits au minimum à la fin de 1956. Toutefois les conditions climatiques favorables pendant les premiers mois de 1957 ont permis d'avancer la reprise saisonnière de l'activité et de reconstituer certains stocks.

Des tensions se sont manifestées dans le domaine des prix, mais une demande d'augmentation a été rejetée par le Gouvernement.

L'évolution des courants de vente semble indiquer que la demande s'oriente de préférence vers d'autres produits que les briques, en l'occurrence la pierre naturelle ou artificielle, le béton et certains autres matériaux de construction.

Tableau XXVIII.

## Production des industries céramiques

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes trimestrielles	Vaisselle de faïence, grès artistique et divers	Vaisselle de porcelaine, isolateurs	Carreaux de revêtement en faïence et en grès (milliers	Produits silico- alumineux, dalles d'usines, produits siliceux et autres		Céramique architecturale	Poteries en terre cuite
	(tonnes)	(tonnes)	dc m2)	(milliors d	e tonnes)	(tonnes)	(tonnes)
1951	1.764	745	303	42	49	1.841	1.811
1955	1.255	560	386 ·	28	50	1.991	2.096
1956 Année  1 er trimestre 2 e trimestre 3 e trimestre 4 e trimestre	1.292 1.171 1.338 1.233 1.425	655 607 657 687 718	378 405 405 312 388	36 32 37 35 39	47 40 49 48 51	3.477 2.415 2.067 4.386 5.040	2.364 2.113 2.677 2.363 2.304

Dans l'industrie céramique, on note une très forte augmentation de l'activité du secteur céramique architectural. De même, le secteur poteries en terre cuite a produit des quantités plus élevées. L'activité plafonne dans les autres secteurs.

\* \* \*

Pendant le deuxième semestre de 1956, la production de l'industrie textile a été de 9 p.c. supérieure à celle de la période correspondante de l'année précédente. Cette évolution quantitative favorable s'est maintenue au premier trimestre de 1957, malgré l'instauration de la semaine de 45 heures au début du mois de décembre. L'activité est particulièrement élevée dans les industries cotonnière et lainière et dans la bonneterie.

De 1953 à 1955 la conjoncture textile belge a été caractérisée par une augmentation progressive des quantités produites allant de pair avec un effritement presque continu des prix de vente. En effet, les fabricants s'étaient vus obligés de faire des concessions de prix en vue de pouvoir écouler leur production excédentaire. Ce processus avait provoqué un climat de malaise en privant les entreprises du profit de la haute conjoncture dont bénéficiaient la plupart des autres branches industrielles.

Le revirement des prix pendant les derniers mois de 1956, bien qu'il résulte en grande partie d'une adaptation au renchérissement des matières premières, reflète, dans certains secteurs, un raffermissement de la position des fabricants dans la conclusion des contrats de vente et une meilleure rentabilité. C'est ainsi que les prix des tissus de coton, dont la demande a été particulièrement vive à la fin de l'année, ont subi une augmentation nettement plus élevée que ceux des fils de coton. Par contre, pour les fils et tissus de laine et de jute, la hausse des prix tient essentiellement à l'incorporation du coût plus élevé des matières premières utilisées.

## Indices des prix de gros des textiles

 $(Base\ 1953\ =\ 100)$ 

Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales.

		Fils de				Tissus de				
Moyennes	Coton	Laine	Lin	Jute	Rayonne	Coton	Laine	Lin	Jute	Rayonne
1955	102,4	86,2	101,8	98,4	100,0	105,9	94,0	98,3	101,3	94,1
1956 Année  1er trimestre 2e trimestre 3e trimestre 4e trimestre	97,5 99,4 97,8 96,0 96,7	87,0 83,1 82,6 89,2 93,3	97,5 97,3 96,2 96,8 99,7	98,1 99,3 92,5 92,3 108,6	90,2 90,2 90,2 90,2 90,2	104,5 103,6 104,4 103,8 106,1	94,7 92,5 92,5 94,8 99,2	95,7 95,1 95,0 95,0 97,5	102,3 101,3 98,9 98,2 110,7	94,3 94,8 94,1 94,3 94,2
1957 1er trimestre	99,1 100,5	96,5 $98,9$	103,3 102,7	111,8 101,2	90,2 90,2	114,5 116,4	102,4 103,4	101,7 102,8	115,4 105,7	93,4 94,4

Le taux d'accroissement des exportations de produits textiles de 1955 à 1956, est légèrement inférieur à celui de la production. On peut en déduire, si l'on tient compte également de la diminution des stocks de produits finis dans la plupart des secteurs, que la demande intérieure a été le facteur principal de l'expansion de l'activité.

Pendant le dernier trimestre de 1956, l'augmentation des ventes à l'étranger de produits textiles a été proportionnellement plus importante que celle des exportations totales de l'U.E.B.L.: alors que le rapport entre les deux était de 15,5 p.c. pour l'ensemble des trois premiers trimestres, il a atteint 17,6 p.c. pendant le dernier trimestre de 1956.

Tableau XXX.

## Exportations de produits textiles

(Millions de francs)

Moyennes mensuelles	Total	Pays-Bas	France	Royaume-Uni	Etats-Unis	Allemagne occidentale	Autres pays
1951	2.525	574	278	394	144	189	946
1955	1.950	536	119	206	174	248	667
1956 Année  1 er trimestre  2 e trimestre  3 e trimestre  4 e trimestre	2.120 2.093 2.029 1.957 2.400	652 623 601 636 749	148 129 147 128 190	198 213 174 158 247	186 206 179 163 195	288 263 266 267 358	648 659 662 605 661

Les Pays-Bas, de loin le débouché le plus important, ont augmenté leur part relative dans les exportations textiles de 27,5 p.c. en 1955 à 30,7 p.c. au cours de l'année passée. Ce pays achète en Belgique, en ordre principal, des demi-produits lainiers, des fils de coton, des articles de bonneterie et des tissus de qualité.

Parmi les quatre autres principaux clients étrangers, seul le Royaume-Uni a vu sa position relative rétrograder. Malgré un accroissement sensible au dernier trimestre de l'année, les livraisons de produits textiles à ce pays ne représentent plus, en 1956, que 9,4 p.c. des expéditions totales à l'étranger contre 10,5 p.c. en 1955. Le recul affecte surtout le lin teillé.

L'Allemagne occidentale, qui occupe la deuxième place parmi les débouchés extérieurs, a vu sa part relative dans les ventes extérieures totales progresser de 12,7 à 13,6 p.c. Les achats de ce pays portent principalement sur des produits lainiers.

Les exportations vers les Etats-Unis se sont accrues de 6,7 p.c. en valeur, grâce surtout au développement des ventes de tapis de laine.

Le développement des expéditions vers la France est en grande partie attribuable aux ventes accrues de lin préparé et aux livraisons exceptionnelles de filés de lin.

Le regain d'activité qui est apparu en 1955 dans l'industrie lainière s'est nettement accentué en 1956. La conjoncture favorable dont bénéficie cette industrie n'est pas limitée à la Belgique, mais se manifeste dans tous les grands pays consommateurs. D'après le Comité économique du Commonwealth britannique, la consommation mondiale de laine a atteint, en 1956, son maximum d'aprèsguerre; elle a dépassé de 8 p.c. celle de l'année précédente. Cette évolution a déterminé une hausse des cours de la laine bien qu'il soit probable que, par après, l'orientation des prix ait elle-même stimulé la consommation lainière. Au marché d'Anvers, le prix du peigné — type Australie — s'est nettement redressé depuis mars 1956. A la fin d'avril, il a atteint 196 fr. le kg. en moyenne contre 145 fr. à la date correspondante de 1956.

L'évolution des cotations à Anvers reflète la tendance fondamentale de l'activité industrielle dans les lavages et peignages. Dans ces stades de préparation de la laine, la capacité de production a été pratiquement utilisée à son maximum. Le progrès de production réalisé au second semestre par rapport à la période correspondante de 1955 est de 30 p.c. pour les lavages et de 20 p.c. pour les peignages. Des commandes importantes ont été exécutées pour le compte de l'étranger.

Tableau XXXI.

## Production de l'industrie de la laine (Tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	Lavage	Peignage	File	ture	
Moyennes mensuelles	et car- bonisage	(rubans peignés)	Laine peignée	Laine cardée	Tissage
1951	1.295	1.370	1.491	1.350	2.084
1955	1.561	1.570 1	1.996	1.474	2.371
1956 Année  1ºr trimestre . 2º trimestre . 3º trimestre . 4º trimestre .	1.927 2.111 1.868	1.813 <sup>1</sup> 1.762 <sup>1</sup> 1.775 <sup>1</sup> 1.698 <sup>1</sup> 2.017 <sup>1</sup>	2.255 $2.123$ $1.976$	1.559 1.541 1.540 1.453 1.703	2.574 2.551 2.548 2.478 2.717
1957 Janvier Février Mars	2.230	2.115 $1.850$ $2.039$	2.533 2.458	1.717 1.693	2.841 2.660

1 Y compris production pour tiers étrangers.

Les filatures de laine peignée, dont la production a augmenté de 7 p.c. au second semestre de 1956 par rapport à la même période de l'année antérieure, ont continué à bénéficier de l'expansion de la bonneterie belge et d'une demande étrangère élevée. Les ventes aux Pays-Bas et à l'Allemagne occidentale, qui constituent de loin les principaux débouchés, ont encore progressé. Au premier trimestre de 1957, l'expansion de l'activité s'est poursuivie; les perspectives immédiates pour cette branche industrielle semblent très favorables.

Les filatures de laine cardée sont moins prospères. En dépit d'une progression de 5 p.c. en 1956, la production reste nettement inférieure au maximum de la période coréenne. Les tissages de tapis offrent un débouché en expansion régulière, mais l'écoulement des fils destinés aux tissages de tissus d'habillement se ressent des difficultés qu'éprouve ce secteur en raison du déplacement progressif de la demande vers des produits de la bonneterie, et de la concurrence étrangère très vive sur le marché intérieur : en 1956, les importations de tissus étrangers, principalement des tissus cardés, ont représenté environ 30 p.c. de la production nationale.

Les tissages de tapis sont restés favorisés par l'expansion de la demande en provenance des Etats-Unis. Signalons, par ailleurs, les ventes accrues au Canada, en Suède et au Danemark.

Dans l'industrie du coton, aussi bien dans les filatures que dans les tissages, les volumes produits se sont rapprochés des maxima enregistrés en 1951. Le revirement de l'activité s'était amorcé avant la

crise de Suez, mais celle-ci a visiblement accentué la tendance fondamentale.

L'expansion dans les filatures est axée sur la demande intérieure, puisque les exportations se sont inscrites en recul.

Tableau XXXII.

## Production de l'industrie du coton (Tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Filatures	Tissage
1951	8.750	6.591
1955	7.889	6.176
1956 Année  1° trimestre  2° trimestre  3° trimestre  4° trimestre	8.078 8.442 7.846 7.270 8.755	6.636 6.499 6.159 6.083 7.804
1957 Janvier Février	9.331 8.654	7.726 7.444

Dans les tissages de coton, le regain d'activité a été plus important que dans les filatures, par suite de l'expansion simultanée de la demande étrangère et intérieure. Cette dernière a été stimulée par la vague d'achats au cours de l'automne et par la réduction de 11 à 1 p.c. de la taxe forfaitaire sur les tissus de coton à partir du mois d'octobre. Cette exonération fiscale s'applique également aux tissus de lin et de fils de fibres de rayonne; elle reste en vigueur jusqu'à la fin de 1957. L'accroissement de la demande extérieure provient en premier lieu du Royaume-Uni et de l'Allemagne occidentale.

Dans l'industrie de la rayonne, le redressement conjoncturel a bénéficié le plus aux tissages. Il s'est intensifié au quatrième trimestre, par suite de l'accroissement exceptionnel de la demande intérieure. Toutefois le marché intérieur s'était déjà élargi avant la crise de Suez, notamment par suite de l'instauration, à la fin de 1955, de taxes compensatoires sur les tissus de rayonne importés des pays de l'Est et du contingentement, à partir de juin 1956, des importations de tissus japonais.

Pendant le deuxième semestre de l'année précédente, la production de fils et fibres de rayonne a progressé de 5 p.c. par rapport au semestre correspondant de 1955. Les exportations ont enregistré, de 1955 à 1956, une avance d'environ 15 p.c. pour les fils et une diminution de 9,6 p.c. pour les fibres de rayonne.

La nouvelle production de fils de nylon s'accroît rapidement, mais on ne dispose pas de statistiques officielles à ce sujet.

L'industrie jutière offre un contraste frappant avec les autres secteurs textiles; son activité accuse un recul important, localisé surtout aux tissages. Ce développement défavorable n'est pas particulier à la Belgique, mais se retrouve dans tous les pays occidentaux européens. Il s'est poursuivi au cours des premiers mois de 1957.

Dans les filatures, la production a subi au cours de la seconde moitié de 1956 une diminution de 7 p.c. par rapport à la même période de 1955. Les exportations ont fléchi de 7 p.c. en valeur, de 1955 à 1956. Quant aux livraisons intérieures,

l'accroissement des ventes aux tissages de tapis a été contrebalancé par la régression de la demande émanant des tissages de jute. Le fléchissement de l'activité de ceux-ci est attribuable en premier lieu à la chute de la fabrication d'articles d'emballage ordinaires. Au surplus, la concurrence de l'Inde et du Pakistan s'accentue sur les marchés extérieurs et même en Belgique.

Tableau XXXIII. Production des industries du lin, du jute et des textiles artificiels

(Tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

25	Lin		Jı	ite	Textiles artificiels	
Moyennes mensuelles	Filatures	Tissages	Filatures	Tissages	Filés	Fibres
.951	1.020	677	5.603	3.823	874	1.406
955	<b>73</b> 1	592	6.504	3.513	905	1.749
1956 Année	763	601	6.381	3.221	917	1.814
1er trimestre	783	628	7.326	3.371	938	1.817
2° trimestre	726	5 <b>77</b>	6.234	3.295	912	1.808
3e trimestre	675	540	5.556	2.835	826	1.642
4° trimestre	865	659	6.409	3.384	993	1.988
1957 Janvier	851	681	6.911	3.218	1.078	2.052
Février	839	656	6.199	3.002	960	1.847

Le progrès d'activité réalisé par l'industrie du lin n'a pas eu l'ampleur de celui qu'a enregistré l'industrie contonnière. Les filatures ont pu augmenter leur production grâce à la reprise de la demande intérieure. Par contre, les ventes à l'étranger se sont stabilisées à leur niveau antérieur. Le fléchissement des livraisons à la Grande-Bretagne et, dans une mesure moindre, à l'Allemagne occidentale, a pu être compensé par les ventes exceptionnelles à la France. Ce pays, qui habituellement exporte des fils de lin en Belgique, s'est approvisionné sur notre marché pour la première fois depuis plusieurs années; il a pris immédiatement la troisième place parmi les clients étrangers. L'absence, sans doute temporaire, des concurrents français a permis aux filatures d'accroître leurs ventes aux tissages belges. Toutefois, pendant le premier trimestre de 1957, les perspectives se sont détériorées : les commandes à l'exportation ont fléchi, tandis que la France a rétabli la taxe compensatoire de 15 p.c., qui pour les fils de lin avait été suspendue à la fin de 1954.

Les tissages ont été favorisés par une demande intérieure plus large. Les exportations, dirigées principalement aux Etats-Unis, se sont maintenues à leur niveau antérieur.

L'expansion fondamentale de l'industrie de la bonneterie s'est poursuivie pendant la période sous revue. L'augmentation des ventes à l'étranger attire spécialement l'attention : elle n'atteint pas moins de 33 p.c. en 1956. Cette avance est essentiellement attribuable à l'élargissement du débouché néerlandais qui absorbe 88 p.c. des exportations totales de produits de bonneterie.

L'industrie du vêtement et de la confection a enregistré un montant croissant de commandes, tant pour l'intérieur que pour l'étranger. Dans ce

Tableau XXXIV.

## Bonneterie et confection

Source : Institut National de Statistique.

Indice de l'activité industrielle $Base$ 1953 = 100	Bonneterie	Confection
1955	118,4	100,5
1956 Année         1er trimestre         2e trimestre         3e trimestre         4e trimestre	136,0 124,1 126,5 134,2 159,3	106,2 107,8 111,5 96,6 109,0
1957 Janvier Février	$143,1 \\ p139,9$	p98,8

secteur également, la demande émanant des Pays-Bas constitue un facteur puissant pour le soutien de l'activité.

\*\*

La situation dans l'industrie du cuir n'a pas subi de changements fondamentaux au cours des derniers mois : le malaise persiste dans le secteur des cuirs lourds, tandis que les branches des cuirs légers et des chaussures développent leur activité, souvent en dépit d'une réduction de l'effectif ouvrier.

Les prix des cuirs tannés ont augmenté de 1 p.c. environ de septembre 1956 à février 1957. Ceux des peaux brutes se sont également redressés à partir d'octobre, tandis que les prix des chaussures sont restés stables au cours de l'hiver.

Les importations et les exportations de chaussures, de même que les exportations de cuirs tannés, sont en augmentation marquée par rapport à 1955. On constate depuis deux ans une diminution lente mais continue des importations belges de chaussures néerlandaises, qui va de pair avec une augmentation progressive des ventes belges à destination des Pays-Bas.

Tableau XXXV.

## Production de cuirs finis et de chaussures

Source : Institut National de Statistique.

Monomore monomilles		lourds incs)	Cuirs légers	Chaussures tout cuir	
Moyennes mensuelles	Cuirs à semelles	Cuirs techniques	(milliers de pieds carrés)	(milliers de paires)	
1951	558	124	3.084	611	
1955	345	108	3.202	693	
1956 Année  1° trimestre 2° trimestre 3° trimestre 4° trimestre 1957 Janvier Février	264 319 276 239 221 242 283	100 94 100 106 102 129 139	3.723 3.708 3.543 3.462 4.179 4.579 4.064	754 816 783 667 753 779 848	

Les ventes de chaussures sur le marché intérieur n'ont pas été très vives durant la saison d'hiver, mais les carnets de commandes des fabricants se sont regarnis depuis le mois de février en vue des approvisionnements d'été. Il en est résulté un relèvement de la production de chaussures et de cuirs à semelle. De même, les entreprises productrices de cuirs légers jouissent d'une expansion des ventes d'articles en cuir, maroquinerie et articles de voyage.

\*

Après le ralentissement, dans une certaine mesure saisonnier, au troisième trimestre de 1956, la pro-

Tableau XXXVI.

# Production et commerce extérieur du papier et du carton

(Tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Production	Importations	Exportations
1951	27.159	11.636	7.701
1955	26.823	18.870	8.380
1956 Année  1er trimestre . 2e trimestre . 3e trimestre . 4e trimestre .	28.070 29.965 27.257 25.678 29.465	18.936 18.740 18.174 18.502 20.327	9.676 9.337 9.938 8.961 10.470
1957 ler trimestre p	32.978		10.7261

<sup>1</sup> Janvier 1957.

duction de *papier* et de cartons a fortement repris au trimestre suivant pour atteindre des chiffres maxima pendant les premiers mois de l'année en cours. Si la vague d'achats provoquée par les événements internationaux se trouve peut-être en partie à la base de cette évolution, on constate d'autre part un accroissement notable des exportations, qui, pour l'année 1956, s'est élevé à 20 p.c. : certaines qualités de papier de fabrication belge sont très demandées à l'étranger.

Comme les importations augmentent également de façon sensible, il paraît qu'une partie notable de l'accroissement rapide des besoins en papier est couverte par des fabricants étrangers. Il existerait donc sur le marché intérieur de larges possibilités d'extension pour les producteurs belges de papier et de carton. Ceux-ci procèdent d'ailleurs à l'installation de nouvelles capacités de production.

Les pressions sur les coûts de production ont été suivies, pendant les premiers mois de 1957, d'une hausse presque générale des prix. L'accord de contingentement conclu avec les fabricants néerlandais a été reconduit pour un an.



L'industrie diamantaire n'a pu développer son activité qu'en fonction des possibilités d'approvisionnement en matières brutes.

Le taux d'accroissement des exportations totales de diamants, qui avait atteint 32 p.c. en 1955, s'est élevé à 27 p.c. en 1956.

Les fournitures en provenance des organismes centraux de Londres, spécialement en pierres de joaillerie, s'étaient sensiblement réduites au cours de la première moitié de 1956, et malgré l'importance croissante d'autres fournisseurs, notamment le Libéria, il s'en était suivi une recrudescence momentanée du chômage, qui s'étendit aux ouvriers scieurs et même aux tailleurs de diamants.

Une amélioration à cet égard se produisit au début du second semestre, mais l'on enregistra à ce moment un ralentissement des ventes de pierres industrielles dû à l'arrêt provisoire du stockage de sécurité aux Etats-Unis.

L'activité fut généralement mieux assurée au quatrième trimestre, grâce à un accroissement notable des approvisionnements et à une demande raffermie par les fêtes de fin d'année.

Les renseignements disponibles pour 1957 font état d'une nouvelle diminution des livraisons de diamants bruts de joaillerie par la Diamond Trading Corporation; par contre, l'approvisionnement en pierres industrielles par l' « Industrial Distributors Ltd » n'a jamais, sauf à de rares moments, été aussi important. Aussi l'activité a-t-elle pu être maintenue à un niveau à peu près normal.

Le chômage demeure assez élevé; il s'agit là d'un problème de reclassement dans d'autres branches d'activité, rendu particulièrement difficile par l'âge moyen élevé des chômeurs recensés : les deux tiers de ceux-ci sont âgés de plus de 55 ans, et 75 p.c. de plus de 50 ans.

Les prix du brut à Londres ont été officiellement relevés en janvier 1957, tout comme au début de chacune des deux années précédentes : la hausse, variable d'après la qualité, est de 5 p.c. environ pour les pierres de joaillerie et de 8 p.c. pour certains types de pierres industrielles. Ces augmentations ont été largement reportées au stade du produit fini.

Les Etats-Unis constituent toujours le premier débouché de l'industrie diamantaire. La part prise par la Belgique dans les importations américaines de pierres taillées, soit environ 60 p.c., n'a cependant plus progressé au rythme des années précédentes. Les ventes aux Etats-Unis ont même tendance à diminuer proportionnellement au profit des exportations vers les pays de l'U.E.P.

Cette évolution et le fait que les importations de brut en provenance du Libéria et payables en dollars se sont fortement accrues, tendent à réduire les recettes nettes en dollars de l'industrie diamantaire.

\* \*

Le développement général de la consommation a bénéficié aux industries alimentaires, spécialement pendant le second semestre de 1956 au cours duquel les ventes dans les grands magasins se sont accrues de plus de 7 p.c. Pendant les premiers mois de 1957, les achats sont revenus à des niveaux voisins de ceux atteints au cours de la période correspondante de 1956, alors qu'on avait pu s'attendre à un fléchissement plus prononcé après la vague spéculative. Il semble ainsi que les consommateurs maintiendront en permanence un volume de stocks plus élevé qu'antérieurement.

Tableau XXXVII.

#### Industrie alimentaire

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Milliers d'heures ouvriers	Indice de la production industrielle I.R.E.S. base 1953 = 100	Exportations de produits alimentaires (millions de francs)
1951	10.041	93	404
1955	10.941	107	250
1956 Année  1er trimestre 2e trimestre 3e trimestre 4e trimestre	11.074 10.358 10.436 11.252 12.251	109 101 114 109 111	267 222 298 254 294
1957 Janvier Février	p 8.650 1 p 7.754 1	99 101	275

1 Chiffres non comparables avec les précédents par suite d'un changement de la base du recensement.

Les exportations de produits alimentaires ont augmenté de 7 p.c. en 1956. Ce développement a bénéficié le plus à l'industrie du lait en boîte ou en poudre, du malt, du chocolat, des conserves de légumes, de la bière, des tourteaux et des poissons salés, fumés ou séchés. Par contre, les exportations de graines et huiles végétales sont en recul.

La production et la consommation de margarine continuent de se développer depuis l'apparition de qualités supérieures sur le marché; les ventes ont atteint un nouveau maximum pendant la période étudiée.

La consommation de conserves de légumes s'est relevée considérablement : les fabricants ont pu réduire leurs stocks de 18 p.c. de mars 1956 à mars 1957, tout en produisant sensiblement les mêmes quantités qu'antérieurement.

L'activité des brasseries s'est maintenue grâce au développement des exportations vers les pays limitrophes. Sur la base des matières premières déclarées à l'impôt, la production pendant les premiers mois de l'année en cours a été nettement supérieure à celle de la période correspondante de 1956.

La situation de l'agriculture s'est détériorée dans certains secteurs, le volume des récoltes de 1956 ayant été inférieur à celui de l'année précédente. Le fléchissement de la production a été quelque peu prononcé pour les céréales panifiables et les betteraves sucrières, mais les perspectives sont meilleures pour l'année 1957.

L'incorporation du froment indigène par les meuneries s'est élevée à 612.000 tonnes pour la récolte 1955-1956 et les subsides accordés ont été de 275 millions de francs. Pour la récolte 1956-1957, il est prévu une incorporation de 450.000 tonnes et un subside de l'ordre de 302 millions de francs. Le prix moyen de direction a été fixé à 470 fr. les 100 kg. contre 450 fr. les 100 kg. pour la récolte précédente. La situation des meuneries est assez précaire en raison du nombre trop élevé de moulins qui se livrent une concurrence très vive. Aussi le Gouvernement a-t-il créé une Commission ministérielle de Rationalisation de la Meunerie chargée d'étudier les conditions particulières de ce secteur.

Le marché de la viande bovine a été en général très soutenu pendant l'année 1956. Certains déséquilibres entre l'offre et la demande, quoique temporaires, ont provoqué des distorsions de prix qui ont obligé le Gouvernement à prendre des mesures pour enrayer les hausses cumulatives qui s'ensuivaient. Une certaine détente est apparue au cours des premiers mois de 1957 : le marché a été largement approvisionné tandis que la demande s'est détendue.

Le marché des *porcs* est resté relativement déprimé pendant la période sous revue, à l'exception d'une légère reprise pendant le dernier trimestre de l'année passée. Il a été caractérisé par une offre très abondante et par les difficultés d'écoulement des stocks de lard.

La production de beurre a augmenté en 1956, mais elle a connu ensuite un recul sensible pendant le premier trimestre de 1957. En conséquence, les prix se sont affermis et ont dépassé les prix de direction, compensant ainsi la faiblesse relative dont ils avaient fait preuve pendant la majeure partie du semestre précédent.

La récolte de betteraves sucrières a été affectée par les conditions atmosphériques défavorables qui ont altéré le poids et la teneur en sucre des betteraves, ce qui déterminera une chute de la production de sucre brut de 15 à 20 p.c.

\* \*

#### TRANSPORTS

L'expansion des activités économiques exige des efforts croissants de la part du secteur des transports où des problèmes d'encombrement apparaissent de plus en plus clairement, notamment en ce qui concerne le trafic dans les ports maritimes. Comme dans le cas de l'énergie, il s'agit d'une question à long terme qui nécessite dès à présent une étude approfondie.

Le transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer a été favorisé par une demande très active qui incite la Société Nationale des Chemins de Fer Belges à poursuivre ses efforts dans le domaine de la modernisation des gares, de l'électrification du réseau et du renouvellement du matériel roulant.

#### Tableau XXXVIII.

### Mouvement des marchandises en trafic intérieur (Milliers de tonnes)

Sources : Société Nationale des Chemins de fer belges et Institut National de Statistique.

Moyonnes mensuelles	Chemins de fer	Batellerie	Total	Pourcen- tage de la batellerie par rapport au total
1951	3.772	1.570	5.342	29
1955	3.028	1.881	4.909	38
1956 Année  1er trimestre .  2e trimestre .  3e trimestre .  4e trimestre .  1957 1er trimestre .	3.055 2.799 3.200 2.880 3.342 2.918	1.527 2.046 2.051 2.1301	4.326 5.246 4.931 5.472	35 39 42 38

<sup>1</sup> Octobre et novembre.

L'accroissement continuel du trafic par la navigation intérieure pose des problèmes d'aménagement du réseau fluvial belge. En vue d'y répondre, le Parlement a voté, au cours des premiers mois de 1957, des crédits destinés à la réalisation d'un programme de modernisation d'une importante partie du réseau. Les crédits prévus pour l'exécution de l'ensemble des travaux, répartis sur une période de dix années, s'élèvent à 11 milliards de francs.

Par suite de la hausse du prix de revient, le taux des frets a été augmenté à partir du 15 avril.

Le trafic maritime au port d'Anvers a dépassé tous les maxima antérieurs. Le nombre de navires entrés au port est passé de 13.731 en 1955 à 15.585 en 1956 et cette tendance se poursuit pendant l'année en cours. A en juger d'après les statistiques des premiers mois, les résultats de 1957 seront encore meilleurs.

L'exécution du programme d'extension des installations portuaires, voté par le Parlement en juin 1956, a été entamé, avec la mise en route, au 1° avril 1957, des travaux de creusement de la cinquième darse.

Tableau XXXIX.

### Trafic maritime de marchandises au Port d'Anvers

(Milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Impor- tations et entrepôt	Transit d'entrée	Expor- tations	Transit à la sortie
1951	92:t	340	774	395
1955	1.143	296	844	390
1956 Année  1er trimestre . 2º trimestre . 3º trimestre . 4º trimestre .	1.377 1.254 1.320 1.412 1.522	488 427 427 563 536	860 862 943 840 795	419 475 421 402 380

En mars 1957 le Conseil communal d'Anvers a décidé le relèvement de trois tarifs portuaires : le premier concernant les droits portuaires à acquitter par les navires de mer, le deuxième concernant les droits de séjour en cale sèche et le troisième se rapportant aux frais d'utilisation des engins de levage flottants dans les bassins et sur l'Escaut.

Parallèlement au port maritime d'Anvers, celui de Gand a enregistré un trafic croissant.

\* \*

#### PRIX ET SALAIRES

La continuation de la haute conjoncture a soutenu la tendance à la hausse des prix amorcée à la fin de 1954 pour les prix de gros et au milieu de 1955 pour les prix de détail. Ce mouvement s'est ralenti dès le début de 1957 par suite du fléchissement de la plupart des grandes matières premières et de la résorption progressive des effets de la crise du Proche-Orient sur les frets. Sauf quelques mouvements erratiques qui concernent certains produits bien déterminés, une légère tendance à la baisse a prédominé au printemps sur les marchés mondiaux, aussi bien pour les produits industriels que pour les produits agricoles.

L'indice global des prix de gros calculé par l'I.R.E.S. a augmenté de 5,7 p.c. de juin 1956 à avril 1957.

La hausse de l'ensemble des produits industriels a été de 7,5 p.c. pendant la même période. Les augmentations les plus sensibles ont atteint les produits charbonniers et sidérurgiques. Localisée d'abord au stade le moins avancé de la fabrication, la hausse s'est portée ensuite sur les produits demifinis qui ont enchéri davantage au cours des derniers mois. Le prix de l'acier s'est stabilisé au cours des dernières semaines, celui de la mitraille également après s'être accru à la suite de l'interdiction des exportations américaines.

Tableau XL.

#### Indice des prix de gros

 $(Base\ 1953\ =\ 100)$ 

Source: Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain.

Périodes	Indice général	Produits industriels	Produits alimen- taires	Produits agricoles
1955	98,7	100,7	93,8	92,2
1956 Année	101,8	104,5	96,4	94,4
	101,4	103,6	97,3	95,9
	100,5	103,5	95,1	91,5
	100,9	103,8	95,1	93,2
	104,1	107,1	98,0	97,1
1957 1er trimestre .	105,0	109,3	95,3	91,1
Avril	105,5	111,1	93,5	90,8

La plupart des métaux non ferreux ont poursuivi le mouvement de baisse entamé au printemps de 1956. La reprise du plomb et du zinc à l'automne, occasionnée par la crise de Suez, a été de courte durée. Toutefois pour l'ensemble de la période considérée, l'étain a maintenu sa position et l'aluminium a enregistré une hausse de plus de 4 p.c.

L'accroissement de la consommation mondiale de laine brute et la demande soutenue en tissus de coton ont entraîné un relèvement des prix dans les secteurs en question. Le lin et les fibres synthétiques sont restés déprimés, tandis que le jute a perdu en partie la position favorable acquise à la fin de l'année 1956.

La hausse modérée des prix agricoles et alimentaires en 1956 a fait place à un recul marqué au cours du premier trimestre de 1957. Les prix du mais, du cacao, des produits laitiers, des œufs et même de la viande ont accusé des baisses sensibles, en partie saisonnières.

Ce mouvement s'est répercuté sur l'indice des prix de détail qui a arrêté sa progression en février 1957. Pour la période juin 1956-avril 1957 la hausse totale se ramène à 2,5 p.c. pour l'indice général, à 1,2 p.c. pour les produits alimentaires, à 3,1 p.c. pour les produits non-alimentaires, et à 6,6 p.c. pour les services. Ces derniers ont progressé continuellement sous l'effet conjugué des augmentations de salaires et de la demande accrue.

Les prix de la majeure partie des produits repris à l'indice ont augmenté, mais dans des proportions variables. L'augmentation a été la plus forte pour les viandes de bœuf et de veau, l'huile, le sel, certains vêtements, le savon et le charbon. La stabilisation relative de l'indice général depuis février

Tableau XLI.

#### Indice général des prix de détail

 $(Base\ 1953\ =\ 100)$ 

Source : Ministère des Affaires Economiques.

Périodes	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non ali- mentaires	Services
1955	100,8	101,6	99,2	101,0
1956 Année  1er trimestre . 2e trimestre . 3e trimestre . 4e trimestre .	103,6	104,2	101,5	105,5
	102,5	103,4	100,3	103,2
	103,3	103,9	101,1	104,2
	103,9	104,1	102,0	106,5
	104,9	105,5	102,5	108,0
1957 1er trimestre .	106,0	106,1	103,8	110,0
Avril	106,1	105,5	104,6	111,5
Mai	106,3	105,7	104,5	111,5

recouvre des mouvements contraires : une contraction des prix de nombreux produits alimentaires, une hausse légère des autres produits et un renchérissement plus prononcé des services.



La tension qui a dominé sur le marché de l'emploi, la hausse de l'indice des prix de détail et l'octroi de primes de production plus élevées ont engendré des augmentations de salaires, variables suivant les secteurs mais généralement plus fortes dans les industries les plus largement bénéficiaires de la haute conjoncture.

Les relèvements des salaires et traitements provoqués par l'augmentation du coût de la vie ont atteint une grande partie des rémunérations. La hausse des prix de détail en janvier au delà du point critique de 105,06 a entraîné des ajustements de salaires dans les secteurs où la masse des rémunérations est la plus importante : les industries de base et les secteurs public et paraétatique. Les adaptations subséquentes des salaires ont eu lieu dans des délais variables suivant les conventions, mais elles se sont situées en général pendant le premier trimestre de 1957.

Les salaires des ouvriers mineurs ont été majorés, en outre, de 11 p.c. environ en octobre 1956 afin de rétablir l'écart qui doit exister entre les rémunérations payées par les charbonnages et celles des autres catégories de travailleurs, suivant le principe admis au lendemain de la libération.

L'effet des accroissements de salaires a été légèrement réduit par l'augmentation — de 5.000 à 6.000 fr. par mois — du montant sur lequel sont calculées les cotisations à l'Office National de Sécurité Sociale. En même temps le coût du

salaire a augmenté, puisque les cotisations patronales pour allocations familiales ont été relevées de 1 p.c.

La semaine de travail de 45 heures s'est généralisée. On ne dispose pas de statistiques concernant la durée hebdomadaire du travail, mais d'après un recensement effectué par le Ministère du Travail, il y avait au 31 octobre 1956 environ 1.100.000 travailleurs du secteur privé dont l'horaire de travail était inférieur à 48 heures par semaine.

#### \* \*

#### EMPLOI ET CHOMAGE

Le marché de l'emploi s'est caractérisé par un gonflement presque général des effectifs et par la persistance de tensions dans les industries les plus favorisées par la conjoncture : la sidérurgie, les fabrications métalliques, la construction et, plus récemment, l'industrie textile. Une certaine détente est toutefois apparue depuis la fin de 1956 : la main-d'œuvre occupée continue d'augmenter dans les secteurs de base, mais les tensions sur le marché du travail se résorbent petit à petit.

La pénurie de main-d'œuvre continue cependant à handicaper fortement la production houillère. Malgré un léger redressement à la fin de 1956, le nombre des ouvriers inscrits dans les charbonnages était, en mars dernier, inférieur de quelque 4.700 unités au chiffre de la période correspondante

de 1956. Les besoins en ouvriers de fond se chiffrent à 5.000 unités.

Le Gouvernement a essayé de pallier cette insuffisance des effectifs miniers en recrutant des travailleurs étrangers. Un accord signé avec l'Espagne autorise l'entrée en Belgique de 4.500 mineurs espagnols. Des recrutements ont été également effectués en Grèce.

Le chômage est tombé à son niveau le plus bas depuis 1948. Ce mouvement a bénéficié à tous les secteurs d'activité et à toutes les catégories de travailleurs, mais particulièrement à la main-d'œuvre féminine. Ce phénomène s'explique non seulement par l'évolution favorable de la conjoncture, mais surtout par l'application de mesures réglementaires particulières aux chômeuses et restreignant leur droit aux allocations de chômage.

La régression du chômage complet a été plus forte que celle du chômage partiel, bien que le premier ait été sensiblement atténué par la diminution du nombre de chômeurs mis au travail par les provinces, les communes et les établissements publics. La moyenne journalière des chômeurs occupés par les pouvoirs publics est tombée de 26.600 unités au second semestre de 1955 à 9.100 unités pendant la même période de l'année suivante et à 3.500 pendant le premier trimestre de 1957. Cette évolution résulte d'une part, de la diminution des autorisations d'embauchage accordées au secteur public, en raison des besoins accrus de l'industrie privée et, d'autre part, des nouvelles dispositions législatives qui facilitent les mutations vers d'autres emplois des chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

Tableau XLII.

#### Moyennes journalières des chômeurs contrôlés

(Milliers d'unités)

Moyennes journalières	Total	C	Chômeurs complets		C	Chômeurs partiels		
moyennes journameres	Total	Total Hommes Femmes		Total	Hommes	Femmes		
1950 Juin	208,3	157,5	117,2	40,3	50,8	35,5	15,3	
1955	172,4	116,5	75,1	41,4	55,9	39,1	16,8	
1956 Année  1ºr trimestre  2º trimestre  3º trimestre  4º trimestre	144,8 247,1 121,9 94,6 115,5	91,1 130,0 88,7 68,6 77,3	61,4 91,3 57,8 44,4 52,2	29,7 38,7 30,7 24,2 25,1	53,7 117,1 33,3 26,0 38,2	40,0 97,5 19,3 16,0 26,9	13,7 19,6 14,0 10,0 11,3	
1957 1er trimestre	144,0 102,0	94,5 78,3	67,9 55,7	26,6 22,6	49,5 23,7	39.4 14,7	10,1 9,0	

Aux termes de l'arrêté ministériel du 20 mars 1956, le chômeur employé par les pouvoirs publics reçoit de l'Office National du Placement et du Chômage une « indemnité » correspondant au salaire normalement payé pour le travail du genre de celui auquel il est occupé et non plus un salaire, comme

c'était le cas auparavant. Ainsi, le chômeur travaillant pour les pouvoirs et établissements publics ne rentre pas dans le cadre des salariés, mais reste assujetti à l'Office National du Placement et du Chômage dont il doit accepter les offres de placement.

### FONDS DES RENTES RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE L'ANNEE 1956

#### I. — CONSIDERATIONS GENERALES

Le marché des rentes a connu, en 1956, des fluctuations plus marquées que pendant les années précédentes.

En témoigne le tableau ci-après :

	Porte du Fonds en fin	Amplitude des		
	Plus haut Plus bas		variations	
	(En millions de francs)			
1950	5.234	3.629	1.605	
1951	5.707	4.857	850	
1952	4.561	3.673	888	
1953	4.414	3.404	1.010	
1954	5.244	3.213	2.031	
1955	5.757	4.321	1.436	
1956	6.237	3.693	2.544	
ļ				

Trois facteurs principaux ont déterminé l'évolution que le marché des rentes a connue pendant l'année 1956. Tout d'abord, il a été influencé par les fréquentes et importantes émissions auxquelles ont procédé l'Etat, les pouvoirs publics provinciaux et communaux et diverses institutions d'intérêt public. D'autre part, il ne pouvait échapper à la

tendance au renchérissement du loyer de l'argent, normale en période de haute conjoncture, qui s'est développée dans tous les pays. Enfin, le marché a nettement ressenti les effets de la tension internationale qui a marqué le second semestre de 1956 et qui a atteint son point culminant à la fin d'octobre et au début de novembre, au moment du déclenchement des hostilités entre Israël et l'Egypte et du débarquement des forces britanniques et françaises dans la zone du canal de Suez.

Après être demeurée assez satisfaisante tout au long des cinq premiers mois de l'année, la tendance du marché s'est progressivement — mais nettement — alourdie pendant les mois de juin à novembre, pour accuser un dernier et important affaissement au moment où, le 5 décembre, la Banque Nationale fut amenée à relever ses taux d'escompte d'un demi pour-cent. Quelques jours plus tard, le marché amorça un retournement remarquable pour redevenir largement acheteur (1).

Quant à l'évolution des cours pendant l'année 1956, les exemples qui suivent permettent de s'en rendre compte :

<sup>(1)</sup> Le mouvement acheteur s'est poursuivi et même amplifié pendant les deux premiers mois de 1957.

	Moyenne mensuelle		Cours e	xtrêmes .		Moyenne mensuelle
	janvier 1956	Plus b	8.8	Plus ha	ut	décembre 1956
4 % Unifié	95,723	89,50	18-12	95,80	27-1	90,738
4 % Libération	93,588	88,75	28-12	94,45	2-8	89,508
4 ½ % Belge 1952/1962	101,926	98,25	7.12	102,40	4-5	98,683
4 ¼ % Belge 1954/1974, 1re série	95,857	90,—	7-12	97,25	4-6	90,622
4 % Belge 1955/1975	92,728	86,—	6-12	93,70	18-5	86,552
4 % Trésor 1947	105,480	104,—	6-12	105,85	22-5	104,711
2 % Lots 1953	1.031,571	1.014,—	6-12	1.051,—	15-6	1.015,333
4 % Priv. Chemins de fer	495,476	468,—	7-12	506,—	17-5	470,833
4 % R.T.T. 1950	103,823	101,—	18-12	104,25	21-2	101,308
4 % Crédit communal, 1re série	94,200	88,65	10-12	94,35	9-4	89,022

La baisse des cours a donc été très importante, surtout en ce qui concerne les titres à long terme. Il convient cependant de remarquer qu'il ne s'agit pas là d'un phénomène particulier à la Belgique. En général, le fléchissement des fonds publics a été plus profond encore dans les autres pays.

Par ailleurs, les taux de rendement des fonds d'Etat à long terme se sont accrus sur les marchés étrangers comme sur le marché belge. Sous réserve de la difficulté de comparer, pour divers pays, les taux réels de rendement, eu égard à la diversité des conditions d'emprunts (régime fiscal, prime de remboursement, prix d'émission, etc.), on peut admettre que les rendements réels des fonds d'Etat belges, à fin 1956, se situaient environ à mi-hauteur entre le rendement particulièrement élevé des fonds d'Etat allemands et le rendement relativement bas des fonds d'Etat américains.

### II. — EMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

Les pouvoirs publics et les institutions paraétatiques ont émis par souscription publique en 1956 les emprunts figurant au tableau ci-dessous :

Emprunts	Dates d'émission	Nominal en millions de francs	Taux nominal %	Durée	Prix d'émission	Rendement inoyen pour le souscripteur %
Etat belge 1956/1971	9- 1	5.436	4,25	10-15 ans	97,50	4,63
Société nationale des Chemins de fer belges 1956/1971	12- 3	800	4,25	10-15 ans	97,50	4,63
Exposition 1958	21- 3	1.200	2,—	4 ans	100,—	4,60
R.T.T. 1956/1971	23- 4	1.200	4,25	10-15 ans	97,70	4,60
Ville d'Anvers 1956/1971	7- 5	750	4,25	10-15 ans	97,—	4,675
Congo 1956/1971	28- 5	2.100	4,25	15 ans	97,70	4,53
Caisse nationale de Crédit professionnel 1956/1971	1-6	150	4,25	5 ans	100,	4,25
Société nationale des Chemins de fer belges 1956/1970	8- 6	1.600	4,25	14 ans	97,70	4,55
Etat belge 1956/1973	25- 6	3.500	4,25	11-17 ans	97,50	4,629
Gand 1956/1971	27-8	450	4,50	10-15 ans	98,50	4,783
Bruxelles 1956/1972	24- 9	600	4,50	11-16 ans	97,—	4,903
Province de Liège 1956/1971	8-10	350	4,50	10-15 ans	97,—	4,92
Ville de Liège 1956/1970	8-10	650	4,50	9-14 ans	97,—	4,95
Ville d'Anvers 1956/1970	22-10	750	4,50	9-14 ans	97, —	4,95
Etat belge 1956/1967	12-11	4.704	4,50	10 ½ ans	97,—	4,874
		24.240				

Aux émissions précitées se sont ajoutés, le 6 août 1956, les titres de la cinquième série de l'Emprunt de l'Assainissement monétaire, introduits à la cote à concurrence de 2.060.904.000 fr. et remboursables par moitié le 1<sup>er</sup> janvier 1961 et le 1<sup>er</sup> janvier 1962.

De plus, un montant de 1.225.085.000 fr., représentant les titres de la troisième tranche des obligations remises aux sinistrés par la Caisse autonome des dommages de guerre, du 1° octobre 1955 au 30 septembre 1956, a été introduit à la cote le 6 février 1956.

Enfin, le tableau ci-dessus fait abstraction des placements opérés en 1956 par les institutions d'intérêt public à leurs guichets ou par cession directe.

Le montant nominal de 24,2 milliards de francs figurant au tableau des émissions publiques doit être diminué de 4,3 milliards représentant le total des emprunts remboursés en 1956, indépendamment des amortissements contractuels effectués sur divers emprunts par rachats en Bourse ou tirages au sort échelonnés.

#### Remboursements effectués en 1956

2- 1	au 30-3 3 % Ville de Termonde 1898, remboursement anticipé	350.500
2- 1	au 30-6 3 % Commune de Merxem 1893, remboursement anticipé	28.500
3- 1	au 31-3 2,5 % Ville de Binche 1894, mise au nominatif	178.500
3- 1	au 31-3 3 % Lodelinsart, 1895, mise au nominatif	99.000

1- 2	au 30-4 3 % Alost 1891, rembourse-	
	ment anticipé	111.000
1-4	3 % Berchem 1893	42.000
3- 4	au 30-6 3,5 % Monceau-sur-Sambre 1898, remboursement anticipé	178.000
2- 5	au 1-6 4,5 % Régie des Télégraphes et Téléphones 1951/1961, faculté de remboursement	20.393.000
15- 5		420.000.000
1- 6	4,5 % Caisse nationale de Crédit professionnel 1951, à 5 ou 10 ans	150.000.000
1- 7	4 % Chemins de fer 1946/1956	1.550.000.000
1-9	4 % Gand 1946/1956	450.000.000
1-10	4 % Ville de Bruxelles 1946/1956	550.000.000
15-10	4,5 % Province de Liège 1951/1956.	250.000.000
15-10	4,5 % Ville de Liège 1951/1956	400.000.000
2-11	4,5 % Ville d'Anvers 1951/1956	600.000.000
		4.391.380.500

Le montant net des nouveaux appels au marché des capitaux est de 19,9 milliards contre 14,2 milliards en 1955.

Il faut tenir compte, pour établir un chiffre net des remboursements et du solde des mouvements du portefeuille du Fonds des Rentes :

((	1955 en milliards	
Montant brut des émissions	14,8	24,2
Remboursements	0,6	4,3
•	14,2	19,9
Solde des opérations effectuées en Bourse et dont le Fonds a été la contrepartie	$\frac{+\ 0.5}{14.7}$	

### III. — EVOLUTION DU MARCHE DES RENTES

Le tableau ci-après résume les fluctuations du portefeuille du Fonds des Rentes pendant l'année 1956:

		Solde général Solde		Mouve	Mouvement		
		comptable	des opérations à réméré	Solde réel	+	_	
			I	En millions de fran	cs		
29-12-1955	***************************************	3.533,3	1.000	4.533,3			
29- 3-1956		2.965,1	900	3.865,1		668,2	
28- 6-1956		3.330,4	800	4.130,4	265,3		
28- 9-1956		3.869,8	800	4.669,8	539,4		
27-12-1956		5.129,8	800	5.929,8	1.260		
					2.064,7	668,2	
			1 .		+1.396,5		

Les mouvements du portefeuille sont commentés ci-dessus. Rappelons que le minimum a été atteint le 17 mai 1956 (3.559 millions) et le maximum le 7 décembre 1956 (6.548 millions).

Le chiffre du portefeuille du Fonds a subi, au cours des années antérieures, les variations suivantes :

	(en millions	de francs)
1949	 <b>—</b> 761	
1950		+ 1.353
1951	 <b>— 276</b>	
1952	 <b>—</b> 824	
1953	 <b>—</b> 580	
1954		+ 1.491
1955	 <b>— 489</b>	
1956		+ 1.396

Le tableau des cours moyens en 1956 des principaux types d'emprunts est publié en annexe et il est rappelé que le relevé inséré dans les « considérations générales » fait ressortir les cours extrêmes de quelques rentes.

#### IV. - VOLUME DES TRANSACTIONS

Le volume général des opérations effectuées en Bourse sur le marché des rentes s'établit comme suit :

(Valeur nominale, e	n millions d 1955	e francs) 1956	Différence
 offertsdemandés		$\frac{14.717}{13.323}$	+ 137 — 1.968
	29.871	28.040	1.831

A la demande du Ministère des Finances, des modifications ont été apportées aux rubriques B et D de la cote officielle, à partir du 31 juillet 1956; le Fonds des Rentes a dû également modifier la répartition des titres composant ses portefeuilles A et B.

Compte tenu de ces rectifications, la situation générale du portefeuille du Fonds s'établit comme suit au 31 décembre 1956, comparativement au 31 décembre 1955 :

	(Valeur nominale en francs)				
	81 décembre 1955	81 décembre 1956			
Portefeuille A (1)	2.977.528.245,	3.612.354.557,50			
Portefeuille B (2)	1.555.753.539,—	2.317.493.698,			
	4.533.281.784,	5.929.848.255,50			
Cédé à réméré	1.000.000.000,—	800.000.000,—			
Solde comptable	3.533.281.784,	5.129.848.255,50			

Ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, la valeur nominale du portefeuille a augmenté en 1956 de 1.396 millions de francs, contre une diminution de 489 millions l'année précédente. Le montant des opérations à réméré avec des organismes d'intérêt public a été réduit, en 1956, de 200 millions de francs.

Aŭ 31 décembre 1956, le Fonds des Rentes exerçait sur les places de Bruxelles, Anvers, Gand et Liège le contrôle de la cotation de 213 emprunts, totalisant un capital nominal de 214,5 milliards de francs.

Le portefeuille du Fonds représente 2,76 p.c. du capital en circulation. En 1955, le rapport était de 2,25 p.c.

Les manipulations de titres par le Fonds des Rentes ont porté en moyenne et par jour, pour la seule Bourse de Bruxelles, sur environ 14.400 titres.

<sup>(1)</sup> Emprunts à la charge de l'Etat.

<sup>(2)</sup> Emprunts garantis par l'Etat; emprunts du Crédit communal, des provinces et des communes; emprunts du Congo belge.

#### V. - FINANCEMENT DES OPERATIONS

De même qu'en 1955, les opérations du Fonds des Rentes sur le marché des fonds publics ont été financées en 1956, en ordre principal, par des emprunts au jour le jour (call money) et subsidiairement par l'escompte de bons de caisse auprès de la Banque Nationale.

Les chiffres qui suivent ont été établis en fin de trimestre :

	(en millio	ns de francs)
	Call	Bons de caisse
30 décembre 1955	2.235	730
6 avril 1956	1.904	449
29 juin 1956	1.374	1.361
28 septembre 1956		1.110
28 décembre 1956	2.315	2.310

#### VI. — BILAN ET COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1956

#### Bilan au 31 décembre 1956

#### Résultats au 31 décembre 1956

CREDIT

	пΤ	н

0.972.350,96 2.502.500,—
3.474.850,96
3.705.168,
6.516.736,55
5.735.8 <b>7</b> 4,95
9.432.630,46

Revenus des fonds publics	151.166.637,47
Soldes des postes de titres complètement liquidés	4.382.269,25
	155.548.906,72

#### PASSIF

PASSIF	
Montant à payer à terme — rachat (opérations à réméré)	<b>7</b> 32.502.500,—
Emprunts à court terme	2.631.000.000,—
Bons de caisse remis à l'escompte	1.998.000.000,—
Banque Nationale, compte d'avances	1.737.770,16
Achats de titres, à liquider	23.229.700,
Prorata d'intérêts courus sur emprunts à court terme	105.247,20
Réserve générale :	
Au 31 décembre 1955 796.693.790,18	
Au 31 décembre 1956 76.163.622,92	
<del></del>	872.857.413,10
	6.259.432.630,46

DEBIT	
Intérêts des emprunts à court terme :	
a) Opérations de call mo- ney 37.602.032,50	
b) Compte d'avances à la Banque Nationale 181.506,—	37.783.538,50
Intérêts des bons de caisse remis à l'escompte 27.879.041,70	01.100.000,00
Moins réescompte 5.735.874,95	22.143.166,75
Courtages	19.231.124,15
Frais généraux	227.454,40
	79.385.283,80
Solde bénéficiaire à virer à la réserve générale	76.163.622,92
	155.548.906,72

Le bilan reproduit ci-dessus fait apparaître une réserve générale de 873 millions de francs.

Cette réserve est basée sur la valeur comptable des fonds publics en portefeuille qui est supérieure de 487 millions à la valeur boursière au 31 décembre 1956. Compte tenu de cette moins-value, la réserve effective s'établit à 386 millions de francs, contre 656 millions au 31 décembre 1955, 584 millions au 31 décembre 1954, 430 millions au 31 décembre 1953 et 280 millions au 31 décembre 1952.

Le 25 mars 1957.

Le président, M. WILLIOT.



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aoùt	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Portefeuille « A » :												
3 % Belge, II	95,850	96,121	96,273	96,397	96,623	96,792	96,897	97,100	97,150	97,150	97,150	95,330
3 ½ % Belge 1937	88,430	88,433	88,433	88,592	88,747	88,983	89,045	89,184	89,142	89,017	89,010	87,311
3 ½ % Belge 1943 4 % Unifiée	89,988 95,723	89,911 $95,523$	89,919 95,607	89,926 95,686	90,068 95,628	90,185	90,211	90,336	89,812	87,993	87,280	84,647
4 % Unifiée	93,588	93,540	93,590	93,794	94,065	95,642 94,047	95,700 $94,190$	95,700 94,327	95,415 94,087	94,893 93,719	94,850 92,840	90,738 89,508
4 ½ % Belge 1951/1966	100,778	100,854	101,026	101,305	101,600	101,540	101,295	101,193	100,572	99,886	99,100	97,278
4 ½ % Belge 1952/1962	101,926	101,814	101,869	102,171	102,394	102,302	101,690	101,363	101,250	101,071	100,555	98,683
4 ½ % Belge 1952/1964	101,028 $99,876$	101,061 100,033	101,619 100,352	101,765	102,078	101,614	101,042	100,802	100,330	100,106	99,265	96,719
4 ½ % Belge 1953/1973	100,011	100,009	100,332	100,355 100,418	100,360 100,568	100,323 $100,176$	100,362 $99,869$	99,947 $99,729$	98,735 $98,712$	94,965 97,982	96,950 97,082	92,900 93,525
4 ½ % Belge 1954/1972	99,797	99,928	100,057	100,239	100,142	99,869	99,781	99,709	98,572	97,495	96,120	91,172
4 1/4 % Belge 1954/1974, I	95,857	96,057	96,545	96,815	97,073	97,233	97,038	96,940	95,722	94,982	94,840	90,622
4 % Belge 1955/1975	92,728	92,852	93,214 114,978	93,413	93,565	93,564	93,590	93,447	92,135	91,189	90,790	86,552
3 ½ % Trésor 1942, I	114,840 108,521	114,907 $108,450$	108,433	115,113 108,257	115,050 108,160	115,028 108,054	$115,045 \\ 108,159$	$115,011 \\ 108,272$	114,955 $107,977$	114,947 107,828	115,000 107,680	$ \begin{array}{c c} 114,730 \\ 105,919 \end{array} $
4 % Trésor 1947/1957	105,480	105,611	105,671	105,747	105,728	105,607	105,435	105,502	105,510	105,402	105,375	103,313
4 % Trésor 1948/1958	108,023	108,061	108,126	108,318	108,257	107,969	107,802	107,640	107,665	107,893	107,835	107,550
4 % Trésor 1949/1960	104,021 $100,314$	104,221 $100,280$	$104,145 \\ 100,240$	$103,950 \\ 100,200$	103,942 100,131	103,626 100,100	$103,473 \\ 100,078$	$103,527 \\ 100,115$	103,322 $100,032$	103,306	102,977	101,358
4 % Belge à lots 1933	1.098,523	1.098,333	1.098,190	1.102,372	1.102,578			1.107,113	1.101,032	100,000	99,995 1.104,300	98,494 1.083,111
	1.004,428	1.004,761	1.001,047	999,894			1.000,571		1.001,650	996,217	990,600	978,500
	1.031,571		1.030,523	1.033,897		1.048,714			1.046,300	1.044,871	1.029,300	1.015,333
4 % Dommages de guerre 1923 4 % Chemins de fer belges 1955, II	$529,190 \\ 92,800$	531,952 $92,835$	532,761 93,147	529,000 93,392		1.052,684		1.063,454		1.063,217	1.063,850	1.058,055
4 % Chemins de fer belges 1955, II 4 % priv. Chem. fer belges, tranche belge	495,576	499,190	501,190	503,894	93,742 $504,473$	93,850 500,523	93,840 497,950	$93,697 \\ 498,159$	92,457 $492,050$	91,117 $487,347$	90,415 $485,250$	86,541 470,833
	,	,	,	,	,	,,,,,	,	,	102,000	201,021	100,200	1,0,000
Portefeuille « B » :  2 % Reconstruction, I	1.046,666	1 050 476	1 040 149	1 025 401	1 094 069	1 094 050	1.035,000	1 095 069	1 000 050	1 000 010	1 017 700	1 011 044
	1.063,238	1.075,047	1.058,047	1.047,947		1.054,552		1.056,636		1.026,216 $1.046,260$	1.017,700 $1.028,800$	
3 % Chem. fer vicinaux JJ., IV	70,355	70,625	70,687	70,781	71,261	73, 187	73,250	73,314	72,792	72,127	71,628	69,328
3 ½ % Régie T.T. 1943	91,269	91,275	91,258	91,376	91,443	91,414	91,475	91,766	91,382	91,173	93,622	93,511
4 % Régie T.T. 1950	$103,823 \\ 102,440$	$104,190 \\ 102,430$	104,200 102,638	$104,115 \\ 102,831$	104,078 $102,947$	$ \begin{array}{c c} 104,071 \\ 102,945 \end{array} $	$104,014 \\ 102,850$	103,840 102,836	$103,722 \\ 102,765$	$103,580 \\ 102,471$	102,989 101,500	101,308 99,333
4 ½ % Régie T.T. 1953, I	100,645	100,773	101,061	101,200	101,200	101,019	100,842	100,850	102,103 $100,120$	98,991	97,680	95,766
4 ¼ % Régie T.T. 1954/1974, I	95,866	96,278	97,157	97,926	97,713	97,361	97,097	96,997	95,870	94,497	93,650	89,725
4 ½ % Chem. fer belges 1954/1972	99,888	100,050	100,050	100,028	100,073	99,950	99,757	99,752	98,680	97,452	95,745	91,597
4 ½ % S.N.C.I. 1951	$101,992 \\ 102,480$	102,035 $102,461$	$102,000 \\ 102,509$	$102,015 \\ 102,650$	102,086 $102,792$	102,232 $102,730$	$102,100 \ 102,702$	$102,036 \\ 102,868$	101,830 102,590	101,328 102,360	100,475 $101,150$	99,116 99,369
4 ½ % Distributions d'Eau 1953	100,176	100,200	100,200	100,215	100,447	100,450	100,450	100,450	99,675	98,378	96,837	93,544
4 % Congo 1936	94,800	94,800	94,800	94,800	94,810	94,850	94,850	94,854	94,367	91,478	90,402	88,144
4 % Dette coloniale 1950, II, déc 4 ½ % Dette coloniale 1954/1974	98,850 97,488	98,790 97,366	98,614 $97,433$	$98,542 \\ 97,621$	98,694 97,536	98,795	99,254	99,300	99,050	98,852	99,522	98,137
4 % Dette coloniale 1954/1974 4 % Trésor Congo 1950, I	102,797	102,945	102,880	102,900	102,844	97,407 $102,778$	$97,271 \\ 103,088$	$97,090 \\ 103,247$	95,605 $103,395$	93,930 103,184	$93,255 \\ 103,415$	88,711 101,983
4 % Crédit communal, I	94,200	94,200	94,190	94,307	94,318	94,300	94,295	94,213	94,010	92,945	91,972	89,022
4 % Crédit communal, IV	94,707	94,583	94,521	94,444	94,528	94,445	94,430	94,600	94,410	93,713	92,900	89,911
4 ½ % Crédit communal 1952 4 % Chem. fer belges non garanti 1937	101,692 909,380	102,161	102,492 910,190	102,428 910,894	102,478 $912,000$	102,461	102,204	102,145	102,112	101,989	100,975	99,488
4 % Chem. fer belges non garanti 1937 4 % Anvers 1919	96,900	910,476 $96,900$	96,900	96,940	97,000	912,000 97,000	913,047 $97.000$	915,181 97,000	910,950 96,966	901,869 96,900	893,402 96,900	864,666 96,900
4 % Anvers 1931	95,500	95,500	95,500	95,500	95,500	95,500	95,500	95,500	95,440	95,137	95,068	93,430
4 ½ % Anvers 1953/1968, I	99,800	99,826	99,942	100,100	100,136	100,215	100,200	100,138	99,270	97,956	96,925	94,286
4 % Anvers 1955	92,750	92,750	92,795	92,865	92,915	92,921	92,864	92,850	91,892	90,808	89,960	85,900
4 % Bruxelles 1930	94,000 101,750	93,956 $101,750$	93,900 $101,784$	94,000 101,800	94,000 101,800	94,000 $101,752$	$94,000 \mid 101,735 \mid$	94,000   101,650	$93,129 \\ 101,650$	90,373 $101,602$	89,811 100,592	87,390 99,455
4 1/4 % Gand 1954/1974	95,271	95,300	95,300	95,373	95,444	95,573	95,638	95,650	94,722	93,221	92,400	88,380
4 ½ % Liège 1951	102,028	102,176	102,435	102,360	102,089	102,000	102,004	102,034	102,017	102,081	-	_
2 % Bruxelles 1905	74,722	75,062	74,222	71,468	70,643	70,958	691,777	692,444	702,125	698,777	692,142	687,000

### BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'avril 1957. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques

#### 1. MONNAIE - BANQUE

- Décret sur le contrôle des banques au Congo Belge et au Ruanda-Urundi. (Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, nº 3, mars 1957, pp. 107-116.)
- de STRYCKER C., L'évolution du marché des changes. (Centre d'Etudes Bancaires, Bruylant, Bruxelles, 1957, 20 p.)
- La lettre de change et le billet à ordre. Leur emploi comme moyen de paiement durant la période 1872-1955. (La Revue Belge des Sciences Commerciales, Bruxelles, n° 2, février 1957, pp. 19-35.)
- L'évolution bancaire au Congo Belge et au Ruanda-Urundi (III). (Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, nº 3, mars 1957, pp. 93-106.)
- Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires (revision 1951) et commentaires de la Commission de technique et pratiques bancaires de la Chambre de Commerce Internationale. (Société Belge de Banque, Bruxelles, 1957, 29 p.)

#### 2. BOURSE - EPARGNE

- BASYN, J., Moet men het spaarwezen en de onroerende beleggingen aanmoedigen? (V.E.V.-Berichten, Anvers, n° 8, 30 avril 1957, pp. 863-867.)
- Consommation et investissements au sein de l'économie belge. (Bulletin d'Information, Comité National de l'Epargne Mobilière, Bruxelles, n° 46, avril 1957, pp. 2-7.)
- La Caisse d'Epargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. (Bulletin de l'Institut d'Emission de l'Afrique occidentale française et du Togo, Paris, nº 21, avril 1957, 9 p.)
- MASOIN M., L'Epargne, une vertu ou un besoin? (Bulletin d'Information, Comité National de l'Epargne Mobilière, Bruxelles, n° 46, avril 1957, pp. 20-27.)
- Projet de loi relatif aux fonds communs de placement. (Bulletin d'Information, Comité National de l'Epargne Mobilière, Bruxelles, nº 46, avril 1957, pp. 9-19.)
- WILDIERS F., De gemeenschappelijke beleggingsfondsen. (V.E.V. Berichten, Anvers, nº 8, 30 avril 1957, pp. 919-921.)

#### 3. PRIX --- SALAIRES

- HUILMAND R., Naar nieuwe loonbasis in de zeevisserij? (V.E.V. Berichten, Anvers, nº 8, 30 avril 1957, pp. 939-941.)
- Salaires des ouvriers dans les industries de la Communauté. Principales modifications intervenues au cours des années 1945-1956. (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, 1956, 37 p.)
- Salaires des ouvriers dans les industries de la Communauté. Principales tendances de la politique salariale dans chacun des pays. (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, 1956, 121 p.)

#### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

- Budgets du Congo Belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1957. (Bulletin mensuel de la Banque du Congo Belge, Bruxelles, X, nº 3, mars 1957, pp. 83-86.)
- DE BETHUNE E., De gemeentefinanciën na de jongste wijzigingen in de wet van 24 december 1948. (Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiek Recht, Bruxelles, n° 1, janvier 1957, pp. 22-27.)
- La coordination des investissements publics. (Bulletin mensuel des Affaires Economiques, Bruxelles, IX, nº 4, avril 1957, pp. 28-32.)
- 5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPO-SITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT
- La Caisse d'Epargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. (Bulletin de l'Institut d'Emission de l'Afrique occidentale française et du Togo, Paris, n° 21, avril 1957, 9 p.)

#### 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

- BALLMANN W., Die Stellung Deutschlands in der Weltbank. (Wirtschaftsdienst, Hambourg, n° 4, avril 1957, pp. 204-210.)
- de STRYCKER C., L'évolution du marché des changes. (Centre d'Etudes Bancaires, Bruylant, Bruxelles, 1957, 20 p.)
- ROUX R., La constitution de la Société Financière Internationale. (Revue de Science Financière, Paris, n° 2, avril-juin 1957, pp. 202-237.)
- The International Monetary Fund. (Skandinaviska Banken, XXXVIII, nº 2, avril 1957, pp. 29-33.)

#### 8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

MEADE J., Negotiations for Benelux: An Annoted Chronicle 1943-1956. (Princeton University, Princeton, 1957, 89 p.)

#### 9. PLAN SCHUMAN

- COPPE A., Lessons for a Common Market. (Publication Department of the European Community, Cambridge, 1957, 21 p.)
- La Belgique dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, 1956, s.p.)
- Salaires des ouvriers dans les industries de la Communauté. Principales tendances de la politique salariale dans chacun des pays. (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, 1956, 121 p.)

- Salaires des ouvriers dans les industries de la Communauté. Principales modifications intervenues au cours des années 1945-1956. (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, 1956, 37 p.)
- WIGNY P., Un témoignage de la Communauté des Six. (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, 1957, 121 p.)

#### 10. GENERALITES

- Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. (Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, nº 18, 4 mai 1957, pp. 173-175.)
- L'économie belge pendant le premier trimestre de 1957. (Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XII, n° 17, 27 avril 1957, pp. 157-163.)

#### LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes:

- I. Législation économique générale
- II. Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. Législation agricole
- IV. Législation industrielle
- V. Législation du travail
- VI. Législation relative au commerce intérieur
- VII. -- Législation relative au commerce extérieur
- VIII. Législation des transports
  - IX. Législation relative aux prix et aux salaires
  - X. Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
  - XI. Législation en matière de dommages de guerre

#### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Loi du 30 janvier 1957

modifiant temporairement le Code des droits d'enre gistrement en vue de favoriser l'apport par des sociétés d'une ou plusieurs branches de leur activité à d'autres sociétés (Moniteur du 10 avril 1957, p. 2.530).

Article unique. — Il est inséré dans l'arrêté royal nº 64 du 30 novembre 1939 contenant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, confirmé par l'article 2 de la loi du 16 juin 1947, un article 302ter ainsi conçu :

- « Art. 302ter. Les droits fixés à l'article 115 sont réduits respectivement à 0,50 p.c. et à 1,20 p.c. pour les apports par des sociétés des biens composant une ou plusieurs branches de leur activité à une autre société poursuivant un objet social analogue, lorsque ces apports sont constatés par des actes présentés à la formalité de l'enregistrement au plus tard le 31 décembre 1957 et tendent à l'amélioration de la productivité, à la lutte contre le chômage ou à la rationalisation de l'économie.
- » A cet effet, le Ministre des Affaires économiques délivrera une pièce justificative dont les modalités de délivrance sont réglées par le Roi.
- » Toutefois, les présentes dispositions ne sont pas applicables si la société qui effectue l'apport ou celle à laquelle il est effectué a été constituée postérieurement au 1er janvier 1955. »

#### Arrêté royal du 16 mars 1957

établissant le règlement de discipline de l'Institut des reviseurs d'entreprises (Moniteur du 6 avril 1957, p. 2.435).

#### Loi du 27 mars 1957

relative aux fonds communs de placement et modifiant le Code des droits de timbre et le Code des taxes assimilées au timbre (Moniteur du 13 avril 1957, p. 2.614).

Article 1<sup>er</sup>. — Sont réputés fonds communs de placement pour l'application de la présente loi, les masses indivises de valeurs mobilières gérées ou administrées, sous quelque forme que ce soit, pour le compte de propriétaires indivis, lorsque les droits de ceux-ci sont représentés par des titres à ordre ou au porteur ou par des titres qui font ou ont fait l'objet d'une émission publique.

Sont réputés fonds communs de placement belges, les fonds gérés ou administrés en Belgique.

Art. 2. — Seules les sociétés agréées par la Commission bancaire peuvent gérer ou administrer un ou plusieurs fonds communs de placement belges et faire appel au public en vue de la participation à de tels fonds. Ces sociétés sont qualifiées ci-après sociétés de gestion.

Le Roi détermine, sur avis de la Commission bancaire, les conditions de l'agréation prévue à l'alinéa précédent.

Le Roi peut attribuer à la Commission bancaire le pouvoir d'accorder des dérogations au règlement visé ci-avant.

Est nulle toute clause incluse dans les règlements de gestion qui aurait pour but de donner pouvoir permanent à la société de gestion de représenter les porteurs de certificats aux assemblées générales des sociétés belges et congolaises dont les titres sont incorporés dans le fonds.

- $\mathit{Art.\ 3.\ \S\ 1^{er}.\ --}\ L'autorisation de la Commission bancaire est requise pour :$
- 1º La diffusion, la publication ou l'affichage par les sociétés de gestion, de tous documents, rapports ou écrits quelconques relatifs aux fonds qu'elles gèrent ou qu'elles administrent;
- 2º La modification des droits des propriétaires indivis de ces fonds.
- § 2. La Commission bancaire établit, par règlement soumis à l'approbation du Ministre des Finances et publié

au Moniteur belge, les obligations et interdictions auxquelles sont soumises la constitution et la gestion ou l'administration des fonds communs de placement belges et l'émission publique des titres représentatifs des droits des propriétaires indivis.

- § 3. Le ou les règlements arrêtés en application du § 2 du présent article peuvent notamment fixer des coefficients de répartition des risques et apporter des modifications à ces coefficients sans que ces dernières soient applicables aux fonds déjà constitués; ces règlements ne peuvent imposer l'introduction de valeurs déterminées dans un fonds commun de placement.
- § 4. La Commission bancaire peut accorder des dérogations aux dispositions des règlements prévus par le présent article.
- Art. 4. La Commission bancaire contrôle l'observation des règlèments pris en vertu des articles 2 et 3.
- Le Roi détermine, sur avis de la Commission bancaire, les modalités de ce contrôle.
- Art. 5.  $\S$  1<sup>er</sup>. Lorsque les dispositions de la présente loi et des règlements pris pour son application ne sont pas respectées, la Commission bancaire peut :
- 1º Suspendre tout appel à participer à un fonds commun de placement belge;
  - 2º Retirer l'agréation prévue par l'article 2.
- § 2. En cas de retrait de l'agréation, le mandat de la société de gestion prend fin de plein droit. La Commission bancaire arrête les mesures nécessaires pour la gestion future ou la mise en liquidation des fonds gérés ou administrés par cette société.
- Art. 6. Sans préjudice à l'article 108 du titre V du livre 1er du Code de commerce, tout appel public, sous quelque forme que ce soit, en vue de la participation à un fonds commun de placement, autre que belge, est soumis à l'autorisation de la Commission bancaire.
- La Commission bancaire peut limiter le montant et la durée de l'appel au public; elle fixe les conditions à la réalisation desquelles l'octroi et le maintien de son autorisation sont subordonnés.
- La Commission bancaire peut retirer son autorisation en cas d'inobservation des conditions qu'elle a fixées.
- Art. 7. § 1<sup>er</sup>. Les décisions de la Commission bancaire prises en application des articles 2, alinéas 1, 5, §§ 1 et 6, alinéas 1 et 3, sont susceptibles d'appel auprès du Ministre des Finances.
- § 2. L'appel doit être formé dans les quinze jours de la notification de la décision; il est notifié, par lettre recommandée à la poste, à la fois au Ministre des Finances et à la Commission bancaire.
- \$ 3. L'appel suspend les décisions prises en application des articles 5, \$\$ 1° ret 6, alinéa 3.
- § 4. Lorsqu'il statue en appel, le Ministre des Finances a les pouvoirs conférés à la Commission bancaire par la disposition en application de laquelle la décision dont appel a été prise.
- $\S$  5. Les décisions du Ministre des Finances et de la Commission bancaire sont motivées et notfiées par lettre recommandée à la poste.
- § 6. La Commission bancaire peut publier au *Moniteur belge* les décisions prises en application de l'article 5 et de l'article 6, alinéa 3, lorsque celles-ci sont devenues définitives.
- Art. 8. Le Roi détermine la rémunération à verser à la Commission bancaire par les sociétés de gestion agréées, ainsi que celle qui lui est due pour l'examen des demandes d'autorisation visées à l'article 6.
- Art. 9.  $\S$  1sr. Seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 fr. à 10.000 fr., ou de l'une de ces peines seulement :
- 1º Ceux qui gèrent des fonds communs de placement belges ou font appel au public en vue de la participation à de tels fonds en contravention des articles 2 et 5;
- 2º Ceux qui font appel au public en vue de la participation à des fonds communs de placement en contravention à l'article 6, alinéas 1 et 3;
  - 3º Ceux qui contreviennent à l'article 3, § 1er;
- 4º Ceux qui, dans un but frauduleux, n'ont pas respecté les règlements visés aux articles 2, 3 et 4 ou les conditions ou limitations visées à l'article 6, alinéa 2;

- 5° Ceux qui donnent sciemment des renseignements inexacts ou incomplets à la Commission bancaire ou qui, dans un but frauduleux, mettent obstacle aux vérifications auxquelles ils doivent se soumettre ou refusent de donner des renseignements qu'ils sont tenus de fournir.
- § 2. Les dispositions du livre 1° du Code pénal, sans exception du chapitre VII et de l'article 85, sont applicables aux infractions punies par la présente loi.
- Art. 10. Pour l'application des impôts sur les revenus : 1° Les fonds communs de placement belges ne sont pas considérés comme constituant des exploitations visées aux articles 25 et 27 des lois coordonnées relatives aux dits impôts:
- 2º Les revenus attribués aux possesseurs ou détenteurs des titres représentatifs de droits de propriétaire indivis dans un fonds commun de placement belge, sont considérés comme ayant déjà subi la taxe mobilière dans la mesure où ils proviennent de revenus visés aux articles 14 à 19 des mêmes lois coordonnées, modifiées et complétées par la loi du 21 juin 1927 et, dans la même mesure, comme des revenus déjà taxés au sens de l'article 52 des dites lois coordonnées, lorsque les bénéficiaires ont eu la propriété des dits titres pendant toute la durée de leur exercice social ou comptable au cours duquel ils ont encaissé ces revenus;
- 3° Les titres représentatifs de droits de propriétaire indivis dans un fonds commun de placement, qui sont investis dans une exploitation industrielle, commerciale ou agricole, sont considérés comme ayant une valeur au moins égale à leur valeur de remboursement, déterminée conformément aux statuts du fonds commun de placement.

Cette disposition n'est pas applicable aux caisses d'épargne privées visées à l'article 1° de l'arrêté royal du 15 décembre 1934, dont l'activité principale et essentielle consiste en la gestion de dépôts d'épargne, ni aux entreprises visées par l'arrêté royal du 7 janvier 1936, dont l'activité se borne à pratiquer des prêts hypothécaires, ni, en ce qui concerne les entreprises d'assurance, aux titres précités compris dans le portefeuille représentatif des réserves mathématiques afférentes aux branches d'assurance qui sont contrôlées par l'Etat et pour lesquelles ces entreprises sont tenues d'établir une gestion distincte;

- 4º Sont considérées comme réalisées pour un prix déterminé comme prévu au 3º, les plus-values constatées à l'occasion de la conversion de valeurs mobilières investies dans une exploitation industrielle, commerciale ou agricole, en titres représentatifs de droits de propriétaire indivis dans un fonds commun de placement.
- Art. 11. La Commission bancaire publie chaque année un rapport sur l'application de la présente loi.
- Art. 12. Ceux qui, avant la mise en application de la présente loi, géraient des fonds communs de placement belges ou faisaient appel au public en vue de la participation à de tels fonds, sont tenus de se conformer à ces dispositions dans le délai d'un an à dater de son entrée en vigueur.

Dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, les dispositions de la loi relatives au retrait d'agréation sont applicables au refus d'agréation.

- Art. 13. § 1. Dans l'article 18, alinéa 1er, de l'arrêté du Régent du 26 juin 1947, contenant le Code des droits de timbre, confirmé par la loi du 14 juillet 1951, les mots : « 0,70 p.c. » sont remplacés par les mots : « 0,30 p.c. ».
- § 2. Dans l'article 121, introduit dans le Code des taxes assimilées au timbre par l'article 12 de la loi du 13 juin 1951, après les mots : « ou des certificats d'obligations », sont ajoutés les mots : « des titres émis par des personnes physiques ou morales établies en Belgique ou au Congo belge, en représentation ou contrepartie d'actions, obligations ou fonds publics quelconques émanant de tierces sociétés, collectivités ou autorités ou de quotités de pareilles actions, obligations ou fonds publics ».
- Art. 14. A l'exception de l'article 13, les effets de la présente loi prennent fin le 31 décembre 1961.

#### Arrêté royal du 4 avril 1957

portant exécution de l'article 302ter du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (Moniteur du 10 avril 1957, p. 2.531).

Article 1<sup>cr</sup>. — Pour bénéficier de la réduction prévue par l'article 302ter du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, les sociétés intéressées doivent introduire auprès du Ministre des Affaires économiques une demande en vue d'obtenir une pièce justificative attestant que l'apport projeté tend à l'amélioration de la productivité, à la lutte contre le chômage ou à la rationalisation de l'économie.

Cette pièce doit être obtenue préalablement à l'apport. Elle est annexée à l'acte au moment de l'enregistrement.

#### Loi du 12 avril 1957

relative au statut monétaire (Moniteur du 18 avril 1957, p. 2.767).

Article 1er. — Le franc, unité monétaire belge, est constitué par 19,74824173 milligrammes d'or au titre de 900 millièmes de fin.

- Art. 2. Toutes les monnaies d'or frappées antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi cessent d'avoir cours légal entre particuliers et d'être reçues en paiement dans les caisses publiques.
- Art. 3. Les billets de la Banque Nationale de Belgique doivent être reçus comme monnale légale par les caisses publiques et par les particuliers, nonobstant toute convention contraire.

La disposition qui précède ne peut être invoquée par la Banque Nationale de Belgique à l'égard des porteurs de ses billets.

- Art. 4. La Banque Nationale de Belgique est temporairement dispensée de l'obligation de rembourser ses billets en espèces.
- Le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, mettre fin à cette dispense.
- Il peut également, dans les mêmes formes, déterminer d'autres conditions d'échange ou de paiement des billets de la Banque Nationale de Belgique.
- Art. 5. Jusqu'à ce qu'ait été rétablie, en application de l'article 4, la convertibilité des billets de la Banque Nationale de Belgique, la Banque est tenue d'effectuer ses opérations en monnaies étrangères, en or monnayé et en lingots d'or sur base de la valeur légale du franc définie à l'article 1<sup>er</sup>.

Le présent article ne préjudicie pas à l'application de l'article 6 de l'arrêté-loi nº 5 du 1er mai 1944 autorisant le Roi à déterminer les conditions d'achat et de vente de l'or et des monnaies étrangères et relevant la Banque Nationale de Belgique de l'obligation de maintenir une encaisse en or et en devises étrangères au moins égale à 40 p.c. de ses engagements à vue, modifié par la loi du 28 juillet 1948.

Art. 6. — L'article 7, deuxième alinéa, de l'arrêté royal n° 29 du 24 août 1939 relatif à l'activité, l'organisation et

les attributions de la Banque Nationale de Belgique, pris en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1939, est remplacé par la disposition suivante :

« La Banque est tenue d'avoir une encaisse en or au moins égale au tiers du montant de ses engagements à vue. »

L'article 30 des statuts de la Banque Nationale de Belgique sera mis en concordance avec la disposition qui précède.

Art. 7. - Sont abrogés :

1º l'article 6 de la loi du 20 juin 1873 sur les chèques et autres mandats de paiement, et offres réelles;

2º les articles 1, 4, 7, 8 et 9 de la loi du 30 décembre 1885 approuvant l'acte du 12 décembre 1885 par lequel la Belgique adhère à la convention monétaire conclue à Paris, le 6 novembre 1885, entre la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse, ainsi qu'à l'arrangement et à la déclaration y annexés;

3º l'arrêté royal du 2 août 1914, concernant les billets de la Banque Nationale, confirmé par la loi du 4 août 1914;

- 4º l'arrêté royal du 25 octobre 1926 relatif à la stabilisation monétaire, ainsi que la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 10 de l'arrêté royal nº 29 du 24 août 1939 relatif à l'activité, l'organisation et les attributions de la Banque Nationale de Belgique, pris en exécution de la loi du 1er mai 1939:
- 5º la loi monétaire du 30 mars 1935 modifiée par l'arrêté royal nº 273 du 31 mars 1936;
- 6º l'arrêté-loi du 10 mai 1940 suspendant la convertibilité des billets de la Banque Nationale de Belgique;
- 7º les articles 1 à 5, 8 et 9 de l'arrêté-loi nº 5 du 1º mai 1944 autorisant le Roi à déterminer les conditions d'achat et de vente de l'or et des monnaies étrangères et relevant la Banque Nationale de Belgique de l'obligation de maintenir une encaisse en or et en devises étrangères au moins égale à 40 p.c. de ses engagements à vue;
- 8º l'arrêté des Ministres réunis en conseil, nº 6 du 1º mai 1944, pris en exécution de l'arrêté-loi du 1º mai 1944 relatif aux conditions d'achat et de vente de l'or et des monnaies étrangères.
- Art. 8. Le Roi est autorisé à coordonner la présente loi avec toutes autres dispositions monétaires des lois antérieures, relatives aux monnaies légales d'or et divisionnaires ainsi qu'aux billets de la Banque Nationale de Belgique.

A cette fin, il peut :

1º modifier l'ordre et la numérotation des articles à coordonner, les regrouper sous d'autres dispositions et modifier les références en vue de les mettre en concordance avec la numérotation nouvelle:

2º sans porter atteinte aux principes inscrits dans les dispositions à coordonner et en tenant compte des modifications implicites qu'elles auraient subies, en modifier la rédaction en vue d'assurer leur concordance et d'en unifier la terminologie.

La coordination portera l'intitulé suivant:

« Lois coordonnées fixant le statut monétaire de la Belgique. »

#### II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

#### Convention financière

entre la République Française, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'une part, et la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, signée à Bonn, le 26 mai 1952 (texte amendé conformément à l'Annexe III du Protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République Fédérale d'Allemagne, signé à Paris, le 23 octobre 1954) (Moniteur du 14 avril 1957, p. 2.630).

#### Loi du 14 juillet 1956

tendant à attacher la garantie de l'Etat au remboursement d'un emprunt à contracter par l' « Association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Francorchamps » (Moniteur du 26 avril 1957, p. 2.994).

Article unique. — Le Ministre des Finances est autorisé à attacher la garantie de l'Etat au remboursement en principal et au paiement des intérêts, d'un emprunt maximum de 5.250.000 fr., remboursable en vingt ans, à contracter auprès de la Société anonyme « Crédit communal de Belgique »

par l' « Association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Francorchamps », en vue du financement de travaux urgents d'aménagement du circuit.

#### Loi du 30 janvier 1957

modifiant temporairement le Code des droits d'enregistrement en vue de favoriser l'apport par des sociétés d'une ou plusieurs branches de leur activité à d'autres sociétés (Moniteur du 10 avril 1957, p. 2.530). (Voir texte, rubrique I.)

#### Arrêté royal du 8 février 1957

relatif à l'octroi d'une subvention destinée à encourager l'amélioration des porcheries et la construction de citernes à purin et de fosses à fumier (Moniteur du 17 avril 1957, p. 2.734).

#### Loi du 1er mars 1957

allouant un crédit spécial à rattacher au budget du Ministère des Affaires économiques pour l'exercice 1957, destiné à l'octroi d'un subside à la Société coopérative de Gazéification souterraine (Socogaz) (Moniteur du 3 avril 1957, p. 2.346).

Il est ouvert pour être rattaché à l'article 25 du budget des Affaires économiques de l'exercice 1957 « Subventions exceptionnelles », sous le littera 3 (nouveau), « à la Société coopérative de Gazéification souterraine (Socogaz) un crédit spécial de 5 millions de francs ».

#### Loi du 9 mars 1957

donnant le planning des crédits budgétaires à allouer, en vue de la réalisation d'un programme de travaux pour la mise au gabarit de 1.350 tonnes ou plus, de certaines voies navigables (Moniteur du 12 avril 1957, p. 2.582).

Article 1er. — Est déclarée d'intérêt national et urgente, l'exécution des travaux de modernisation ou de construction des voies navigables énumérées cl-après, en vue de les rendre accessibles aux bateaux de 1.350 tonnes ou plus :

- 1º Le canal de Charleroi à Bruxelles, ainsi que la branche principale de Seneffe à La Louvière;
- 2º Le canal Nimy-Péronnes;
- 3º La Sambre, entre Monceau et Namur;
- 4º La Meuse, entre Liège et la frontière française;
- 5º Le canal circulaire autour de Gand;
- 6º Le Haut-Escaut;
- 7º Le canal du Centre.

Art. 2. — Le Ministre des Travaux publics et de la Reconstruction est autorisé à prendre toutes dispositions utiles en vue de l'engagement de l'ensemble des dépenses — y compris les acquisitions de biens immeubles — relatives à l'exécution d'un programme réduit, strictement nécessaire pour permettre la navigation des bateaux de 1.350 tonnes sur les voles navigables énumérées à l'article ler, pendant une période de dix ans, allant de 1957 à 1966 inclusivement.

Art. 3. — Il sera prévu au minimum chaque année, à partir de 1957, au budget des recettes et dépenses extraor-

dinaires, les crédits d'engagement indiqués au tableau cidessous (en millions de francs), ainsi que les crédits de paiement y afférents :

Année	1957	1958	1959	1960	1961
Crédits d'engagement	1.000	1.250	1.250	1.250	1.250
Année	1962	1963	1964	1965	1966
Crédits d'engagement	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

#### Arrêté royal du 23 mars 1957

organisant l'octroi de la garantie de l'Etat quant au remboursement des prêts hypothécaires consentis pour l'achat ou la construction d'habitations sociales, de petites propriétés terriennes ou d'habitations y assimilées (Moniteur des 8-9 avril 1957. p. 2.498).

Article 1er. — La garantie de l'Etat est accordée aux conditions prévues par le présent arrêté au remboursement, en principal, intérêts et accessoires, des prêts hypothécaires consentis pour l'achat ou la construction d'habitations sociales, de petites propriétés terriennes ou d'habitations y assimilées, par la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, la Société nationale du Logement, la Société nationale de la Petite Propriété terrienne et leurs sociétés agréées.

Ces organismes font parvenir trimestriellement au Ministre de la Santé publique et de la Famille et au Ministre des Finances, la liste des prêts qu'ils ont consentis sous cette garantie.

- $Art.\ 2.\ \S\ 1^{\rm er}.$  La garantie de bonne fin de l'Etat n'est acquise que si, au moment de l'octroi du prêt :
- 1º Ni l'emprunteur, ni son conjoint, n'ont été l'objet d'une condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle.
- Le Ministre de la Santé publique et de la Famille peut, toutefois, en cas de condamnation à une peine correctionnelle, déroger à cette condition, sur proposition de l'organisme prêteur;
- 2º Ni l'emprunteur, ni son conjoint, ne possèdent entièrement une autre habitation, en propriété ou en usufruit.

Il est dérogé à cette condition si cette habitation est frappée d'inhabitabilité pour raison d'insalubrité par le bourgmestre de la commune ou par le Roi. Dans le cas d'insalubrité par nature, l'emprunteur et son conjoint s'engageront envers l'organisme prêteur, s'ils sont propriétaires ou usufruitlers de l'habitation, à la désaffecter dans le délai d'un an à dater de l'octroi du prêt.

Dans le cas d'insalubrité par surpeuplement, l'emprunteur et son conjoint s'engageront à vendre leurs droits sur l'immeuble dans le délai d'un an à dater de l'octroi du prêt et à affecter immédiatement le prix de vente au remboursement partiel du prêt.

- Art. 3. Le remboursement du prêt doit être garanti par l'inscription en premier rang d'une hypothèque sur l'immeuble que le prêt concerne.
- Art. 4. En cas d'assurance-vie à prime unique, couvrant le remboursement du prêt, celui-ci, y compris cette prime d'assurance-vie augmentée le cas échéant du montant des primes octroyées par les pouvoirs publics, ne peut dépasser 100 p.c. de la valeur vénale s'il s'agit de l'achat d'une habitation sociale ou d'une petite propriété terrienne ou s'il s'agit de la construction d'habitations assimilées aux habitations sociales, ou 90 p.c. de la valeur vénale s'il s'agit de l'achat d'une habitation assimilée aux habitations sociales.

En cas d'absence d'une telle assurance-vie, la quotité de 100 p.c. est réduite à 90 p.c. et celle de 90 p.c. à 80 p.c.

Quand le prix d'achat d'une habitation sociale, d'une petite propriété terrienne ou d'une habitation y assimilée est inférieur à la valeur vénale, ces quotités se calculent sur le prix d'achat. Après la réalisation de l'immeuble, la somme à payer par l'Etat à l'organisme prêteur en exécution de la garantie est égale à la différence entre la perte subie par cet organisme et celle qu'il aurait subie dans l'hypothèse où le prêt aurait été limité à 70 p.c. de la valeur vénale ou du prix d'achat du bien, suivant la distinction de l'alinéa précédent. L'estimation des sommes qui, dans cette hypothèse, auraient été remboursées sur le principal, est établie en réduisant les sommes effectivement remboursées dans la proportion existant entre 70 p.c. et le pourcentage du prêt par rapport à la valeur vénale ou, le cas échéant, au prix d'achat.

- Art. 5. L'organisme qui octroie le prêt fait procéder à l'expertise du bien pour l'achat ou la construction duquel le prêt est demandé et détermine la valeur vénale de ce bien.
- Art. 6. Jusqu'à ce qu'elle ait été définie de manière générale, en application de l'article 3 de la loi du 29 mai 1948, modifié par la loi du 27 juin 1956, l'habitation assimilée aux habitations sociales et aux petites propriétés terriennes, sera, pour l'application du présent arrêté, celle dont ni la valeur vénale, ni le prix d'achat, ne dépasse 450.000 fr., si elle est située dans une commune des agglomérations anversoise, bruxelloise, carolorégienne, gantoise et liégeoise, telles qu'elles sont définies dans les dispositions réglementaires relatives à l'octroi des primes pour l'achat d'habitations sociales, et celle dont ni la valeur vénale, ni le prix d'achat, ne dépasse 400.000 fr. si elle est située dans une autre commune.

Ces valeurs sont respectivement portées à 500.000 fr et 440.000 fr., si l'emprunteur a deux ou trois enfants à charge, et à 550.000 fr. et 480.000 fr., s'il a quatre enfants ou plus à charge.

- Art. 7. L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines peut être chargée du recouvrement des sommes payées par l'Etat en exécution de sa garantie.
- Art. 8. L'arrêté du Régent du 16 août 1948 autorisant l'Etat à garantir le remboursement de sommes dues sur des prêts hypothécaires consentis par des sociétés de crédit ressortissant à la Caisse générale d'Epargne et de Retraite ou par la Société nationale de la Petite Propriété terrienne pour la construction d'habitations à bon marché ou de petites propriétés terriennes, est abrogé.
  - Art. 9. Le présent arrêté a effet au 1er janvier 1956.
- Art. 10. Notre Ministre de la Santé publique et de la Famille, Notre Ministre de l'Agriculture et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Loi du 26 mars 1957

contenant le budget du Ministère de la Défense Nationale pour l'exercice 1957 (Moniteur du 3 avril 1957, p. 2.347).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1957 afférentes au Ministère de la Défense Nationale, des crédits s'élevant à la somme de 11.018.705.000 francs.

#### Arrêté royal du 29 mars 1957

Acte final de la Conférence monétaire et financière des Nations Unies et annexes, signés à Bretton Woods, le 22 juillet 1944 — Désignation d'un gouverneur suppléant du Fonds Monétaire International (Moniteur du 6 avril 1957, p. 2.431).

Article 1<sup>cr</sup>. — M. Williot, M., directeur général de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique est nommé gouverneur suppléant du Fonds monétaire international pour un terme de cinq ans prenant cours le 15 mai 1957, en remplacement de M. Vanheurck, J., prénommé.

Art. 2. — Nos Ministres des Affaires Etrangères et des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

#### Loi du 30 mars 1957

ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1957 (Moniteur des 1er-2 avril 1957, p. 2.306).

#### Loi du 30 mars 1957

contenant le budget de la dette publique pour l'exercice 1957 (Moniteur du 11 avril 1957, p. 2.546).

- Art. 1er. Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1957, afférentes au budget de la dette publique, des crédits s'élevant à la somme de 15.979.437.000 francs.
- Art. 2. Le montant effectif des emprunts que l'association sans but lucratif « Ligue des Familles nombreuses de Belgique » est autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat, pour son Fonds des études est porté de 57.250.000 à 67.250.000 francs.

Les conditions d'intérêt et d'amortissement du nouvel emprunt de 10.000.000 de francs seront approuvées par Notre Ministre des Finances.

L'intérêt est à charge du Trésor.

#### Loi du 30 mars 1957

contenant le budget des pensions pour l'exercice 1957 (Moniteur du 11 avril 1957, p. 2.554).

Article unique. — Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1957 afférentes au budget des pensions, des crédits s'élevant à la somme de 13.016.480.000 de francs.

#### Loi du 30 mars 1957

contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1957 (Moniteur du 12 avril 1957, p. 2.584).

Article unique. — Il est ouvert, pour les dépenses de l'exercice 1957, afférentes au budget des non-valeurs et des remboursements, des crédits s'élevant à la somme de 459.811.000 francs.

#### Loi du 30 mars 1957

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1957 (Moniteur du 14 avril 1957, p. 2.642).

Il est ouvert, pour les dépenses de l'exercice 1957, afférentes au budget du Ministère des Finances, des crédits s'élevant à 5.455.063.000 francs.

#### Loi du 30 mars 1957

contenant le budget du Ministère des Classes moyennes pour l'exercice 1957 (Moniteur des 15-16 avril 1957, p. 2.678).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1957 afférentes au budget du Ministère des Classes moyennes, des crédits s'élevant à la somme de 113.353.000 francs.

#### Arrêté royal du 1er avril 1957

autorisant la Société nationale de la petite propriété terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 333 millions de francs (Moniteur du 10 avril 1957, p. 2.533).

Vu la loi du 15 avril 1949, modifiée par la loi du 27 juin 1956, instituant un Fonds national du logement, notamment ses articles 4 et 6:

Article 1° .— La garantie de l'Etat est attachée à un nouvel emprunt, au montant effectif de trois cent trentetrois millions de francs, à émettre par la Société nationale de la petite propriété terrienne.

Art. 2. — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.

#### Arrêté ministériel du 1er avril 1957

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 13 avril 1957, p. 2.617).

#### Arrêté royal du 4 avril 1957

portant exécution de l'article 302ter du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (Moniteur du 10 avril 1957, p. 2.531). (Voir texte, rubrique I.)

#### Arrêté ministériel du 11 avril 1957

modifiant l'arrêté ministériel du 1er septembre 1952, accordant des délais pour le paiement des droits d'accise (Moniteur du 18 avril 1957, p. 2.769).

Vu la loi du 19 mars 1951, concernant les accises, notamment l'article 41;

Vu l'arrêté ministériel du 1er septembre 1952 accordant des délais pour le paiement des droits d'accise, notamment l'article 4:

Vu l'avis du Conseil d'Etat.

Article 1<sup>er</sup>. — Sous le titre « A. — Accises », figurant au tableau de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> septembre 1952, la rubrique suivante est intercalée immédiatement avant la rubrique « Fabricant de glucoses » :

Bénéficiaires.

Fabricant et importateur d'eaux minérales et de limonades gazeuses ou mousseuses.

Pour les bandelettes et les capsules fiscales.

Délai. Date à partir de laquelle le délai prend cours.

Selon que le bulletin de commande est parvenu en mains du receveur pendant la première ou la deuxième quinzaine d'un mois, le paiement peut être différé jusqu'au 15 ou jusqu'au dernier jour de ce mois.

 $Art.\ 2.$  — Le présent arrêté entre en vigueur le  $1^{er}$  mai 1957.

#### Loi du 11 avril 1957

contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1957 (Moniteur du 20 avril 1957, p. 2.838). Erratum (Moniteur du 26 avril 1957, p. 2.995).

#### TITRE Ier. — Dépenses extraordinaires.

Article 1<sup>er</sup>. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 9.513.842.000 fr., réparti conformément au tableau I joint à la présente loi.

Il pourra être fait usage, dès le 1° janvier 1958, des crédits d'engagement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1957.

Art. 2. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 13.500.237.000 fr., répartis conformément au tableau I joint à la présente loi.

Il pourra être fait usage, dès le 1er janvier 1958, des crédits de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1957.

Art. 3. — Les totaux des crédits d'engagement et des crédits de paiement mentionnés aux articles 1 et 2 ci-dessus se répartissent, par Ministère et par objet, de la manière ciaprès :

Dépenses extraordinaires Crédits Crédits Chapitres et ministères d'engagement de paiement (En milliers de francs)

I. - Service de la Dette publique.

Totaux pour le chapitre Ier ...

500.415

II. — Crédits relatifs aux avances.

.......

Totaux pour le chapitre II ...

1.321.052

III. — Crédits relatifs à des participations.

Totaux pour le chapitre III ...

41.354

IV. — Crédits relatifs aux immobilisations.

A. — Immobilisations nouvelles:

1. Travaux et fournitures gérés par les administrations centrales :

Totaux pour le chiffre 1 de la section A

du chapitre IV ... 5.631.544 9.362.695

2. Subventions aux pouvoirs subordonnés :

Totaux pour le chiffre 2 de la section A

du chapitre IV ... 3.233.000 1.900.200

Totaux pour la section A du chapitre IV

 $(1 + 2) \dots 8.864.544 \quad 11.262.895$ 

B. — Restauration du domaine public et assimilé :

Totaux pour la section B

du chapitre IV ... 649.298

Totaux pour le chapitre IV

(A + B) ... 9.513.842 11.636.416

V. — Autres dépenses extraordinaires.

Totaux pour le chapitre V ...

1.000

373.521

Totaux pour les dépenses

extraordinaires ... 9.513.842 13.500.237

Art. 4. — Le Roi fixe, dans les limites de chacune des autorisations portées au tableau I de la présente loi, le montant du crédit à rattacher à la rubrique correspondante de l'exercice 1958 reconnu nécessaire à la réalisation de l'objet pour lequel le crédit a été alloué.

Il est fait usage de ces autorisations conformément à l'alinéa  ${\bf 2}$  des articles  ${\bf 1}$  et  ${\bf 2}$  ci-dessus.

#### TITRE II. — Recettes extraordinaires.

Art. 6. — Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1957 sont évaluées à la somme de 701.167.000 francs.

-- 385 ---

......

......

#### Loi du 12 avril 1957

modifiant l'article 149 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (Moniteur du 20 avril 1957, p. 2.861).

Article 1er. — Dans l'article 140, premier alinéa de l'arrêté royal du 30 novembre 1939, n° 64, contenant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, confirmé par la loi du 16 juin 1947, il est ajouté un 3° rédigé comme suit :

«  $3^{\circ}$  à 1 p.c. pour les donations, y compris les apports à titre gratuit, faites aux établissements d'utilité publique ou aux personnes morales visées au  $2^{\circ}$  lorsque le donateur ou l'apportant est lui-même un établissement d'utilité publique ou l'une de ces personnes morales. »

Art. 2. — L'article précédent est applicable aux donations ou apports effectués à partir du 1er juillet 1950.

Les droits perçus au delà du taux de 1 p.c. sont sujets à restitution. Il y a prescription pour la demande en restitution, après deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi.

#### Loi du 12 avril 1957

contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1957 (Moniteur des 22-23-24 avril 1957, p. 2.911).

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses du Ministère de la Justice afférentes à l'exercice 1957, des crédits s'élevant à la somme de 1.742.915.000 francs.

#### Loi du 16 avril 1957

contenant le budget du Premier Ministre pour l'exercice 1957 (Moniteur du 19 avril 1957, p. 2.798).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1957 afférentes au budget des Services du Premier Ministre, des crédits s'élevant à la somme de 45.095.000 francs.

#### III - LEGISLATION AGRICOLE

#### Arrêté royal du 8 février 1957

relatif à l'octroi d'une subvention destinée à encourager l'amélioration des porcheries et la construction de citernes à purin et de fosses à fumier (Moniteur du 17 avril 1957, p. 2.734).

#### Avis relatif

à la composition de la farine de froment (Moniteur du 20 avril 1957, p. 2.869).

En application des articles 1er et 2 de l'arrêté royal du 20 septembre 1956 relatif à l'incorporation du froment indigène, les meuneries industrielles incorporeront à leurs moutures 60 p.c. de froment indigène, à partir du lundi 22 avril 1957, à 6 heures du matin.

#### IV - LEGISLATION INDUSTRIELLE

#### Arrêté ministériel du 1er avril 1957

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 13 avril 1957, p. 2.617).

#### VII - LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

#### Arrêté royal du 4 avril 1957

relatif à l'exportation des viandes porcines vers la République fédérale d'Allemagne (Moniteur du 12 avril 1957, p. 2.590).

#### Loi du 9 mars 1957

# donnant le planning des crédits budgétaires à allouer, en vue de la réalisation d'un programme de travaux pour la mise au gabarit de 1.350 tonnes ou plus, de certaines voies navigables (Moniteur du 12 avril 1957, p. 2.582). (Voir texte, rubrique II).

#### Arrêté ministériel du 13 avril 1957

relatif aux frets et prix de location, ainsi que leurs conditions d'application, pour tout contrat d'affrètement ou de location conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la navigation intérieure (Moniteur du 21 avril 1957, p. 2.887).

#### IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

#### Arrêté ministériel du 30 mars 1957

fixant les marges maxima de distribution des charbons et agglomérés de houille ou de lignite (Moniteur des 1er-2 avril 1957, p. 2.314).

Article 1er. — Par dérogation à l'article 15 de l'arrêté ministériel du 19 octobre 1956 fixant les marges de distribution des charbons et agglomérés de houille et de lignite, et à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 16 novembre 1956, les arrêtés ministériels précités restent en vigueur.

 $\mathit{Art.}$  2. — Le présent arrêté entre en vigueur le  $1^{\mathrm{er}}$  avril 1957.

#### Arrêté ministériel du 1er avril 1957

fixant le prix maximum de vente au consommateur du lait stérilisé en bouteilles (Moniteur du 3 avril 1957, p. 2.361).

#### Arrêté ministériel du 3 avril 1957

fixant le prix maximum de vente du sucre raffiné (Moniteur du 5 avril 1957, p. 2.414).

Article  $1^{\rm er}$ . — Le prix de vente au consommateur du sucre raffiné, scié, rangé en boîte de 1 kilogramme, ne peut dépasser 14,20 fr. le kilogramme.

Art. 2. — Le prix de vente appliqué par le raffineur, pour le sucre raffiné, scié, rangé en boîte de 1 kilogramme, ne peut excéder 13,05 fr. le kilogramme.

Ce prix s'entend : rendu gare grossiste, droits d'accise compris, taxe forfaitaire non comprise, pour expéditions de minimum 15 tonnes.

Les suppléments de prix, pratiqués à ce jour, pour expéditions de tonnages inférieurs à 15 tonnes, ne peuvent être majorés.

Art. 3. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont recherchées, constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions des chapitres II et III de l'arrêtéloi du 22 janvier 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, modifié et complété par les arrêtés-lois des 7 mai 1945, 14 et 18 mai, 7 et 29 juin 1946 et par la loi du 14 février 1948.

Art. 4. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

#### Arrêté ministériel du 4 avril 1957

relatif à la baisse des prix des spécialités pharmaceutiques (Moniteur des 8-9 avril 1957, p. 2.497).

Article 1er. — Les prix de vente des spécialités pharmaceutiques pratiqués le 19 décembre 1956 doivent être diminués de l'incidence de la réduction de la taxe forfaltaire résultant de l'arrêté royal du 14 décembre 1956, modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre.

Art. 2. — L'application de l'article 7bis de l'arrêté ministériel du 14 janvier 1953 réglementant les prix des spécialités pharmaceutiques, complété par l'arrêté ministériel du 27 février 1953, est suspendue pendant la période de réduction de la taxe forfaitaire.

#### Arrêté ministériel du 13 avril 1957

relatif aux frets et prix de location, ainsi que leurs conditions d'application, pour tout contrat d'affrètement ou de location conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la navigation intérieure (Moniteur du 21 avril 1957, p. 2.887).

#### Arrêté ministériel du 19 avril 1957

complétant l'arrêté ministériel du 1° avril 1957, fixant le prix maximum de vente au consommateur du lait stérilisé en bouteilles (Moniteur des 22-23-24 avril 1957, p. 2.921).

Article 1<sup>er</sup>. — Le prix de vente au consommateur, du lait stérilisé en bouteilles d'un demi-litre ne peut dépasser 3,60 fr. Ce prix maximum peut toutefois être augmenté de 0,15 fr.

Ce prix maximum peut toutefois être augmenté de 0,15 fr. dans les agglomérations visées à l'alinéa 2 de l'article 1er de l'arrêté ministériel du 1er avril 1957 précité.

 $\mathit{Art.}$  2. — Le présent arrêté entre en vigueur le 25 avril 1957.

#### Mesure de tarification

en services intérieur et mixtes belges. Avis de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (Moniteur des 1°-2 avril 1957, p. 2.315).

### X — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS

#### Arrêté royal du 29 novembre 1956

portant règlement général de la pension de vieillesse des travailleurs indépendants - Erratum (Moniteur des 22-23-24 avril 1957, p. 2.921).

#### Arrêté ministériel du 7 mars 1957

modifiant l'arrêté ministériel du 3 décembre 1938 portant coordination des différents arrêtés relatifs à la classification des communes en matière de chômage (Moniteur des 1<sup>er</sup>-2 avril 1957, p. 2.312).

#### Arrêté royal du 26 mars 1957

relatif aux limites jusques auxquelles la rémunération des travailleurs est prise en considération pour le calcul de la cotisation perçue en application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, modifiant les règles adaptant ces limites aux variations de l'indice des prix de détail et majorant de 1 p.c. la cotisation patronale (Moniteur des 1er-2 avril 1957, p. 2.308).

Article 1er. — La limite de 5.000 fr., prévue à l'article 3, alinéa 1er, 1e, l'article 3, alinéa 3, 1e et l'article 3, alinéa 9 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, modifié par les lois des 29 décembre 1953 et 14 juillet 1955, est portée à 6.000 francs.

- Art. 2. Dans le susdit arrêté-loi du 28 décembre 1944, les modifications ci-après sont apportées :
- 1º Dans l'article 3, alinéa 3, 1º, modifié par la loi du 14 juillet 1955, les mots « 12 p.c. ou 18,25 p.c. » sont remplacés par les mots « 13 p.c. ou 19,25 p.c. ».
- 2º Dans l'article 3, alinéa 10, modifié par la loi du 14 juillet 1955, le chiffre « 440 » est remplacé par le chiffre « 110 ».
- 3º Dans l'article 3, alinéa 11, modifié par la loi du 14 juillet 1955, le chiffre « 400 » est remplacé par le chiffre « 100 ». 4º Dans l'article 4, alinéa 1er, littera A, 4º, le taux de « 7,5 p.c. » est remplacé par le taux de « 8,5 p.c. ». Il en est de même dans l'article 4, alinéa 1er, littera B, 4º.
- Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le 1er avril 1957.

Toutefois, cette entrée en vigueur est suspendue jusqu'au 1er juillet 1957, en ce qui concerne l'élévation à 6.000 fr. de la limite de 5.000 fr., prévue à l'article 1er, mais seulement pour le calcul de la partie de cotisation des travailleurs et de l'employeur, destinée à être versée conformément à l'article 4, alinéa 1er, littera B, 1e, relativement à la pension des employés.

#### Arrêté royal du 26 mars 1957

relatif aux limites jusques auxquelles la rémunération des ouvriers mineurs est prise en considération pour le calcul de la cotisation perçue en application de l'arrêté-loi du 10 janvier 1945, concernant la sécurité sociale des ouvriers mineurs et assimilés, modifiant les règles adaptant ces limites aux variations de l'indice des prix de détail et majorant de 1 p.c. la cotisation patronale (Moniteur des 1<sup>ct</sup>-2 avril 1957, p. 2.309).

#### Arrêté royal du 26 mars 1957

relatif aux limites jusques auxquelles la rémunération des travailleurs est prise en considération pour le calcul de la cotisation perçue en application de l'arrêté-loi du 7 février 1945, concernant la sécurité sociale des marins de la marine marchande, modifiant les règles adaptant ces limites aux variations de l'indice des prix de détail et majorant de 1 p.c. la cotisation patronale (Moniteur des 1°2 avril 1957, p. 2.310).

#### Arrêté ministériel du 28 mars 1957

modifiant l'arrêté ministériel du 19 juillet 1955 pris en exécution de l'arrêté du Régent du 31 décembre 1946 relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et aux travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (Monlteur des 1er-2 avril 1957, p. 2.313).

#### Arrêté royal du 30 mars 1957

modifiant l'arrêté du Régent du 16 janvier 1945 concernant le fonctionnement de l'Office national de sécurité sociale (Moniteur des 1°-2 avril 1957, p. 2.310).

#### Arrêté ministériel du 3 avril 1957

fixant les salaires de référence en vue de l'application de l'article 80 de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office national du Placement et du Chômage, modifié par les arrêtés royaux des 26 septembre 1953 et 21 novembre 1955 (Moniteur du 12 avril 1957, p. 2.588).

#### Arrêté royal du 9 avril 1957

rendant obligatoire la décision du 14 décembre 1956 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction métallique, relative à la réduction de la durée du travail dans les entreprises de garage (Moniteur des 15-16 avril 1957, p. 2.684).

#### Arrêté royal du 10 avril 1957

portant modification des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur des 15-16 avril 1957, p. 2.686).

#### XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

#### Arrêté royal du 25 mars 1957

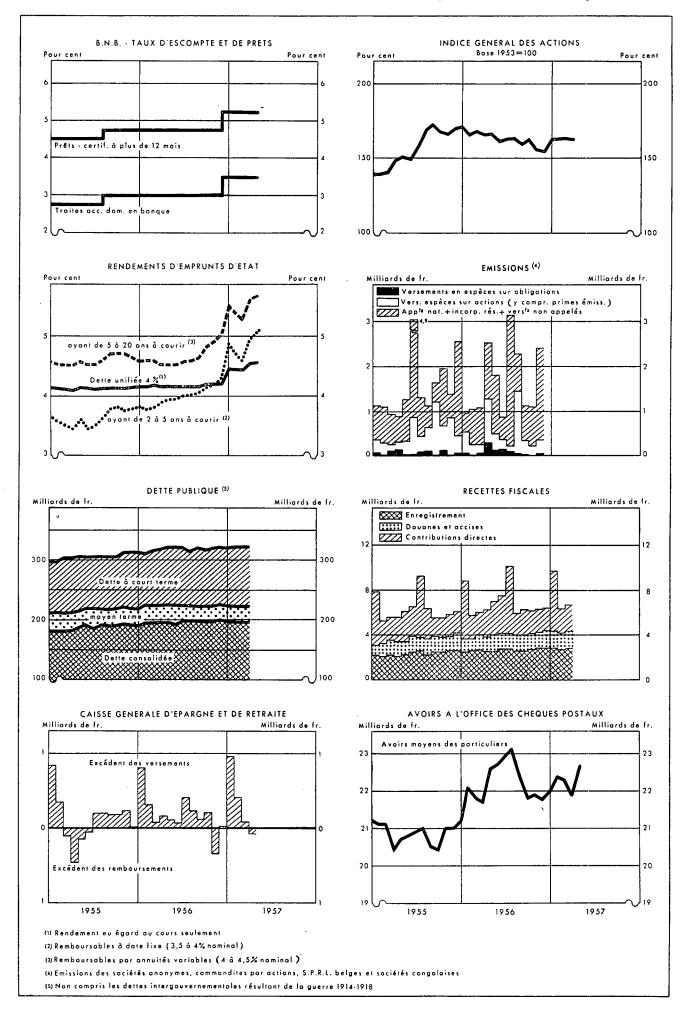
relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1957 au 31 mars 1957 (arrêté n° 28). (Moniteur du 3 avril 1957, p. 2.361.)

#### STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

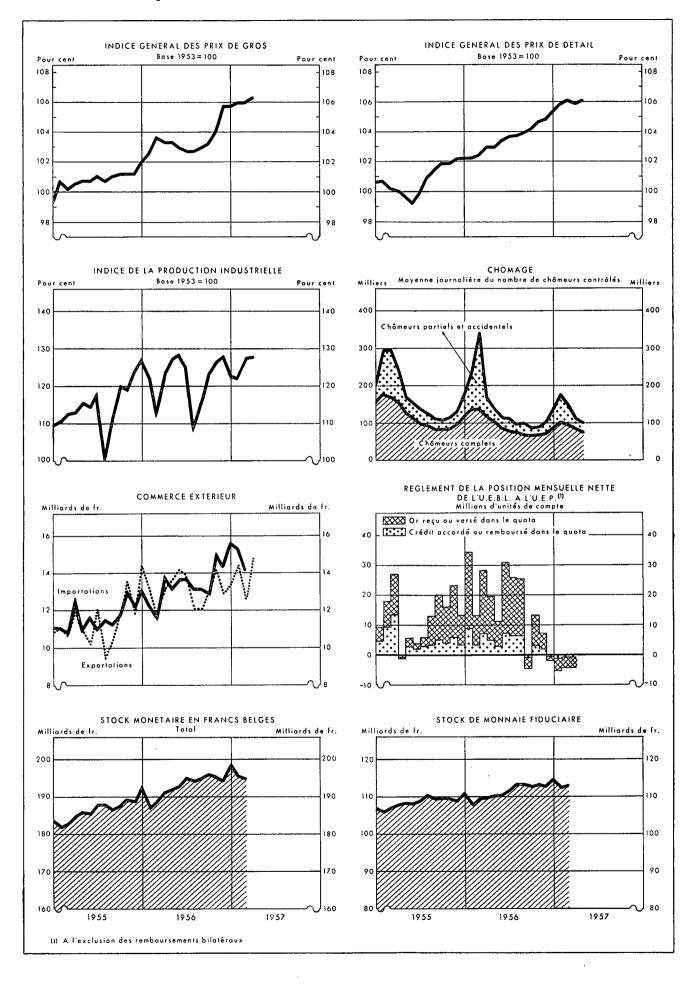
Le tableau nº 65¹ relatif aux indices des ventes à la consommation, intitulé « A. Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100 », a été supprimé, l'Institut National de Statistique ayant repris depuis janvier 1957 notre statistique des « Magasins à succursales - Alimentation ».

D'autre part, nous publions au tableau 50 les « Indices de l'activité et de la production industrielle » établis respectivement par l'Institut National de Statistique et par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain. Notre publication est toutefois limitée aux principaux secteurs industriels.

#### GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE



#### GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE



### STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

#### MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

4.

			Taux officiels do	la Banque Nation	nale de Belgique		
		Esc	ompte		Avances	en compte courant	et prêts *
Epoque <b>s</b>	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées, domiciliées cn banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie émis à maximum 806 jours	Certificats de trésorerie spéciaux, émission décembre1956/ janvier 1957	Tous autres effets publics
1955 Moyenne	2,85 3,04	3,46 3,79	$egin{array}{c} 4,35\ 4,54 \end{array}$	1 4,79	$\begin{smallmatrix}2\\2.1919\end{smallmatrix}$		4,60 4,79
1956 Février  Mars  Avril  Mai  Juin  Juillet  Août  Septembre  Octobre  Novembre  Décembre (dep. le 6)  1957 Janvier  Février  Mars (dep. le 21)  Avril	3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,50 3,50 3,50 3,50 3,50 3,50	3,75 3,75 3,75 3,75 3,75 3,75 3,75 3,75	4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50	4,75 4,75 4,75 4,75 4,75 4,75 4,75 4,75	2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,25 2,25 2,25 3 3	3,50 4 3,50 3,50 3,50 3,50 3,50	4,75 4,75 4,75 4,75 4,75 4,75 4,75 4,75

<sup>\*</sup> Quotité de l'avance au 30 avril 1957

Certificats de trésorerie, émis à max. 366 jours	max	. 95 %	-1	Obligations 4,50 % emprunt 1952/1964 à 12 ans	max	. 90	%
Certificats de trésorerie spéciaux, émiss. déc. 1956/janv. 1957	,	95 %	1	Obligations 3,50 % Assainiss. monét. 30 s. (pair) 40 et 50 s.	>	90	%
Certificats de trésorerie, émis à plus de 366 jours	D	90 %	f	Certificats de trésorcrie 4 % 1950 à 5 ou 10 ans du Congo belge	>	90	%
Obligations 4,50 %, emprunt 1951, à 10 ou 15 ans	n	90 %		Dette coloniale 1950/1960		90	%
Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1962 à 10 ans	,	90 %		Autres effets publics		80	%
Control or the second s					_		

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

#### Ib. — TAUX DU CALL ET DES CERTIFICATS DE TRESORERIE A TRES COURT TERME

		Call 1			ats de tres court t	
Moyennes	1 jour	5 jours	10 jours	5 jours	10 jours	15 jours
1955 1956	1,35 1,58	_ 1,70 <sup>2</sup>	1,80²	 1,66³		1,853
1956 Février  Mars  Avril  Mai  Juin  Juillet  Août  Septembre  Octobre  Novembre  Décembre  1957 Janvier  Février  Mars  Avril	1,50 1,50 1,50 1,47 1,46 1,58 1,64 1,65 1,70 1,70 1,70 1,70	1,60 4 1,60 1,61 1,63 1,68 1,74 1,75 1,80 1,80 1,80 1,80 1,80 1,80	1,704 1,70 1,70 1,71 1,72 1,78 1,84 1,85 1,90 1,90 1,90 1,90 1,90 1,90	1,60 5 1,65 1,65 1,65 1,70 1,70 1,70 1,70 1,70	1,70 5 1,71 1,75 1,75 1,75 1,80 1,80 1,80 1,80 1,80 1,80	1,80 to 1,78 1,85 1,85 1,90 1,90 1,90 1,90 1,90 1,90 1,90 1,90

## Taux en compensation et hors compensation. Moyenne du 27 février 1956 au 81 décembre 1956. Moyennes du 7 mai 1956 au 81 décembre 1956. Depuis le 27 février 1956. Depuis le 7 mai 1956.

#### II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

		,	,						
		C		nques do dé		*		lén. d'E ts sur l	lpargne ivrets)
	Epoques	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr.	100.001 à 150.000 fr.	su delà de 150.000 fr.
1955 1956	Moyenne Moyenne						3,— 3,—		0,50 0,50
	Octobre Novembre . Décembre .	0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50	0,85 0,85 0,85 0,85 0,85 0,85 0,85 0,85	1,10 1,10 1,10 1,10 1,10 1,10 1,10 1,10	1,40 1,40 1,40 1,40 1,40 1,40 1,40 1,40	1,75 1,75 1,75 1,75 1,75 1,75 1,75 1,75	8,	1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50	0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50
1957	Janvier Février Mars Avril	0,50 0,50	0,85 0,85	$1,10 \\ 1,10$	$1,40 \\ 1,40$	1,75 $1,75$ $1,75$ $1,75$	3, 3,		2,— 2,— 2,— 2,—

<sup>\*</sup> Moyenne de quatre banques.

<sup>1</sup> Moyenne en 1955 des taux des traites non acceptées, non domiciliées en banque : 4,46; des promesses : 4,60.
2 Moyenne en 1955 des taux d'avances sur certificats ayant maximum 120 jours à courir : 2,078; des certificats ayant maximum 12 mois à courir : 2,297.
3 Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.
4 Depuis le 27 décembre 1956.

Ne sont pas acceptés en nantissement :

— les certificats de trésorerie à 5, 10 ou 15 jours;

— les certificats de trésorerie émis en remplacement des certificats émis par la Banque d'Emission à Bruxelles;

— les obligations émises par la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

III. — Marché du call 1

(millions de francs)

		Capitau	x prêtés		Capitaux	empruntés
Moyennes	par des or	ganismes cor	npensateurs	par des organismes	en	hors
journalières	Banques de dépôts	Autres organismes 2	Total	non com- pensateurs 3	compen- sation 4	compen- sation 5
1955 1956	$2.325 \\ 2.428$	338 312	$2.663 \\ 2.741$	2.976 2.482	$2.663 \\ 2.726$	2.976 2.497
1956 Septembre Octobre Novembre Décembre 1957 Janvier Mars Avril : 5 au 11 12 au 18 19 au 25 26 au 2/5 Mai : 3 au 9 10 au 16	2.356 2.747 3.109 2.630 2.483 2.267 2.730 2.513 2.292 3.018 2.463 2.025	224 302 353 336 415 227 187 212 167 200 458 214	2.580 3.049 3.462 2.966 2.898 2.494 2.917 2.725 2.459 3.218 2.921 2.239 2.298 2.985	2.233 2.132 3.829 3.301 3.054 3.281 3.353 2.496 2.500 2.445 2.622 2.655	2.567 3.049 3.460 2.960 2.898 2.494 2.917 2.725 2.459 3.218 2.921 2.239 2.298 2.985	2.246 2.132 3.831 3.307 3.064 3.281 3.353 2.496 2.500 2.445 2.622 2.655 3.279 3.318

<sup>1</sup> Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours du call à 5 et 10 jours, s'il y a lieu.

2 Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge

#### Cours des métaux précieux 1

	Londres	Bomb	ay 2
Moyennes journalières	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Argent Conversion en pence par oz. fin
1955 1956	250/11 250/3	376/5 409/10½	79 84
1956 Février Mars Avril Mai Juin Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1957 Janvier Février Mars	249/3¾ 249/5 249/2 249/2½ 249/7½ 251/6¾ 251/6¾ 251/3¼ 250/6¾ 249/6¾ 249/1¼ 250/3√ <sub>5</sub>	391/0 412/0 421/4½ 415/8½ 409/9½ 404/10¼ 414/2½ 412/4 414/6¾ 420/3 419/10⅓ 426/1½ 432/10½ 421/8¼ 422/13%	84 85 87 85 82 83 83 83 83 83 87 89 85 87

<sup>1</sup> Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 35 \$ depuis le 1er février 1934.

#### MARCHE DES CHANGES

8

#### I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles 101 (francs belges)

Moyennes	1 franc	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ car * Câble	adien Courrier	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	i Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	100 lires italien.	100 schillings autrichiens
1955	11,41	50,23	14,27	50,	94	139,56	174,04	13,15	9,64	7.21	11,89	6,98	49,291	7,972	
1956	11,41	49,92	14,19	50,		139,48	174,03	13,11		7,21	11,91	6,98	49,963		
1956 Février	11,40	50,00	14,19	50,		139,50	174,06	13,13			11,90			7,96	_
Mars	11,40	49,94	14,18	50,		$139,53 \\ 139,69$	$174,05 \\ 174.04$	$13,11 \\ 13,11$	9,60		$11,91 \\ 11,90$	6,97 $6,98$	1	$7,96 \\ 7,96$	_
Avril Mai	11,39  $ 11,39 $	$ 49,91 \\ 49,92$	14,18 $14,18$	50, 50,		139,64	174,04	13,11 $13,08$			11.91	6.98	1 ' 1	7,95	_
Juin	11,40	49,92	14,18	50,	66	139,18	174,02	13,06		7,19	11,91	6,96	1 ' 1	7,95	<u> </u>
Juillet			14,18	50,		$139,00 \\ 139,11$	$174,02 \\ 174,01$	13,06  $ 13,07 $	9,64		$ 11,91  \\ 11,90 $	6,95 $6,96$		$7,96 \\ 7,97$	
Août Septembre .	11,42 $11,41$	49,87  $ 49,83 $	14,18 $14,18$	50, 50,		139,11 $139,20$	174,01 $174,01$	13,10	9,66		11,90 $11,90$	6,97	_	7,99	_
Octobre	11,42	49,79	14,21	51,	14	139,65	174,01	13,14	9,65	7,22	11,93	6,98		7,97	_
Novembre	11,42	49,95	14,21	51,		139,54  $ 140.08 $	174,02 $174.01$	$13,15 \\ 13,17$		$7,22 \\ 7,23$	$11,93 \\ 11,96$	$7,00 \\ 7,03$	-	$7,96 \\ 7,99$	-
Décembre	$  11,44 \\ 11,45 $	50,14 $50,23$	$14,25 \\ 14.25$	52, 52,		140,08		13,18		7,23		7,03		7,99	192,925
Février	77 40	50,25	14,26	52,		140,66	174,02	13,18	9,70	7,25	11,97	7,03	_	7,99	193,05
Mars			14,26		54 6	140,67	174,02	13,19				7,04	1	7,99	193,18 $193,42$
Avril	11,48	50,29	14,27	52,411	52,407	140,88	174,01	13, 22	9,71	7,24	11,98	7,05	_	8,01	190,42

<sup>1</sup> Moyenne du 1er mars au 31 décembre 1955. — 2 Moyenne du 22 août au 31 décembre 1955. — 3 Moyenne du 1er janvier au 30 juin 1956. — 4 Compte clôturé le 80 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles. — 5 Coté à Bruxelles depuis le 2 janvier 1957. — 6 Moyenne du 1er au 22 mars 1957. \* Depuis le 25 mars 1957, le dollar canadien est coté séparément sous la forme de dollar canadien livrable par câble et par courrier. Moyenne du 25 au 31 mars 1957 : 10) 1 \$ canadien-câble : 52,654 fr. belges; 20) 1 \$ canadien-courrier : 52,652 fr. belges.

#### $10^2$ II. — Cours officiels, au 30 avril 1957, fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1er mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, nº 22)

(francs belges)

	0	Transferts					
Devises	Cours contractuel	Cours acheteur	Cours vendeur				
100 francs congolais	— — 694,44225	100,— 100,— 692,50	100,— 100,— 696,50				

<sup>3</sup> Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité

Ducroire.

4 Notamment l'Institut de Réescompte et de Gurantie et l'Office National du Ducroire.

5 Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

<sup>2</sup> Cotations originales en roupies respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.

### MARCHE DES CAPITAUX I. — COURS COMPARES DE QUELQUES FONDS PUBLICS

	Cotation			Cours au		
Désignation des titres	pour	2 janvier 1957	1 février 1957	1 mars 1957	1 avril 1957	2 mai 1957
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 ½ %, 1937 1 2	100,—	87,—	87,—	87,	87,	86,90
Dette 3 ½ %, 1943 1 2	100,—	84,25	84,25	84,25	83,90	83,20
Dette Unifiée 4 % 1re s. 1 2	100,—	89,50	89,70	89,80	88,15	87,75
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 2	100,—	88,70	88,80	88,65	86,05	85,90
Emprunt 4 ½ %, 1952-1962, à 10 ans 2	100,	98,50	99,30	100,05	98,70	98,55
Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans 2	100,—	96,40	97,35	98,35	96,50	96,70
Emprunt 4 ½ %, 1953-1973, à 20 ans 2	100,	92,30	93,35	94,25	91,70	91,75
Emprunt 4 ½ %, 1953-1968, à 15 ans 2	100,	93,10	94,—	94,90	92,75	92,15
Emprunt 4 ½ %, 1954-1972, à 18 ans 2	100,—	91,10	93,65	94,45	90,70	90,30
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1re série 2	100,—	90,—	90,20	90,85	89,30	89,05
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2° série 2	100,—	88,55	89,30	90,15	88,05	87,80
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans 2	100,—	86,10	87,40	88,10	86,—	85,75
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans 2	100,	91,	91,20	91,15	89,75	89,95
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1973, à 17 ans 2	100,	90,50	90,50	90,90	89,10	89,—
Certif. de Trés. à 15 ans au plus, 3 ½ %, 1942, 1 <sup>re</sup> série 1 2	100,—	115,—	115,—	115,	114,90	114,90
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943, 1 2	100,	105,30	105,55	106,—	105,90	105,80
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 2	100,	105,—	<sup>8</sup> 105,05	105,05	105,—	104,95
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 2	100,	107,80	107,80	107,80	107,65	107,35
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 2	100,—	100,90	101,30	101,70	101,15	100,85
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 2	100,—	98,30	99,40	99,70	98,65	98,45
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 ¾ %, 1954 2	100,	97,30	98,—	98,85	98,05	98,—
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1 000,	978,	983,—	980,—	960,—	947,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) 2	1.000,-	1.017,—	1.027,—	1.015,—		1.008,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % 2	1.000,—	1.008,	1.021,	1.017,-	1.009,—	1.007,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)			İ			
Dommages de guerre à lots 1923, 4 % 1 2	1.050,	1.058,	1.059,—	1.053,—	1.043,—	1.044,
Empr. de la Reconstr. 1 <sup>re</sup> tr. 1947 (5 % depuis 1957) <sup>2</sup>	1.000,	1.012,	1.015,—	1.008,—		1.001,—
Empr. de la Reconstr. 2º tr. 1949 (2 %, 5 %, dès 1958) 2	1.000,—	1.011,	1.016,—	1.019,—	1.014,	1.012,—
Empr. de la Reconstr. 3e tr. 1950 (2 %, 5 %, dès 1960) 2	1.000,—	1.016,—	1.042,—	1.034,—	1.016,—	1.015,
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 % (à 10 ans) 1955-1965 2	100,	92,—	92,50	93,05	91,50	91,55
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % 1 2	500,—	469,—	474,—	478,—	481,—	478,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1re tr. 5 % 1953 2	100,	97,25	97,70	99,50	97,15	96,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 1re s. 2	100,—	95,60	96,05	97,70	95,70	95,70
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 2° s. 2	100,—	93,20	94,20	96,10	94,70	94,80
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 ¼ %, 1954, 1re s. 2	100,—	88,80	90,—	91,	89,—	89,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 2	100,—	88,75	89,25	90,—	88,05	88,15
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1re s. 2	100,—	87,—	87,—	87,20	86,50	86,35
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1951 2	100,—	98,95	99,30	100,05	98,40	98,55
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1952 2° s. 2	100,—	99,05	100,70	101,65	99,75	100,15
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 Intérêts à bonifier :	100,—	223,—	226,	229,—	228,—	230,—
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	87,30	87,15	86,65	85,90	84,65
Dette coloniale 1954-1974, 4 1/4 % 2	100,—	87,90	89,15	90,30	88,20	87,80
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 2	100,	102,	103,40	103,35	102,10	101,80
-, - ,0,	,	,	,	,	,	,

<sup>1</sup> Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — 2 Titres créés après le 6 octobre 1944. — 3 Cours au 31 janvier 1957.

### II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 151 MARCHE AU COMPTANT : VALEURS BELGES ET COLONIALES

Source : Institut National de Statistique.

Dutes	Indice general	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & electricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	rrib l'ea	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Sociétés coloniales	Plantations
			I	ndice	s pc	r ra	pport	anx	cou	rs di	ı mo	is pr	écéd	ent						
1957 1er avril   2 mai	99 100	101 98	99 101	101 101	98 99	97 102	$\begin{array}{c} 99 \\ 112 \end{array}$	98 101	101 100	99 98	100 99	101 101	105 99	98 98	$\begin{vmatrix} 99\\102 \end{vmatrix}$	100 98	99	100 101	98 100	101 99
			In	dices	par	rap	port	àla	moy	enne	e de	l'anı	née :	1953						
1956 2 mai  1er juin 2 juillet 1er août 3 septembre 1er octobre . 2 novembre 3 décembre 1957 2 janvier . 1er février . 1er mars 1er avril 2 mai	166 162 163 164 160 155 163 163 164 163	142 139 136 138 138 139 135 136 139 144 145 147	179 174 176 175 173 180 172 169 180 184 184 183 184	176 174 174 175 168 173 164 159 169 172 172 173 174	143 143 144 149 146 150 142 144 151 149 150 147 146	145 145 145 146 144 134 135 139 140 139 135 138	178 167 170 165 164 163 159 160 157 165 167 165	160 155 159 170 169 185 165 176 173 176 172 173	119 117 120 121 124 126 120 117 119 121 121 122 122	228 219 220 229 221 232 218 217 228 226 220 217 212	139 138 140 144 141 144 140 135 141 140 144 144	140 143 150 154 135 144 125 135 136 138 147 148 149	249 244 237 259 256 246 240 233 240 239 231 243 241	181 180 190 188 190 200 187 181 188 182 179 175	84 84 84 85 89 93 96 105 108 107	172 173 167 172 169 167 161 164 168 168	204 201 217 212 197 201 188 180 191 195 203 201 208	162 171 173 190 190 200 197 191 200 203 206 206 209	176 168 166 164 159 160 157 156 166 163 163 160	143 141 142 148 145 146 141 136 133 135 137

16

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

			Obligations	de sociétés	Actio	ons 1	Total 1			
	Périodes	Nombre de séances	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de france)		
1955 1956		246 246	126 104	126 111	23.523 15.451	37.187 27.653	23.649 15.555	37.313 27.764		
1956	Février	21	7	8	1.206	1.938	1.213	1.946		
	Mars	21	8	. 9	1.362	2.483	1.370	2.491		
	Avril	19	8	8	1.240	2.303	1.248	2.311		
	Mai	19	8	9	1.325	2.607	1.333	2.616		
	Juin	21	8	8	1.276	2.169	1.284	2.177		
	Juillet	21	9	9	1.334	2.591	1.343	2.600		
	Août	22	11	12	1.208	2.188	1.219	2.200		
	Septembre	20	8	9	1.086	2.122	1.094	2.131		
	Octobre	23	11	11	1.451	2.511	1.462	2.522		
	Novembre	20	10	10	1.222	2.088	1.232	2.098		
	Décembre	18	8	9	1.200	2.064	1.208	2.073		
1957	Janvier	22	13	13	2.184	3.180	2.197	3.193		
	Février	20	9	9	1.493	2.309	1.502	2.318		
	Mars	21	10	11	1.601	2.456	1.611	2.467		
	Avril	20	11	11	1.268	1.982	1.279	1.993		

<sup>1</sup> Marchés au comptant et à terme.

### IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES (en pourcentages)

Début de mois   Début de mois   Début de mois   Début de mois   Etat en égard au cours seulement en date fixe   (remboursement à date fixe)   (remboursement à date fixe)   (remboursement à date fixe)   (remboursement à date fixe)   (remboursement par annités constantes)   (remboursement par annités variables)   Dette directe   Dette directe   Dette directe   (remboursement par annités variables)   (re		Dette	Eché de 2 à		Echéar	nce de 5 à 1	lO ans	Eché de 5 à			ance e 20 aus	
Début de mois   Seulement		ment	Etat		et Villes (rembour-	de sociét	és émis	Etat				Taux médian
Temboursement   Par   annuités constantes   Par   annuités constantes   Par   annuités variables   P	Début de mois	au cours		Co vines	à date	à 1938	à 1948					compris
1956 Mars					par ann.	par		par				la Dette unifiée)
Avril 4,18 3,92 4,01 4,48 4,41 5,13 4,56 4,66 4,35 4,90 4, Mai 4,18 3,95 4,04 4,50 4,37 5,04 4,54 4,65 4,35 4,91 4, Juin 4,18 3,98 4,03 4,46 4,55 5,16 4,54 4,65 4,36 4,89 4, Juillet 4,18 4,04 4,10 4,46 4,48 5,08 4,58 4,65 4,37 4,88 4, Août 4,18 4,04 4,09 4,48 4,43 5,02 4,60 4,65 4,37 4,88 4, Septembre 4,18 4,04 4,09 4,48 4,43 5,02 4,60 4,65 4,37 4,88 4, Octobre 4,18 4,04 4,09 4,48 4,43 5,14 4,66 4,67 4,35 4,88 4, Octobre 4,21 4,16 4,36 4,66 4,53 5,31 4,85 4,89 4,38 4,94 4, Novembre 4,22 4,21 4,52 4,72 4,55 5,17 4,95 5,04 4,39 4,94 4, Novembre 4,22 4,21 4,52 4,72 4,55 5,17 4,95 5,04 4,39 4,94 4, Décembre 4,22 4,31 4,71 4,74 4,81 5,38 5,06 5,08 4,46 4,98 5, Février 4,46 4,72 5,05 5,24 4,59 5,75 5,41 5,59 4,53 5,03 5, Mars 4,46 4,72 5,05 5,24 4,59 5,75 5,41 5,50 4,53 5,04 5, Avril 4,54 4,96 75,13 5,39 4,93 5,85 5,62 5,55 74,61 5,11 5,02		4 % 1re s.	3,5 à 4 %	4 à 4,5 %	4 à 4,5 %	4,5 et 5 %	4 et 4,5 %	4 à 4,5 %	3 à 4,5 %	4 %	4 %	
Avril 4,18 3,92 4,01 4,48 4,41 5,13 4,56 4,66 4,35 4,90 4, Mai 4,18 3,95 4,04 4,50 4,37 5,04 4,54 4,65 4,35 4,91 4, Juin 4,18 3,98 4,03 4,46 4,55 5,16 4,54 4,65 4,36 4,89 4, Juillet 4,18 4,04 4,10 4,46 4,48 5,08 4,58 4,65 4,37 4,88 4, Août 4,18 4,04 4,09 4,48 4,43 5,02 4,60 4,65 4,37 4,88 4, Septembre 4,18 4,04 4,09 4,48 4,43 5,02 4,60 4,65 4,37 4,88 4, Octobre 4,18 4,04 4,09 4,48 4,43 5,14 4,66 4,67 4,35 4,88 4, Octobre 4,21 4,16 4,36 4,66 4,53 5,31 4,85 4,89 4,38 4,94 4, Novembre 4,22 4,21 4,52 4,72 4,55 5,17 4,95 5,04 4,39 4,94 4, Novembre 4,22 4,21 4,52 4,72 4,55 5,17 4,95 5,04 4,39 4,94 4, Décembre 4,22 4,31 4,71 4,74 4,81 5,38 5,06 5,08 4,46 4,98 5, Février 4,46 4,72 5,05 5,24 4,59 5,75 5,41 5,59 4,53 5,03 5, Mars 4,46 4,72 5,05 5,24 4,59 5,75 5,41 5,50 4,53 5,04 5, Avril 4,54 4,96 75,13 5,39 4,93 5,85 5,62 5,55 74,61 5,11 5,02	1056 More	4 19	3.83	4 01	4.47	1.49	5.17	4.60	4.69	4.37	4.86	4,5
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$												4,5
Juin         4,18         3,98         4,03         4,46         4,55         5,16         4,54         4,65         4,36         4,89         4,37         4,88         4,65         4,37         4,88         4,65         4,37         4,88         4,65         4,37         4,88         4,48         4,00         4,48         4,48         5,08         4,58         4,65         4,37         4,88         4,48         4,48         5,02         4,60         4,65         4,37         4,88         4,48         4,48         5,02         4,60         4,65         4,37         4,88         4,48         4,48         5,02         4,60         4,65         4,37         4,88         4,48         4,48         5,02         4,60         4,65         4,37         4,88         4,48         4,48         5,02         4,60         4,65         4,37         4,88         4,48         4,48         5,14         4,66         4,65         4,37         4,88         4,48         4,48         5,14         4,66         4,67         4,35         4,88         4,48         4,94         4,88         4,48         4,94         4,88         4,48         4,94         4,55         5,17         4,95         5,04 <th< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>, ,</td><td></td><td></td><td>4,5</td></th<>									, ,			4,5
Juillet         4,18         4,04         4,10         4,46         4,48         5,08         4,58         4,65         4,37         4,88         4,88         4,65         4,37         4,88         4,88         4,65         4,37         4,88         4,88         4,88         4,48         5,02         4,60         4,65         4,37         4,88         4,88         4,88         4,89         4,37         4,88         4,88         4,89         4,37         4,88         4,88         4,89         4,37         4,88         4,88         4,89         4,37         4,88         4,88         4,89         4,37         4,88         4,88         4,89         4,37         4,88         4,88         4,89         4,37         4,88         4,88         4,88         4,48         4,48         5,02         5,14         4,66         4,65         4,67         4,35         4,88         4,88         4,88         4,88         4,88         4,88         4,88         4,88         4,88         4,88         4,94         4,94         4,94         4,94         4,95         5,04         4,98         5,04         4,98         5,50         5,54         5,50         4,53         5,04         4,98         5,02												4,5
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	I. 7		4,04	4,10	4,46	4,48	5,08	4,58	4,65	4,37	4,88	4,6
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	Août	4,18	4,04	4,09	4,48		5,02	4,60	4,65	4,37	4,88	4,6
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	Septembre	4,18	4,08	4,14	4,47		5,14	4,66	4,67			4,6
Décembre       4,22       4,31       4,71       4,74       4,81       5,38       5,06       5,08       4,46       4,98       5,17       5,21       4,94       5,50       5,54       5,59       4,53       5,03       5,59       5,50       5,54       5,59       4,53       5,03       5,50       5,54       5,50       5,54       5,59       4,53       5,03       5,50       5,54       5,50       5,51       5,50       5,51       5,03       5,50       5,51       5,02       5,50       5,51       5,02       5,50       5,50       5,51       5,02       5,50       5,03       5,38       4,53       5,04       5,02       5,03       5,38       4,53       5,04       5,02       5,02       5,02       5,03       5,38       4,53       5,04       5,02       5,02       5,04       5,02       5,04       5,02       5,04	Octobre		4,16									4,8
1957 Janvier 4,47 4,93 5,17 5,21 4,94 5,50 5,54 5,59 4,53 5,03 5,   Février 4,46 4,72 5,05 5,24 4,59 5,75 5,41 5,50 4,51 5,02 5,   Mars 4,45 4,58 74,80 5,25 4,60 5,60 5,30 5,38 4,53 5,04 5,   Avril 4,54 4,96 75,13 5,39 4,93 5,85 5,62 5,55 74,61 5,11 5,												4,9
Février     4,46     4,72     5,05     5,24     4,59     5,75     5,41     5,50     4,51     5,02     5,02       Mars     4,45     4,58     74,80     5,25     4,60     5,60     5,30     5,38     4,53     5,04     5,04       Avril     4,54     4,96     75,13     5,39     4,93     5,85     5,62     5,55     74,61     5,11     5,51	Décembre											5,0
Mars												5,4
Avril												5,3
												5,2 5,4
WIGH 4,00   5,05   5,11   5,05   5,15   5,01   5,06   5,51   4,05   5,11   5,									1 '			5,4
	1/191	±,50	3,09	0,11	0,00	0,10	0,61	0,00	0,01	1,00	0,11	, ,,,

<sup>1</sup> A partir de janvier 1957, la rubrique ne comprend plus que des emprunts 4 % émis par des villes et remboursables par annuités constantes. N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

r : chiffres rectifiés.

#### Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	Constitutions de sociétés		Αι	Augmentations de capital				ssions gations	Ensemble des émissions	Primes		ration espèces	Emis-	
Périodes	Nombre	nominal		Nombre	ancian	Augmen- tation nominale	libéré sur val.	Nombre	Montant nominal	Montant nominal	d'émis- sion 1	Apports en nature	Incorpo- rations de réser- ves	sions nettes

#### A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1955	•••••	2.304				12.351				1.509	16.863		4.955	5.315	5.946
1956	p	2.461	5.442	5.160	761	25.613	12.676	12.025	28	801	18.919	245,0	9.274	4.170	4.787
1956	Janvier	261	280	250	48	919	335	324	2	35	650	29,4	242	17	379
1.000	Février	222	331	309	43	345	279	197	ī	10	620		351	18	147
	Mars	244	195	183	75	2.062	733	650	2	56	984	_	162	522	291
	Avril	199	227	203	68	2.447	1.400	1.329	8	311	1.938	10,4	186	515	1.152
	Mai	168	239	225	86	3.999	1.186	985	2	95	1.520	0,4	444	526	335
	Juin	206	217	184	62	239	224	207	2	110	551	3,0	151	99	254
	Juillet	176	105	98	41	2.377	2.731	2.722	2	65	2.901	<del></del>	2.701.	14	170
	Août	147	67	61	29	2.416	1.179		1	30	1.276	81,9	39	67	1.177
	Septembre	187	145	129	33	284	266	236	2	4	415	51,5	132	58	230
	Octobre	233	176	170	87	4.208	873	854	_	-	1.049	4,6	544	290	195
	Novembre	158	237	147	63	1.873	1.976	1.974	2	45	2.258	63,8	550	1.390	290
	Décembre	260	3.222	3.202	126	4.444	1.492	1.438	4	41	4.755	0,1	3.773	653	255
1957	Janvier $p$		417	344			133	112	_		550	_	282	54	120
	Février p		1.040	1.024		1	731	630	_	\ —	1.771	57,9	1.363	54	295
	Mars p		425	396		ļ	890	886	1	250	1.565	258,4	394	80	1.316

#### B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1954	301 314 272 253	1.354 1.104 986 1.572	879 790 685 837	87 108 97 101	1.604 2.918 2.471 3.131	$egin{array}{c} 1.218 \ 2.445 \ 2.077 \ 2.383 \end{array}$	$egin{array}{ccc} 1.121 \ 1.928 \ 1.606 \ 2.182 \ \end{array}$	5 3 1 1	260 225 25 20	2.832 3.774 3.088 3.975	9,0 32,0 30,5 13,9	706 690 450 709	182 737 670 1.126	1.381 1.405 1.227 1.218
Octobre Octobre Novembre Décembre  1956 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre	24 20 22 28 21 30 17 17 23 22 27 21 21 26	90 41 37 105 63 376 46 540 138 38 47 193 43 22 63	85 35 96 59 182 44 148 120 38 42 93 38 19	5 14 4 11 10 9 7 8 11 10 14 15 10 3 4	10 179 19 455 278 50 112 36 402 475 300 847 576 27	10 146 27 868 229 52 46 35 151 286 197 738 618 12	10 98 27 322 221 51 40 35 126 233 197 701 567 5	1	20	100 187 64 473 312 428 92 575 289 324 244 931 661 34 84	1,0 — — — 0.5 13,4 —	53 73 11 247 138 113 40 35 82 76 110 49 30 82	5 2 64 5 17 16 80 65 456 486 2	42 55 44 108 157 103 44 132 164 129 64 289 89 16

Non comprises dans les montants libérés.
 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
 Comprises dans les augmentations de capital.
 Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

#### V. — EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

(millions de francs)

Source	:	Institut	National	de	Statistique.
--------	---	----------	----------	----	--------------

	Cons	titutions o	le so	iétés							Emissi	one	(85)			Disso	lutions	=
	et en com	mand.		espons	abilité		par	actions)					ssion ises ilbére					capital
Tombre			Vombre	1		Vombre	<u>`                                    </u>	1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Nombre	Montant nominal	conversion	Primes d'émi (non compr is les montants	Apports n nature	orporations réserves	Liquidation	Fusions	Réductions de Montant
	N a	Mon su ne		2 0	Mon		Capi	Aug	Mon su		A 1	de	dar	- 6	Inc	Mo	ntant	
			1	. —	Selo	n le	e lieu c	où s'exe	erce le	ur	activ	vité			N	IOVE	MBRE	1956
41	201,6	112,2	117	35,7	34,8		1.867,7	$\begin{bmatrix} 1.969, 1 \\ 7, 0 \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} 1.966, 7 \\ 7 & 0 \end{bmatrix}$	2	45,0	_	63,8	549,6			310,1	31,5
41	201,6	112,2	117	35,7	34,8						45,0	-	63,8	549,6		-  -	310,1	31,5
		2. — <b>S</b>	Selc	n l'i	mpor	tan	ce du	capital	nomin	αl	émis	s ou	annı	ılé				
26 10 2 1 —	24,3	16,6 17,8 13,0 — 54,2	4	8,4	8,4	21 6 3 4	43,4 81,5 75,0 680,0 970,0	55,6 51,5 - 115,0 208,9 1.532,8	53,8 51,5 	1 1	30,0	_	1,3 — — 62,5 —	13,8 31,5 50,0 180,4 252,8	34,1 10,0 65,0 1.280,0	11,3 33,5 18,0 — — —	60,0	15,2 15,3 — — —
41	201,6	112,2	1117	35,7	' '	•		•	•	•		•	63,8	549,6	,		•	, ,
_		3.124,0	196	82,1	77,8	125 126	4.433,0 10,8 4.443,8	1.478,1 14,2 1.492,3	$\begin{bmatrix} 1.423, 7 \\ 14, 2 \\ \hline 1.437, 9 \end{bmatrix}$	4	41,0	_	0,1	3.773,1	639,9	2 90,9	704,8	1956 3 199,7 — 199,7
											émi	s ou				NOT 01		
I	35,0 19,0 66,5 — 3.000,0	34,7 19,6 52,6 — 3.000,6	7 16 0 1 3 - - 0 -	8,6	26,8 8,6 — — —	34	196,8 71,2 7 110.2 543,9 52.956,5	87,7 2 58,2 2 100,8 345,1 	81,7 50,3 62,0 345,1 - 872,1	1 1 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	19,0			71,6 43,4 43,5 35,6 3.539,6	21,0 15,3 2 26,5 3 249,8 0 333,1	0 20,3 3 16,5 2 16,8 5 — 1 —	7,0 44,0 63,6 582.0	29,0 97,1 660,0
	41   26   10   2   1   64   13   2   4   1   1   1   1   1   1   1   1   1	41   201,6   201,6   201,6   24,3   17,8   13,0   201,6   20	41   201,6   112,2	anonymes   derivations   anonymes   et en command.   par actions   et en command.   et en command.	et en command. par actions    A response limit   A	Anonymes et en command. par actions   A responsabilité limité   A responsabilité limité limit	Anonymes et en command. par actions   de personnes à responsabilité limité	Anonymes et en command.   Anonymes et en c	1	Anonymes et en command.   Anonymes et en command.   Anonymes   Anonymes et en command.   Anonymes   Anonymes	Anonymes et en command.   Ade personnes   A responsabilité   Sociétés en commandite   par actions   A responsabilité   Sociétés en commandite   par actions   Par action	Cociétés anonymes et en command.   par actions   limité   limité	Control   Cont	Control   Cont	Cocidétés anonymes   de personues   de personues	1.   Selon le lieu où s'exerce leur activité   Selon l'importance du capital nominal émis ou amulé   201,6   112,2   117   35,7   34,8   63   1.872,7   1.976,1   1.973,7   245,0	Control   Cont	Coccide a nonymes   coccide a commandite   coccide a coccide

# VI. — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE 1

(long et moyen terme)

18

	` 0		
	Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
		(millions de francs)	(millions)
1955		14.765	\$ 50 fl. PB. 100
1956		24.240	fr. s. 60
1956	Avril Mai Juin Juillet Août Septembre . Octobre Novembre . Décembre .	1.200 2.850 5.250 450 600 1.000 5.454	fr. s. 60
1957	Janvier	_	_
	Février	1.500	

Mars ..... 7.501

### VII. - OPERATIONS BANCAIRES 19 DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

	Dépe extraord	nses linaires	Dépenses ordinaires
Périodes	Prélèvements sur comptes 2	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(m	illions de fran	ics)
1955 Moyenne	503	87	217
1956 Moyenne	561	109	275
1956 Janvier	606	644	113
Février	603	40	305
Mars	500	<b>3</b> 8	397
Avril	446	90	189
Mai	525	18	282
Juin	488	36	351
Juillet	520	64	392
Août	575	22	400
Septembre .	534	33	187
Octobre	685	217	207
Novembre .	604	16	169
Décembre .	644	87	309
1957 Janvier	647	647	318

### 20

### VIII. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES <sup>3</sup>

	Périodes	Montant selon droits d'inscription pergus
		(millions de francs)
1955	Moyenne	1.670
1956	Moyenne	1.799
1956	Mars Avril Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	1.885 1.570 1.602 2.128 1.735 2.057 1.666 1.771 2.204 1.934
195 <b>7</b>	Janvier Février Mars	1.870 1.722 1.707

<sup>1</sup> Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — 2 Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — 3 Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

#### I. - SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

		Dette co	nsolidée	_	Dette	à moyen te	rme 3	Dette	à court ter	me 4		Dette
Fin de mois		Intérieure			intérieure						des partic.	totale
	directe	indirecte	totale	extérieure 1 2	Interleure	extérieure 2	totale	interieure 5	extérienre 2	totale	C.C.P.	1 5
1956 Janvier	161.415	14.205	175.620	17.417	25.465	2.055	27.520	63.002	5.213	68.215	21.610	310.382
Février	161.033	14.193	175.226	17.441	25.404	1.565	26.969	66.572	5.718	72.290	21.331	313.257
Mars	161.249	14.977	176.226	17.364	25.005	1.318	26.323	69.294	5.968	72.262	21.637	316.812
Avril	161.727	14.960	176.687	17.412	24.732	1.318	26.050	70.798	5.969	76.767	22.010	318.926
Mai	161.612	14.946	176.558	17.370	24.629	1.318	25.947	71.274	5.236	76.510	22.372	318.757
Juin	162.577	14.897	177.474	17.189	24.535	1.317	25.852	69.443	5.740	75.183	22.931	318.629
Juillet	164.251	14.835	179.086	17.209	24.447	1.318	25.765	65.673	5.007	70.680	22.555	315.295
Août	164.127	14.816	178.943	17.258	24.079	1.319	25.398	68.872	5.515	74.387	21.931	317.917
Septembre	164.020	14.800	178.820	17.236	24.007	1.318	25.325	67.784	5.513	73.297	21.567	316.245
Octobre	163.618	14.848	178.466	17.275	24.007	1.317	25.324	69.302	5.511	74.813	21.655	317.533
Novembre	167.636	14.831	182.467	17.412	24.407	1.322	25.729	64.757	6.637	71.394	21.898	318.900
Décembre	167.205	14.894	182.099	17.414	24.407	1.327	25.734	61.769	6.592	68.361	23.894	317.502
1957 Janvier	165.980	14.860	180.840	17.417	24.107	1.326	25.433	67.769	6.041	73.810	22.625	320.125
Février	166.048		180.887	17.438	23.951	1.327	25.278	69.544	5.778		21.851	320.776
Mars	165.736	14.814	180.550	17.397	23.951	1.328	25.279	68.891	5.800	74.691	22.462	320.379

<sup>1</sup> Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — 2 Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — 3 Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un nn. — 4 Certificats à un an d'échéance au plus. — 5 Non compris la Dotation des Combattants.

#### II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

	A 120 jours au maximum	A plus de	cinq ans	
Fin de mois	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat	Effets publics nationaux	Total
953 Septembre	8.965	34.660	1.678	45.303
Décembre	8.040	34.660	1.678	44.378
954 Mars	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391
955 Mars	7.882	34.660	1.902	44.444
Juin	7.664	34.660	1.901	44.225
Septembre	8.047	34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918	34.660	1.914	45.492
956 Mars	7.517	34.660	2.069	44.246
Juin	7.283	34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973	34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989	34.660	2.072	42.721
957 Mars	7.132	34.456	2.232	43.820

<sup>1</sup> Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — 2 Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

### III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25<sup>8</sup>

	Du 1/I au	81/III/1957		Du 1/I au	81/III/1957
Recettes	Pour compte exerc. 1956	Pour compte exerc. 1957	Dépenses		Pour compte exerc. 1957
Voics et moyens: Impôts Taxes, péages et redevances Revenus patrimoniaux Remboursements Produits divers Impôts d'assainissement monétaire	6.120 63 529 265 200 133	16.492 820 145 177 154	Dépenses ordinaires :  Dette publique Pensions Dotations Non-valeurs et remboursements Administration { rémunérations générale } matériel	2.537 386 4 100 218 1.267	2.410 2.895 99 90 5.631 528
Recettes résultant de la guerre  Total	289	17.810	Subventions Travaux Autres dépenses Total	4.647 224 386 9.769	4.815 31 908 17.407
Recettes extraordinaires: Produits d'emprunts consolidés Diverses	91 28	514 104	Dépenses extraordinaires : Service de la dette publique	-1.515 - 112 - 8 - 53	1 1.633 137 4.147 132 
Total	119	618	Total	-1.566	6.083
TOTAL GENERAL	7.718	18.428	TOTAL GENERAL	8.203	23.490
Mali	485	5.062	Boni		1

#### a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : Moniteur belge.

Périodes	Contributions directes	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1955 Moyenne mensuelle	2.678	1.301	2.335	6.314	_
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	-
1956 Janvier	5.047	1.249	2.391	8.687	8.687
Février	1.980	1.147	2.526	5.653	14.340
Mars	2.012	1.437	<b>2.565</b>	6.014	20.354
Avril	2.539	1.281	2.458	6.278	26.632
Mai	2.985	1.437	<b>2.577</b>	6.999	33.631
Juin	3.306	1.419	2.713	7.438	41.069
Juillet	5.946	1.389	2.736	10.071	51.140
Août	1.910	1.404	2.575	5.889	57.029
Septembre	2.431	1.361	2.553	6.345	63.374
Octobre	2.074	1.477	2.680	6.231	69.605
Novembre	2.066	1.436	2.811	6.313	75.918
Décembre	2.050	1.510	2.822	6.382	82.300
1957 Janvier	5.455	1.408	2.753	9.616	9.616
Février	2.241	1.385	2.685	6.311	15.927
Mars	2.459	1.416	2.810	6.685	22.612

#### b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mars 1957 pour les exercices 1956 et 1957

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : Moniteur belge.

	Exercice 1	956	Exercice 19	957	Mars 1957
	Recettes effectuées	Evaluations bud <b>gét</b> aires	Recettes effectuées	Evaluntions budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1957
I. Contributions directes 1	34.956	32.175	4.397	4.310	1.481
II. Douanes et accises  dont douanes  accises  taxes spéciales de consommat.	16.609 5.536 10.163 677	15.600 4.900 10.421	3.851 1.496 2.095 177	3.621 1.384 2.172	1.416 530 798 77
dont enregistrement successions timbres et taxes assimilées	31.408 3.014 1.487 26.564	29.706 2.600 1.250 25.490	8.244 853 379 6.919	7.694 690 350 6.570	2.809 290 127 2.353
Total 1	82.973	77.481	16.492	15.625	5.706
Différence par rapport aux éval, budgét.	+ 5.4	92	+ 8	67	+ 345

<sup>1</sup> Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

#### I. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

#### Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

	No	mbre de socié	ités	Capital	D/	Résulta	ts nets	Dividende	Dette	Coupons
Périodes	recensées	en	en perte	versé	Réserves	bénéfice	perte	brut mis en paiement	obligataire 1	d'obliga- tions bruts
	100011000	bénéfice	on porto		( m	illions de fran	cs)		(millions	do france)
1955 2	13.798	10.054	3.744	147.912	98.267	26.831	1.809	15.492	42.395 B	1.884
1956 2	13.908	10.357	3.551	159.656	104.021	32.266	2.107	17.971	42.3048	1.885
1955 Octobre	560	411	149	9.787	4.956	1.369	111	793	3.063	138
Novembre	389	278	111	9.791	6.014	1.573	95	954	2.824	126
Décembre	376	266	110	7.115	4.074	752	83	337	3.982	190
1956 Janvier	113	82	31	2.482	855	291	12	165	4.018	183
Février	200	156	44	719	1.728	402	14	198	3.287	142
Mars	1.529	1.184	345	11.309	9.037	2.343	204	1.262	3.250	142
Avril	2.714	2.052	662	24.500	13.012	3.566	434	1.858	3.955	182
Mai	2.813	2.173	640	40.594	31.002	7.334	298	4.292	3.119	136
Juin	1.559	1.169	390	23.077	13.733	4.355	240	2.359	3.393	151
Juillet	590	449	141	16.398	13.244	7.057	75	4.584	3.898	178
Août	215	149	66	1.998	1.545	406	21	291	3.009	124
Septembre	327	232	95	1.652	1.139	246	74	103	3.040	129
Octobre	553	427	126	11.343	4.625	1.882	207	1.008	3.397	152
Novembre	334	254	80	9.050	6.203	2.276	111	1.060	3.264	143
Décembre	351	249	102	7.938	4.044	832	134	388	4.675	224

<sup>1</sup> En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

#### II. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

31

### a) Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne 1 (épargne pure)

(millions de francs)

### b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite \*

(millions de francs)

		Rembour- Solde				Loi		ordonnées 1946	Employes		
Périodes	Ver- sements	sements	Excédents	des dépôts à fin de période	٠	Périodes	de 1865	Versemts obligat. (travail- leurs manuels)	Versemts facultatifs	(Lois des 10-8-1925 et 18-6-1930)	Totaux
1955 Moy. mens. 1956 Moy. mens.	$1.135 \\ 1.210$	$1.015 \\ 1.025$	120 185	52.354 <sup>2</sup> 56.132 <sup>2</sup>		Moy. mens. Moy. mens.	4,7 4,9	1,5	12,3 11,0	$\frac{26,3}{26,2}$	43,6
1956 Février	1.118 1.171 1.180 1.270 1.445 1.227 1.113 1.263 834 1.220	724 1.030 1.007 1.070 1.190 1.037 968 983 1.048 1.177 1.220	309 88 164 110 80 408 259 130 215 -343	53.465 53.553 53.717 53.827 53.907 54.315 54.574 54.704 54.919 54.576 56.132 <sup>2</sup>	'	Juin Juillet Août Septembre . Octobre Novembre . Décembre . Janvier Février Mars Avril	6,0 5,2 3,6 3,0 4,6 4,5 4,8 4,6 2,7 4,6 3,9	1,3 1,4 1,6 1,7 1,3 1,0 0,9 0,6 0,4 0,4	10,6 10,4 10,4 11,2 10,2 9,9 11,1 10,5 11,0 10,6	26,0 25,8 26,3 27,3 25,9 28,5 25,9 25,9 27,8 27,2	43,9 43,0 41,4 42,2 43,4 41,3 45,3 41,6 39,5 43,8 42,1
1957 Janvier . $p$ Février . $p$ Mars $p$ Avril $p$	1.407 1.263	936 992 1.173 1.358	960 415 90 - 68	57.092 57.507 57.597 57.529		Mai	3,2 6,5 5,8 5,5	0,4 0,3 0,4 0,3	10,6 10,0 10,1 9,6	27,7 27,2 27,9 27,9	41,9 44,0 44,2 43,3

<sup>\*</sup> Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 221,3 millions de francs en 1955 et de 238,2 millions de francs en 1950. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

<sup>2</sup> Déduction faite des doubles emplois.

<sup>3</sup> Au 31 décembre.

Le montant des versements effectués auprès des organismes d'assurance agréés pour l'exécution de la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés, à l'exclusion des versements effectués à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, s'élève pour les années 1954 et 1955 respectivement à 1.239 millions et 1.261 millions de francs.

<sup>1</sup> Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1955 : 6.557.757 et au 31 décembre 1956 : 6.597.866.

<sup>2</sup> Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233

		_										T-Jio	par inc	lugtrios	-									
	_								- 1				<del></del>	lustries					. 1					
1	• ਛ		g l		Métall			80	<b>30</b>	res	Indus	tries ter	tiles	æ	nt		ĺ	Pup	ier		T	ransport	8	-0
Périodes	Indice général	Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, construc- tions mécaniques et métalliques	Easemble	Industries céramiques briqueteries	Industries verrières	Industries alimentaires	Lin, coton chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterio	Ensemble	Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Fabriques	Imprimerie et transformation	Art et précisiou	Travail des ports.	Chemins de fer 1	Ensemble 1	Guz et électricité
					a	) Ind	ice d	es so	daire	s hor	aires	moy	ens											
1940 Mars  1953 Juin  Septembre  Décembre  1954 Mars  Juin  Septembre  Décembre  1955 Mars  Juin	113 487 487 493 494 503 502 507 508	117 505 499 507 501 523 516 531 518 528	110 475 480 491 485 495 505 507 496 494	123 493 485 493 494 509 499 509 510 518	115 491 497 522 513 533 519 529 522 535	114 497 497 496 498 499 507 510 512 520	118 495 492 498 498 507 507 512 512 521	107 440 444 447 445 468 465 468 468 471	114 459 464 469 478 486 477 497 491 495	110 467 469 478 479 486 480 489 491 499	112 513 512 525 524 530 531 536 532 541	113   493   489   501   506   513   508   516   513   519	112 503 501 513 515 521 519 526 523 530	113 459 458 459 462 480 496 499 504 511	109 488 488 487 485 494 487 485 486 491	118 458 457 458 466 472 473 475 468 469	110 414 414 413 428 440 429 428 432 431	119 464 481 494 511 514 516 516 535 535	106 463 461 463 495 497 499 503 508 505	106 496 491 484 479 496 493 493 487 494	112 445 449 455 450 459 461 472 467 498	104 453 455 459 458 460 461 463 465 461	106 452 454 458 457 460 461 465 465 468	114 528 530 538 533 556 554 558 556 566
Septembre 2 Décembre	513 522										_										1		,	
			ŀ	) Ind	ice d	es so	ılaire	s des	ouv	riers													ı	1 312
1940 Mars  1953 Juin  Septembre  Décembre  1954 Mars  Juin  Septembre  Décembre  1955 Mars  Juin  Septembre  2 Décembre	115 470 470 475 478 483 484 488 490 496 504	113 448 445 446 458 465 467 469 470	112 448 448 454 454 457 464 463 464 465	126 445 440 447 452 462 455 464 464 468	117 471 478 483 481 485 483 492 488 489	114 472 472 472 474 477 484 488 488 492	119 462 461 464 466 472 473 479 483	107 413 411 406 408 428 428 426 423 424	111 449 457 458 468 469 469 469 474	110 449 453 458 463 467 467 474 474 482	112 496 490 511 507 512 513 516 509 516	111 499 506 518 524 523 520 530 546 557	111 498 498 515 515 518 516 523 528 537	114 458 458 458 462 476 493 493 497 505	109 446 442 446 440 448 447 438 441 442	120 466 459 461 465 472 473 472 467 465	112 419 419 419 431 431 431 431 432	118 472 472 489 499 502 503 527 527	107 493 491 493 516 520 510 519 528 522	126 470 458 462 459 468 452 465 448 458	113 410 410 410 410 410 410 410 410 431			529 531 531 539 553 555 560 562
																	1119	1118	106	119	108	١ —	ı	116
1940 Mars	113 470 469 475	112 451 448 449	112 464 464 476	125 465 457 466	117 507 505 514	109 473 477 476	116 474 473 477	106 475 475 475	113 427 432 432	111 432 435 442	112 486 483 495	112 501 498 516	112 494 490 506	113 456 456 456	106 488 481 486	116 423 418 424	113 431 431 431	118 430 430 452	106 444 443 444 467	501 499 495	457 457 457 457	=		485 486 486 495
1954 Mars	475 479 483 489 493 497 498 507	452 457 457 460 462 462	473 473 479 481 484 487	470 477 476 483 483 483	515 524 512 523 518 516	479 481 494 496 498 501	480 485 490 495 495 496	475 495 495 500 500 500	444 444 444 466 469 471	446 448 449 449 452 459	493 492 491 515 521 518	513 514 514 527 527 540	503 503 503 521 524 529	456 475 496 497 501 507	485 471 477 482 483 478	429 433 435 433 436 435	442 442 442 442 442 442 441	462 465 466 466 472 472	467 476 480 505 508 504	487 495 509 520 511 517	457 457 457 457 457 479			510 510 511 505 505

<sup>\*</sup> L'indice général comprend les saluires dans les charbonnages et les industries chimiques.

1 Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

2 Etant donné que l'Institut National de Statistique élabore un indice des salaires pour certains secteurs, la présente publication est dorénavant limitée à la communication des indices généraux.

#### **35**

**36** 

#### I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

#### Mouvement du débit

						Brus	elles					1			
Périodes	Nombre de chambres	Call	Call money		Titres effets publics et coupons		chèques quitt., c.	. 8	ations ur anger	To	taux	Pro	vince	et pr	relles ovince
	à fin de période	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
1955 Moyenne 1956 Moyenne	38 38	2,4 2,3	$133,2 \\ 127,2$	1,5 1,6	7,6 $10,0$	182,9 206,4	83,9 94,5	$\frac{2,9}{3,2}$	3,9 5,6	189,7 213,5	228,6 237,3			399,9 436,0	
1956 Février	38 38 38 38	2,3 $2,3$ $2,3$ $2,1$	114,6 130,2 112,2 116,1	1,3 1,5 1,5 1,6	5,7 8,6 8,7 6,2	184,1 190,8 209,5 208,0	80,7 84,5 92,7 88,9	2,9 3,3 3,0 2,9	3,7 4,5 4,9 4,6	190,6 197,9 216,3 214,6	204,7 227,8 218,5 215,8	$211.8 \\ 225.6$	60,9 $62,1$	395,0 409,7 441,9 435,0	288,7 280,6
Juin           Juillet           Août           Septembre	38 38 38 38	2,3 2,2 2,3 2,4	117,7 115,5 112,0 119,8	1,9 2,0 1,6 1,5	11,5 9,2 8,1 9,1	$ \begin{array}{c c} 221,0 \\ 211,2 \\ 200,1 \\ 190,6 \end{array} $	101,4 103,4 93,7 90,4	3,4 3,1 3,1 3,7	6,3 6,9 5,2 9,0	228,6 $218,5$ $207,1$ $198,2$	236,9 235,0 219,0 228,3	219, 2 $215, 4$	57,7 60,3	456,1 437,8 422,4 405,2	$292,7 \\ 279,3$
Octobre	38 38 38 38	2,4 2,1 2,2 2,3	148,5 150,7 146,6 146,4	1,6 1,6 2,0 1,8	11,6 16,2 10,2 13,3	$\begin{bmatrix} 231,9\\211,5\\220,0\\231,9 \end{bmatrix}$	98,3 99,2 108,0 115,1	3,4 3,5 3,4 3,6	5,2 6,9 5,7 5,9	239,3 218,7 227,6 239,6	263,6 273,0 270,5 280,7	249,3 231,8 241,9 244,1	69,3 74,5 73,2 70,8	488,6 450,6 469,4 483,7	332,9 347,6 343,6 351,5
Février Mars Avril	38 38 38	$2,2 \\ 2,3 \\ 2,0$	110,3 132,3 124,9	1,4 1,6 1,8	$egin{array}{c} 8,2 \ 12,0 \ 15,1 \ \end{array}$	$\begin{vmatrix} 213,6\\ 227,6\\ 230,2 \end{vmatrix}$		$\frac{2,9}{3,9}$ $\frac{2,9}{2,9}$	4,7 5,6 4,8	$220,1 \\ 235,4 \\ 236,9$	220,9 259,3 254,6	234,0	68,6	442,9 469,4 484,6	328,0

<sup>1</sup> Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

#### II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(milliards de francs)

	Milliers	Avoir	Avoirs des	Cre	édit	D	ébit		Operations	Vitesse
Périodes	de comptes à fin de période	global (moyenne	journalière)	Versements	Virements	Chèques et divers	Virements	Mouvement général	sans emploi de numéraire %	de circulation 2
1955 Moyenne	703 <sup>1</sup>	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91.	3,84
1956 Moyenne	742 <sup>1</sup>	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91.	3,91
1956 Février  Mars  Avril  Mai  Juin  Juillet  Août  Septembre  Octobre  Novembre	717	28,9	21,8	29,5	75,7	30,0	75,7	210,8	92	3,78
	718	28,5	21,7	31,9	79,3	30,7	79,3	221,2	91	3,69
	720	29,5	22,6	31,3	77,8	31,9	77,8	218,8	91	4,00
	723	30,2	22,7	31,1	77,3	30,3	77,3	215,9	92	3,83
	725	30,7	22,9	33,4	83,2	32,0	83,2	231,8	91	3,73
	727	32,8	23,1	36,8	89,9	38,2	89,9	254,9	91	4,02
	730	29,6	22,4	32,5	80,6	33,2	80,6	226,9	91	3,81
	734	28,8	21,8	30,0	76,2	29,4	76,2	211,8	92	3,77
	737	29,1	21,8	32,6	84,2	33,9	84,2	234,9	91	3,85
	740	28,4	21,8	32,9	83,0	32,4	83,0	231,3	92	4,17
Décembre	742	29,5	22,0	35,3	85,2	32,4	85,2	238,2	91	4,09
	744	31,5	22,4	40,2	103,5	42,2	103,5	289,5	91	4,55
	746	29,5	22,3	31,6	80,4	32,2	80,4	224,7	92	4,08
	747	29,2	21,9	33,5	83,8	32,3	83,8	233,5	92	3,92
	748	30,0	22,7	35,7	87,8	36,3	87,8	247,6	91	4,24

<sup>1</sup> Au 31 décembre.

<sup>2</sup> Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journslier moyen.

Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués

#### a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

		Produits					Produits	minéraux			Prod	uits chim	iques	
Périodes	Indice général	agri- coles du règne animal	agri- coles du règne végétal	Matières grasses	Indice général du groupe	Charbon	Sous- produits du charbon	Produits pétro- liers	Mine- rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimi- ques	Engrais chimi- ques	Peaux et cuirs
Nombre de produits	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5.
1955 Moyenne 1956 Moyenne	419 430	378 391	429 444	343 385	433 455	55 <b>1</b> 568	458 486	283 297	432 466	446 454	317 320	337 341	270 270	324 326
1956 Janvier	426 430 429	379 402 386	442 446 449	374 386 392	445 447 446	552 552 552	459 459 467	295 299 294	464 470 465	448 448 448	321 324 324	342 343 343	272 278 278	328 329 331
Avril	429 427 426	388 380 378	454 452 447	401 403 384	443 447 448	552 556 556	467 485 485	288 288 288	459 454 455	448 450 455	323 322 318	342 340 340	275 277 265	332 327 323
Juillet Août Septembre	426 427 428	400 403 393	423 424 437	381 371 369	450 451 451	556 556 556	485 485 488	292 288 288	461 466 466	457 457 458 459	316 316 316 318	340 340 340 340	259 259 261 266	322 323 322 322
Octobre  Novembre  Décembre	431 439 439	390 396 394	445 459 454	370 395 399	469 480 482	612 612 612	518 518 518 518	292 324 335 348	472 482 482 501	459 459 458 458	321 321 323	341 341 342	273 274 278	325 325 326
1957 Janvier Février Mars	440 440 441	391 380 393	451 442 430	390 386 377	492 490 489	624 624 624	518 518 518	348 348	496 494	454 454	333 334	353 354	284	325 328

### a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

	1					Produits	textiles			Maté-	Métau	x et prod	uits méta	lliques
Périodes	Caout-	Bois	Papiers et cartons	Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artifi- cielles	riaux de construc- tion	Indice général du groupe	Sidé- rurgie	Fabr. métal- liques	Non ferreux
Nombre de produits	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1955 Moyenne 1956 Moyenne	386 330	677 675	489 501	375 368	405 416	317 302	485 461	421 437	244 236	471 478	460 489	524 568	408 429	505 533
1956 Janvier Février Mars	380 341 323	668 669 679	508 509 507	363 368 366 366	393 394 391 392	302 302 304 304	482 483 476 476	387 428 430 426	236 239 236 236	476 477 477 478	484 486 487 487	560 561 561 562	419 419 422 426	556 567 561 550
Avril  Mai  Juin  Juillet	309 273 300 323	685 678 678 678	507 496 496 496	365 366 364	401 419 422	301 303 294	468 452 457	423 423 423 414	235 235 235 236	478 478 478 478	486 484 484	564 563 564	427 428 427	527 516 513
Août Septembre Octobre	333 316 337	678 669 669	496 496 496	364 367 364	422 436 436	298 295 284	443 445 443	437 452 455	236 235 237 235	478 478 479 479	489 492 495 495	564 572 583 583	433 434 436 436	525 528 517 521
Novembre            Décembre            1957 Janvier            Février	371 373 317 301	673 673 673 667	496 496 495 514	381 380 380 379	444 452 453 462	323 310 307 304	452 453 465 472	492 488 462 422	236 236 237	479 479 484	497 505 509	586 612 614	439 440 451	515 513 493
Mars	321	664	514	381	475	304	472	413	238	490	509	613	451	493

### b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45<sup>2</sup> ET A L'ETRANGER

Base: moyenne 1953 = 100

	itère (	abor.	générale ance)	ek)	Royau (Board o	me-Uni of Trade)	8.0	des des rrs	ntale s
Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	France (Statistique géné de la France)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Matières de base 1	Produits manufacturés 2	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office federal de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)	Allemagne occidentale (Statistisches Bundesamt)
1955 Moyenne .	101	101	98	102	105	104	104	101	103
1000 15	103	104	102	104	107	p108	109	103	106
1956 Février  Mars  Avril  Mai  Juin  Juillet  Août  Septembre  Octobre  Novembre	104 103 103 103 103 103 103 104 106	102 103 104 104 104 105 105	103 101 102 103 102 101 103 102 102 103	104 106 104 103 104 105 107	106 107 106 107 106 106 107 108 107	107 108 108 108 108 108 109 109 109 p109 p109	109 109 110 109 110 109 108 109 109	102 102 102 104 104 103 104 104 104	106 106 106 105 104 105 105 106 107
Décembre	106 106	106 106	104 105	107 108	111 110	p110 $p110$	110 110	106 10 <b>5</b>	108 107
Février	106	106	103	107	109	p110	109	105	107
Mars	106	106	p104	107	p109	p110	100	105	106
Avril	107	106	p104	]	p110	p111			p107

<sup>1</sup> Matières de base (à l'exclusion de combustibles) utilisées dans les industries manufacturières non alimentaires.
2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

#### c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46 EN BELGIQUE

Base: moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

	Périodes	Indice général	Produits alimen- taires	l'roduits non alimen- taires	Services
Nom	bre de prod.	65	35	25	5
1955 1956 1956	Moyenne  Moyenne	100,8 103,65 102,4	101,6 104,2 103,2	99,2 101,5 100,3	101,0 105,5 103,2
1330	Mars Avril Mai Juin	102,9 102,9 103,3 103,58	104,0 103,6 104,0 104,2	100,5 100,8 101,1 101,5	103,4 103,8 104,3 104,6
	Juillet Août Septembre .	103,72 103,84 104,13 104.61	103,9 104,0 104,4	101,9 102,0 102,2 102,5	105,9 106,6 107,1 107,5
1957	Novembre Décembre Janvier Février	104,77 105,45 105,88 106,12	105,2 106,2 106,3 106,2	102,4 102,7 103,5 103,9	107,9 108,5 109,1 110,2
	Mars	105,92 106,13	105,8 105,5	103,9 104,6	110,2 110,8 111,5

#### **PRODUCTION**

**50** 

#### Indices de l'activité et de la production industrielle

Base: moyenne 1953 = 100

		Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique Indices des industries manufacturières							Indices ource : Ins	-	duction ind erches Eco		ılcs
			Inc	lices des ir	idustries m	anufacturi	ères				dont		
Périodes	Indice	Indice des			do	nt		Indice	Com-		Fabri-		
	général	indus- tries extrac- tives	En- semble	Sidé- rurgie	Fabrications métal- liques	Fila- tures	Tissages	général	bustible et énergie	Métal- lurgie	cations inétal- liques	Fila- tures	Tissages
955 Moyenne . 956 Moyenne p	108,0 113,6	99,7 99,2	110,2 117,5	130,3 141,0	103,3 109,2	109,7 114,0	112,3 121,0	115,8 122,4	102,9 104,3	126,7 136,8	125,5 134,7	109,4 114,6	107,9 115,2
956 Janvier Février Mars Avril Juin Juillet Septembre p Octobre . p Novembre p Décembre p 957 Janvier . p	111,9 105,2 122,3 112,3 114,7 118,1 95,6 109,5 113,7 125,4 120,3 113,7	102,3 90,5 112,6 102,5 104,7 105,4 84,1 90,7 92,5 108,2 102,3 94,9	114,5 109,2 124,9 115,0 117,5 121,6 98,8 114,6 119,5 130,1 125,3 118,9	146,1 132,8 150,3 138,2 136,2 148,8 118,7 141,6 142,0 154,7 142,4 139,9 157,7	110,8 104,5 118,2 110,4 109,9 111,9 91,8 102,4 112,4 119,1 108,9 110,2 115,7	117,2 113,2 125,1 107,7 110,7 115,8 80,0 112,8 114,0 127,0 127,0 117,6 129,4	119,8 113,6 126,4 113,3 112,5 123,9 103,4 109,7 124,6 139,7 139,7 125,7	122,4 113,2 123,8 127,4 128,9 125,1 109,3 116,2 123,4 127,3 129,3 129,3 122,6 127,8	109,9 103,4 111,3 111,1 111,9 105,3 89,0 92,4 96,2 105,6 109,9 105,6 101,5 106,2	140,7 133,0 138,4 135,4 141,9 116,9 134,8 138,4 145,4 141,7 136,4 146,9 140,4	135,4 120,1 134,3 145,9 145,4 141,4 125,1 124,2 136,2 138,5 137,8 133,6 133,2 146,9	118,4 114,5 117,6 114,0 117,1 111,8 81,5 110,2 116,4 120,4 133,3 120,0 127,2 129,5	114,9 108.6 113,0 112,1 112,2 114,5 94,4 104,4 121,4 125,0 138,4 124,0 126,9 135,5

<sup>1</sup> Programme.

55<sup>2</sup>

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

					Mines d	e houille				
Périodes	d'ouvrier	e moyen s présents liers)		Production	n par bassin	(milliers	de tonnes)		Nombre moyen de jours d'ex-	Stock à fin de période (milliers
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total	traction	de tonnes)
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 1	24,0	1.502
1955 Moyenne	87	120	344	306	602	401	845	2.498	24,6	371
1956 Moyenne	89	121	332	300	581	378	872	2.468	23,4	179
1956 Janvier	95	127	358	320	632	418	880	2.608	23,9	281
Février	92	123	319	282	554	372	863	2.390	23,0	449
Mars	94	126	383	351	668	450	998	2.850	26,1	377
Avril	92	125	344	324	620	391	864	2.543	23,1	316
Mai	91	124	345	329	636	403	872	2.585	23,7	301
Juin	90	123	380	310	594	404	901	2.589	23,7	275
Juillet	84	116	252	224	452	286	828	2.042	20,1	240
Août	83	114	265	249	520	314	838	2.186	22,2	228
Septembre	82	114	305	275	527	341	778	2.226	22,7	218
Octobre	85	117	370	328	616	407	924	2.645	26,4	231
Novembre	88	121	363	312	587	372	901	2.535	24,3	236
Décembre	88	120	302	296	565	372	820	2.355	22,7	179
1957 Janvier	87	119	325	297	588	377	830	2.417	23,7	210
Février	90	122	333	296	583	361	820	2.393	22,6	209
Mars p	j		350	302	592	380	897	2.521	1	

<sup>1</sup> Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

	Со	kes	Agglo	mérés	Pétroles bruts	Hauts fourneaux		ction métallus lliers de tonn	
Périodes	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	mise en œuvre (milliers de kilolitres)	en activité (à la fin de la période)	Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855		37	261	253	202
1955 Moyenne	550	4.328	129	571	453	51	449	492	366
1956 Moyenne	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1956 Janvier	600	4.444	156	609	536	51	489	542	416
Février	561	4.451	119	600	502	51	442	493	379
Mars	609	4.528	164	592	547	51	498	560	429
Avril	590	4.542	155	604	594	51	474	524	390
Mai	608	4.628	157	595	622	50	476	519	380
Juin	594	4.642	155	580	593	51	493	561	422
Juillet	605	4.667	120	584	552	49	451	463	320
Août	620	4.635	142	578	562	50	483	542	396
Septembre	609	4.717	147	572	352	51	479	525	405
Octobre	635	4.728	177	603	559	50	511	581	440
Novembre	608	4.732	171	599	425	50	481	536	403
Décembre	631	4.738	159	601	,418	50	483	540	389
1957 Janvier	628	4.672	173	604	379	51	503	577	463
Février	577	4.699	173	612	326		p 461	p 521	p 430
Mara	638	4 688	1	ļ	422				1

Source : Institut National de Statistique.

Périodes			Pro	duction de (tonnes)	fils			Produc- tion de		our compte			
Périodes	Fil	Fil	Fil de	Fil de	coton	Fil de	laine	rayonne		1		l	
	de lin	de jute	chanvre	fin	cardé	peignée	cardée	(tonnes)	Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonn
955 Moyenne .	731	6.337	193	7.378	511	1.996	1.474	2.655	592	3.513	6.176	2.371	586
956 Moyenne	763	6.374	171	7.602	476	2.219	1.559	2.731	601	3.221	6.636	2.574	687
955 Décembre .	757	7.435	182	8.668	610	2.456	1.632	2.782	679	4.021	6.953	2.563	722
956 Janvier	844	7.002	220	7.702	<b>5</b> 66	2.246	1.521	2.753	618	3.496	6.570	2.530	662
Février	721	6.884	205	7.478	483	2.253	1.449	2.617	609	3.316	6.036	2.468	615
Mars	784	8.091	193	8.630	467	2.265	1.653	2.896	656	3.301	6.890	2.654	762
Avril	742	6.506	200	7.023	450	2.056	1.421	2.708	582	3.150	5.997	2.441	670
Mai	648	6.093	158	7.476	472	2.130	1.517	2.807	548	3.349	5.985	2.454	61 <b>5</b>
Juin	787	6.102	227	7.632	485	2.184	1.683	2.645	602	3.386	6.496	2.749	693
Juillet	585	4.837	121	4.480	363	1.659	1.257	1.927	492	2.634	5.259	2.420	528
Août	655	5.740	113	8.402	389	2.007	1.570	2.722	510	2.618	6.170	2.338	597
Septembre .	784	6.090	142	7.703	472	2.262	1.531	2.756	619	3.252	6.821	2.676	690
Octobre	952	6.685	176	8.178	559	2.612	1.746	2.998	661	3.508	7.895	2.922	789
Novembre $\cdot$	795	6.255	158	8.923	529	2.585	1.692	2.999	691	3.362	8.092	2.811	833
Décembre .	860	6.288	138	7.601	476	2.369	1.671	2.949	625	3.281	7.426	2.419	787
957 Janvier	851	6.911	216	8.763	568	2.533	1.717	3.130	681	3.218	7.726	2.841	813
Février	839	6.199	192	8.150	504	2.458	1.693	2.807	<b>65</b> 6	3.002	7.444	2.660	813

<sup>1</sup> Y compris les tapis en jute.

#### IV. — PRODUITS DIVERS

56°

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

				Ammo de syn et dé	thèse	composés	Pap	ier	Bri	iques		Suc	res			res)		Ver	êche ite d <b>e</b> son 5
Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Azote primaire	Azote dans les engreis finis	Engrais comp	Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	sucres bruts	sucres raffinés do	Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consonm.	Brasseries	Distilleries milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
			(n	illiers	de tonn	co)				llions pièces)	(1	millier	s de t	onnes)		ت		(mil	(mil
1936-1938 Moy 1955 Moyenne . 1956 Moyenne .	250 <sup>1</sup> 391 389	117 <sup>2</sup> 151 154	154 <sup>2</sup> 148 184	17,4	16,3 18,9		15, 22,8 23,8		190 176	12,7 10,8	30,2	15,2	267	21,3	13,2	21,5	4.421 4.473 4.934	3,8	35,9
1956 Janvier Février Mars Avril Juin Juillet Août Septembre . Octobre Novembre Décembre 1957 Janvier Février	283 92 322 427 442 480 486 479 458 455 376 365 317	149 143 158 149 152 162 140 151 161 169 162 158 166 p153	97 50 141 160 203 203 229 225 242 276 229 147 155 p125	17,2 21,0 20,4 20,8 19,7 19,9 19,5 20,6 18,8 17,0 17,3	19,8 17,0 20,4 19,8 20,0 19,1 18,3 18,8 20,2 17,6 15,1 13,4	7,6 21,8 18,6 12,4 4,5 2,2 9,7 14,6 17,3 15,3 15,7 16,8	24,8 25,8 26,2 21,3 22,8 24,6 19,2 22,5 23,7 26,6 24,8 23,5 28,1 27,2	4,2 4,1 4,8 4,3 4,0 4,8 2,9 4,1 4,5 4,5 4,6 4,3	128 88 105 142 218 217 219 216 207 221 192 158 128 p 91		2,7 1,0 2,7 1,8 0,1 — 0,2 100,3 151,8 49,0 2,9	13,2 16,2 13,2 12,7 11,2 12,0 13,2 13,9 25,3 28,1 22,7 16,5	225 200 174 151 120 90 57 20 82 48 182 160	17,1 21,5 17,0 20,2 22,1 23,2 23,8 24,9 23,2 40,6 30,5 23,9	9,3 14,2 14.3 15,0 15,7 13,9 14,6 12,5 11,8 13,0 12,1 11,4	18,7 34,4 13,1 14,7 29,4 23,5 13,2 29,6 24,6 20,4 27,1 17,3	4.343	4,5 5,2 4,0 3,7 2,7 3,3 3,6 4,2 3,4 3,3 3,7	34,9 45,9 36,3 36,6 32,2 30,4 29,1 32,8 39,9 32,7 40,7

<sup>1</sup> Moyenne 1938.

<sup>2</sup> Y compris couvertures et tapis en laine.

<sup>2</sup> Moyenne 1937-1938-1939.

<sup>3.</sup> Fin de période.

<sup>4</sup> Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

<sup>5</sup> Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques - Direction Energie Electrique.

		Produ	ction 1				Total
Périodes	Centr des producteurs		Centrales des auto-	Total pour	Importations	Exportations	énergie absorbée par
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)	producteurs industriels 2 (8)	la Belgique $(4) = \\ (1) + (2) + (3)$	(5)	(6)	les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1955 Moyenne	33,1	464	436	933	21,7	10,7	944
956 Moyenne	36,1	508	443	987	28,9	22,3	994
955 Décembre	39,5	559	494	1.093	17.0	24,9	1.085
1956 Janvier	45,5	537	458	1.041	24,4	20,6	1.044
Février	40.9	521	442	1.003	20,7	22,8	1.001
Mars	38,8	529	474	1.041	20,5	33,4	1.028
Avril	33,3	489	435	957	20,0	28,2	949
Mai	29,6	467	425	922	29,3	9,8	941
Juin	33,2	462	417	912	41,4	5,2	948
Juillet	23,0	423	387	833	32,5	6,1	859
Août	30,3	470	421	921	33,5	8,6	946
Septembre	32,9	487	414	934	37,9	6,0	966
Octobre	40,8	566	484	1.091	30,8	38,6	1.083
Novembre	40,7	567	477	1.085	29,5	44,2	1.070
Décembre	44,2	583	480	1.107	26,1	44,4	1.088
1957 Janvier	45,5	617	485	1.148	27,0	50,8	1.124
Février	39,9	543	445	1.028	32,5	51,0	. 1.010

- \* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1955 : 218; au début de l'année 1956 : 196.
- 1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.
- 2 Jusqu'en décembre 1955 : production brute.

#### VI. — GAZ (Production, Importation et Exportation) 1

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

			Production						m.,
		des c	okeries					Solde	Total de gaz
Périodes	des usines à gaz	total	dont production destinée aux fournitures industrielles directes	des charbon- nages	total	Importations	Exportations	importation exportation	disponible en Belgique
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5) = (1) + (2) + (4)	(6)	(7)	=(6)-(7)	= (5) + (8)
955 Moyenne	0,62	158,71	91,74	12,77	172	0.31	3,94	-3,63	168
956 Moyenne	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	- 5,36	182
955 Décembre	0,26	172,86	101,88	16,43	190	0,43	5,19	-4,76	185
956 Janvier	0,27	178,09	103,73	18,28	197	0,44	5,70	-5,26	191
Février	1,37	176,70	92,01	19,65	198	0,62	6,53	5.91	192
Mars	0,29	177,32	101,52	16,69	194	0,41	6,47	-6,06	188
Avril	0,27	165,79	97,96	16.69	183	0,39	5,70	-5,31	177
Mai	0,31	169,66	99,78	14,38	184	0,41	5.85	5,44	179
Juin	0,30	168,10	99,45	13,16	182	0,39	5,79	5,40	176
Juillet	0,32	157,11	92,09	13,25	171	0,19	5,59	-5,40	165
Août	0,32	168,25	98,25	11,59	180	0,40	3,09	-2,69	177
Septembre	0,30	168,80	97,06	11,74	181	0.42	5,59	-5,17	176
Octobre	0,28	175,38	102,75	14,83	190	0,38	5,92	-5,54	185
Novembre	0,25	173,52	100,74	17,75	192	0,37	6,20	-5,83	186
Décembre	0,25	175,51	99,46	15,96	192	0,38	6,68	6.30	185
957 Janvier	0,25	183,75	101,81	18,28	202	0,44	7,46	-7,02	195
Février	0,22	162,87	92,70	16,55	180	0,35	6,52	-6,17	173

La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenauce directe des charbonuages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ccux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours etc.

- chaufage des fours etc.

  N. B. a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) est destinée à la distribution publique.

  b) La production de gaz indiquée à la colonne (3) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

  c) La production de gaz renseignée à la colonne (4) comprend le gaz de charbonnage livré tel quel et le gaz de charbonnage réformé auxquels sont mélangés éventuellement des gaz de pétrole liquéfiés, réformés ou non.

  d) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

  e) Le nombre total de cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1955 et 1956) s'élève à 18.

#### I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

										Grand	nage	sins à	rayon	s mult	iples								
				Alime	ntation	1		Ha	billem	ent		Am	eublem	ent	];	Ménage	9	Ta- bacs	Librai	irie-Pa	peterie	Parf.	
	Mois	Indice générai	Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	y unages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, Jouets, sports, voyage
1956	Mars	132	158	157	136	155	139	148	131		128	132	126	129		144	130	126	122	108	110	123	66
	Avril	110	124	114	128	121	114	136	107	108	108	113	110	112		143	117	101	95	97	97	107	60
	Mai	119	119	116	118	118	119	158	134	139	129	111	130	120		161	125	105	86	92	91	113	84
	Juin	120		118	123	124	101	145	105	145	120	114	125	119	1	163	129	126	97	89	90	120	95
	Juillet	121	103	104	129	106	101	160	130	172	135	115	120	117		160	126	121	111	88	92	129	122
	Août	111	115	118	125	117	73	102	88	109	95	106	110	108	124	149	128	121	106	180	169	121	77
	Septembre .	113	121	126	115	122	92	104	99	102	98	117	126	121		196	131	116	96	190	176	107	49
	Octobre	128	134	128	138	132	110	173	145		136	112	128	115	121	223	139	123	109	109	109	110	75
	Novembre .	163	152	223	141	175	117	167	115		151	125	99	113	121	194	133	154	260	147	163	150	367
	Décembre .	166	162	186	165	170	96	145	119	179	154	115	116		149	246	166	271	285	222	231	172	252
	Janvier	117	131	114	138	126	104	103		144	115		107	127	112	207	128	120	113	115	114	104	40
	Février	105	128	116	124	124	93	67	68	96	84	109	122	115		184	129	107	95	96	96	99	45
	Mars	122	137	125	143	134	132	134	109	119	114	127	139	132	126	181	135	118	105	102	102	112	67

Mars ...... | 122 | 137 | 125 | 143 | 134 | 132 | 134 | 109 | 119 | 114 | 127 | 139 | 132 | 126 | 181 | 135 | 118 | 105 | 102 | 102 | 112 |

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de purure.

\* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

		18	les entr écialisé l'habill	es					Co	oopérati	ves					Bucc	asins à ursales	Gros- sistes
	Mois	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, erticles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1956	Mars	164	122	107	126	114	131	136	146	122	106	78	141	105	102	109		p122
	Avril	151	120	96	111	101	116	114	160	98	102	77	116	110	89	84		p110
	Mai	144	116	100	117	102	122	119	123	109	90	89	138	117	108		p134	p128
	Juin	124	88	103	125	109	126	103	108	105	99	123	116	107	191		p 99	p121
	Juillet	120	94	126	113	99	118	88	198	97	105	153	139	122	112		p119	p117
	Août	80	58	58	120	106	127	91	117	103	105	146	119	109	144		p 76	p136
	Septembre	100	83	77	123	103	128	106	196	101	99	230	101	114	132		p103	p130
	Octobre	150	146	103	130	110	133	137	159	111	108	115	122	112	135	•	p102	p133
	Novembre	144	101	109	153	103	167	156	135	107	113	137	171	108	162		p113	p204
	Décembre	132	97	141	140	112	150	136	105	107	135	116	164	129	131		p124	p164
1957	Janvier	113	96	134	128	102	136	123	163	98	96	61	102	98		p108		
	Février	73	49	60					.						l	p 95	p 89	,
	Mars	138	106	85						l ,								

### II. — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation) Source : Administration des Douanes et Accises.

#### III. — ABATTAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer priser et mâcher
	(mi	llions de pie	ces)	(tonnes)
1936-1938 Moy  1955 Moyenne .  1956 Avril Mai Juin Juillet Août Septembre . Octobre Novembre Décembre 1957 Janvier Février Mars	16,2 13,1 14,4 12,7 12,4 14,4 15,3 17,1 22,1 17,3 16,8 15,6 14,2 12,3 13,7	49,4 44,7 47,9 48,2 41.5 53,6 46,4 50,2 55,7 47,5 57,5 42,0 41,8 35,1 43,9	430 720 740 851 748 722 830 773 772 769 865 624 773 741 724 833	1.097 788 770 781 796 800 798 756 766 798 757 860 787 652 698

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
		( m	illiers de tête	:8)	
1936-1938 Moy.		0,7	12,2	26,7	6,5
1955 Moyenne	. 21,0	3,7	10,9	31,3	5,6
1956 Moyenne	. 19,1	3,5	9,5	33,9	5,1
1956 Février .	20,2	3,8	10,1	34,7	8,6
Mars	. 18.3	3,8	10,9	31,1	3,5
Avril	. 19,4	3,6	10,9	33,0	2,4
Mai	. 20,0	3,5	12,1	36,0	2,4
Juin	. 16,7	3,2	9,3	32,0	1,8
Juillet		3,4	8,6	31,0	1,5
Août	. 20,1	3,6	10,1	35,2	1,9
Septembre		3,4	8,1	31,0	2,8
Octobre	. 22,1	3,8	9,8	41,1	8.5
Novembre	. 18,1	2,6	7,4	33,7	10,5
Décembre	19,0	2,9	8,0	34,8	8,2
10FF T	18.0	2,2	8,1	32,3	8,3
Février .	1 700	2,8	7,7	32,2	5,4

**-** 408 **--**

#### I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

#### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

		Rece	ettes			Excédent des recettes	Coefficient
Périodes	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses 2	Total	Dépenses	totales sur les dépenses	d'exploi- tation
1938 Moyenne 1	74	147	5	226	239	_ 13	106
1955 Moyenne	319	604	111	1.034	996	38	96
1956 Moyenne	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1956 Janvier	325	584	140	1.049	1.043	6	99
Février	271	566	126	963	1.050	- 87	109
Mars	308	706	137	1.151	1.063	88	92
Avril	328	624	129	1.081	1.010	71	93
Mai	326	624	128	1.078	1.045	33	97
Juin	320	650	153	1.123	1.063	60	95
Juillet	406	571	135	1.112	1.042	70	94
Août	385	603	132	1.120	1.076	44	96
Septembre	345	613	130	1.088	1.028	60	94
Octobre	326	703	136	1.165	1.081	84	.93
Novembre	302	684	131	1.117	1.056	61	95
Décembre	359	610	144	1.113	1.079	34	97
1957 Janvier p	330	657	104	1.091	1.071	20	99
Février	288	619	91 ·	998	1.021	- 23	102
Mars p	334	662	95	1.091	1.061	30	97

<sup>1</sup> Y compris le Nord-Belge.

#### b) Nombre de wagons fournis à l'industrie 1

#### c) Statistique du trafic l° Trafic général

 $70^2$ 

					Voya	geurs		Wa	gous comple	ets 2	
		_							Tonn	es-km.	
Périodes	A	В	C	A + C	Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Service interne belge	Service inter- national	Transit	Total
		( m	illiers)		(mil	lions)	(milliers)		()	millions)	
1938 Moyenne <sup>3</sup>	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1955 Moyenne	279	100	67	346	19,4	654	5.745	175	261	111	547
1956 Moyenne	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1956 Janvier	263	99	64	327	20,4	660	5.592	162	261	118	541
Février	225	81	63	288	19,2	596	4.799	143	235	138	516
Mars	305	108	78	383	21,2	685	6.463	201	295	153	649
Avril	277	96	64	341	21,0	692	5.851	185	257	109	551
Mai	284	96	63	347	20,6	721	5.772	186	244	117	547
Juin	301	96	71	372	19,5	697	6.267	203	277	127	607
Juillet	258	80	63	321	18,8	747	5.331	169	260	117	546
Août	272	84	63	335	18,9	718	5.773	177	264	124	565
Septembre	274	83	65	339	20,0	671	5.647	180	254	115	549
Octobre	316	102	72	388	21,2	700	6.655	220	282	138	640
Novembre	295	100	73	368	21.6	713	6.316	202	266	138	606
Décembre	272	96	78	350	21,9	733	6.028	179	274	151	604
1957 Janvier	266	96	75	341	p22,2	725	5.908	168	272	166	606
Février	254	95	70	324	p20,5	p664	5.530	168	257	137	562
Mars	277	98	77	354	p21, 2	p697	6.026	183	275	141	599

A. — Nombre de wagons sournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

<sup>2</sup> Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

 <sup>13. —</sup> Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.
 C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

<sup>1</sup> Wagons chemins de fer et particuliers.

<sup>2</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

<sup>3</sup> Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

#### c) Statistique du trafic

#### 2° Transport des principales grosses marchandises

#### A. — Ensemble du trafic 1

Périodes	Tonnes-	Total	Produits agricoles et aliment.	Combus- tibles	Huiles indus- trielles	Minerais	Produits métal- lurgiques	Matériaux de construc- tions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)					(milliers	de tonnes) ·	,			
1055 15	547	E 745	105	0 105	79	046	792	1.011	27	259	21
1955 Moyenne		5.745	185	2.425	83	946		1.011	25	298	67
1956 Moyenne	577	5.874	181	2.306	83	980	918	1.016	29		
1956 Janvier	541	5.592	108	2.392	82	961	861	796	19	304	69
Février	516	4.799	114	1.972	84	798	897	488	23	348	75
Mars	649	6.463	180	2.644	97	1.063	1.040	1.004	27	338	70
Avril	551	5.851	122	2.335	83	1.007	878	1.092	24	242	68
Mai	547	5.772	114	2.326	76	898	880	1.131	26	256	6 <b>5</b>
Juin	607	6.267	92	2.371	74	1.036	1.012	1.247	22	342	71
Juillet	546	5.331	81	2.006	68	919	768	1.133	16	272	68
Août	565	5.773	97	2.130	78	1.037	879	1.188	20	281	63
Septembre	549	5.647	97	2.076	74	994	888	1.137	55	265	61
Octobre	640	6.655	391	2.510	87	1.084	1.030	1.136	30	318	69
Novembre	606	6.316	503	2.538	92	932	894	974	17	301	65
Décembre	604	6.028	269	2.371	. 98	1.037	992	864	24	308	65
1957 Janvier	606	5.908	123	2.461	98	1.006	996	793	25	341	<b>65</b>
Février	562	5.530	107	2.355	78	919	951	738	22	296	<b>64</b>
Mars	599	6.026	130	2.494	76	999	1.011	917	27	298	74

<sup>1</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

#### B. — Service interne belge 1

704

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combus- tibles	Huiles indus- trielles	Minerais	Produits métal- lurgiques	Matériaux de construc- tions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux Tkm. trans- portées
					(milliers d	ls tonnes)					(milliers)
1955 Moyenne 1956 Moyenne	3.028 3.055	95 86	1.596 1.591	29 30	180 175	307 334	688 682	8 4	122 138	3 15	1.201 965
1956 Janvier Février	2.866	28 31	1.636	33 25 38	156 111	338 297	530 256	$\begin{array}{c} 1 \\ 1 \\ 2 \end{array}$	128 115 164	16 13	690 368
Mars Avril Mai	3.300 3.140 3.142	39 30 24	1.826 $1.636$ $1.625$	35 31	170 193 181	369 324 322	676 771 807	1 1	131 134	16 19 17	795 818 790
Jui <b>n</b> Juillet Août	3.319 2.690 2.979	28 29 30	1.645 $1.331$ $1.465$	26 21 23	186 169 183	383 272 312	872 715 810	1 1 5	162 135 137	16 17 14	906 778 792
Septembre Octobre	2.971 3.595	33 272	$1.426 \\ 1.753$	26 31	186 206	336 383	788 772	30 7	133 156	13 15	768 1.734
Novembre Décembre	3.408 3.024	360 126	$1.720 \\ 1.650$	34 33	173 183	328 341	639 549	1 2	136 128	17 12	2.000 1.135
1957 Janvier Février Mars	2.874 2.809 3.070	26 25 28	1.665 $1.648$ $1.709$	36 29 31	148 146 159	360 348 372	494 471 605	1 1 1	129 129 143	$15 \\ 12 \\ 22$	556 551 708

 $<sup>1\,</sup>$  Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

#### III. — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

			Navigation	maritime					Navigatio	n fluviale		
		Entrées			Sorties			Entrées			Sorties	
Périodes	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchan- dises (milliers de tonnes métriques)	Nombre d	sur lest	Marchan- dises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m³)	Marchan- dises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan- dises (milliers de tonnes métriques)
1955 Moyenne 1956 Moyenne	1.144 1.299	$\frac{2.830}{3.172}$	1.439 1.865	979 1.087	163 206	1.234 ,1.279	3.632 4.032	1.636 1.850	697 719	3.640 3.957	$1.643 \\ 1.821$	934 1.194
Mai	1.330	3.150 3.091 3.245 3.366 3.402 3.013 3.342 3.097 3.240 3.287 2.900 3.287 2.900 3.193	1.651 1.678 1.912 2.031 2.205 1.690 2.202 2.002 1.971	1.100 1.117 1.149 1.111 1.076 1.025 1.120 1.050 1.069 1.155 1.081 1.198 1.108	182 180 197 220 231 216 223 204 234 251 172 211 185	1.305 1.284 1.504 1.066 1.468 1.192 1.205 1.189 1.129	4.043 4.202 4.253 4.324 4.371 4.292 4.621 4.286 4.342 4.368 3.733 4.145	1.909 1.923 1.920 1.990 2.044 1.966 2.097 1.960 1.993 1.957 1.779 1.937	790 781 734 781 744 765 840 746 744 750 742 833	3.975 3.998 4.078 4.238 4.384 4.298 4.377 4.239 4.147 4.196 3.723 4.012	1.879 1.816 1.856 1.943 2.076 1.977 1.996 1.948 1.926 1.748 1.839	1.163 1.123 1.166 1.319 1.424 1.348 1.344 1.321 1.257 1.222 1.054 1.106

<sup>1</sup> Trafic international. — 2 Trafic international et intérieur.

#### b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

712

			Navigation	maritime		_	Navigation	a fluviale
		Entrées			Sorties		Marchan	dises 1
Périodes	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
		de jauge)	1		de jauge)	1	(milliers de to	nnes métriques,
1955 Moyenne	184	154	155	182	152	118	144	155
1956 Moyenne	196	178	216	195	177	82	143	92
1956 Avril	183	146	186	188	134	72	159	119
Mai	200	178	180	203	183	102	157	95
Juin	191	183	201	186	178	97	163	108
Juillet	201	175	234	197	187	80	164	96
Août	197	193	262	191	178	59	178	91
Septembre	199	189	278	201	203	77	165	109
Octobre	209	211	240	217	209	77	173	98
Novembre	185	176	263	185	179	70	140	103
Décembre	197	164	216	191	148	66	156	76
1957 Janvier	207	162		210	180			
Février	233	162		224	157			
Mars	238	169	]	238	172			
Avril	209	149		218	149			
1 Trafic international.								

# IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE Source : Institut National de Statistique.

							Bate	aux char	gés		_				
Périodes	Trafic inté- rieur	Impor- tations	Expor- tations	Transit	Ensem- ble des trafics	Trafic inté- rieur	Impor- tations	Expor- tations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic inté- rieur	Impor- tations	Expor- tations	Transit	Ensemble des trafics
		<u>'</u>	Nombre				Milliers d	c tonnes	métrique			Million	s de tonn	es-km.	
1954 Moyenne .	6.838	3.672	2.914	580	14.004	1.745	1.317	1.062	134	4.258	169.7	86.2	69,3	17,8	343,0
1955 Moyenne .	7.161	3.845		698	15.083	1.881				l .	184,8		84,8	23,1	384,8
955 Novembre .	7.394	3.728	3.118	747	14.987	1.934	1.322	1.130	180	4.566	180,5	91,8	70,9	25,7	368,9
Décembre .	7.661	3.484	3.078	875	15.098	2.038	1.261	1.167	204	4.670	193,9	83,9	79,0	28,4	385,2
956 Janvier	6.839	3.120	3.054	626	13.639	1.886	1.145	1.157	150	4.338	186,8	71,6		22,0	355,2
Février	2.701	1.140	1.069	217	5.127	716	457	442	51	1.666	51,8			7,7	106,3
Mars	7.186	3.448	3.055	702	14.391	1.978	1.251	1.191	167		197,5	77,4		23,1	374,3
Avril	7.585	3.934	3.628	728	15.875	1.976	1.389	1.371	171	4.907	196,2	98,7	90,7	24,0	409,6
Mai	7.955	4.297	3.589	727	16.568	2.107	1.572	1.345	170	5.195	201,3	105,4	92,0	23,8	422,5
Juin	8.152	4 181	3.824	652	16.809	2.054	1.581	1.414	158	5.207	195,5	103,1		21,9	415,0
Juillet	7.879	3.967	3.538	634	16.018	2.005	1.483	1.323	155	4.966	204,0	95,8		22.4	408,8
Août	7.730	4.401	3.710	582	16.423	2.023	1.591	1.362	147	5.123	194,6	104,8	89,0	22,2	410,6
Septembre .	8.240	4.216	3.379	483	16.318	2.125	1.544	1.273	115	5.057	206,3	101,6	79,1	17,3	404,3
Octobre		4.368	3.725	516	17.043	2.185	1.605	1.391	126	5.307	210,7	107,8	87,9	17,6	424,0
Novembre .			]			2.075	1.388	1.177	121	4.761		ļ			

# COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

## NOMENCIATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

Source : Institut National de Statistique.

Source : Institut N	Vational	de Statiki	ique.	(2)	(3)	(4)		(6)		<u> </u>	(9)			Excédent	Rapport
Périodes		(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs		Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	Huilon	chimi- ques	Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines ct matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (france)	(+) ou déficit (-) de la balance commerciul (millions de france)	des exporta- tions aux
					<del> </del>	77-leure	(illiana	J. fam.	1	L					
Importations.  1955 Moyenne 1956 Moyenne		1.589	177 191	$\begin{vmatrix} 2.725 \\ 3.046 \end{vmatrix}$	1.208	164 143	(millions   645   732		1.918	529 579	99 39	11.850 13.635	$2.879 \\ 2.982$		
1956 Février  Mars  Avril  Mai	······································	1.898 1.877 1.562 1.799 1.672 1.618 1.704 1.826 2.043 2.115 2.450	139 184 184 194 216 171 170 195 221 208 248	2.540 2.946 2.886 2.966 3.275 2.866 2.993 3.005 3.355 3.070 3.591	)	129 240 125 142 97 118 121 130 141 164	640 770 701 710 702 671 666 759 807 802 859	3.017 3.014 3.479 3.456 2.905 3.176 3.329 2.824 3.577 3.131 3.364	2.074 2.635 2.341 2.374 2.869 2.453 1.948 2.214 2.435 2.587 2.524	494 671 556 578 572 533 564 671 694 602 528	40 63 48 39 33 39 31 34 33 32	11.675 13.937 13.241 13.699 13.687 13.156 13.213 12.956 15.174 14.411 15.580 14.142	2.654 2.826 2.876 3.000 3.240 3.267		
Exportations.  1955 Moyenne		415	20	870	778	92	781			458	145	11.580		_ 270	
1956 Moyenne  1956 Mars Avril Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1957 Janvier Février Mars	p	518 524 600 637 511 399 452 498 528 562 566 537	26 30 21 27 30 29 29 25 26 29 27	907 882 850 970 949 793 697 861 1.109 942 1.026 988	807 730 927 933 949 786 888 781 753 761 732 665	90 119 130 123 65 71 68 101 57 102 60 103	854 863 818 900 911 802 851 794 836 836 866 1.003	7.744 7.883 7.845 8.064 8.253 7.059 6.864 7.830 8.417 7.558 7.980 8.810	1.511 1.587 1.687 1.825 1.478 1.558 1.537 1.350 1.641 1.305 1.433 1.539	560 557 553 529 556 516 571 607 690 581 592 562	160 155 152 167 171 135 174 144 177 170 148 170	13.177 13.330 13.593 14.175 13.873 12.148 12.131 12.991 14.234 12.846 13.430 14.408 12.742 14.785	4.773 4.511 4.979 5.676 5.038 5.624	$\begin{array}{r} - 458 \\ - 607 \\ + 352 \\ + 476 \\ + 186 \\ -1.082 \\ + 35 \\1.565 \\ -2.156 \\ p - 922 \\ -1.400 \\ \end{array}$	96,6 95,6 102,7 103,5 101,4 92,3 91,8 100,3 93,8 89,1 86,2 94,0 90,1
Importations. 1955 Moyenne		256	9,8	2.273	1.245		(milliers   123	de tonne	s)   35,4	5,2	1,9	4.116			
1956 Moyenne	• • • • •	285	17,4	2.444	1.459	11,2	145	160	42,1	5,8	2,0	4.572			
1956 Février  Mars Avril Juin Juillet Septembre Octobre Novembre Décembre 1957 Janvier Février	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	206 280 228 280 249 245 269 299 363 372 373	6,9 10,9 10,6 11,4 12,2 62,1 9,5 9,7 42,1 11,2 12,4	1.634 2.239 2.462 2.449 2.708 2.644 2.785 2.695 2.707 2.442 2.387	1.149 1.465 1.370 1.417 1.333 1.483 1.582 1.246 1.771 1.615 1.631		122 175 169 139 124 123 135 150 181	123 165 170 162 159 160 159 147 185 160 168	31,4 52,6 51,2 42,3 50,0 47,4 33,8 36,6 54,5 34,7 35,7	4,6 5,9 5,4 6,0 6,2 5,8 5,9 6,7 7,0 6,2 5,5	2,1 3,7 2,7 2,2 1,6 1,6 1,7 1,5 1,4	3.290 4.417 4.479 4.530 4.665 4.783 4.978 4.585 5.276 4.804 4.808 4.693 4.335			
Exportations.  1955 Moyenne		71	1,8	408	853	6,6	306	811	29,6	5,0	54,6	2.547			
	•••••	70 56	2,2 1,3	490 289	704 648	6,0 7,9	332 286	839 789	30,4 31,7	5,7 6,4	69,8 71,0	2.549 2.186			
Avril  Mai Juin Juillet Septembre Octobre November Décembre 1957 Janvier Février Mars		89 98 63 45 51 63 71 82 73 60	1,8 2,3 2,7 2,2 4,6 2,0 1,7 1,9 1,7	531 602 580 572 538 604 520 535 495	827 865 823 666 758 647 617 631 637 497	8,4 7,4 4,6 4,7 4,5 7,1 3,9 7,1 4,0 6,5	317 351 398 334 353 332 298 336 298 368	848 862 952 829 853 865 882 847 802 942	36,7 39,0 30,9 35,8 39,2 23,7 30,8 21,5 22,0 23,8	6,3 6,0 5,9 4,7 5,6 5,6 5,9 6,2 5,6	59,9 78,4 81,2 51,9 82,0 59,8 76,5 81,6 50,5 58,4	2.725 2.911 2.941 2.545 2.689 2.609 2.508 2.550 2.388 2.415 2.161 2.464			

**75** 

#### CHOMAGE

		No	ombre de chô	meurs contrô	lés		Nombre	e de journées p	erdues
	Chômeurs	inscrits au cou	rs du mois	Мо	yenne journuli	ère	Chô	neurs	
Périodes	Chón	neurs		Chôr	neurs			partiels et	Totaux
I dilottos	complets	partiels et accidentels	Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux	complets	uccidentels	
			( n	nilliers)				(milliers)	
056 Avril	129	118	247	101	34	135	2.817	958	3.77
Mai	109	98	207	85	30	115	1.880	652	2.53
Juin	97	127	225	78	35	113	1.868	852	2.72
Juillet	96	91	187	73	25	98	2.101	734	2.88
Août	85	204	289	67	33	100	1.539	755	2.29
Septembre	93	85	178	66	21	87	1.983	639	2.69
Octobre	85	86	171	66	23	89	1.526	533	2.08
Novembre	93	146	239	74	35	109	1.706	814	2.59
Décembre	118	214	332	89	53	142	2.505	1.489	3.99
57 Janvier	122	194	316	102	77	179	2.439	1.853	$4.2^{\circ}$
Février	116	162	278	98	51	149	2.339	1.229	3.5
Mars				86	26	112			
Avril				78	24	102			

### II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

 $81^2$ 

Périodes	Ser	naine	Nombre de jours ouvra-	Royaume	Anvers	Brabant	Flundre occiden- tale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Lim- bourg	Luxem- bourg	Namui
	du	ยน	bles		·		·	(millie	rs)				
				Moyen	ne jour	nalière	par m	ois					
.956 Avril	-	I —	28	134,7	27,6	21,6	25,0	34,8	10,9	7,8	4,4	0,5	2,1
Mai		-	22	115,2	22,1	18,8	21,1	30,7	9,9	7,0	3,6	0,2	1,8
Juin	_	_	24	113,1	21,9	18,5	18,6	29,5	13,0	6,5	3,1	0,2	1,8
Juillet	-	-	29	97,7	18,5	17,4	15,8	26,9	8,6	6,0	2,7	0,2	1,6
Août	<del></del>	_	23	99,7	16,3	16,4	13,2	24,0	15,9	7,7	4,4	$0,2 \\ 0,3$	1,6
Septembre			30	87,3	17,3	15,6	13,7	22,3	7,8	6,0	$\begin{array}{c c} 2,7 \\ 2,9 \end{array}$	0,3	1,6
Octobre		-	23	89,5	18,6	15,5	15,1	21,6	7,5 8,7	6,3	4,5	1,1	2,2
Novembre		-	23	109,1	22,9	19,2	18,6	24,8		1 '	6,0	2,1	$\frac{2}{2}, \frac{2}{7}$
Décembre	·   -		28	142,1	29,1	23,7	26,2	32,0	11,3	9,0	9,5	3,9	4,2
1957 Janvier	_	1 -	24	178,7	36,1	29,6	30,3	38,1	14,8	12,1		3,3	3,5
Février	1		24	148,7	31,0	.24,5	26,6	31,7	11,7	$9,4 \\ 7,3$	$\begin{bmatrix} 7,1\\5,0 \end{bmatrix}$	0,9	2,2
Mars		-	30	112,4	25,8	19,2	19,1	24,2	8,7				
Avril	.   —	ļ . —	22	102,0	23,6	17,4	16,6	22,9	8,4	6,6	4,2	0,4	1,9
				Moyenn	journ	alière j	par ser	naine					
1957 Avril	. 7	13	6	102,1	23,2	17,7	17,1	22,6	8,3	6,7	4,2	0,4	1,9
1.007 21.1121 1	14	20	6	102,2	24,7	17,4	16,1	22,9	8,3	6,5	4,1	0,4	1,8
	21	27	5	103,1	24,2	17,7	16,3	23,4	8,6	6,5	4,2	0,3	1,9
	28	4/5	5	100,4	22,2	17,0	17,1	22,9	8,5	6,5	4,0	0,3	1,9
		1		•		1	1	1	0.0	G 4	9.0	0.9	1,8
Mai		11	6	98,0	22,4	16,5	16,8	21,8	8,2	6,4	3,8	0,3	1,8
	12	18	6	93,5	21,1	16,3	14,6	21,4	8,0	6,2	3,8	0,5	1,

#### III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81<sup>3</sup>

		Total		Ch	ômeurs compl	ets	Cl	iôme <b>urs partie</b>	ls
Périodes	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
					(milliers)				
.955 Moyenne	114,2	58,2	172,4	75,1	41,4	116,5	39,1	16,8	55,9
956 Moyenne	101,4	43,4	144,8	61,4	29,7	91,1	40,0	13,7	53,
956 Avril	86,9	47,8	134,7	67,2	33,3	100,5	19,7	14,5	34,9
Mai	71,3	43,9	115,2	54,8	30,6	85,4	16,5	13,3	29,8
Juin	70,9	42,2	113,1	49,6	28,2	77,8	21,3	14,0	35,
Juillet	61,1	36,6	97,7	47,3	25,1	72,4	13,8	11,5	25,
Août	66,1	33,6	99,7	43,2	23,7	66,9	22,9	9,9	32,
Septembre	55,2	32,1	87,3	42,6	23,4	66,0	12,6	8,7	21,
Octobre	56,9	32,6	89,5	42,6	23,7	66,3	14,3	8,9	23,
Novembre	74,6	34,5	109,1	48,9	24,9	73,8	25,7	9,6	35,
Décembre	101,1	41,0	142,1	62,8	26,4	89,2	38,3	14,6	52,
957 Janvier	138,9	39,8	178,7	73,6	27,9	101,5	65,3	11,9	77,
Février	111,7	37,0	148,7	70,5	27,0	97,5	41,2	10,0	51,
Mars	78,6	33,8	112,4	61,4	25,1	86,5	17,2	8,7	25,
Avril	70,4	31,6	102,0	55,7	22,6	78,3	14,7	9,0	23,

#### IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

Source	: Office National d	u Placem	ent et d	lu Chóma	nge.		(1)	<b>l</b> oyen	ne joi	ırnali	ère d	u non	abre o	de chá	meur	s con	trôlés	) (mil	liers)							
	Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparnteurs de navires	Hôtels. restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
				·	<u>.                                    </u>	<u>.                                    </u>	<u>-</u>	<u>.                                      </u>			Chôn	neurs	comp	lets		<del>' '</del>					<del></del>	<u> </u>				<u>·                                    </u>
3 3 3 8 6 6 1 1 1957 3	Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février	12,3 10,2 8,5 5,0 4,7 5,5 3,9 3,4 2,4 4,8 8,3 9,2 9,0	0,6 0,5 0,4 0,4 0,4 0,4 0,4 0,4 0,4 0,5 0,5	0,9 0,9 0,9 0,8 0,7 0,7 0,7 0,7 0,7 0,7 0,8 0,9	1,4 1,0 0,8 0.7 0,6 0,5 0,5 0,5 0,6 0,7 0,8	5,9 4,1 2,1 1,5 1,4 1,2 1,4 2,5 3,0 3,9 4,7 4,5	1,3 1,2 1,2 0,9 1,1 1,1 1,2 1,3	30,1 22.0 16,8 13,0 11,3 10,6 9,9 9,7 10,1 12,4 17,4 22,8 21,6	6,3 5,0 4,1 3,3 2,9 2,6 2,4 2,3 2,4 2,7 3,9 4,3 3,9	11,9 10,9 9,8 8,8 7,3 7,0 6,7 7,4 8,5 9,1 8,8	1,5 1,4 1,3 1,3 1,1 1,0 1,0 0,9 0,9 1,0 1,0	0,8 0,9 0,8 0,7 0,7 0,6 0,5 0,5 0,5 0,6 0,6	0,8 0,8 0,7 0,6 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 0,6 0,6	16,9 16,0 14,7 13.6 12,4 11.5 10,4 9,5 8,9 9,5 10,0 9,5	8,7 6,6 5,5 5,0 4,9 5,1 5,0 4,4 4,0 4,5 5,5 6,2 5,3	2,5 2,3 2,1 2,0 1,9 1,8 1,7 1,6 1,5 1,6 1,7	6,6 6,6 6,2 5,2 4,4 3,5 3,2 3,1 3,0 4,0 4,8 5,1	9,3 8,8 8,1 7,2 6,5 6,0 5,7 5,5 5,5 5,8 6,4 7,2 7,0			5,1 4,4 4,0 3,4 3,0 1,9 1,8 3,2 4,1 4,5 4,3 4,6 4,4	3,5 3,2 3,0 2,9 2,8 2,7 2,6 2,6 2,6 2,7 2,7	0,3 0,3 0,3 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2	8.5 8.1 7.9 7.4 7.1 6.7 6.5 6.8 6.8 6.8 6.9 7,3	0,9 0.8 0,9 1,0 0,8 0,8 0,8 0,7 0,7 0,7	13 11 10 8 7 7 6 6 6 7 8 10 9
									(	Chôm	eurs 1	partiel	s et d	accide	ntels											
1957	Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février	4,0 1,0 0,5 0,5 1,7 0.8 0,9 0,8 1,0 1,4 1,7	3,2 0,5 0,3 0,2 0,2 0,2 0,3 0,5 0,7 1,0 1,5	0,2 0,1 0,0 0,1 3,9 0,0 11,2 0,3 0,0 0,1 0,2 0,3	5,4 0,5 0,1 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,1 0,3 0,5 1,0	1,9 0,5 0,3 0,2 0,4 0,4 0,3 0,3 0,5 0,8	0,2 0,4 0,5 0,4 0,5 0,2 0,3 0,4 0,3 0,3	127,3 13.6 1,9 1,2 1,5 1,3 1,2 2,5 11,2 2,5 11,2 16,6 41,4 21,4	8,8 2,0 0,8 0,7 0,6 0,6 0,6 0,7 1,4 3,2 4,0 2,2	8,2 3,0 1,8 1,5 1,4 1,3 1,3 1,4 2,1 4,2 3,5 2,2	0,8 0,4 0,4 0,3 0,2 0,3 0,2 0,2 0,2 0,5 0,4	0,4 0,3 0,2 0,2 0,1 0,2 0,1 0,1 0,1 0,1	0,2 0,2 0,2 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1 0,2	14,9 11,0 10,9 10,1 8,2 7,0 5,9 5,2 4,7 4,8 6,3 5,2 5,0	10,7 4,8 4,1 3,5 4,4 4,3 3,7 3,1 3,3 4,2 7,5 6,2 4.4	3,9 2,2 2,6 2,7 3,9 2,5 1,3 1,7 1,7 2,7	3,3 1,8 1.7 1,4 1,7 1,1 1,1 1,1 1,2 1,1 1,5 1,7 1,8	6,1 2,7 1,9 1,6 1,7 1,4 1,3 1,6 2,3 3,3	4,4 3,8 5,0 4,0 2,7 2,3 3,1 3,1 3,2 2,9 3,2 3,7	0.1 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,	0,4 0,3 0,3 0,3 0,2 0,2 0,2 0,3 0,3 0,3 0,3	0,4 0,3 0,3 0,3 0,3 0,3 0,2 0,2 0,2 0,2 0,3 0,3	0,1 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	0,5 0,4 0,4 0,3 0,2 0,2 0,3 0,3 0,3 0,3 0,3	0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	2
										Tota	l des	chôm	eurs	contrô	lés					-						
1957	Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février	11.2 9,0 5,5 6,4 6,2 4,8 4,2 5,8 9,7 10,9	3,8 0,9 0,7 0,6 0,6 0,6 0,7 0,9 1,1 1,4 2,0 1,9	1,1 1,0 0,9 0,9 4,6 0,7 11,9 1,0 0,7 0,9 0,9 1,3	6,7 1,6 0,9 0,7 0,6 0,6 0,6 0,6 0,6 1,1 1,8	7,8 4,7 2,3 1,7 1,7 1,6 1,5 1,7 2,9 3,3 4,5 5,4	1,6 1,8 1,9 1,7 1,6 1,7 1,1 1,5 1,4 1,5 1,7	157,4 35,6 18,7 14,2 12,7 11,9 11,1 11,0 12,6 23,6 34,1 64,2 43,0	7,0 4,9 4.0 3,6 3,2 3,0 2,8 3,1 4,1 7,1 8,3	20,2 14,0 11,6 10,2 9,4 8,6 8,3 8,0 8,4 12,7 12,6 11,0	2,3 1,8 1,7 1,6 1,4 1,3 1,2 1,1 1,1 1,4 1,4	1,2 1,1 1,0 0,9 0,8 0,7 0,7 0,7 0,6 0,6 0,7 0,7	1,0 1,0 0,9 0,7 0,6 0,6 0,6 0,6 0,6 0,7 0,8	31,8 27,0 25,6 23,7 20,6 18,4 16,3 14,6 13,6 13,7 15,8 15,2 14.5	19,4 11,4 9,6 8,6 9,3 9,3 8,8 7,4 7,3 8,7 12,9 12,4 9,6	6,4 4,5 4,7 4,7 5,7 4,3 3,0 2,9 3,2 3,3 4,4 3,3 2,9	9.9 8,3 7,9 6,6 4,6 4,3 4,2 4,2 4,3 5,5 6,5	15,5 11,4 10,1 8,8 8,2 7,5 7,0 6,7 6.8 7,4 8,8 10,5 10,0	4,4 3,8 5,0 4,0 2,7 2,3 3,1 3,2 2,9 3,2 3,7	0,1 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	5,4 4,7 4,3 3,7 3.3 2,1 2,0 3,5 4,4 4,8 4,7 4,9 4,8	3,9 3,6 3,5 3,3 3,2 3,1 2,9 2,8 2,8 2,9 3,0 2,9	0,4 0,3 0,3 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 0,3	9,0 8,5 8,2 7,8 7,4 6,9 6,7 7,1 7,1 7,1 7,2 7,6 7,4	0,9 0,8 1,0 1,0 0,9 0,8 0,7 0,7 0,7	3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

#### STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES

#### I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES 1

(millions de francs)

		ί,		, a.coo,	<u>,                                     </u>				
	Rubrique <b>s</b>	1956 81 juillet	1956 31 août	1956 30 septembre	1956 31 octobre	1956 80 novembre	1956 31 décembre	1957 81 janvier	1957 28 février
_			AC.	rif					
	Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	1				_	ı <u></u>	_	_
и.	Oper. a epargne (art. 10, arr. 10, arr.								
В.	Disponible ct réalisable :								
	Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.884	2.812	2.911	3.019	3.016	5.647	$\frac{3.015}{1.596}$	3.005 1.760
	Prêts au jour le jour	1.369	2.252	2.432 4.409	$2.276 \\ 4.227$	2.051 4.439	$1.957 \\ 4.602$	$\frac{1.596}{4.521}$	4.789
	Banquiers	4.533 575	$\frac{4.336}{727}$	849	820	688	826	890	1.048
	Maison-mère, succursales et filiales Autres valeurs à recevoir à court terme	4.510	4.432	4.667	4.544	4.799	4.655	4.289	4.254
	Portefeuille-effets	46.186	47.788	47.345	49.354	48.347	44.983	46.332	45.833
	a) Portefeuille commercial 2	14.542	15.930	14.688	15.709	16.090	14.436	14.577	14.098 10.906
	b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B	8.975	10.923	11.900	11.853	11.636	9.962	10.460	10.500
	c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à	22.669	20.935	20.757	21.792	20.621	20.585	21.294	20.829
	concurrence de 95 %	1.332	1.237	1.247	1.267	1.296	1.216	1.225	1.265
	Débiteurs par acceptations	10.094	9.976	ษ.805	10.082	10.331	11.071	11.252	11.243
	Débiteurs divers	19.482	19.523	20.380	20.754	20.659	21.051	20.856	21.253
	Portefeuille-titres	23.763	23.550	23.647	24.043	24.209	25.580 289	26.980 289	27.153 289
	a) Valeurs de la réserve légale	286 21.056	286 20.802	286 20.983	286 21.324	21.545	22.384	23.816	23.846
	b) Fonds publics belges	125	126	127	124	77	79	46	78
	d) Actions de banques	1.080	1.081	1.088	1.124	1.124	1.120	1.120	1.121
	e) Autres titres	1.216	1.255	1.163	1.185	1.177	1.708	1.709	1.819
	Divers	1.055	778	907	894	918	909	919	878 5
	Capital non versé  Total disponible et réalisable	115.788	5 117.416	118.604	$\begin{array}{c} 5 \\ 121.285 \end{array}$	120.758	122.502	121.880	122.486
	Total insponsors of roundary in								
C.	Immobilisé :		_	_				1	^
	Frais de constitut. et de premier établ.	8	8	8	8	962	973	6 973	6 972
	Immeubles  Participation dans les filiales immebil	962 270	964 266	963 267	968 267	267	267	267	267
	Participation dans les filiales immobil. Créances sur filiales immobilières	313	316	318	315	317	324	319	322
	Matériel et mobilier	123	125	124	126	127	116	117	117
	Total de l'immobilisé	1.676	1.679	1.680	1.684	1.688	1.686	1.682	1.684
	Total général actif	117.464	119.095	120.284	122.969	122.446	124.188	123.562	124.170
			PAS	SIF					
	Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	-		_	-		_	_	
В.	Exigible: Créanciers privilégiés ou garantis	392	388	371	424	353	325	546	537
	Emprunts au jour le jour	62	34	64	57	57	10	36	29
	Banquiers	7.501	7.885	7.943	8.268	8.602	9.323	9.096 1.771	9.648
	Maison-mère, succursales et filiales	1.481	1.518 9.975	1.405 9.805	1.577	1.906	11.071	11.252	11.243
	Acceptations  Autres valeurs à payer à court terme	2.386	2.421	2.362	2.594	2.419	2.265	2.712	3.038
	Créditeurs pour effets à l'encaissement	835	859	742	823	819	873	860	853
	Dépôts et comptes courants	78.942	80.299	81.969	83.065	81.663	82.138	81.124	81.014
	a) A vue et à un mois au plus 3	68.199	69.090	70.218	71.091	70.307	71.575	70.030	70.042
	b) A plus d'un mois	10.743	11.209	11.751	11.974	11.356 4.225	10.563 4.310	11.094 4.303	10.972
	Obligations et bons de caisse Montants à libérer sur titres et partic.	4.179	4.205	4.201	4.229 650	622	620	620	658
	Divers	3.842	3.401	3.357	3.739	3.988	3.425	3.677	3.608
	Total de l'exigible	110.034	111.665	112.852	115.507	114.985	116.629	115.997	116.592
C.	Non exigible:								
-	Capital	4.250	4.250	4.250	4.280	4.280	4.331	4.331	4.336
	Fonds indisp. par prime d'émission	175	175	175	175	175	175	175	175
	Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .	290	290	290	290	290	293	293 2.689	298 2.696
	Réserve disponible Provisions	2.642	2.642	2.643	2.643	2.643	2.687	77	78
			l		-	-	-	-	7.578
	Total du non exigible	7.430	7.430 119.095	$\begin{array}{ c c c c c c }\hline 7.432 \\ \hline 120.284 \\ \hline \end{array}$	$\begin{array}{ c c c c c c }\hline 7.462 \\ \hline 122.969 \\ \hline \end{array}$	$\frac{7.461}{122.446}$	7.559	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	124.170
	Total général passif	117.464	Tra. Aag	120.204	122.909	122.440	124.100	1 120.002	122.11

Total general passif ... | 117.464 | 119.095 | 120.284 | 122.969 | 122.446 | 124.188 | 123.562 | 124.170

1 La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ei au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

2 L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 juillet, 31 août.
30 septembre, 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1956, 31 janvier et 28 février 1957 respectivement à 7.322, 6.185, 7.186, 6.445, 6.564, 9.809, 8.991 et
10.018 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

3 Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1956, janvier et février 1957 ces dépôts s'élèvent respectivement à 10.583, 10.648, 10.649, 10.688, 10.600, 10.668
10.922 et 11.004 millions de francs.

1957

1957

1957

1957

1957

(millions de francs)

1957

1957

1957

Rubriques	1957 21 mars	1957 28 mars	1957 4 avril	1957 11 avril	1957 18 avril	1957 25 avril	1957 2 mai	1957 9 mai
		AC	TIF					
Encaisse en or	42.745	42.379	42.580	42.674	42.448	42.448	42.495	42.495
Avoirs sur l'étranger	1.051	1.061	1.003	3.528	3.358	3.397	3.465	3.446
Devises étrangères et or à recevoir	2.991	2.991	3.341	917	917	917	987	987
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :  a) U.E.P.  b) pays membres de l'U.E.P.	9.348	9.348 539	9.225	9.225	9.118 277	9.118	9.070 257	9.070 334
c) autres pays	743	708	726	754	802	847	801	827
Débiteurs pour change et or, à terme	28	51	51	51	47	27	13	13
Effets commerciaux sur la Belgique	8.659	9.329	10.518	10.583	9.340	10.513	11.487	11.120
Avances sur nantissement	1.133	1.201	1.454	1.518	677	1.228	1.831	1.713
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :  a) certificats du Trésor	8.540	8.615	7.940	6.640	8.590	6.490	7.215	8.290
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	95 257	42 242	1.106 227	1.072	600 197	793 192	912 162	95 167
Monnaies divisionnaires et d'appoint	733	700	680	686	684	685	659	656
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux	1	1	2	2	2	2	2	2
Oréance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.232	2.232	2.232	2.232	2.232	2.230	2.230	2.233
Immeubles, matériel et mobilier	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	922	922	920	920	924	926	926	921
Divers	476	578	465	548	405	408	484	468
	116.146	116.713	118.845	117.981	116.392	116.297	118.770	118.611
		PAS	SSIF					
Billets en circulation	109.071	109.388	111.353	110,001	108.975	108.514	110.843	110.301
Comptes courants :	0.4	7.4	17	10	19	24	5	8
Trésor public Compte ordinaire Comptes Accord de Coop. Economique	24 20	14	17 20	13 20	13	20	20	20
Banques à l'étranger : comptes ordin. Comptes courants divers	242 1.187	238 1.508	$\frac{240}{1.260}$	239 1.473	176 1.062	$175 \\ 1.233$	203 1.134	163 1.304
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements : Pays membres de l'U.E.P	571	620	672	884	781	972	1.130	1.321
Autres pays  Total des engagements à vue	337	$\frac{321}{112.109}$	299 113.861	290 112.920	288	271 111.209	274 113.609	335 113.452
Provisions spéciales: Convention du 14-9-54: S.N.C.I Convention du 11-5-55: S.N.C.I Devises étrangères et or à livrer	475 	475 — 555	450 — 936	450 — 983	450 — 979	450 — 978	450 — 1.033	450 — 1.022
Caisse de Pensions du Personnel  Capital  Réserves et comptes d'amortissement	922 381 400 1.840	922 412 400 1.840	920 438 400 1.840	920 468 400 1.840	924 484 400 1.840	926 494 400 1.840	926 512 400 1.840	921 526 400 1.840

116.146 | 116.713 | 118.845 | 117.981 | 116.392 | 116.297 | 118.770 | 118.611

1.840

Réserves et comptes d'amortissement ...

#### SITUATIONS MENSUELLES

### DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1956 31 août	1956 30 septembre	1956 31 octobre	1956 80 novembre	1956 31 décembre	1957 31 janvier	1957 28 février	1957 31 mars
		7 C'	יוני					

#### ACTIF

				1			0.710	6 105
Encaisse or	6.063	6.091	6.106	6.108	6.110	6.111	6.118	6.135
Avoirs en monnaies convertibles en or	4.231	4.051	3.682	3.494	3.405	3.228	3.109	2.858
Avoirs en francs belges :						Ì		
Banques et divers organismes	35	56	1	6	225	27	1	
Certificats du Trésor belge	1.322	1.222	1.572	1.423	1.355	1.327	1.453	1.407
Autres avoirs	2.285	2.551	1.824	1.872	2.375	2.541	1.880	2.021
Avoirs en autres monnaies	24	23	29	30	32	35	36	33
Monnaies étrangères et or à recevoir	_	_	_	_	1	1	_	_
Débiteurs pour change et or à terme	-		_	_		-		
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	119	101	104	123	108	55	29	27
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	92	54	82	80	28	2	22	61
Avoirs aux Offices des Chèques postaux	6	11	6	10	9	10	4	7
Effets publics belges émis en francs cong.	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)	1.000	1.002	998	991	1.011	1.010	1.009	1.012
Immeubles, matériel et mobilier	202	211	215	221	228	230	235	242
Divers	141	170	161	192	120	118	127	135
	19.513	19.536	18.773	18.543	19.000	18.688	18.016	17.931

#### PASSIF

Billets et monnaies métalliques en circul.	5.474	5.353	5.232	5.195	5.495	5.438	5.448	5.390
Comptes courants et créditeurs divers : Congo Belge	5.730	5.787	5.850	5.664	5.343	5.278	5.277	5.068
Ruanda-Urundi	1.063	1.033	655	755	511	543	516	701
Comptes courants divers	1.704	1.944	2.133	2.155	2.067	2.103	1.754	1.683
Valeurs à payer	196	167	190	288	442	222	250	226
Total des engagements à vue	14.167	14.284	14.060	14.057	13.858	13.584	13.245	13.068
Créditeurs pour change et or à terme	_	_	_		2	2	_	_
Engagements en francs belges : A vue	535	608	645	704	1.192	795	928	1.037
A terme	3.595	3.279	2.888	2.606	2.543	3.092	2.777	2.423
Engagements en monnaies étrangères : En monnaies convertibles	411	49	49	47	17	17	18	1
En autres devises	6	7	7	8	-8	7	7	9
Monnaies étrangères et or à livrer	16	506	301	277	617	413	243	572
Divers	443	463	483	504	423	438	458	481
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	190	190	190	190	190	190	190	190
	19.513	19.536	18.773	18.543	19.000	18.688	18.016	17.931

Mois	Comptes Chèques postaux 1	Mois	Dépôts à vue dans les banques 2
56 Février	3,78	1956 Février	1,82
Mars	3,69	Mars	1,82
Avril	4,00	Avril	2,15
Mai	3,83	Mai	2,20
Juin	3,73	Juin	2,09
Juillet	4,02	Juillet	2,09
Août	3,81	Août	1,83
Septembre	3,77	Septembre	1,79
Octobre	3,85	Octobre	1,92
Novembre	4.17	Novembre	2,14
Décembre	4,09	Décembre	2,26
57 Janvier	4,55	1957 Janvier	2,06
Février	4,08	Février	2,05
Mars	3,92	Mars	2,03
Avril	4,24	Avril	2,28

<sup>1</sup> Voir tableau no 86.

#### STOCK MONETAIRE INTERIEUR

854

(en milliards de francs)

	Mo	nnaie fiduci	aire		Mon	naie scriptı	ırale détenue	par				
					les e	ntreprises	et particulie	rs **				i
Dates	Billets et mon- naies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire	le Trésor et les pouvoirs publics subor- donnés	Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique	Avoirs en comptes chèques postaux	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établis- sements paraéta- tiques	Total	Stock de monnaie scripturale		Pourcen- tage de monnaie fiduciaire	Mouve- ments du stock monétaire total
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) == (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	$(11) = \frac{(8)}{(10)}$	(12)
1952 31-12	5,9	97,8	102,0	7,4	0,7	18,0	46,4	65,1	72,5	174,5	58,5	+ 2,21
1953 31-3 30-6 30-9 31-12	5,9 5,8 5,9 5,9	97,3 98,4 100,1 101,6	101,4 102,6 104,4 105,9	6,9 6,9 7,3 7,1	0,5 0,6 0,5 0,6	18,7 19,6 19,7 19,9	45,8 46,1 46,3 46,8	65,0 66,3 66,5 67,3	71,9 73,2 73,8 74,4	173,3 175,8 178,2 180,3	58,5 58,4 58,6 58,7	$ \begin{array}{r} -1,2 \\ +2,5 \\ +2,4 \\ +2,1 \end{array} $
1954 31-3 30-6 30-9 31-12	5,9 5,9 5,9 5,9	98,8 100,2 101,2 102,7	102,9 104,3 105,2 106,7	7,5 8,1 7,9 7,4	0,5 0,7 0,5 0,5	19,6 20,2 19,1 20,6	46,4 49,0 47,5 48,4	66,5 69,9 67,1 69,5	74,0 78,0 75,0 76,9	176,9 182,3 180,2 183,6	58,2 57,2 58,4 58,1	$ \begin{array}{r} -3,4 \\ +5,4 \\ -2,1 \\ +3,4 \end{array} $
1955 31-3 30-6 30-9 31-12	5,9 5,8 5,7 5,6	104,0 105,3 106,4 107,6	107,5 108,6 109,7 110,7	7,1 7,3 7,4 7,9	0,4 0,6 0,3 0,6	19,0 20,4 20,0 21,0	50,7 50,7 50,0 52,5	70,1 71,7 70,3 74,1	77,2 79,0 77,7 82,0	184,7 187,6 187,4 192,7	58,2 57,9 58,5 57,5	$\begin{array}{c} + 1,1 \\ + 2,9 \\ - 0,2 \\ + 4,1 \end{array}$
1956 31-1 29-2 31-3 30-4 31-5 30-6 31-7 31-8 30-9 31-10 30-11	5,6 5,5 4,4 5,4 5,4 5,4 5,4 5,4	104,7 106,1 106,4 107,0 107,2 108,4 110,1 109,9 109,8 110,7 110,0	107,8 109,2 109,5 110,0 110,1 111,4 113,1 113,0 112,8 113,6 112,9 114,4	7,3 6,4 7,5 6,9 6,7 6,0 6,5 7,7 5,8 5,7	0,4 0,4 0,4 0,4 0,3 0,4 0,3 0,4 0,3 0,6	21,3 21,0 21,0 21,7 22,0 22,6 22,3 21,6 21,2 21,3 21,6	50,1 51,4 52,6 52,8 53,5 54,1 52,6 53,5 53,9 54,7 54,2 55,6	71,8 72,8 74,0 74,9 75,9 77,0 75,3 75,4 75,5 76,3 76,1	79,1 79,2 81,5 81,8 82,8 83,7 81,3 81,9 83,2 82,1 81,8 84,5	186,9 188,4 191,0 191,8 192,9 195,1 194,4 194,9 196,0 195,7 194,7	57,7 58,0 57,3 57,4 57,1 57,1 58,2 58,0 57,6 58,1 58,0 57,5	$\begin{array}{c} -5.8 \\ +1.5 \\ +2.6 \\ +0.8 \\ +1.1 \\ +2.2 \\ -0.7 \\ +0.5 \\ +1.1 \\ -0.3 \\ -1.0 \\ +4.2 \end{array}$
1957 31-1 28-2	5,4 5,4	109,8 110,4	112,6 113,2	6,4 6,2	0,4 0,5	$22,3\\21,6$	53,9 53,6	76,6 $75,7$	83,0 81,9	195,6 195,1	57,6 58,0	-3,3 $-0,5$

<sup>\*</sup> Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.
 Nouvelle série : chiffres réduits en mois-type de 25 jours.
 Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

<sup>\*\*</sup> Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

<sup>1</sup> Mouvement par rapport au 30 septembre 1952.

#### BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(en milliards de francs)

						Γ—						ır le Tı		Crée d'esco			Divers				J	Sous	déductio	n de		
		Stock	moné	taire			Avoirs exte	érieurs net	s			obligat emprui lics		d'ava et d'a tat	nces ccep- ion	Communal ionale de Monétaire e	des nétaires	ıts			qua: des	ngagemen si monéta s organism	ires ies	ons		
		l .	Monnai ripturs			gement	et enga- s à vue its nets)	Autres			ublics	Rentes		et pa	ses rticu- sidant	Mat Nati onds term		engagements lleurs nationaux	Comptes			eurs de m vers l'écon nationale		s propres articipations t de Réescompte ipôts)	Em- prunts	Diffé- rence
Dates	Monnaie fidu- ciaire	détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total	Total	B.N.B.	Banques privées	avoirs et enga- gements nets (mon- tants nets)	Total	Dettes de l'Etat	Dette obligataire	Avances au Fonds des 1	Total	Logés dans les organismes monétaires	, s	og de gis	Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec organismes financiers non mo	Solde des créances et e non rangés aille sur et envers des n	pour bulance	Total	Détenus par les entre- prises et parti- culiers	Dépôts en devises détenus par les entre- prises et parti- culiers	Détenus par le Trésor	Ecart entre les fonds et immobilisations et par (Banque Nationale, Institut et banques de dép	obliga- taires (banques de dépôts)	(20) — (21) à (25)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(18)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)
1951 31 décembre . En p.c. de (20)	99,1 51,5			69,4 36,0		+50,2 26,1	$\begin{bmatrix} -13,4\\ -7,0 \end{bmatrix}$		38,5 20,0	113,1 58,7			115,7 60,0		42,1	+1,4	+0,7 0,4	$\begin{bmatrix} -2,0\\-1,0 \end{bmatrix}$		192,6 100,0	$\begin{bmatrix} -14,6 \\ -7,6 \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -2, 4 \\ -1, 2 \end{bmatrix}$		$\begin{bmatrix} -5,4\\ -2,8 \end{bmatrix}$	$-0.6 \\ -0.3$	168,5 87,5
1952 31 décembre . En p.c. de (20)	102,0 50,4	65,1 32,2		72,5 35,9		+51,0 25,2			<b>50,4</b> 24,9	115,2 56,9			116,5 57,6		43,3	+0,4	-0,1	$\begin{bmatrix} -1,6\\-0,8 \end{bmatrix}$		202,3 100,0	$\begin{bmatrix} -18, 6 \\ -9, 2 \end{bmatrix}$		$\begin{bmatrix} -1,4\\-0,7 \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -5,2\\-2,5 \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -1,0 \\ -0,5 \end{bmatrix}$	174,5 86,3
1953 31 décembre . En p.c. de (20)	105,9 50,5	67,3 32,0	7,1 3,4	74,4 35,4	180,3 85,9	+52,4 25,0			<b>50,3</b> 24,0	120,4 57,4			121,5 57,9	38,7 18,5	45,4	+0,1	+0,1	$-1,9 \\ -0,9$		209,8 100,0		$\begin{vmatrix} -1,5 \\ -0,7 \end{vmatrix}$	$     \begin{array}{r}       -0.2 \\       -0.1     \end{array} $	$\begin{vmatrix} -5,3\\-2,6 \end{vmatrix}$	$\begin{bmatrix} -1,9\\-0,9 \end{bmatrix}$	180,3 85,9
1954 30 juin En p.c. de (20)	49,3	33,1	3,8	36,9	86,2	1	- 2,3		47,8 22,6	121,9 57,6	0,6	0,1	58,3	18,0	46,2	0,3	0,5	$-1,9 \\ -0,9$	1,2	l '		-0.7	-0,1	$\begin{bmatrix} -5,5 \\ -2,6 \end{bmatrix}$	-1,2	
31 décembre . En p.c. de (20)	106,7 49,4			76,9 35,6	183,6 85,0	+50,5 23,4	$\begin{bmatrix} -3,7\\ -1,7 \end{bmatrix}$		48,3 22,4	119,9 55,5			122,5 56,7	41,7 19,3	49,8	$\begin{vmatrix} +2,0\\0,9 \end{vmatrix}$	$\begin{vmatrix} +1,0\\0,5 \end{vmatrix}$	$\begin{bmatrix} -1,2\\-0,5 \end{bmatrix}$	$+1,6 \\ 0,7$	215,9 100,0			$\begin{bmatrix} -0,1\\ - \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -6,0\\ -2,8 \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -2,9\\-1,4 \end{bmatrix}$	183,6 85,0
1955 31 mars En p.c. de (20)	49,4	32,2	3,3	35,5	i			$\begin{vmatrix} +2,3\\1,0 \end{vmatrix}$	51,4 23,6	120,5 55,3	0,8	<u> </u>	56,1	19,0		0,7	0,6	$\begin{bmatrix} -1, 4 \\ -0, 6 \end{bmatrix}$	0,6	217,7 100,0	-10,2	-0.8	—	$\begin{bmatrix} -5,7\\ -2,6 \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -1,5 \end{bmatrix}$	184,7 84,9
30 juin En p.c. de (20)		71,7 32,4			187,6 84,7	+52,9 23,9			<b>50,8</b> 23,0	121,1 54,7					50,1	$\begin{vmatrix} +2,1\\0,9 \end{vmatrix}$	$  +1,3 \\ 0,6  $	$\begin{bmatrix} -2,0\\-0,9 \end{bmatrix}$	$ ^{+2,2}_{1,0}$				$\begin{bmatrix} -0,1 \\ - \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -6,1\\-2,8 \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -3,4\\-1,5 \end{bmatrix}$	187,6 84,7
30 septembre . En p.c. de (20)		70,3 31,8				+54,3 $24,5$			<b>52,4</b> 23,7	120,9 54,6			124,2 56,1	41,5 18,7	49,5	+2,9 1,3	$^{+1,3}_{0,6}$	$\begin{bmatrix} -1,9\\-0,8 \end{bmatrix}$	$^{+1,0}_{0,4}$		$\begin{bmatrix} -22, 2 \\ -10, 1 \end{bmatrix}$		-0,1 -	$\begin{bmatrix} -6,2\\ -2,8 \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -3,5 \\ -1,6 \end{bmatrix}$	187,4 84,6
31 décembre . En p.c. de (20)	110,7 48,5	74,1 32,4		82,0 35,9					<b>54,7</b> 23,9	122,4 53,6			125,2 54,8	44,4 19,4	52,0	+3,7	$+1,3 \\ 0,6$	$ \begin{array}{c c} -1,8 \\ -0,8 \end{array} $	+0,9 0,5		$\begin{bmatrix} -23, 4 \\ -10, 2 \end{bmatrix}$		-0,1 -	$\begin{vmatrix} -6,0\\-2,6 \end{vmatrix}$	$\begin{bmatrix} -3,8 \\ -1,7 \end{bmatrix}$	192,7 84,4
1956 31 mars En p.c. de (20)		74,0 32,4				+58,8 25,8			<b>57,5</b> 25,2	121,8 53,4			124,7 54,7	<b>43,4</b> 19,0	52,0	+2,7 1,2	$\begin{vmatrix} +1,1\\0,4 \end{vmatrix}$	$\begin{bmatrix} -1,6\\-0,7 \end{bmatrix}$	$+0.5 \\ 0.2$	228,2 100,0			-0,1	$\begin{bmatrix} -6,2\\ -2,7 \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -4,0\\-1,8 \end{bmatrix}$	1 <b>91,0</b> 83,
30 juin En p.c. de (20)		77,0 33,0				+59,2 $25,4$			58,5 25,1	124,2 53,3	2,6 1,1		128,2 55,0	42,1 18,1	52,6	+2,5 $1,0$	+1,4 0,6	$\begin{bmatrix} -1,4\\-0,6 \end{bmatrix}$	+1,9 0,8	100,0	-10,5		-0,1	$\begin{bmatrix} -6, 6 \\ -2, 8 \end{bmatrix}$	$\begin{vmatrix} -4,1\\-1,8 \end{vmatrix}$	195,1 83,7
30 septembre En p.c. de (20)	112,8 48,3	75,5 32,4	7,7	83,2 35,7	196,0 84,0	+59,2 $25,4$			56,4 24,2		2,6 1,1		127,3 54,5	45,1 19,3	55,3	1,4	0,6	$\begin{vmatrix} -1,9\\-0,8 \end{vmatrix}$	0,8	i '	-10,1		=	$\begin{bmatrix} -6,9\\ -3,0 \end{bmatrix}$	$\begin{vmatrix} -4,2\\-1,8 \end{vmatrix}$	196,0 84,0
31 décembre En p.c. de (20)									54,0 22,9	$123,4 \\ 52,4$	1 '	1 '	128,0 54,3			$  +4,2 \\ 1,8 $	$\begin{vmatrix} +1,2\\0,5 \end{vmatrix}$	$\begin{bmatrix} -1, 6 \\ -0, 6 \end{bmatrix}$	$\begin{vmatrix} +0.6 \\ 0.3 \end{vmatrix}$	235,4 100,0	$\begin{bmatrix} -22,3\\ -9,5 \end{bmatrix}$		=	$\begin{vmatrix} -6,7\\-2,8 \end{vmatrix}$	$\begin{vmatrix} -4,3\\-1,8 \end{vmatrix}$	198.9 84,5

<sup>•</sup> Y compris les comptes d'organismes paraétatiques administratifs.

#### ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(mouvements en milliards de francs)

		Variation	s des liquid	ités quasi m	onétaires		Solde des			Mouve- ments des	Variations		Soldes des	Di	vers		
Périodes	Variations du stock monétaire	Dépôts à terme et comptes spéciaux des expor- tateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics	Monéti- sation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	crédits d'es- compte, d'avances et d'accep- tation aux entre- prises et parti- culiers nationaux, logés dans les organismes monétaires	de l'écart entre fonds propres et immo- bilisations + partici- pations des orga- nismes moné- taires	Emprunts obliga- taires des banques de dépôts	opérations autres	spéci- fiques de prêts et d'em-	des créances et engage- ments non rangés ailleurs sur et envers des	Comptes pour balance	Total (17) = de (7)
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	=(1)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	à (16)
1951 Année	+12,4	+ 0,9	+ 0,5	+ 1,1	+ 2,5	+14,9	+10,5	+ 4,5	- 1,6	+ 3,0	- 0,7	- 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,7	+14,9
1952 Année	+ 6,0	+ 4,0	- 0,8	+ 0,3	+ 3,5	+ 9,5	+ 6,4	+ 5,3	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,2	+ 9,5
1953 1er semestre	+ 1,3	+ 0,7		- 0,9	- 0,2	+ 1,1	- 1,1	+ 1,6	+ 1,1	- 0,4		- 0,2	- 1,3	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,6	+ 1,1
2e semestre	+ 4,5	+ 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 5,4	+ 0,1	+ 4,2	_	+ 2,6	- 0,1	- 0,7	+ 1,0	- 0,5	- 0,5	- 0,7	+ 5,4
Total	+ 5,8	+ 2,0	$\overline{-0,1}$	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1er semestre	+ 2,0	- 1,0	+ 0,1	- 0,1	- 1,0	+ 1,0	- 3,8	+ 1,6	+ 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6	+ 0,5	+ 0,9	_	+ 1,9	+ 1,0
2e semestre	+ 1,3	+ 1,7	+ 0,4	-	+ 2,1	+ 3,4	- 0,9	- 1,2	+ 2,0	+ 3,5	- 0,5	- 0,4	+ 1,4		+ 0,7	- 1,2	+ 3,4
Total	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,4	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1er trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	_	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	- 0,5	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2e trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	_	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,0	+ 1,6	+ 1,7	- 0,4	- 0,2	+ 0,6	+ 0,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3e trimestre	_ 0,2	- 0,2	+ 0,2	_	_	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	+ 0,6	-1,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,8		<b> </b>	- 1,2	- 0,2
4e trimestre	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	_	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,8	- 0,1	+ 0,2	- 0,1	+ 6,9
Total	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,4	_	+ 2,5	+11,6	+ 4,1	+ 3,2	+ 2,0	+ 2,7		- 0,9	+ 1,7	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+11,6
1956 1er trimestre	- 1,7	+ 1,1	_	_	+ 1,1	- 0,6	+ 3,2	- 1,4	+ 0,2	_ 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2e trimestre	+ 4,1	_	+ 0,4	_	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3e trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2		- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,1	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,7	_	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4° trimestre	+ 2,9		+ 0,5		_ 0,7	+ 2.2	r = 1.3	- 1,3	r + 1,0	+ 3,9	+ 0,2	_ 0,1	+ 1,1	0,3	+ 0,3	_ 1,3	+ 2,2
Total	+ 6,1	- 1,0	+ 0,7	_	- 0,3	+ 5,8	r + 2.8	- 3,6	r + 2,8	+ 4,6	0,7	- 0,5	+ 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,8

<sup>•</sup> Mouvement des crédits directs au Trésor + solde des opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger.  $\tau$ : Chiffres rectifiés.

#### BANQUE DE FRANCE

(milliards de francs français)

Rubriques	1956 6 septembre	1956 4 octobre	1956 8 novembre	1956 6 décembre	1957 10 janvier	1957 7 février	1957 7 mars	1957 4 avril
		ACT	TIF					
	301	301	301	301	301	301	301	301
Encaisse or			91	68	49	33	33	23
Disponibilités à vue à l'étranger	113	106	16	15	13	14	14	14
Monnaies divisionnaires	17	16	38	42	48	39	48	44
Comptes courants postaux	36	41		91	48	34	26	22
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes 1	131	140	133	91	40	5±	. 20	
Son du Trésor négociable : Engagement								
de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat 2	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat								
du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 3	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat 4	179	158	178	179	179	175	175	172
Avances spéciales à l'Etat 5	20	_			_	_		
Portefeuille d'escompte	1.588	1.670	1.596	1.690	1.790	1.818	1.807	1.917
Effets escomptés sur la France	657	662	671	675	702	713	724	725
Effets escomptés sur l'étranger	0,5	0, 5	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0
Effets garant, par l'Office des céréales 6	3	14	26	32	34	27	28	31
Effets de mobilisation de crédits à						7 080	1 055	1 161
moyen terme	928	994	899	983	1.054	1.078	1.055	1.161
Effets négociables achetés en France 7	275	256	280	264	286	279	316	304
Avances à 30 jours sur effets publics	6	8	23	16	16	15	25	19
Avances sur titres	9	11	11	11	10	11	11	13
Avances sur or	<i>-</i>	. —				-		
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0		_		1	0,0	0
Rentes pourvues d'affectations spéciales 8	0,1	0,1	0,1		0,1		0,1	0
Effets en cours de recouvrement	20	34	21	20	25	19	19	29
Divers	52	53	54	55	56	61	69	67
Total	3.227	3.274	3.222	3.232	3.301	3.279	3.324	3.405
	1	PAS	SIF		I		· ·	
Engagements à vue :		l	I	I	I			
Billets au porteur en circulation	3.001	3.021	2.975	2.983	3.059	3.032	3.066	3.112
Comptes courants créditeurs	143	150	153	156	150	153	166	204
Compte courant du Trésor public	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Comptes courants des accords de coopération économique	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	O
Comptes courants des banques et in-		,						
stitutions financières françaises et étrangères	73	81	86	88	77	76	99	131
Autres comptes courants et de dépôts								
de fonds; dispositions et autres en-	70	69	67	68	73	77	67	73
gagements à vue	0,2						l I	0
Capital de la Banque	0,3		I .		I .	l .		d
Bénéfices en addition au capital 9	0,0	1	1	1		1		
Réserves mobilières légales 8	0,0		1					o
Réserve immobilière	0,0		t			1		
Divers	82	103	94	93	92	93	92	89

Total ... | 3.227 | 3.274 | 3.222 | 3.232 | 3.301 | 3.279 | 3.324 | 5.405

1 Convention du 27 juin 1949.
2 Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.
3 Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 10 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

4 Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 25 juin 1947, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 25 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par la loi du 25 janvier 1953.
5 Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du même jour.
6 Loi du 15 août 1938, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.
7 Décret du 17 juin 1938.
8 Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.
9 Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

(millions de £)

	Rubriques	1956 10 octobre	1956 7 novembre	1956 5 décembre	1957 9 janvier	1957 6 février	1957 6 mars	1957 10 avril	1957 8 mai
--	-----------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------	------------------	---------------

#### Département d'émission

#### ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.910	1.910	1.960	1.960	1.910	1.910	1.960	1.960
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	1.925	1.925	1.975	1.975	1.925	1.925	1.975	1.975
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.925	1.925	1.975	1.975	1.925	1.925	1.975	1.975

#### PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.883	1.887	1.938	1.928	1.863	1.886	1.927	1.948
Au Département bancaire	42	38	37	47	62	39	48	27
	1.925	1.925	1.975	1.975	1.925	1.925	1.975	1.975

#### Département bancaire

#### ACTIF

Fonds publics	264	254	254	254	229	224	199	202
Autres titres :								
Escomptes et avances	18	27	14	11	23	34	52	65
Titres	17	17	17	17	18	20	19	19
Billets	42	39	38	47	62	39	48	27
Monnaies	2	2	2	2	2	2	2	2
	343	339	325	331	334	319	320	315

#### PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	3	4	4	4	3	3
Dépôts publics :	19	11	1.4	18	14	11	20	9
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers	232	238	220	220	228	218	210	211
Autres comptes	74	71	73	74	78	71	72	77
	348	339	325	331	334	319	320	315

#### FEDERAL RESERVE BANKS 1

(millions de \$)

Rubriques	1956 10 octobre	1956 7 novembre	1956 5 décembre	1957 9 janvier	1957 6 février	1957 6 mars	1957 10 avril	1957 8 mai
	1	AC'	rif					
Certificats-or	20.373	20.378	20.467	20.389	20.695	20.764	20.774	20.789
Fonds de rachat des billets des F.R	850	853	857	880	867	859	848	852
Total des réserves de certificats-or	21.223	21.231	21.324	21.269	21.562	21.623	21.622	21.641
Billets F.R. d'autres banques	314	283	286	476	520	447	366	373
Autres encaisses	341	338	313	379	478	465	403	364
Escompte et avances	579	1.087	570	346	839	797	1.227	804
Prêts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	1	1
Acceptations achetées directement	19	20	26	34	29	23	25	23
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat		6	10	5			3	_
Fonds publics : Achetés directement			!					
Effets	944	. 910	1.476	1.680	474	. 166	305	386
Certificats	10.933	10.933	10.932	10.933	10.933	11.362	11.362	11.362
Billets	$9.154 \\ 2.802$	9.154	$9.154 \\ 2.802$	$9.154 \\ 2.802$	$9.154 \\ 2.802$	$8.571 \\ 2.802$	8.571 $2.802$	8.571 $2.802$
Obligations		2.802	<del></del>	24.569	23.363	22.901	23.040	23.121
Total achetés directement	23.833	. 23.799	24.364	24.569	23.303	22.901	25.040	20.121
Détenus en vertu d'une convention de rachat	32	58	89.		84		182	59
Total des fonds publics	23.865	23.857	24.453	24.569	24.447	22.901	23.222	23.180
Total des prêts et des fonds publics	24.464	24.971	25.060	24.955	24.316	23.722	24.478	24.008
Avoirs sur banques étrangères			_			<u> </u>	_	· — ,
Moyens de trésorerie non encaissés	4.422	4.359	4.766	4.780	4.431	4.577	4.333	4.500
Immeubles	71	72	74	74	74	75	76	77
Autres avoirs	295	341	231	269	. 198	120	103	1.53
Total actif	51.132	51.595	52.054	52.202	51.579	51.029	51.381	51.116
		EXIG	IBLE					
Billets de la Federal Reserve	26.632	26.707	27.155	27.165	26.652	26.540	26.447	26.359
Dépôts :	10 500	18.871	18.999	19.233	19.189	18.545	18.922	18.779
Banques affiliées — compte de réserve Trésor américain — compte général	18.588 426	400	338	363	314	406	377	365
Etrangers	303	290	310	327	386	320	334	353
Autres	297	286	279	282	239	210	308	234
Total dépôts	19.614	19.847	19.926	20.205	20.128	19.481	19.941	19.731
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.562	3.782	3.670	3.591	3.518	3.682	3.610	3.719
Autres engagements et dividendes courus	20	22	26	17	15	17	19	19
Total exigible	49.828	50.358	50.777	50.978	50.313	49.720	50.017	49.828
	CO	MPTES I	E CAPIT	AL				
Capital libéré	319	320	321	326	328	330	331	332
Surplus (section 7)	694	694	694	748	748	748	748	748
Surplus (section 13b)	28	28	28	28	28	28	27	27
Autres comptes de capital	263	195	234	122	162	203	258	181
Total passif	51.132	51.595	52.054	52.202	51.579	51.029	51.381	51.116
Engagements éventuels sur acceptations					2.5		0.1	
achetées pr correspondants étrangers	53	52	51	54	62	58	64	63
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	2	2	2	2	2	2		2
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	45,9 %	45,6 %	45,3 %	44,9 %	46,1 %	47,0 %	46,6 %	47,0 %

<sup>1</sup> Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

#### NEDERLANDSCHE BANK

(millions de florins)

Rubriques	1956 8 octobre	1956 5 novembre	1956 10 décembre	1957 7 janvier	1957 4 février	1957 4 mars	1957 8 avril	1957 6 mai
		AC	TIF					
Effets, promesses et obligat. escomptés 1	158	119	40	92	82	58	60	33
Effets, certificats du Trésor et obligations			i					
achetés par la Banque (art. 15, 4°, de la loi bancaire de 1948)	_		_	103	_	65	-	
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	460	460	460	460	460	460	460	460
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) 2	252	109	138	287	41	181	161	43
sur titres, etc. 2	250	108	137	285	39	179	160	42
sur produits et cédules	2	1	1	2	2	2	1	1
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi ban- caire de 1948)	_	_	_	_	36	_	_	23
Créance comptable sur l'Etat en vertu de	200	200	200	200	200	200	200	200
la convention du 26-2-1947 Lingots et monnaies	3.233	3.233	3.234	3.197	3.160	3.103	3.084	3.056
Monnaies et lingots d'or	3.230	3.230	3.230	3.192	3.154	3.097	3.078	3.050
Monnaies d'argent, etc.	3	3	4	5	6	6	6	6
Créances et titres libellés en monnaies	005	007		<b>5</b> 0.5	701	600	716	700
étrangères 3 4	985	997	771	735	721	699 0,5	716	722 0,6
Moyens de paiement étrangers 3	0,4	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5	1,0	0,0
Créances en florins résultant d'accords de paiement 4	187	186	192	204	185	207	233	235
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de pré-		3.54			354	150	150	107
vision	154	154 1	154 1	154 1	154	153 1	153 1	137 1
Comptes divers	40	43	44	48	51	57	59	38
F	5.670	5.503	5.234	5.481	5.091	5.185	5.128	4.948
		PAS	SIF					
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	25	25	25	25	25	25	25	20
Réserves spéciales	108	108	108 2	108	108	108	108	105 1
Fonds de prévis. du personnel temporaire Billets en circulation	$\frac{1}{3.962}$	$\frac{2}{3.998}$	3.874	3.955	3.916	3.960	3.945	3.988
Accréditifs en circulation	-	_			_		_	_
Comptes courants	1.475	1.269	1.115	1.281	914	973	947	756
Trésor public	453	304	209	293	_	121	121	
Trésor public, compte spécial	419	419	368	368	368	368	368	218
Avoirs des banques aux Pays-Bas Engagements résultant d'accords de	435	362	358	425	382	341	316	359
paiement a decentas de	120	136	131	136	100	85	95	79
Autres avoirs de non-résidents	17	16	18	19	24	22	25	21
Autres engagements	31	32	31	40	40	36	22	79
Engagements libellés en monnaies étrang.	19	18	25	20	18	9	9 72	8 50
Comptes divers	60	63	65	70	88	88		
	5.670	5.503	5.234	5.481	5.091	5.185	5.128	4.948
1 Dont Certificats du Trésor (escomptés directe- ment par la Banque)	-	_	<u> </u>	_		_	<del></del>	_
<sup>2</sup> Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1938 — Staatsblad, nr 99)	18	18	18	18	18	18	18	18
3 Conformément aux dispositions des articles 1 (e) et 8 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 857) le montant convertible de ces deux	904	105	10#	1 57	120	181	187	195
postes réunis s'élève à	394	405	185	157	182			
N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de	95	93	92	90	89	88	86	85
paiements et placés en bons du Trésor néerlandais	39	31	22	20	19	19	15	14
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	141	142	139	140	136	134	134	135

#### SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

Rubriques	1956 29 septembre	1956 81 octobre	1956 80 novembre	1956 81 décembre	1957 81 janvier	1957 28 février	1957 80 mars	1957 30 avril
		AC	TIF					
Monnaies et lingots d'or	579	583	584	586	564	564	556	550
Surplus de valeur d'or	780	786	787	790	760	760	749	740
Fonds publics étrangers *	678	731	755	803	861	845	945	870
Effets sur l'étranger *	64	65	68	70	67	64	69	67
Créances nettes sur banques et banquiers								
étrangers *	214	164	214	199	152	116	143	175
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	
Effets et obligations du Trésor suédois *	3.759	3.959	4.010	4.390	4.140	4.103	4.322	4.326
Effets payables en Suède *	12	14	14	13	13	13	12	10
Prêts nantis *	95	8	13	7	7	7	7	8
Avances en comptes courants *	_			_	_	_	_	_
Prêts sur ventes à tempérament	53	53	53	53	54	54	54	54
Fonds de pensions déposés à l'administra-								
tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	29	27.	26	23	29	31	33	31
Chèques et effets bancaires	6	8	21	16	3	5	15	8
Autres valeurs actives intérieures	18	18	26	46	63	61	46	42
Quota de la Suède au F.M.I	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la								
B.I.R.D	103	103	103	103	103	103	103	103
Total	6.915	7.044	7.199	7.624	7.341	7.251	7.579	7.508
		PAS	SSIF					
Billets en circulation 1	5.129	5.235	5.315	5.598	5.334	5.337	5.271	5.359
Effets bancaires	4	2	3	4	1	1	2	2
Dépôts en comptes courants :	234	247	317	504	470	372	462	286
Institutions officielles	164	8 <b>5</b>	199	260	291	269	316	139
Banques commerciales  Autres déposants	67	159 3	113 5	241	175 4	93	143 3	143
Dépôts	509	508	507	519	518	522	826	838
Comptes d'ajustements de change	354	354	354	356	356	356	357	357
	79	92	97	37	27	28	28	37
Autres engagements	50	50	50	50	50	50	50	50
CapitalFonds de prêts sur ventes à tempérament			65	65	65	65	65	65
•	65	65						
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfice pour 1956			_	_	31	31	31	31
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	75	75	75	75	73	73	71	67
Total	6.915	7.044	7.199	7.624	7.341	7.251	7.579	7.508

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque. 1 Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.000 millions de Kr. en vertu de la loi nº 240 du 1er juin 1956.

#### BANCA D'ITALIA (milliards de lires)

Rubriques	1956 80 juin	1956 81 juillet	1956 31 août	1956 30 septembre	1956 31 octobre	1956 30 novembre	1956 81 décembre *	1957 81 janvier
	<u> </u>	AC	TIF	!		·	·	<u>.                                    </u>
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse 1	12	10	14	1.2	12	11	10	9
Portefeuille d'escompte	327	344	388	401	406	399	427	404
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	109	100	86	77	86	76	107	71
Disponibilités en devises à l'étranger	72	70	71	71	71	71	74	71
Titres émis ou garantis par l'Etat	60	57	57	64	63	63	61	61
Immeubles	_					_	_	.—
Débiteurs divers	805	843	874	878	886	867	856	820
Créances diverses	3	3	3	3	3	3 .	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	. 343
Emissions des autorités militaires alliées			1	3.0				
ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Tresor 2		31	-	34		49	131	154
Placements en titres pour le compte du Trésor	327	327	320	335	330	335	345	345
Services divers pour le compte de l'Etat.	6	10	13	10	9	17	17	13
Dépenses diverses	18	20	22	23	25	26	32	:1
Total de l'actif	2.310	2.386	2.419	2.479	2.462	2.488	2.634	2.523
		PAS	CIE	,	'		,	
Billets en circulation 3	1.554	1.609	1.600	1 699	1.602	1.620	1.818	1.654
	1.554	1.009	1.000	1.633	1.002	1.020	21	13
Chèques et autres dettes à vue 4  Comptes courants à vue	85	78	79	85	82	97	102	89
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	476	511	519	570	582	581	503	600
Créditeurs divers	127		133	137	137	141	146	151
Comptes courants du Trésor public :	121	134	100	101	101	141	1.40	19.1
ordinaire	10 3		30 3		6		_	<u>.</u>
Comptes courants des Accords de coopé-			U	_			_	
ration économique	21	16	16	15	8	7	8	11
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	1	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	19	20	22	23	25	26	33	2
Total du passif et du patrimoine	2.310	2.386	2.419	2.479	2.462	2.488	2.634	2.523
Déposants de titres et valeurs (compte				0.000	0.010	0.574	0. 700	9 500
d'ordre)	4.286	4.155	3.993	3.888	3.810 38	3.714	$\begin{array}{c} 3.723 \\ 41 \end{array}$	3.589 40
Circulation bancaire et du Trésor (net) .		_		_	1.638	1.659	1.859	1.693
Moyens de paiement	_		_	_	4.613	4.667	4.975	
Escomptes effectués	44	133	197	60	50	131	225	<b>52</b>
Avances effectuées	426	395	446	312	413	349	598	340
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.570	5.226	5.568	4.700	5.861	5.134	6.166	6.206
1 Comprend les billets et monnaies pour compte	_	_		4-				_
du Trésor	9	8 2	12	$egin{array}{c} 12 \ 2 \end{array}$	11	$\begin{array}{c} 10 \\ 2 \end{array}$	$\begin{bmatrix} 8 \\ 2 \end{bmatrix}$	$rac{8}{2}$
3 Comprend les billets auprès du Trésor	_			-	1	1	1	1
4 Comprend valeurs et assignations*  * Provisoire.	11	13	13	10	. 11	10	15	11

(millions de D.M.)

Rubriques	1956	1956	1956	1956	1957	1957	1957	1957
	7 septembre	6 octobre	7 novembre	7 décembre	7 janvier	7 février	7 mars	6 avril

#### ACTIF

•							i :	
Or	5.341	5.426	5.571	5.796	6.231	6.531	6.931	7.334
Avoirs auprès de banques étrangères	10.369	10.813	11.179	11.299	11.019	11.183	11.299	11.023
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	693	722	778	725	779	745	679	728
Avoirs en comptes chèques postaux	75	76	96	80	127	91	89	77
Effets sur l'intérieur	1.169	1.133	849	799	886	713	652	631
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt des administrations de l'Etat	124	144	23	25	11	65	122	
Monnaies divisionnaires allemandes	54	56	61	40	61	82	75	76
Prêts sur créances de compensation					_	_	_	—
Avances et crédits à court terme	79	61	67	63	25	28	25	28
Titres	51	68	71	74	66	74	79	82
Créances sur les pouvoirs publics	1.536	1.536	1.536	1.536	1.536	1.537	1.537	1.537
a) créances de compensation	914	914	914	914	914	915	915	915
b) titres d'obligations	622	622	622	622	622	622	622	622
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mon-								
diale	391	391	391	391	391	391	391	391
Autres valeurs actives	84	102	152	135	183	111	112	70
	19.966	201528	20.774	20.963	21.315	21.551	21.991	21.977

#### PASSIF

	1	i I	l i	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			<b>!</b>	ľ
Billets en circulation	13.592	13.725	13.366	14.430	13.747	13.437	13.971	13.908
Dépôts :			).					
a) des banques centrales des Länder	996	1.100	1.610	1.349	2.135	1.725	1.795	1.768
b) des Administrations de l'Etat :	4.197	4.471	4.578	3.957	3.857	4.882	4.680	4.768
comptes de contre-valeur de l'Etat .	189	190	205	188	187	201	165	163
autres avoirs	4.008	4.281	4.373	3.769	3.670	4.681	4.515	4.605
c) administrations alliées	159	137	118	141	130	117	144	132
d) autres	94	88	137	96	123	80	117	120
Engagements résultant des transactions	205	264	. 207	216	583	587	547	622
avec l'étranger	205	204	. 201	216	963	981	547	022
Autres valeurs passives	343	363	378	394	360	343	357	241
a) provisions	185	185	185	185	184	184	184	237
b) autres	158	178	193	209	176	159	173	4
Capital social	100	100	100	100	100	100	100	100
Réserves légales et autres	280	280	280	280	280	280	280	318
i	19.966	20.528	20.774	20.963	21.315	21.551	21.991	21.977

#### BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

Rubriques	1956 6 octobre	1956 7 novembre	1956 7 décembre	1957 7 janvier	1957 7 février	1957 7 mars	1957 6 avril	1957 7 mai
		AC	TIF					
Encaisse or	6.921	6.925	7.046	7.108	7.062	6.999	6.931	6.866
Disponibilités à l'étranger  pouvant servir de couverture  autres	577 577	616 616	559 559	570 570	553 553	543 543	478 478	463 463
Portefeuille effets sur la Suisse  Effets de change  Rescriptions de la Confédération Suisse	106 106 —	125 125 —	192 187 5	249 - 227 - 22	171 171 —	125 125	119 <i>119</i> —	125 125 —
Avances sur nantissement	57	66	68	105	38	27	29	37
Titres  pouvant servir de couverture  autres	46	46 — 46	46 — 46	46 — 46	45 — 45	46 1 45	45  45	45 — 45
Correspondants en Suisse	11	17	14	9	9	11	9	12
Autres postes de l'actif	35	36	36	43	34	28	30	28
Total	7.753	7.831	7.961	8.130	7.912	7.779	7.641	7.576
		PAS	SSIF					
Fonds propres	48	48	. 48	48	48	48	49	49
Billets en circulation	5.305	5.327	5.477	5.558	5.272	5.340	5.409	5.431
Engagements à vue	2.224	2.278	2.255	2.343	2.420	2.217	2.012	1.924
Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie	1.593	1.665	1.684	1.749	1.907	1.832	1.661	1.478
Autres engagements à vue	631	613	571	594	513	385	351	446
Autres postes du passif	176	178	181	181	172	174	171	172
Total	7.753	7.831	7.961	8.130	7.912	7.779	7.641	7.576

#### TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (\*) (au 30 avril 1957)

869

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	11 janvier 1957	4,50	Grande-Bretagne 7 février	1957 5,-
Autriche	, · · .	5,	Grèce 1 mai 1	956 10,—
Belgique	6 décemb. 1956	3,501	Irlande	956 5,
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,502	Italie 6 avril 1	1950 4,—
Danemark	25 mai 1955	5,50	Norvège	1955 3,50
Espagne	10 septemb. 1956	4,25	Pays-Bas	e 1956 3,75
Etats-Unis (Federal Reserve			Portugal 12 janvie	r 1944 2,50
Bank of New-York)	24 août 1956	3,—	Suède	b. 1956 4,—
Finlande	19 avril 1956	6,50	Suisse	ib. 1936   1,50 <sup>8</sup>
France	11 avril 1957	4,	Turquie 6 juin 1	.956 6.—

<sup>(\*)</sup> Canada : depuis le 1er novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.
1 Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.
2 Taux de traites acceptées domiciliées en banque.
3 Depuis le 15 mai 1957 : 2,50 %.

#### III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A DALE -

#### Situations en milliers de francs suisses or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	28 février	1957	31 mars 1	957	30 avril 1	957	PASSIF	28 février	1957	31 mars 1	1957	30 avril 1	957
I. Or en lingots et monnayé	604.285	% 28,4	513.016	% 23,5	489.729	% 21,6	I. Capital:		%		%		%
II. Espèces en caisse et avoirs ban-	301.200	20,1	313.010	20,0	200.120	21,0	Actions libérées de 25 %	125.000	5,9	125.000	5,7	125.000	5,5
caires à vue	38.593	1,8	56.877	2,6	54.352	2,4	II. Réserves :	21.252	1.0	21.252	1,0	21.252	0,9
III. Portefeuille réescomptable :	589.381		696.060	i	835.049		1. Fonds de Réserve légale	7.909	1,0	7.909	1,0	7.909	0,5
1. Effets de commerce et accepta-	00.500		00 # 4#		25 222		2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343	
tions de banque	60.508 528.873	2,8 $24,8$	60.747 635.313	2,8 $29,1$	65.962 769.087	$\frac{2,9}{33,9}$	III. Dépôts (or) :	651.889		626.753		593.207	
		1 1					Banques centrales :						
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	23.757	1,1	23.672	1,1	23.802	1,0	a) de 3 à 6 mois	142.270	6,7	97.447		66.412	2,9
V. Dépôts à terme et avances :	143.287		146.490	,	137.008		b) à 3 mois au maximum c) à vue	250.594 105.672	11,8 5,0	295.443 77.474	$13,5 \\ 3.6$	320.737 49.668	$\frac{14,1}{2,2}$
a) à 3 mois au maximum	4.244	0,2	22.574	1,0	12.894	0,6	2. Autres déposants :	100.072	<b>0</b> ,0	,,,,,,,	0,0	¥9.000	2,2
b) de 3 à 6 mois	18.345	0,9	_	_		_	a) de 3 à 6 mois	3.569	0,2	3.569	0,2	4.326	0,2
c) de 6 à 9 mois			12.850	0,6	12.850	0,6	b) à 3 mois au maximum	147.045	6,9	147.032	6,7	147.039	6.5
d) de 9 à 12 mois	12.850	0,6	_	— í	(		c) à vue	2.739	0,1	5.788	0,3	5.025	0,2
e) à plus d'un an	_	_	_	-			IV. Dépôts (monnaies) :	1.175.960		1.249.426		1.368.795	
a) à 3 mois au maximum	16.153	0,8	16.146	0,7	16.166	0,7	1. Banques centrales :						
b) de 3 à 6 mois	91.695		94.920	4,4	95.098		a) à plus d'un an	57.348		57.535		57.663	,
c) à plus d'un an	_	_	_		_		b) de 9 à 12 mois	13.265 3.059		1.428 16.393	$0,1 \\ 0,7$	$egin{array}{c} 1.431 \ 13.328 \ \end{array}$	0,1 $0,6$
VI. Autres effets et titres :	661.384	İ	673.823		658.865		c) de 6 à 9 mois	66.349	$0,1 \\ 3,1$	56.232	2,6	31.685	1,4
1. Or :							e) à 3 mois au maximum	829.051	38.9	1		905.724	
a) à 3 mois au maximum	72.520	3,4	136.558	6,3	130.031	5,7	f) à vue	23.366	1,1	32.056	1,5	182.560	8,1
b) de 3 à 6 mois	70.539	3,3	16.760 15.475	0,8 $0,7$	16.807 15.514	0,7	2. Mulies deposation .						
c) de 6 à 9 mois	15.437	$\begin{bmatrix} -0.7 \end{bmatrix}$	19.479	0,1	19.314	0,7	a) de 9 à 12 mois	_	—		-	_	_
2. Monnaies:	10.10.	, ,,,			:		b) de 6 à 9 mois	154.203	$\frac{-}{7,2}$	153.307	7,0	275	0,0
a) à 3 mois au maximum	383.859	18,0	385.877	17,7	446.817	19,7	d) à 3 mois au maximum	25.676			1,0	173.217	7,6
b) de 3 à 6 mois	80.314	3,8	80.281	' '	7.283	0,3	e) à vue	3.643	0,2		0,2	2.912	0,1
c) de 6 à 9 mois	20 715	1.8	38.872	1,8	$3.416 \\ 38.997$	0,2		26.398	l	1	1,2	28.918	1,3
d) à plus d'un an	38.715 2.822	0,1	2.774	0,1	1.377	$\frac{1,7}{0.1}$	VI. Compte de profits et pertes :	4.852	<b>'</b>			4.852	0,2
VII. Actifs divers	2.622	0,1	2.114	0,1	1.511	0,1	Report de l'exercice clos le 31 mars	1.002	0,2	4.002	0,2	4.002	0,2
VIII. Fonds propres utilisés en exécu- tion des accords de La Haye de		1		]			1956	4.852	}	4.852		4.852	
1930 pour placem. en Allemagne	68.291	3.2	68.291	3,1	68.291	3,0	VII. Provision pour charges éventuelles	126.449	5,9	126.449	5,8	126.449	5,6
Total actif	2.131.800	100,0	2.181.003	100,0	${2.268.473}$	100,0	Total passif	2.131.800	100.0	2.181.003	100.0	${2.268.473}$	100,0
,		1,-	,				•	1	1,		, . ,		,
				Exec	ution des a	ccords	de La Haye de 1980 :						
Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)				!			Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909	
1. Créances sur la Reichsbank et la				1			1. Dépôts des Gouvernements cré-		1	1	1		
Golddiskontbank, effets de la							anciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606	
Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de							, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	76.303				76.303	
l'adm. des postes (échus)	221.019		221.019	]	221.019		2. Dépôt du Gouvernem. allemand	70.303	1	76.303	]	10.303	
2. Effets et bons du Trésor du							Fonds propres utilisés en exécution des	1					

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus les fonds et les valeurs détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

76.181

297.200

76.181

297.200

76.181

297.200

Total ...

Gouvernement allemand (échus)

accords (voir ci-dessus)

68.291

297.200

Total ...

68.291

297.200

68.291

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1958, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le ler avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

en millions d'unités de compte —	chaque	unité é	quivalaı	ntà 0,8	8867088	gramm	e d'or f	in		
	Début des		. 1	l'issue	des opérat	ions pou	r chaque	périodo co	omptable	
ACTIF	opérat. 1-7-1950		Déc. 1958	Juin 1954	Déc. 1954	Juin 1955	Déc. 1955	Juin 1956	Déc. 1956	Mars 1957
I. Disponibilités.  a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$) b) Or en lingots	350,0	123,5 153,0 17,1	123,5 153,0 20,1	153,0	153,0	123,5 153,0 50,6	248,3	290,6	123,5 264,3	201,
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	-	142,6	177,9	92,4	100,2	72,3		5,9	0,5 1,5	_
II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.	350,0	436,2	474,5	543,6	422,9	399,4	375,8	437,9	389,8	382,
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise Suède	44,1 21,2	1			_		_	_	-	
Royanme-Uni	150,0					_			=	_
II. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)	215,3		<u> </u>				<del>  -</del> -			
Autriche	_	_	l <del></del>			<del></del>		0,7		_
Danemark France	_	40,4 312,0	62,5 312,0	97,6 312,0	97,4	122,7 $148,9$	106,0 86,6	100,4 74,6	93.2 $217,1$	91, 289,
Islande Italie <sup>1</sup>		1,8 12.0	3,4 83,9	5,6 122,3	4,5 116,9	4,6 182,7	5,2	5,2	5,4 $156,2$	5, 166,
Norvège		49,7	79,8	89,2	98,6	107,3	114,2	100,7	88,2	81,
Royaume-Uni Turquie	_	530,3 30,0	559,4 30,0	485,4 30,0	343,4	$\begin{vmatrix} 275,9\\30,0 \end{vmatrix}$	344,3	323,6 30,0	352,4	333,
Portugal					090.0	0,2	0,2			
V. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt 2		$\frac{976,2}{}$	1131,0	1142,1	932,2	872,3	865,5	797,2	942,5	997,
Norvège	_	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10.0	10,0	10,0	10,
Turquie		25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	.	25,0	25,0	25,
V. Divers	<u> </u>	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,
	565,3	1447,4	1640,5	1720.7	1390,1	1306.7	1276.3	$\frac{-}{1270.1}$	1367,3	1415,
PASSIF										
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,0
finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.	80,0									
Grèce	115,0		_	_	=	_	=		_	=
IslandePays-Bas	$\begin{vmatrix} 4,0\\30,0 \end{vmatrix}$	_		_	_	<u> </u>	_	_	_	_
Norvège	50,0									
II. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).	279,0				140.0		105.0		700.4	
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise Allemagne	_	201,3 300,0	201,3 300,0	201,3 300,0	148,3 300,0	$162,3 \\ 300,0$	300,0	181,9 300,0	183,4 300,0	172,6 300,0
Autriche Grèce	_	19,3	42,0	42,0	42,0	1,0	1,0	_	2,4 0,1	1,0
Pays-Bas		213,0	213,0	206,7	181,2	182,8	171,4	125,2	110,0	101,
Portugal Suède	_	$   \begin{array}{c c}     38,5 \\     121,3   \end{array} $	33,5 136,6	$\begin{vmatrix} 29.6 \\ 104.7 \end{vmatrix}$	6,5 $40,3$	9,0	13,3	2.4	11,3	18,
Suisse		150,0	150,0	150,0	150,0	123,8	100,9	78,5	69,8	49,
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota) Union Economique Belgo-Luxembourgeoise			1076,4	1034,3	868,3	778,9	751,9	688,0	677,0	644,0
Allemagne		34,7 38,7	34,8 160,6	15,7 303,8	197,9	233.5	230,2	298,4	407,4	488,2
Autriche Pays-Bas	_	_	13,6 7,6	30,8	2,0	_				
Portugal Suisse	-	11,5	_	_	_	_	_			_
Suisse	<u> </u>	$\frac{4,1}{89,0}$	$\frac{32,5}{249,1}$	$\frac{31,3}{381,6}$	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	233,5	230,2	298,4	407,4	488,2
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).		40,0	40.0	30,0	30,0	$\frac{233,3}{20,0}$	$\frac{230,2}{20,0}$	1.0,0	10,0	10,0
/I. Divers		0.4	0.4	2.0	0.5	0.7	0.0			
	565,3	$\frac{3.4}{1447,4}$	$\frac{3,4}{1640,5}$	$\frac{3,2}{1720.7}$	$\frac{2,7}{1390,1}$	$\frac{2,7}{1306.7}$	$\frac{2.6}{1276.3}$	$\frac{2,1}{1270,1}$	$\frac{1,3}{1367.3}$	$\frac{1,4}{1415.9}$
	-555,5							~~,1		

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 56,0 millions d'unités de compte (décembre 1955), 39,0 millions d'unités de compte (juin 1956), 33,2 millions d'unités de compte (décembre 1956), et 43,9 millions d'unités de compte (mars 1957), accordé à l'Italie en vertu de l'article 18(a) en date du 19 septembre 1950. — 2 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — 3 Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 18(a) en date du 19 septembre 1950.

#### UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE MARS 1957

(en millions d'unités de compte)

Pays Membres	Excédent (+) ou déficit (—) net pour le mois	Réglé par 1				Crédit remboursé	
		Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit		au cours du mois par le pays membre (+) ou au	Position au 31 mars 1957 Créance du pays membre (+) ou
(et leurs zones monétaires) *		par le pays membre	au pays membre	au pays membre	par le pays membre	pays membre (—) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	dette du pays membre (—) vis-à-vis de l'Union
Autriche	_ 1,1	0,8	_	0,3	_	_	+ 1,6
Belgique-Luxembourg	- 4,4	3,3		1,1		- 3,5	+ 172,4 2
Danemark	- 6,4	4,8	_	1,6	_	+ 1,1	- 91,4
France	- 93,7	70,3	<del></del>	23,4	. —	+ 2,0	- 289,3
Allemagne	+ 107,2	_	80,4		26,8	- 4,6	+ 788,2
Grèce	_ 0,3	0,2	_	0,1		_	+ 0,8
Islande	÷ 0,0	_	0,0	_	0,0	+ 0,1	_ 5,3
Italie	+ 0,6	<del>-</del>	0,5		0,2	+ 6,1	- 166,9
Pays-Bas	- 2,1	1,6	<del></del>	0,5		- 2,6	+ 101,1
Norvège	+ 11,3		8,5	_	2,8	+ 1,1	- 81,4 <sup>2</sup>
Portugal	- 6,1	6,1 (a)	_				néant <sup>3</sup>
Suède	+ 31,5	_	23,6		7,9	- 0,7	+ 18,8
Suisse	- 21,2	15,9		5,3	_	- 2,0	+ 49,3
Turquie	_ 6,8	6,8 (b)	_	_	_	_	- 30,0 <sup>2</sup>
Royaume-Uni	- 8,4	6,3	_	2,1		+ 3,0	_ 333,4
Totaux	+ 150,6	116,2	113,0	34,4	37,7	+ 13,4	+1.132,2 $-997,7$

<sup>\*</sup> L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

- (a) Portugal Le quart de ce montant correspond à la fraction de son déficit dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or ( ou en dollars), conformément à l'article 11(d).
- (b) Turquie Réglé intégralement par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 18(a).
- 2 L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a en outre accordé à l'Union un crédit spécial de 50,0 millions d'u.c. dont 10 millions d'u.c. n'ont pas encore été remboursés. De même, les dettes vis-à-vis de l'Union indiquées ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.
- 3 Ce chiffre ne comprend pas le montant correspondant à la fraction de ses déficits dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour mars ce montant s'élève à 26,0 millions d'u.c.

A la suite des opérations relatives au mois de mars 1957, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union, qui s'élevaient à 379,2 millions d'u.c. après les opérations pour février 1957, ont été portés à 382,5 millions d'u.c.

<sup>1</sup> Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

#### TABLE DES MATIERES

#### STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.		PRODUCTION.			
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts		I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50		
		II. — Combustibles et produits métallurgiques 551 et III. — Produits textiles	56		
court terme		IV. — Produits divers	56		
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse		V. — Energie électrique	58		
Générale d'Epargne et de RetraiteIII. — L'argent au jour le jour		VI. — Gaz	59		
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission					
• • •		CONSOMMATION.			
METAUX PRECIEUX.		I. — Indices mensuels des ventes à la consommation :			
	0	base moyenne $1953 = 100 \dots 65^2$ et			
Cours des métaux précieux	9	II. — Consommation de tabac	66 67		
MATRICE SECONDARY		III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	07		
MARCHE DES CHANGES.		mD + Manonina			
<ol> <li>Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis</li> </ol>		TRANSPORTS.			
en Chambre de Compensation à Bruxelles		I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :			
II. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique		a) recettes et dépenses d'exploitation	70		
Doigique	10	b) wagons fournis à l'industrie	70		
ACCRETE INTO A DITTO		c) trafic:			
MARCHE DES CAPITAUX.		lo trafic général	70		
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	2º grosses marchandises	70		
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles		B) service interne belge			
et d'Anvers		II. — Activité de la Société nationale des Chemins de			
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de		fer vicinaux	70		
Bruxelles	15 <sup>2</sup>	III. — Mouvement des ports :	~ .		
Bourse de Bruxelles	16	a) Port d'Anvers	71 71		
V. — Emissions des sociétés industrielles et commer-	10	b) Port de Gand	72		
ciales :		xv. motivations godoral do la mailganon inscituto in			
Tableau rétrospectif		COMMERCE EXTERIEUR.			
Emissions des sociétés belges en novembre et décembre 1956 :					
Groupement par importance du capital	17 4	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75		
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	type du commerce international (C.1.C.1.)	10		
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	OHOMACE			
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	CHOMAGE.	Δ1		
		I. — Chômage complet et partiel	81 81		
FINANCES PUBLIQUES.		III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81		
T Cituation de la Dette multipue	25 1	IV Répartition des chômeurs contrôlés par groupe			
I. — Situation de la Dette publique		de professions	81		
Nationale de Belgique					
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 <sup>3</sup>	STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.			
IV. — Rendement des impôts	26	I. — Belgique et Congo belge :			
		Situations globales des banques	85		
REVENUS ET EPARGNE.		Banque Nationale de Belgique :	۰.		
I. — Rendement des sociétés par actions belges et		Situations hebdomadaires	85		
congolaises :		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda- Urundi :			
Tableau rétrospectif	30 <sup>2</sup>	Situations mensuelles	85		
II — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite		Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en			
<ul> <li>a) Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne;</li> </ul>		Belgique	85		
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés		Stock monétaire intérieur	85 85		
à la Caisse de Retraite.		Origines des variations du stock monétaire	85		
III. — Indice trimestriel des salaires	32	II. — Banques d'émission étrangères.	-		
•		Situations:			
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		Banque de France	86		
	0.5	Bank of England Federal Reserve Banks	86 86		
I. — Activité des Chambres de Compensation Mouvement du débit	35	Nederlandsche Bank	86		
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Sveriges Riksbank	86		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•	Banca d'Italia	86		
		Bank Deutscher Länder	86		
PRIX.		Banque Nationale Suisse Taux d'escompte	86 86		
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87		
b) Indices des prix de gros en Belgique et à		IV. — Union Européenne de Paiements :			
l'étranger	45 <sup>2</sup>	Résumé de la situation financière	88		
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Règlement de la position des pays membres	88		